

Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Énergie,
des Mines, de l'Eau et de l'Environnement,
chargé de l'Environnement

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ
Royaume du Maroc



الوزارة المنتدبة لدى وزير الطاقة والمعادن
والماء والبيئة، المكلفة بالبيئة
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ
ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ ⵏ ⵍⵎⴰⴳⴷⴰⵢ

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC

4^{ème} Rapport National

2014

Remerciements

Le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement, tient à remercier vivement l'ensemble des partenaires, organisations institutionnelles et experts impliqués dans cette étude pour leurs riches et nombreuses contributions. Le Ministère tient à souligner leur fort engagement et leur pleine disponibilité tout au long du processus d'élaboration de ce rapport.

Sommaire

LISTE DES ACRONYMES	8
INTRODUCTION	10
MATRICE SYNTHETIQUE DES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	15
FICHES DES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	31
Pauvreté	32
Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté	32
Pourcentage de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour	34
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation finale	36
Indice de Gini	37
Taux d'accès à l'assainissement	38
Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	40
Part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes	42
Proportion des ménages urbains vivant dans des habitats insalubres	44
Gouvernance	46
Taux de participation aux élections	46
Part des femmes dans les instances de gouvernance	47
Santé	49
Mortalité des enfants de moins de 5 ans	49
Espérance de vie à la naissance	51
Mortalité maternelle pour 100 000 naissances	52
Nombre de médecins pour 10 000 habitants	54
Etat nutritionnel des enfants	56
Mortalité due aux maladies graves telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose	58
Education	61
Taux de scolarisation (primaire, secondaire, supérieur)	61
Taux d'abandon scolaire	64
Taux d'alphabétisation des adultes	66
Démographie	69
Taux de croissance démographique	69
Taux de dépendance	72
Risques naturels et technologiques	74
Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles	74
Atmosphère	76
Emissions de gaz à effet de serre	76
Fréquence de dépassement des normes de la qualité de l'air	78
Océans, mers et côtes	81
Densité de la population dans les provinces côtières	81
Qualité des eaux marines côtières	84
Volume des produits halieutiques	86

Eau douce	88
Taux de mobilisation des ressources en eau	88
Qualité de l'eau	90
Terre (usage des terres et agriculture)	92
Part des terres agricoles irriguées	90
Part des unités fourragères pastorales dans le bilan fourrager	94
Superficie des terres réhabilitées	96
Consommation d'engrais et de pesticides	98
Superficie des forêts aménagées	100
Superficie reboisée et régénérée	102
Biodiversité	103
Superficie des aires protégées	103
Nombre d'espèces protégées (espèces faisant l'objet du plan de conservation)	105
Développement économique	107
PIB courant par habitant	107
Épargne brute	109
Structure du PIB par secteur	110
Part des investissements dans le PIB	112
Taux d'endettement	114
Taux d'emploi	116
Taux de pénétration mobile, fixe, internet	118
Dépense intérieure brute de recherche et développement (R&D)	120
Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants	122
Nombre de nuitées pour 100 habitants	124
Partenariat économique mondial	126
Le solde du compte courant en pourcentage du PIB	126
Investissement direct étranger	127
Modes de consommation et de production	129
Consommation/capacité de production de ciment	129
Consommation énergétique annuelle par habitant	131
Part de la consommation des ressources énergétiques renouvelables	133
Production des déchets	135
Taux de collecte des déchets ménagers et assimilés	138
Répartition modale du transport	140
Mortalité par accident de la circulation	143
ANALYSE MULTIDIMENSIONNELLE DES INDICATEURS	145
CONCLUSION	161
LISTE BIBLIOGRAPHIQUE	162

Liste des partenaires

Entité	Départements / Institutions
• Direction des Etudes et des Prévisions financières	Ministère de l'Economie et des Finances
• Observatoire national du Développement humain	Observatoire national du Développement humain
• Direction de la Concurrence et des Prix	Ministère délégué, chargé des Affaires générales et de la Gouvernance
• Direction de la Planification • Direction de la Statistique	Haut Commissariat au Plan
• Direction des Affaires techniques et des Relations avec la Profession	Ministère délégué, chargé du Transport
• Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace agricole • Direction de la Stratégie et des Statistiques • Direction de l'Agence pour le développement agricole	Département de l'Agriculture
• Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture	Département de la Pêche maritime
• Direction des Statistiques et de la Veille	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique
• Direction de la Politique des Echanges commerciaux	Ministère délégué, chargé du Commerce extérieur
• Direction de la Planification, du Système d'information et de la Coopération	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
• Direction de la Réglementation, du Développement et de la Qualité	Ministère de Tourisme
• Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les maladies	Ministère de la Santé
• Direction du Contrôle et de la Prévention des risques	Département de l'Energie et Mines
• Direction de l'Aménagement du Territoire	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire national
• Direction de l'Habitat	Ministre de l'Habitat et de la Politique de la Ville
• Direction des Sciences	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres
• Direction de l'Emploi	Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales
• Direction du Développement social	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social

Entité	Départements / Institutions
<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Assainissement et de l'Environnement 	Office national de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE), Branche Eau
<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Eau et de l'Assainissement 	Direction générale des collectivités locales, Ministère de l'Intérieur
<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Elections 	Direction générale des Affaires intérieures, Ministère de l'Intérieur
<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Modernisation de l'Administration 	Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration
<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Affaires globales 	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Stratégie, des Statistiques et de la Planification 	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau 	Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau
<ul style="list-style-type: none"> • Direction du Comité national de prévention des accidents de la circulation 	Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique
<ul style="list-style-type: none"> • Agence nationale des ports 	Agence nationale des ports (ANP)
<ul style="list-style-type: none"> • Agence nationale de Réglementation des Télécommunications 	Agence nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
<ul style="list-style-type: none"> • Commission « Economie Verte » 	Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
<ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Météorologie nationale 	Direction de la Météorologie nationale (DMN)
<ul style="list-style-type: none"> • Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique 	Agence nationale pour le Développement des Energies renouvelables et de l'Efficacité énergétique (ADEREE)
<ul style="list-style-type: none"> • Centre national de la recherche scientifique et technique 	Centre national pour la Recherche scientifique et technique (CNRST)
<ul style="list-style-type: none"> • Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération • Direction des Programmes et des Réalisations • Direction du Contrôle, de l'Evaluation environnementale et des Affaires juridique • Direction du Changement climatique de la Biodiversité et de l'Economie verte • Division de la Planification et de la Prospective 	Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement

Liste des acronymes

\$	Dollar	DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
%	Pour cent	Dh	Dirham
‰	Pour mille	DIRD	Dépense Intérieure Brute en Recherche et Développement
ABH	Agence de Bassin Hydraulique	DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
ADEREE	Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique	DPCC	Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications	DPCP	Direction de la Planification et de la Coordination de la Promotion
ANP	Agence Nationale des Ports	DPSIR	Drivers – Pressures – State – Impact – Response / Forces Motrices – Pressions – Etat – Réponses
CDD-NU	Commission du Développement Durable des Nations Unies	DRPE	Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau
CERED	Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques	DSPR	Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental	EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
CFC	Chlorofluorocarbure	END PR	Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc	ENR	Energie Renouvelable
CH4	Méthane	Eq-CO₂	Equivalent-CO ₂
CHU	Centre Hospitalier Universitaire	ET	Ecart type
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora; Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
CMDD	Commission Méditerranéenne du Développement Durable	FDE	Fonds de Développement Energétique
CNCC	Comité National sur le Changement Climatique	FDR	Fonds de Développement Rural
CNE	Conseil National de l'Environnement	GES	Gaz à Effet de Serre
CNIDD	Comité National des Indicateur du Développement Durable	Gg	Giga-gramme (1000 tonnes)
CNPAC	Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation	GH	Grande Hydraulique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement	GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
CO₂	Dioxyde de Carbone	Ha	Hectare
CPIRSDT	Comité Permanent Interministériel de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique	HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
CPN	Couverture en consultation Prénatale	HCFC	Hydrochlorofluorocarbure
CPP	Consultation du Post-Partum	HCP	Haut Commissariat au Plan
DASRI	Déchets des Activités des Soins à Risques	IAA	Industrie Agro-alimentaire
DBO5	Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours	ICP	Industrie Chimique et Parachimique
DCO	Demande Chimique en Oxygène	IDD	Indicateur du Développement Durable
DD	Développement durable	IDE	Investissements Directs Etrangers
DE	Département de l'Environnement	INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
		ISF	Indice Synthétique de Fécondité
		ITC	Industrie du Textile et du Cuir
		Kg	Kilogramme
		Km²	Kilomètre carré
		KTEP	Kilotonne Equivalent Pétrole

M³	Mètre cube	PIB	Produit Intérieur Brut
MAPM	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	PMV	Plan Maroc Vert
MASEN	Agence marocaine pour l'énergie solaire	PNA	Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
MDH	Millions de dirhams	PNABV	Plan National d'Aménagement des Bassins Versants
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances	PNDM	Programme National de gestion des Déchets Ménagers et assimilés
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	PNEEI	Plan National d'Economie d'Eau en Irrigation
MENFP	Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	PNR	Plan National de Reboisement
MET	Ministère de l'Equipeement et du Transport	PNRR	Programme National des Routes Rurales
MESRSFC	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
MHUPV	Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	PPA	Parité du Pouvoir d'Achat
MICNT	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique	PRG	Potentiel de Réchauffement Global
MPS	Matières particulaires en suspension	PVSB	Programme Villes Sans Bidonville
NCHS	National Center for Health Statistics	RDH 50	Rapport « 50 ans de Développement Humain et Perspectives 2025 »
N₂O	Protoxyde d'azote	R&D	Recherche et Développement
NO₂	Dioxyde d'azote	REEM	Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Maroc
Nox	Oxyde d'azote	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
O₃	Ozone	RNBD	Revenu National Brut Disponible
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique	SAO	Substance Appauvrissant la couche d'Ozone
OFPPT	Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail	SAU	Superficie Agricole Utile
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement	SIBE	Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique
ONCF	Office national des chemins de fer	SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
ONEE	Office national de l'Electricité et de l'Eau potable	SIE	Société d'Investissements Energétiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale	SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
ONP	Office National des Pêches	SNE	Stratégie Nationale de l'Environnement
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	SO₂	Dioxyde de Soufre
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole	T	Tonne
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales	TEP	Tonne Equivalent Pétrole
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement	TMJA	Trafic Moyen Journalier Annuel
PAN-LCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Pb	Plomb	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
PDR	Plan Directeur de Reboisement	UF	Unité Fourragère
PED	Pays En Développement	US	Etats-Unis (United States)
PERG	Programme d'Electrification Rurale Global	UV	Ultraviolet
PFN	Programme Forestier National	VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
		VSB	Villes Sans Bidonville

Le développement durable a fait son apparition sur la scène internationale lors du Sommet de Rio en 1992, à la suite d'une prise de conscience mondiale. Le monde ne pouvait continuer sur sa lancée, dans une quête infinie d'une croissance économique à tout prix, sans prise en compte de la détérioration des ressources naturelles et de l'augmentation des disparités sociales.

Le développement durable revêt à la fois une dimension universelle en ce qu'il permet aux Etats d'adopter une ligne de conduite en vue d'atteindre des objectifs globaux, et une dimension territoriale forte, qui nécessite une réflexion contextualisée.

Les Indicateurs du Développement Durable permettent à la fois de renseigner sur les progrès réalisés par les Etats en matière de développement durable, tout en offrant une base de comparaison entre Etats.

L'élaboration de cette quatrième édition du Rapport national des IDD a adopté une démarche participative où l'ensemble des institutions nationales concernées a été impliqué.

Qu'est-ce qu'un Indicateur de Développement Durable (IDD), et quels sont les objectifs poursuivis ?

Un indicateur de développement durable est une représentation synthétique de données sélectionnées sur la situation et l'évolution du développement durable. Il doit permettre de mesurer les évolutions sociales, environnementales ou économiques. Les IDD cherchent également à déceler les interactions entre ces différentes dimensions. Plus largement, il s'agit d'élargir la prise de conscience, d'attirer l'attention et d'orienter l'action des décideurs et de l'opinion sur les enjeux majeurs du développement durable.

Les IDD doivent donc permettre d'informer les décideurs, la population, et toutes les forces vives des différentes composantes de la société, de manière claire et accessible, sur l'état et le progrès du développement durable. Ce sont donc des outils de *reporting* en ce qu'ils permettent de mesurer les progrès réalisés par un Etat sur des composantes présélectionnées. Au-delà, ils peuvent également être utilisés par les décideurs comme outil de prise de décision pour la mise en place d'actions et comme éléments de communication. Les IDD doivent être compréhensibles par tous car ils sont destinés tout autant au grand public qu'aux décideurs politiques.

Selon les choix opérés et les données disponibles, les IDD peuvent être construits au niveau international, national, et même déclinés au niveau régional. Ce quatrième rapport présente les informations à l'échelle

nationale, avec des précisions au niveau local quand la disponibilité des données le permet.

Comment ce rapport a-t-il été conçu ?

Ce rapport a bénéficié d'une large collaboration interministérielle. Deux comités ont été mis en place pour assurer la gestion de cette étude et la validation de toutes les étapes.

- **Le Comité de pilotage (COFIL)** est composé, en sus du ministère délégué auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Environnement, de représentants d'autres institutions et départements transversaux: le ministère de l'Economie et des Finances, l'Observatoire national du développement humain (ONDH), le ministère des Affaires générales et de la Gouvernance et le Haut Commissariat au Plan. L'ensemble des dimensions du développement durable est représenté dans ce Comité de pilotage: l'environnement, l'économie, le social et la gouvernance.

Le COFIL s'est réuni à de multiples reprises, à chaque étape de l'étude. Toutes les réunions ont fait l'objet de débats, et chaque décision a été discutée et validée collégalement. Ainsi, le COFIL a travaillé en amont sur la méthodologie générale d'élaboration de ce rapport, sur une analyse-benchmark des expériences internationales et des IDD sélectionnés par les autres pays. Une réflexion a été menée sur les objectifs du rapport, sur les critères de sélection de l'architecture et des IDD. Le modèle de fiche de présentation des IDD a également fait l'objet d'un travail participatif au sein du Comité.

Le COFIL a validé la composition et coordonné les rencontres du deuxième comité mis en place dans le cadre de cette étude: le Comité national des indicateurs du développement durable (CNIDD).

- **Le Comité national des indicateurs du développement durable (CNIDD)** est composé des représentants des différents départements ministériels, des organismes publics, des agences de développement (ADA, ADS, ADEREE...) et de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Trois ateliers de travail ont été organisés, en plus de l'atelier final de présentation des résultats, au cours desquels ont été discutés et validés l'architecture des IDD, le choix des IDD, le contenu des fiches des indicateurs et les résultats de l'analyse statistique multidimensionnelle des IDD.

L'articulation du travail entre le COFIL et le CNIDD a permis à ce quatrième rapport de s'enrichir de visions

multipartites. Cette édition est le résultat d'un véritable travail participatif.

Comment a été construite la liste des 56 IDD ?

Informé sur les différentes dimensions du développement durable est un véritable défi. Cette tâche requiert en principe un nombre important d'indicateurs. Néanmoins, pour transmettre des messages clairs, le nombre d'indicateurs doit être limité. Ainsi, un processus de sélection doit être mis en place, et le choix de chaque IDD doit pouvoir être justifié.

Le Maroc a adopté une première liste de 65 indicateurs en 2002. Cette liste a fait l'objet du premier Rapport national sur les indicateurs de développement durable publié en 2003 (Test marocain des IDD) et du deuxième Rapport national élaboré en 2006. Un troisième Rapport a été publié en 2011, avec cette même liste d'IDD. Compte tenu des évolutions aux niveaux national, régional et international, il s'est avéré opportun de réviser la liste nationale. Pour cette quatrième édition, il a ainsi été décidé d'élaborer une nouvelle liste d'IDD, plus en phase avec les préoccupations actuelles et les besoins en suivi-évaluation des politiques de développement durable menées par les différents acteurs. Le processus de sélection des IDD s'est articulé autour de différentes étapes. Dans un premier temps, le contexte national a été analysé et les priorités en matière de développement durable revues. La Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEED) et la Loi-cadre portant cette charte, adoptée en 2014, ont servi de référentiels-phares dans le cadre de cette analyse.

Il a ensuite été opéré un benchmark international sur les modèles d'architecture des IDD et sur les listes d'indicateurs. Suite à un travail d'analyse des avantages

et des inconvénients des différentes architectures possibles, il a été décidé d'organiser la liste nationale par thème, système souple et adaptable aux besoins spécifiques de chaque pays, et méthodologie la plus répandue et adoptée, notamment par des partenaires importants du Maroc (Ligue arabe, Nations Unies, Union européenne, etc.). De plus, cette architecture est celle utilisée par la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD – NU). Ce sont donc 14 thèmes qui ont été sélectionnés : pauvreté, gouvernance, santé, éducation, démographie, risques naturels, atmosphère, usage des terres, océans, mers et zones côtières, eaux douces, biodiversité, développement économique, partenariats économiques, mode de consommation et production. Une autre nouveauté de cette édition est l'intégration de la dimension de la gouvernance dans le développement durable. En effet, la bonne gouvernance est un des fondements de la nouvelle Constitution de 2011, et il était très important pour le Maroc de faire apparaître cette dimension au côté des dimensions classiques du développement durable que sont l'environnement, le social et l'économie. Ce rapport présente donc les IDD selon leur classement dans les 14 thèmes sélectionnés.

Pour choisir les IDD, le COPIL et le CNIDD ont notamment travaillé sur les listes des IDD proposées par la CDD – NU et par la Ligue arabe. Des analyses croisées avec les listes d'autres pays ont également été opérées. Les IDD ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence au regard des problématiques locales, de leur lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la disponibilité des données. Des réunions ont été organisées avec les différents organismes en vue de recueillir leurs suggestions sur les IDD, et la liste finale a été validée dans le cadre du CNIDD.

Comment sont présentés les IDD ?

Au terme du processus de sélection, ce sont 56 indicateurs qui ont été retenus, couvrant 14 thèmes du développement durable.

Thème	Sous-thème	Indicateur retenu
Pauvreté	Équité	Pourcentage de population vivant sous le seuil de pauvreté relative
		Pourcentage de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour
	Inégalité de revenus	Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation finale
		Indice de Gini
	Conditions sanitaires	Taux d'accès à l'assainissement liquide
	Eau potable	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable
	Accès à l'énergie	Part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes
Conditions de vie	Proportion de la population urbaine vivant dans des habitats insalubres	
Gouvernance	Participation à la vie politique	Taux de participation aux élections
	Genre (ajout sous-domaine)	Part des femmes dans les instances de gouvernance (députés + emploi de direction dans la fonction publique, etc.)
Santé	Mortalité	Taux de mortalité en dessous de 5 ans
		Espérance de vie à la naissance
		Mortalité maternelle pour 100 000 naissances
	Offre de soins de santé	Nombre de médecins pour 10 000 habitants
	Etat nutritionnel	Etat nutritionnel des enfants
Etat de santé et risques	Taux de la mortalité due aux maladies graves telles que le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose.	
Education	Niveau d'éducation	Taux de scolarisation (primaire, secondaire, supérieur)
		Taux d'abandon scolaire
	Alphabétisation	Taux d'alphabétisation des adultes
Démographie	Population	Taux de croissance démographique
		Taux de dépendance
Risques naturels et technologiques	Préparation et réponses aux désastres	Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles
Atmosphère	Changement climatique	Emissions de gaz à effet de serre
	Qualité de l'air	Fréquence de dépassement des normes de la qualité de l'air
Océans, mers et côtes	Zones côtières	Densité de la population dans les provinces côtières
		Qualité des eaux marines côtières
	Pêches	Volume des produits halieutiques

Thème	Sous-thème	Indicateur retenu
Eau douce	Quantité d'eau	Taux de mobilisation des ressources en eau
	Qualité de l'eau	Qualité de l'eau
Terre (usage des terres et agriculture)	Usage des terres et statuts	Part des terres agricoles irriguées
		Part des unités fourragères pastorales dans le bilan fourrager
	Désertification	Superficie des terres réhabilitées
	Agriculture	Consommation d'engrais et de pesticides
Forêts		Superficie de forêts aménagées
		Superficie reboisée et régénérée
Biodiversité	Ecosystème	Superficie des aires protégées
	Espèces	Nombre d'espèces protégées (nombre d'espèces faisant l'objet du plan de conservation)
Développement économique	Performance macro-économique	PIB courant par habitant
		Epargne brute
		Structure du PIB par secteur
		Part des investissements dans le PIB
	Etat des finances/Durabilité des finances publiques	Taux d'endettement
	Emploi	Taux d'emploi
	Technologies de l'information et de la communication	Taux de pénétration mobile, fixe, internet
	Recherche et Développement	Dépenses intérieures brutes de R & D
Tourisme	Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants	
	Nombre de nuitées pour 100 habitants	
Partenariat économique mondial	Commerce	Solde du compte courant en pourcentage du PIB
	Financement extérieur	Investissement direct étranger
Modes de consommation et de production	Consommation de matériaux	Consommation/Vente direct ciment
	Consommation d'énergie	Consommation énergétique annuelle par habitant
		Part de la consommation des ressources énergétiques renouvelables
	Production et gestion des déchets	Production des déchets
		Taux de collecte des déchets ménagers et assimilés
	Transport	Répartition modale du transport
Mortalité par accident de la circulation		

Chaque indicateur est présenté à l'aide d'une fiche-indicateur. L'information y est classée selon sept champs :

1. Nom de l'indicateur.
2. Thème.
3. Sous-thème.
4. Définition : ce champ définit l'IDD en précisant les concepts utilisés et la méthode de calcul.
5. Lien avec le développement durable : ce champ explique en quoi cet indicateur est un IDD. Le lien avec les OMD est mis en exergue.

6. Evolution et analyse : ce champ présente les données sous forme de graphique(s) ou de tableau(x). Il décrit également la situation et la tendance de cet IDD. L'information est présentée sous forme de séries temporelles si l'information est disponible. L'évolution est analysée en fonction des données disponibles sur les avancées stratégiques, politiques, juridiques, etc., entreprises dans le pays.
7. Pour en savoir plus : ce champ réunit des informations supplémentaires comme la méthode de calcul, la ou les sources, la fréquence de mise à jour, les autres IDD-clés liés à l'IDD présenté et la bibliographie.

Dans un premier temps, ce rapport présente une matrice synthétique des IDD résumant la tendance globale et l'évolution de chaque indicateur. Les IDD sont, dans un deuxième temps, présentés et analysés en détails, sous forme de fiches, selon leur classement dans les 14 thèmes sélectionnés. Enfin,

dans une troisième partie, le rapport présente une synthèse de l'analyse statistique multidimensionnelle des IDD effectuée en parallèle à ce rapport. Cette dernière partie présente quelques résultats de l'analyse couplage-découplage reflétant les interactions entre les sphères économique, sociale et environnementale du développement durable. Elle présente également les résultats d'une étude statistique préliminaire ayant permis d'évaluer la pertinence relative de chacun des indicateurs sélectionnés et d'élaborer un indicateur synthétique par thème choisi ainsi qu'un indicateur composite du développement durable pour le Maroc. Cette dernière section du rapport est une fenêtre ouverte sur l'exploration de nouvelles approches de sélection, d'analyse et d'évaluation des indicateurs du développement durable au Maroc, des approches qu'il sera fort intéressant d'approfondir lors de l'élaboration des prochaines éditions de ce rapport. ■

Matrice synthétique des indicateurs du développement durable

Matrice synthétique des IDD

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Thème : Pauvreté			
Sous-thème : Equité			
Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté relative	↓	<p>Pourcentage de population vivant sous le seuil de pauvreté</p> <p>Le graphique combine un diagramme à barres et une ligne. Les barres représentent le 'Taux de pauvreté relative (%)' (axe gauche, 0 à 30) et les lignes le 'Seuil de pauvreté relative (Dh)' (axe droit, 0 à 4500). Les données sont présentées pour les années 1985, 1998, 2001, 2007, 2008 et 2011. Les séries sont : Urbain (bleu clair), Rural (vert), Total (bleu foncé), S.P. urbain (violet) et S.P. rural (orange).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution positive • Taux en baisse mais relativement important en milieu rural • Nécessité de poursuivre les efforts de réduction des inégalités entre les milieux rural et urbain
Pourcentage de la population disposant de moins de 1US\$ par jour	↓	<p>Proportion de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour en PPA (%)</p> <p>Le graphique à lignes montre la proportion de la population disposant de moins de 1 US\$ par jour en PPA (%) de 1990 à 2011. Les données sont présentées pour la population totale (orange), l'urbain (bleu) et rural (vert). Les années sont 1990, 2001, 2007, 2008* et 2011*.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En baisse continue en milieu rural et urbain • En voie vers l'élimination de la pauvreté absolue • Nécessité d'intensifier les actions ciblées dans les communes et quartiers présentant les taux de pauvreté les plus élevés
Sous-thème : Inégalité de revenus			
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation finale	↑	<p>Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale</p> <p>Le graphique à lignes montre la part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale de 1990 à 2011. Les données sont présentées pour les années 1990, 2001, 2007, 2008* et 2011. L'axe vertical va de 6,44 à 6,62.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux en augmentation • Accroissement des inégalités sociales • Nécessité d'accroître les efforts visant à réduire les inégalités
Indice de Gini	→	<p>Indice de Gini</p> <p>Le graphique à barres montre l'indice de Gini de 1990 à 2011. Les données sont présentées pour les années 1990, 2001, 2007 et 2011. Les valeurs sont indiquées au-dessus de chaque barre : 0,393 (1990), 0,406 (2001), 0,407 (2007) et 0,408 (2011).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation légère mais continue • Accroissement des inégalités sociales • Nécessité d'accroître les efforts visant à réduire les inégalités

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations																																	
Sous-thème : Conditions sanitaires																																				
Taux d'accès à l'assainissement	↑	<p>Taux d'accès à l'assainissement (%)</p> <table border="1"> <caption>Taux d'accès à l'assainissement (%)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1994</td> <td>74</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>88,40</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>89,80</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Taux (%)	1994	74	2009	88,40	2012	89,80	<ul style="list-style-type: none"> Taux en augmentation Efforts importants en matière d'épuration des eaux Défi important relatif à l'assainissement liquide en milieu rural 																									
Année	Taux (%)																																			
1994	74																																			
2009	88,40																																			
2012	89,80																																			
Sous-thème : Eau potable																																				
Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	↑	<p>Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)</p> <table border="1"> <caption>Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux de branchement urbain (%)</th> <th>Taux d'accès rural (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2003</td><td>88</td><td>52</td></tr> <tr><td>2004</td><td>89</td><td>58</td></tr> <tr><td>2005</td><td>90</td><td>68</td></tr> <tr><td>2006</td><td>91</td><td>75</td></tr> <tr><td>2007</td><td>91</td><td>82</td></tr> <tr><td>2008</td><td>92</td><td>88</td></tr> <tr><td>2009</td><td>92</td><td>90</td></tr> <tr><td>2010</td><td>93</td><td>91</td></tr> <tr><td>2011</td><td>93</td><td>92</td></tr> <tr><td>2012</td><td>93</td><td>92</td></tr> </tbody> </table>	Année	Taux de branchement urbain (%)	Taux d'accès rural (%)	2003	88	52	2004	89	58	2005	90	68	2006	91	75	2007	91	82	2008	92	88	2009	92	90	2010	93	91	2011	93	92	2012	93	92	<ul style="list-style-type: none"> Objectif OMD atteint en milieu urbain Augmentation continue du taux en milieu rural Succès de la politique nationale en matière d'accès à l'eau potable
Année	Taux de branchement urbain (%)	Taux d'accès rural (%)																																		
2003	88	52																																		
2004	89	58																																		
2005	90	68																																		
2006	91	75																																		
2007	91	82																																		
2008	92	88																																		
2009	92	90																																		
2010	93	91																																		
2011	93	92																																		
2012	93	92																																		
Sous-thème : Accès à l'énergie																																				
Part des ménages sans électricité* * Indicateur renseigné par la part des ménages disposant de l'électricité	↑	<p>Ménages disposant de l'électricité (%)</p> <table border="1"> <caption>Ménages disposant de l'électricité (%)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Ménages urbains (%)</th> <th>Ménages ruraux (%)</th> <th>Ménages nationaux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2007</td><td>95</td><td>72</td><td>85</td></tr> <tr><td>2008</td><td>96</td><td>80</td><td>90</td></tr> <tr><td>2009</td><td>97</td><td>82</td><td>91</td></tr> <tr><td>2010</td><td>98</td><td>85</td><td>92</td></tr> <tr><td>2011</td><td>98</td><td>88</td><td>93</td></tr> </tbody> </table>	Année	Ménages urbains (%)	Ménages ruraux (%)	Ménages nationaux (%)	2007	95	72	85	2008	96	80	90	2009	97	82	91	2010	98	85	92	2011	98	88	93	<ul style="list-style-type: none"> Part des ménages sans accès à l'électricité en diminution continue Ecart entre les milieux urbain et rural en cours de résorption Nécessité de poursuivre les efforts en matière d'accès à l'électricité en milieu rural 									
Année	Ménages urbains (%)	Ménages ruraux (%)	Ménages nationaux (%)																																	
2007	95	72	85																																	
2008	96	80	90																																	
2009	97	82	91																																	
2010	98	85	92																																	
2011	98	88	93																																	
Sous-thème : Conditions de vie																																				
Proportion de la population urbaine vivant dans des habitats insalubres	↓	<p>Taux d'habitat insalubre (%)</p> <table border="1"> <caption>Taux d'habitat insalubre (%)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1989</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>2001</td> <td>11,5</td> </tr> <tr> <td>2004</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>12,5</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Taux (%)	1989	23	2001	11,5	2004	15	2010	12,5	<ul style="list-style-type: none"> Taux fluctuant mais avec une tendance à la baisse Baisse continue depuis 2004 Succès relatif du Programme Villes Sans Bidonvilles Défi sécuritaire posé par l'habitat non réglementaire 																							
Année	Taux (%)																																			
1989	23																																			
2001	11,5																																			
2004	15																																			
2010	12,5																																			

Matrice synthétique des IDD

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations																																				
Thème : Gouvernance																																							
Sous-thème : Participation à la vie politique																																							
Taux de participation aux élections	↑	<p>Taux de participation aux élections législatives (%)</p> <table border="1"> <caption>Taux de participation aux élections législatives (%)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1977</td> <td>82,3%</td> </tr> <tr> <td>1984</td> <td>67,4%</td> </tr> <tr> <td>1993</td> <td>62,7%</td> </tr> <tr> <td>1997</td> <td>58,3%</td> </tr> <tr> <td>2002</td> <td>51,6%</td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>37%</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>45,4%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Taux (%)	1977	82,3%	1984	67,4%	1993	62,7%	1997	58,3%	2002	51,6%	2007	37%	2011	45,4%	<ul style="list-style-type: none"> Baisse continue jusqu'en 2007 Augmentation récente du taux qui reste relativement faible Nécessité de déployer des efforts visant à faire augmenter la participation des citoyens 																				
Année	Taux (%)																																						
1977	82,3%																																						
1984	67,4%																																						
1993	62,7%																																						
1997	58,3%																																						
2002	51,6%																																						
2007	37%																																						
2011	45,4%																																						
Sous-thème : Genre																																							
Part des femmes aux instances de gouvernance	↑	<p>Evolution du taux de féminisation des postes à responsabilité</p> <table border="1"> <caption>Evolution du taux de féminisation des postes à responsabilité</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2002</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>15,1%</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>15,3%</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>16%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Taux (%)	2002	10%	2006	14%	2009	15,1%	2010	15,3%	2012	16%	<ul style="list-style-type: none"> Taux en augmentation mais relativement faible Nécessité d'accroître les efforts nécessaires pour atteindre l'objectif constitutionnel de parité hommes-femmes 																								
Année	Taux (%)																																						
2002	10%																																						
2006	14%																																						
2009	15,1%																																						
2010	15,3%																																						
2012	16%																																						
Thème : Santé																																							
Sous-thème : Mortalité																																							
Taux de mortalité en dessous de 5 ans	↓	<p>Taux de mortalité en dessous de 5 ans pour 1 000 naissances</p> <table border="1"> <caption>Taux de mortalité en dessous de 5 ans pour 1 000 naissances</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>National</th> <th>Urbain</th> <th>Rural</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2003-2004</td> <td>~48</td> <td>~38</td> <td>~70</td> </tr> <tr> <td>2008-2009</td> <td>~38</td> <td>~30</td> <td>~42</td> </tr> <tr> <td>2009-2010</td> <td>~36</td> <td>~31</td> <td>~43</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>~30</td> <td>~25</td> <td>~34</td> </tr> </tbody> </table>	Année	National	Urbain	Rural	2003-2004	~48	~38	~70	2008-2009	~38	~30	~42	2009-2010	~36	~31	~43	2011	~30	~25	~34	<ul style="list-style-type: none"> Très forte diminution Taux relativement important pour un pays d'un niveau de développement similaire à celui du Maroc 																
Année	National	Urbain	Rural																																				
2003-2004	~48	~38	~70																																				
2008-2009	~38	~30	~42																																				
2009-2010	~36	~31	~43																																				
2011	~30	~25	~34																																				
Espérance de vie à la naissance	↑	<p>Espérance de vie à la naissance</p> <table border="1"> <caption>Espérance de vie à la naissance</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Hommes + Femmes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2004</td> <td>~70</td> <td>~73</td> <td>~71.5</td> </tr> <tr> <td>2005</td> <td>~71</td> <td>~73.5</td> <td>~72.2</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>~71.5</td> <td>~73.8</td> <td>~72.6</td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>~72</td> <td>~74.2</td> <td>~73.1</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>~72.5</td> <td>~74.5</td> <td>~73.5</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>~73</td> <td>~74.8</td> <td>~74</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>~74</td> <td>~75.5</td> <td>~74.7</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>~74.5</td> <td>~76</td> <td>~75.2</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Hommes	Femmes	Hommes + Femmes	2004	~70	~73	~71.5	2005	~71	~73.5	~72.2	2006	~71.5	~73.8	~72.6	2007	~72	~74.2	~73.1	2008	~72.5	~74.5	~73.5	2009	~73	~74.8	~74	2010	~74	~75.5	~74.7	2011	~74.5	~76	~75.2	<ul style="list-style-type: none"> Progression considérable avec un gain de près de 15 ans depuis les années 80 Succès des politiques nationales en matière de système de santé, de nutrition et de conditions d'hygiène
Année	Hommes	Femmes	Hommes + Femmes																																				
2004	~70	~73	~71.5																																				
2005	~71	~73.5	~72.2																																				
2006	~71.5	~73.8	~72.6																																				
2007	~72	~74.2	~73.1																																				
2008	~72.5	~74.5	~73.5																																				
2009	~73	~74.8	~74																																				
2010	~74	~75.5	~74.7																																				
2011	~74.5	~76	~75.2																																				

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Mortalité maternelle pour 100 000 naissances	↓	<p>Mortalité maternelle pour 100 000 naissances</p> <p>Legend: Urban (blue circle), Rural (green circle), Total (red circle)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Taux en diminution significative mais relativement élevé Nécessité d'intensifier les efforts en vue d'atteindre l'OMD 5 à travers la mise en œuvre effective du plan d'action défini

Sous-thème : Offre de soins de santé

Nombre de médecins pour 10 000 habitants	→	<p>Nombre de médecins pour 10 000 habitants</p> <p>Legend: Médecins du secteur public (blue), Médecins du secteur privé (purple), Ensemble des secteurs (green)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Légère augmentation dans le secteur public Évolution globale insuffisante Lacunes en milieu rural avec une grande concentration des médecins sur l'axe Rabat-Casablanca et les grandes agglomérations urbaines Nécessité d'accroître les efforts pour un accès équitable et généralisé
--	---	--	---

Sous-thème : Etat nutritionnel

Etat nutritionnel des enfants	↓	<p>Etat nutritionnel des enfants (%)</p> <p>Legend: Insuffisance pondérale selon l'âge (teal), Insuffisance pondérale selon la taille (maroon)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Baisse significative du pourcentage des enfants souffrant d'insuffisances nutritionnelles Nécessité de concentrer les efforts des politiques en cours sur les milieux les plus sujets aux insuffisances pondérales (milieu rural et défavorisé)
-------------------------------	---	---	--

Sous-thème : Etat de santé et risques

Taux de mortalité due aux maladies graves telle que le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose	→	<p>Répartition du total des décès causés par des maladies graves (%)</p> <p>Legend: Certaines maladies infectieuses et parasitaires (teal), Tuberculose (yellow), Tumeurs (green), Maladies de l'appareil respiratoire (purple)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fluctuation selon les maladies, avec une faible diminution pour la tuberculose et une augmentation significative pour les tumeurs. Nécessité d'intensifier les efforts investis dans la prévention, l'accès au traitement et la prise en charge des personnes affectées par les maladies graves
---	---	--	--

Matrice synthétique des IDD

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Thème : Education			
Sous-thème : Niveau d'éducation			
Taux de scolarisation (primaire, secondaire, supérieur)	↑	<p>Taux de scolarisation au niveau national</p> <p>■ Primaire ■ Secondaire collégial ■ Secondaire qualifiant</p>	<p>Primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte augmentation du taux net de scolarisation au niveau national <p>Secondaire collégial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation importante et continue mais taux faible, surtout en milieu rural <p>Secondaire qualifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation relative mais taux très faible, surtout en milieu rural
Taux d'abandon scolaire	↓	<p>Taux moyen d'abandon scolaire au niveau national (%)</p> <p>■ Primaire ■ Collégial ■ Qualifiant</p>	<p>Primaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution continue du taux <p>Secondaire collégial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Légère diminution du taux, qui demeure important <p>Secondaire qualifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution du taux d'abandon, qui est au lycée inférieur à celui du collège
Sous-thème : Alphabétisation			
Taux d'alphabétisation des adultes	↑	<p>Taux d'alphabétisation au niveau national (%)</p> <p>● Urbain ● Rural ● National</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation continue du taux • Progrès notables • Écart très important entre milieu rural et milieu urbain • Écart hommes-femmes très important • Nécessité d'intensifier les efforts d'alphabétisation en milieu rural, en priorité vis-à-vis de la population féminine
Thème : Démographie			
Sous-thème : Population			
Taux de croissance démographique	↓	<p>Croissance la population en %</p> <p>● Urbain ● Rural ● Total</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution continue depuis quarante ans • Transition démographique en cours

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Taux de dépendance	↓	<p>Evolution du rapport de dépendance démographique de la population totale et par milieu de résidence (en %)</p> <p>—○— Urbain —●— Rural —●— Total</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution continue du taux de dépendance • Evolution positive associée à l'augmentation de la population en âge de travailler par rapport aux personnes dépendantes

Thème : Risques naturels et technologiques

Sous-thème : Préparation et réponses aux désastres

Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles	→	<p>Impacts humains et économiques des principales catastrophes naturelles au Maroc entre 1950 et 2013</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Séisme</th> <th>Inondation</th> <th>Sécheresse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Récurrence</td> <td>3</td> <td>11</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Nombre de décès</td> <td>12 728</td> <td>1 192</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Nombre de personnes affectées</td> <td>38 465</td> <td>557 270</td> <td>412 000</td> </tr> <tr> <td>Estimation des dommages (en mille US\$)</td> <td>520 000</td> <td>330 200</td> <td>900 000</td> </tr> </tbody> </table>		Séisme	Inondation	Sécheresse	Récurrence	3	11	5	Nombre de décès	12 728	1 192	—	Nombre de personnes affectées	38 465	557 270	412 000	Estimation des dommages (en mille US\$)	520 000	330 200	900 000	<ul style="list-style-type: none"> • Inondations à l'origine des pertes et impacts humains les plus importants par rapport aux autres catastrophes naturelles • Sécheresses à l'origine des pertes économiques les plus importantes par rapport aux autres catastrophes naturelles
			Séisme	Inondation	Sécheresse																		
Récurrence	3	11	5																				
Nombre de décès	12 728	1 192	—																				
Nombre de personnes affectées	38 465	557 270	412 000																				
Estimation des dommages (en mille US\$)	520 000	330 200	900 000																				

Thème : Atmosphère

Sous-thème : Changement climatique

Emission de gaz à effet de serre	↑	<p>Emission de GES (Gg E-CO₂)</p> <p>■ Déchets ■ Industrie ■ Foresterie ■ Agriculture ■ Energie ■ Total</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation significative des émissions de GES • Niveau des émissions de GES relativement faible par rapport au niveau international
----------------------------------	---	---	--

Sous-thème : Qualité de l'air

Fréquence de dépassement des normes de la qualité de l'air	↑	<p>Fréquence de dépassement de la qualité de l'air pour la station Casa CHU</p> <p>—○— PM10 —●— NO2 —●— SO2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Particules en suspension (PM10) : • Augmentation des jours de dépassement (aux stations observées) • Dioxyde de soufre (SO2) • Baisse du nombre de jours de dépassement (aux stations observées) • Dioxyde d'azote (NO2) • Baisse relative depuis 2009, mais augmentation de la fréquence de dépassement entre 2010 et 2011
--	---	--	--

Matrice synthétique des IDD

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations																																																																																
Thème : Océans, mers et côtes																																																																																			
Sous-thème : Zones côtières																																																																																			
Densité de la population dans les provinces côtières	↑	<p>Densité de la population dans les provinces côtières</p> <table border="1"> <caption>Densité de la population dans les provinces côtières</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Maroc</th> <th>Provinces et préfectures côtières</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>En 2004</td> <td>~42</td> <td>~52</td> </tr> <tr> <td>En 2010</td> <td>~45</td> <td>~55</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Maroc	Provinces et préfectures côtières	En 2004	~42	~52	En 2010	~45	~55	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la densité dans les provinces côtières qui reste faible à cause du poids des provinces du Sud à densité très faible • Densité supérieure dans les provinces côtières à la moyenne nationale • Défis environnementaux importants posés par la surdensification et l'urbanisation rapide et anarchique du littoral 																																																																							
Année	Maroc	Provinces et préfectures côtières																																																																																	
En 2004	~42	~52																																																																																	
En 2010	~45	~55																																																																																	
Qualité des eaux marines côtières	↑	<p>Evolution de la qualité hygiénique des plages du Royaume</p> <table border="1"> <caption>Evolution de la qualité hygiénique des plages du Royaume</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Classe A</th> <th>Classe B</th> <th>Classe C</th> <th>Classe D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1999-00</td><td>~38</td><td>~38</td><td>~25</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2000-01</td><td>~35</td><td>~40</td><td>~25</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2001-02</td><td>~45</td><td>~48</td><td>~25</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2002-03</td><td>~30</td><td>~55</td><td>~10</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2003-04</td><td>~30</td><td>~55</td><td>~10</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2004-05</td><td>~55</td><td>~40</td><td>~10</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2005-06</td><td>~60</td><td>~35</td><td>~10</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2006-07</td><td>~65</td><td>~30</td><td>~10</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2007-08</td><td>~55</td><td>~35</td><td>~10</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2008-09</td><td>~75</td><td>~20</td><td>~5</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2009-10</td><td>~72</td><td>~22</td><td>~5</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2010-11</td><td>~70</td><td>~22</td><td>~5</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2011-12</td><td>~68</td><td>~22</td><td>~5</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2012-13</td><td>~68</td><td>~30</td><td>~5</td><td>~2</td></tr> <tr><td>2013-14</td><td>~68</td><td>~30</td><td>~5</td><td>~2</td></tr> </tbody> </table>	Année	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	1999-00	~38	~38	~25	~2	2000-01	~35	~40	~25	~2	2001-02	~45	~48	~25	~2	2002-03	~30	~55	~10	~2	2003-04	~30	~55	~10	~2	2004-05	~55	~40	~10	~2	2005-06	~60	~35	~10	~2	2006-07	~65	~30	~10	~2	2007-08	~55	~35	~10	~2	2008-09	~75	~20	~5	~2	2009-10	~72	~22	~5	~2	2010-11	~70	~22	~5	~2	2011-12	~68	~22	~5	~2	2012-13	~68	~30	~5	~2	2013-14	~68	~30	~5	~2	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès notable • Augmentation significative des eaux marines de bonne qualité avec quelques fluctuations et une baisse depuis 2008-2009 • Forte diminution de la part des eaux momentanément polluées et des eaux de mauvaise qualité.
Année	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D																																																																															
1999-00	~38	~38	~25	~2																																																																															
2000-01	~35	~40	~25	~2																																																																															
2001-02	~45	~48	~25	~2																																																																															
2002-03	~30	~55	~10	~2																																																																															
2003-04	~30	~55	~10	~2																																																																															
2004-05	~55	~40	~10	~2																																																																															
2005-06	~60	~35	~10	~2																																																																															
2006-07	~65	~30	~10	~2																																																																															
2007-08	~55	~35	~10	~2																																																																															
2008-09	~75	~20	~5	~2																																																																															
2009-10	~72	~22	~5	~2																																																																															
2010-11	~70	~22	~5	~2																																																																															
2011-12	~68	~22	~5	~2																																																																															
2012-13	~68	~30	~5	~2																																																																															
2013-14	~68	~30	~5	~2																																																																															
Sous-thème : Pêches																																																																																			
Volume des produits halieutiques	→	<p>Production par grands groupes d'espèces et de l'aquaculture (en tonnes)</p> <table border="1"> <caption>Production par grands groupes d'espèces et de l'aquaculture (en tonnes)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Poisson pélagique</th> <th>Poisson benthique</th> <th>Production de l'aquaculture</th> <th>Production totale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2006</td><td>~600000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~900000</td></tr> <tr><td>2007</td><td>~600000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~900000</td></tr> <tr><td>2008</td><td>~700000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~1000000</td></tr> <tr><td>2009</td><td>~800000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~1100000</td></tr> <tr><td>2010</td><td>~800000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~1100000</td></tr> <tr><td>2011</td><td>~700000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~1000000</td></tr> <tr><td>2012</td><td>~900000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~1200000</td></tr> <tr><td>2013</td><td>~1000000</td><td>~200000</td><td>~100000</td><td>~1300000</td></tr> </tbody> </table>	Année	Poisson pélagique	Poisson benthique	Production de l'aquaculture	Production totale	2006	~600000	~200000	~100000	~900000	2007	~600000	~200000	~100000	~900000	2008	~700000	~200000	~100000	~1000000	2009	~800000	~200000	~100000	~1100000	2010	~800000	~200000	~100000	~1100000	2011	~700000	~200000	~100000	~1000000	2012	~900000	~200000	~100000	~1200000	2013	~1000000	~200000	~100000	~1300000	<ul style="list-style-type: none"> • Forte augmentation jusqu'en 2009 et fluctuation avec une tendance à la baisse depuis • Défi posé par une prédominance de la pêche artisanale qui nécessite une amélioration des infrastructures et une meilleure valorisation des produits compatible avec les impératifs environnementaux 																																			
Année	Poisson pélagique	Poisson benthique	Production de l'aquaculture	Production totale																																																																															
2006	~600000	~200000	~100000	~900000																																																																															
2007	~600000	~200000	~100000	~900000																																																																															
2008	~700000	~200000	~100000	~1000000																																																																															
2009	~800000	~200000	~100000	~1100000																																																																															
2010	~800000	~200000	~100000	~1100000																																																																															
2011	~700000	~200000	~100000	~1000000																																																																															
2012	~900000	~200000	~100000	~1200000																																																																															
2013	~1000000	~200000	~100000	~1300000																																																																															
Thème : Eau douce																																																																																			
Sous-thème : Quantité d'eau																																																																																			
Taux de mobilisation des ressources en eau	→	<p>Potentiel des ressources en eaux</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Eaux de surface</td> <td>18 milliards de m³/an</td> </tr> <tr> <td>Eaux souterraines</td> <td>4 milliards de m³/an</td> </tr> <tr> <td>Total des ressources en eau naturelle</td> <td>22 milliards de m³/an</td> </tr> </tbody> </table>	Eaux de surface	18 milliards de m ³ /an	Eaux souterraines	4 milliards de m ³ /an	Total des ressources en eau naturelle	22 milliards de m ³ /an	<ul style="list-style-type: none"> • Importante capacité actuelle de mobilisation des ressources en eau (135 grands barrages) • Défi posé par l'augmentation de la demande en eau d'ici à 2020 et pour les générations futures 																																																																										
Eaux de surface	18 milliards de m ³ /an																																																																																		
Eaux souterraines	4 milliards de m ³ /an																																																																																		
Total des ressources en eau naturelle	22 milliards de m ³ /an																																																																																		

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Sous-thème : Qualité d'eau			
Qualité de l'eau	➔	<p>Qualité des eaux de surface</p> <p>Qualité des eaux souterraines</p>	<p>Eaux de surface</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation continue et importante de la part des eaux de bonne qualité • Baisse depuis 2009 de la part des eaux d'excellente qualité <p>Eaux souterraines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation globale des eaux de bonne qualité et diminution des eaux de mauvaise qualité • Disparition des eaux d'excellente qualité et augmentation des eaux de très mauvaise qualité • Nécessité de poursuivre les efforts investis pour l'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier les eaux souterraines

Thème : Terre (usage des terres et agriculture)

Sous-thème : Usage des terres et statuts

Part des terres agricoles irriguées	↑	<p>SAU irriguée (%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès significatif, résultat des efforts investis dans le développement du secteur agricole, notamment à travers la mise en place du Plan Maroc Vert
Part des unités fourragères pastorales dans le bilan fourrager	➔	<p>Part des unités fourragères dans le bilan fourrager</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse globale depuis 2007, avec une tendance à la hausse depuis 2010 • Apport des parcours quasi constant • Défis et pressions supplémentaires engendrés par une augmentation de la demande, d'une part, et des risques de sécheresse, d'autre part

Matrice synthétique des IDD

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Sous-thème : Désertification			
Superficie des terres réhabilitées	↑	<p>Superficie des terres réhabilitées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la superficie des terres réhabilitées Nécessité de la mise en œuvre de programmes de prévention et d'atténuation de la dégradation des terres
Sous-thème : Agriculture			
Consommation d'engrais et de pesticides	↑	<p>Engrais et pesticides (T)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation importante de l'utilisation des engrais Faible augmentation de l'utilisation des pesticides Relativement, le Maroc reste un faible consommateur d'engrais et de pesticides Défis à évaluer en termes d'impact sur la santé publique et l'environnement (pollution des eaux)
Sous-thème : Forêts			
Superficie des forêts aménagées	↑	<p>Superficie de forêts aménagées en ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> Progrès notable Augmentation significative et continue depuis 1990 Efforts importants mais insuffisants face à l'ampleur des défis
Superficie reboisée et régénérée	↑	<p>Superficie reboisée et régénérée ha/an</p>	<ul style="list-style-type: none"> Progrès notable Augmentation continue des surfaces reboisées et régénérées Nécessité d'augmenter les efforts afin d'inverser la tendance à la dégradation des forêts
Thème : Biodiversité			
Sous-thème : Ecosystème			
Superficie des aires protégées	↑	<p>Superficie totale des aires protégées au Maroc en ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tendance à la hausse Nécessité d'investir des efforts supplémentaires de diagnostic afin de compléter les inventaires souvent obsolètes

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations														
Sous-thème : Espèces																	
Nombre d'espèces protégées (faisant l'objet d'un plan de conservation)		<p align="center">Biodiversité faunistique du Maroc</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Nombre total d'espèces</th> <th>Endémiques</th> <th>Rares ou menacées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Faune</td> <td>24 661</td> <td>2 709</td> <td>613</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center">Espèces de la flore marocaine inventoriées et estimées</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Genres taxonomiques</th> <th>Nombre d'espèces inventoriées</th> <th>Nombre d'espèces estimées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Flore</td> <td>6 930</td> <td>7 660</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Nombre total d'espèces	Endémiques	Rares ou menacées	Faune	24 661	2 709	613	Genres taxonomiques	Nombre d'espèces inventoriées	Nombre d'espèces estimées	Flore	6 930	7 660	<ul style="list-style-type: none"> • Faune riche et diversifiée • Nécessité d'intensifier les efforts et actions visant à inventorier de manière plus complète les écosystèmes et espèces faunistiques • Nécessité de mettre en œuvre d'actions visant à protéger les espèces fragiles et menacées • Nécessité de mettre en œuvre des actions visant à protéger les espèces fragiles et menacées
		Catégorie	Nombre total d'espèces	Endémiques	Rares ou menacées												
Faune	24 661	2 709	613														
Genres taxonomiques	Nombre d'espèces inventoriées	Nombre d'espèces estimées															
Flore	6 930	7 660															

Thème : Développement économique

Sous-thème : Performance macroéconomique

PIB courant par habitant	↑	<p align="center">Produit intérieur brut/habitant (base 98)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation continue depuis 2000 • Valeur du PIB peu élevée dans l'absolu
Epargne brute	↔	<p align="center">Taux d'épargne en % de PIB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fluctuation avec une tendance à la hausse depuis 2012
Structure du PIB par secteur	→	<p align="center">Part du PIB par secteur (en millions de Dh)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité globale de la structure du PIB par secteur • Légère hausse de la part du secteur primaire entre 2012 et 2013

Matrice synthétique des IDD

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Part des investissements dans le PIB	➔	<p style="text-align: center;">Taux d'investissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation globale depuis 2000 • Relative stabilité, avec fluctuation depuis 2008 et légère tendance à la baisse depuis 2011

Sous-thème : Etat des finances/Durabilité des finances publiques

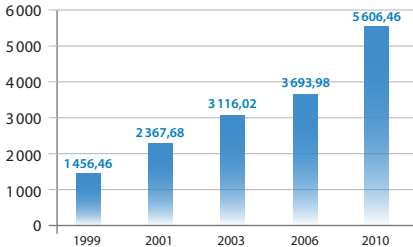
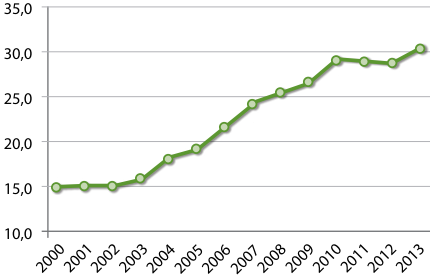
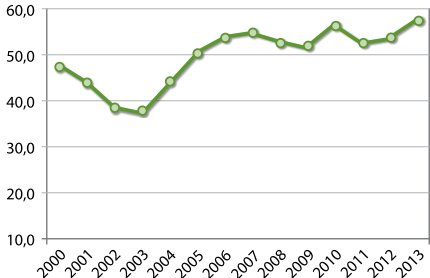
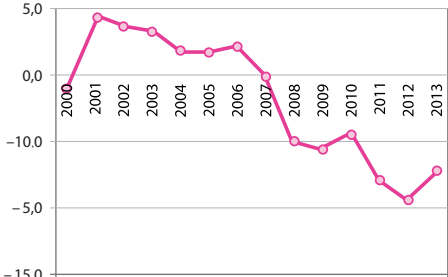
Taux d'endettement	↑	<p style="text-align: center;">Taux d'endettement direct du Trésor (en % du PIB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse tendancielle depuis 2000 • Relâchement depuis 2009 avec une augmentation importante du taux d'endettement • Nécessité de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la maîtrise du ratio d'endettement
--------------------	---	---	---

Sous-thème : Emploi

Taux d'emploi	➔	<p style="text-align: center;">Taux d'emploi au niveau national (%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux en stagnation et relativement faible au niveau national • Taux plus important en milieu rural • Légère tendance à la baisse en milieu urbain
---------------	---	--	---

Sous-thème : Technologies de l'information et de la communication

Taux de pénétration mobile, fixe, internet	↑	<p style="text-align: center;">Taux de pénétration mobile, fixe et internet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Très forte augmentation du taux de pénétration du mobile et d'internet • Nécessité d'investir des efforts pour réduire la fracture numérique entre milieu urbain et milieu rural
--	---	--	---

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations												
Sous-thème : Recherche développement															
Dépenses intérieures brutes de R et D	↑	<p style="text-align: center;">Evolution de la DIRD (en millions de dirhams)</p>  <table border="1"> <caption>Evolution de la DIRD (en millions de dirhams)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1999</td> <td>1456,46</td> </tr> <tr> <td>2001</td> <td>2367,68</td> </tr> <tr> <td>2003</td> <td>3116,02</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>3693,98</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>5606,46</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Valeur	1999	1456,46	2001	2367,68	2003	3116,02	2006	3693,98	2010	5606,46	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation notable des dépenses de R et D • Efforts supplémentaires nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'une part de 1% du PIB consacrée à la recherche
Année	Valeur														
1999	1456,46														
2001	2367,68														
2003	3116,02														
2006	3693,98														
2010	5606,46														
Sous-thème : Tourisme															
Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants	↑	<p style="text-align: center;">Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à la hausse mais relative stagnation depuis 2010 • Nécessité d'adapter l'offre et de développer de nouveaux marchés du tourisme équitable et durable 												
Nombre de nuitées pour 100 habitants	↑	<p style="text-align: center;">Nombre de nuitées pour 100 habitants</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation globale mais insuffisante par rapport aux objectifs fixés 												
Thème : Partenariat économique mondial															
Sous-thème : Commerce															
Compte courant	↓	<p style="text-align: center;">Solde du compte courant en % du PIB</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • En baisse et déficitaire depuis 2007 • Déficit important de la balance commerciale et tendance négative • Nécessité d'accélérer les réformes structurelles en cours pour rétablir un équilibre 												

Matrice synthétique des IDD

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations
Sous-thème : Financement extérieur			
Investissement direct étranger	↑	<p>IDE (en millions de dirhams)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tendance positive à la hausse avec quelques fluctuations
Thème : Modes de consommation et de production			
Sous-thème : Consommation de matériaux			
Consommation/vente directe du ciment	↑	<p>Consommation et production du ciment (en millions de tonnes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tendance à l'augmentation avec une légère baisse récente Reflet d'un fort dynamisme économique mais mesures à prendre pour réduire l'empreinte environnementale du secteur
Sous-thème : Consommation d'énergie			
Consommation énergétique annuelle par habitant	↑	<p>Consommation énergétique annuelle par habitant</p>	<ul style="list-style-type: none"> Croissance continue mais relativement faible et en dessous de la moyenne mondiale Défi important associé à une forte dépendance énergétique
Part de la consommation des ressources énergétiques renouvelables	↔	<p>Part de la consommation des ENR (%)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fluctuation de la part de la consommation des ENR Augmentation de la part de l'éolien mais fluctuation de la part de l'hydraulique due aux sécheresses Efforts et investissements très importants en cours pour développer le potentiel des ENR au Maroc

Indicateur	Tendance	Evolution de l'indicateur	Observations																																																				
Sous-thème : Production et gestion des déchets																																																							
Production des déchets	↑	<p>Production des déchets ménagers (en millions de tonnes)</p> <table border="1"> <caption>Production des déchets ménagers (en millions de tonnes)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Production (millions de tonnes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2007</td><td>4.8</td></tr> <tr><td>2008</td><td>4.9</td></tr> <tr><td>2009</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>2010</td><td>5.3</td></tr> <tr><td>2011</td><td>6.5</td></tr> <tr><td>2012</td><td>6.8</td></tr> <tr><td>2013</td><td>7.0</td></tr> </tbody> </table>	Année	Production (millions de tonnes)	2007	4.8	2008	4.9	2009	5.0	2010	5.3	2011	6.5	2012	6.8	2013	7.0	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation continue du volume de déchets ménagers • Nécessité d'intensifier les efforts investis pour une gestion plus efficace et respectueuse de l'environnement 																																				
Année	Production (millions de tonnes)																																																						
2007	4.8																																																						
2008	4.9																																																						
2009	5.0																																																						
2010	5.3																																																						
2011	6.5																																																						
2012	6.8																																																						
2013	7.0																																																						
Taux de collecte des déchets ménagers et assimilés	↑	<p>Taux de collecte urbain (en %)</p> <table border="1"> <caption>Taux de collecte urbain (en %)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux de collecte (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2007</td><td>45</td></tr> <tr><td>2008</td><td>62</td></tr> <tr><td>2009</td><td>68</td></tr> <tr><td>2010</td><td>72</td></tr> <tr><td>2012</td><td>78</td></tr> <tr><td>2013</td><td>80</td></tr> <tr><td>2014</td><td>82</td></tr> </tbody> </table>	Année	Taux de collecte (%)	2007	45	2008	62	2009	68	2010	72	2012	78	2013	80	2014	82	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration notable de la collecte des déchets ménagers en milieu urbain • Retard important sur la collecte et gestion d'autres types de déchets, principalement industriels 																																				
Année	Taux de collecte (%)																																																						
2007	45																																																						
2008	62																																																						
2009	68																																																						
2010	72																																																						
2012	78																																																						
2013	80																																																						
2014	82																																																						
Sous-thème : Transport																																																							
Répartition modale du transport	↑	<p>Evolution du parc automobile</p> <table border="1"> <caption>Evolution du parc automobile</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Trafic commercial</th> <th>Trafic fret (en tonnes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2002</td><td>25 000</td><td>11 000 000</td></tr> <tr><td>2003</td><td>28 000</td><td>11 500 000</td></tr> <tr><td>2004</td><td>32 000</td><td>12 000 000</td></tr> <tr><td>2005</td><td>38 000</td><td>13 000 000</td></tr> <tr><td>2006</td><td>45 000</td><td>14 000 000</td></tr> <tr><td>2007</td><td>55 000</td><td>15 000 000</td></tr> <tr><td>2008</td><td>60 000</td><td>14 500 000</td></tr> <tr><td>2009</td><td>65 000</td><td>13 500 000</td></tr> <tr><td>2010</td><td>70 000</td><td>12 500 000</td></tr> <tr><td>2011</td><td>70 000</td><td>12 500 000</td></tr> <tr><td>2012</td><td>68 000</td><td>12 500 000</td></tr> </tbody> </table>	Année	Trafic commercial	Trafic fret (en tonnes)	2002	25 000	11 000 000	2003	28 000	11 500 000	2004	32 000	12 000 000	2005	38 000	13 000 000	2006	45 000	14 000 000	2007	55 000	15 000 000	2008	60 000	14 500 000	2009	65 000	13 500 000	2010	70 000	12 500 000	2011	70 000	12 500 000	2012	68 000	12 500 000	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration notable des infrastructures de transport, tous modes confondus • Accroissement continu du parc automobile avec une évolution annuelle constante mais en baisse depuis 2010 																
Année	Trafic commercial	Trafic fret (en tonnes)																																																					
2002	25 000	11 000 000																																																					
2003	28 000	11 500 000																																																					
2004	32 000	12 000 000																																																					
2005	38 000	13 000 000																																																					
2006	45 000	14 000 000																																																					
2007	55 000	15 000 000																																																					
2008	60 000	14 500 000																																																					
2009	65 000	13 500 000																																																					
2010	70 000	12 500 000																																																					
2011	70 000	12 500 000																																																					
2012	68 000	12 500 000																																																					
Mortalité par accident de la circulation	↑	<p>Nombre de décès par accidents de la circulation entre 2000 et 2010</p> <table border="1"> <caption>Nombre de décès par accidents de la circulation entre 2000 et 2010</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>En agglomération</th> <th>Hors agglomération</th> <th>Ensemble</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2000</td><td>1000</td><td>2500</td><td>3500</td></tr> <tr><td>2001</td><td>1100</td><td>2500</td><td>3600</td></tr> <tr><td>2002</td><td>1200</td><td>2500</td><td>3700</td></tr> <tr><td>2003</td><td>1300</td><td>2600</td><td>3900</td></tr> <tr><td>2004</td><td>1400</td><td>2600</td><td>4000</td></tr> <tr><td>2005</td><td>1400</td><td>2300</td><td>3700</td></tr> <tr><td>2006</td><td>1300</td><td>2600</td><td>3900</td></tr> <tr><td>2007</td><td>1200</td><td>2700</td><td>3900</td></tr> <tr><td>2008</td><td>1300</td><td>3000</td><td>4300</td></tr> <tr><td>2009</td><td>1300</td><td>2800</td><td>4100</td></tr> <tr><td>2010</td><td>1300</td><td>2600</td><td>3900</td></tr> <tr><td>2011</td><td>1400</td><td>2900</td><td>4300</td></tr> </tbody> </table>	Année	En agglomération	Hors agglomération	Ensemble	2000	1000	2500	3500	2001	1100	2500	3600	2002	1200	2500	3700	2003	1300	2600	3900	2004	1400	2600	4000	2005	1400	2300	3700	2006	1300	2600	3900	2007	1200	2700	3900	2008	1300	3000	4300	2009	1300	2800	4100	2010	1300	2600	3900	2011	1400	2900	4300	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau très élevé avec quelques fluctuations mais une tendance globale à la hausse • Nécessité de redoubler d'efforts pour combattre ce fléau
Année	En agglomération	Hors agglomération	Ensemble																																																				
2000	1000	2500	3500																																																				
2001	1100	2500	3600																																																				
2002	1200	2500	3700																																																				
2003	1300	2600	3900																																																				
2004	1400	2600	4000																																																				
2005	1400	2300	3700																																																				
2006	1300	2600	3900																																																				
2007	1200	2700	3900																																																				
2008	1300	3000	4300																																																				
2009	1300	2800	4100																																																				
2010	1300	2600	3900																																																				
2011	1400	2900	4300																																																				

Fiches des indicateurs du développement durable

Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté relative

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Equité

Définition

C'est le pourcentage de la population dont le niveau de consommation est inférieur au seuil de pauvreté alimentaire, défini par le coût d'un panier de biens alimentaires, qui garantit l'apport nutritionnel minimum (fixé à 2 444 kilo-calories par équivalent homme adulte et par jour), et de biens de consommation non alimentaires.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur reflète le niveau du développement social et économique du pays. L'OMD 1 est lié à cet indicateur: « Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ». Le développement durable de la société passe avant tout par une diminution de ce taux.

L'OMD 1 « Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim » et les cibles 1 à 5 sont directement liés à cet indicateur :

- Cible 1: réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$US par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA).
- Cible 1bis: accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes.
- Cible 2: réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.
- Cible 3: réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 \$US par jour en PPA.
- Cible 4: réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité.
- Cible 5: réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses.

Cet indicateur est également lié à l'ensemble des OMD, car une réduction du taux de pauvreté permet des avancées dans l'ensemble des domaines: environnemental, social ou économique. Le développement ne peut être durable que s'il bénéficie à l'ensemble de la population. Cet IDD est primordial et

permet d'apprécier le partage des richesses et la prise en charge des couches défavorisées de la société.

Evolution et analyse

Taux de pauvreté relative (%)

Année	1985	1998	2001	2007	2008	2011
Urbain	13,3	9,5	7,6	4,8	4,7	3,5
Rural	26,9	24,1	22,0	14,4	14,2	10,0
National	21,0	16,2	15,3	8,9	8,8	6,2

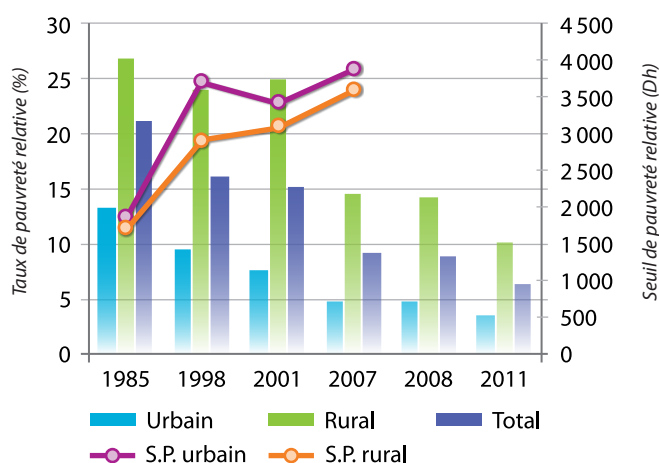
Source: HCP.

Seuil de pauvreté (S.P.) en dirhams/personne/an

Année	1985	1998	2001	2007
S.P. urbain	1 760	3 700	3 421	3 834
S.P. rural	1 604	2 921	3 098	3 569

Source: HCP.

Pourcentage de population vivant sous le seuil de pauvreté



Le taux de pauvreté relative a diminué de manière continue, entre 1985 et 2011. Il est passé, respectivement pour le milieu urbain et rural, de 13,3 à 3,5%, et de 26,9 à 10%. Au niveau national, cela équivaut à un taux de population vivant sous le seuil de pauvreté de 21% en 1985 et seulement 6,2% en 2011. Cette baisse significative a été rendue possible grâce aux nombreux programmes sociaux initiés au Maroc ces dernières années.

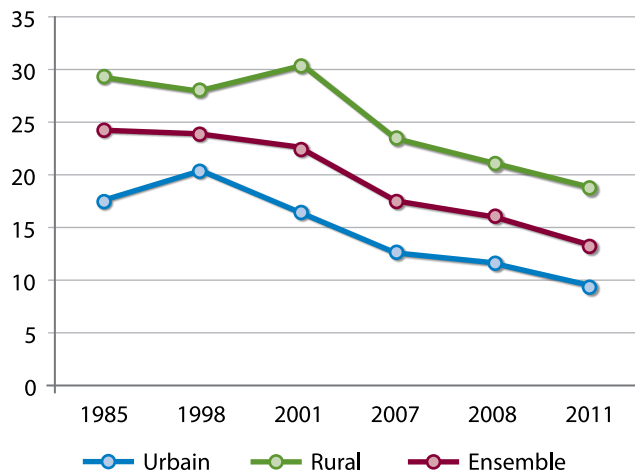
A noter que le seuil de pauvreté était de 3 834 dirhams par an en milieu urbain et de 3 569 dirhams en milieu rural (chiffres de 2007). Ceci correspond, en moyenne, à 2,15 \$US PPA par jour et par personne (1 \$US PPA = 4,88 Dh).

Le taux de vulnérabilité à la pauvreté, qui représente la proportion des personnes dont la dépense annuelle moyenne par personne est située entre le seuil de pauvreté et 1,5 fois ce seuil, est très important. Il correspond à une frange de la population non considérée comme vivant sous le seuil de pauvreté mais qui reste pauvre et qui peut facilement basculer dans l'extrême pauvreté. Au Maroc en 2011, elles sont 4,3 millions de personnes considérées en situation de vulnérabilité.

Taux de vulnérabilité (%)

Année	1985	1998	2001	2007	2008	2011
Urbain	17,6	20,2	16,6	12,7	11,7	9,4
Rural	29,2	28,1	30,5	23,6	21,4	18,7
National	24,1	23,9	22,8	17,5	15,9	13,3

Source: HCP.



Ce taux est passé de près de 24% en 1985, à 22,8% en 2001, pour atteindre 13,3% en 2011.

Le pays lutte activement contre la pauvreté et a mis en place de nombreuses politiques ayant pour objectif l'inclusion sociale et la lutte contre les inégalités, au premier titre desquelles l'Initiative nationale pour le développement humain, initiée en 2005.

Les objectifs de cette stratégie sont la réduction de la pauvreté urbaine et rurale, de la précarité et de l'exclusion sociale. Ce sont environ 5 millions de personnes qui ont bénéficié de 20 000 projets, pour un budget de 11,9 milliards de dirhams, dans la première phase du programme, de 2006 à 2010. La phase 2 a été lancée en 2011, et les projets développés jusqu'en 2015 permettront de poursuivre la lutte contre les inégalités sociales. En effet, malgré les efforts et les progrès importants réalisés, les taux de pauvreté et de vulnérabilité restent relativement élevés. Il n'en demeure pas moins que l'ODD 1 sera vraisemblablement atteint par le Maroc.

La dimension environnementale et plus spécifiquement la problématique des changements climatiques sont pris en compte dans la mise en œuvre de l'INDH, car les personnes en situation de pauvreté y sont plus vulnérables.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en divisant la population vivant sous le seuil de pauvreté par la population totale et en multipliant par 100 (exprimé en %).
- Source: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: variable
- Autre IDD-clés liés: pourcentage de la population disposant de moins de 1 \$US par jour
- Bibliographie
<http://www.hcp.ma/>
 Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2009
<http://www.indh.gov.ma/fr/index.asp>

Pourcentage de la population disposant de moins de 1 \$US par jour

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Équité

Définition

La proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) représente le pourcentage de la population vivant avec un revenu inférieur à 1 dollar par jour, aux derniers prix internationaux publiés par la Banque mondiale. Le revenu correspondant au seuil de pauvreté d'un dollar par jour équivaut à la consommation par personne et comprend l'autoconsommation et les dépenses en nature.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur permet de mesurer l'extrême pauvreté présente dans le pays. Il correspond à l'ODD 1, « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim », et plus spécifiquement à la cible 1, « Réduire de moitié (...) la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour », et la cible 4, « Réduire de moitié (...) la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité ».

Cet IDD révèle l'efficacité des stratégies mises en place au niveau national pour lutter contre l'extrême pauvreté.

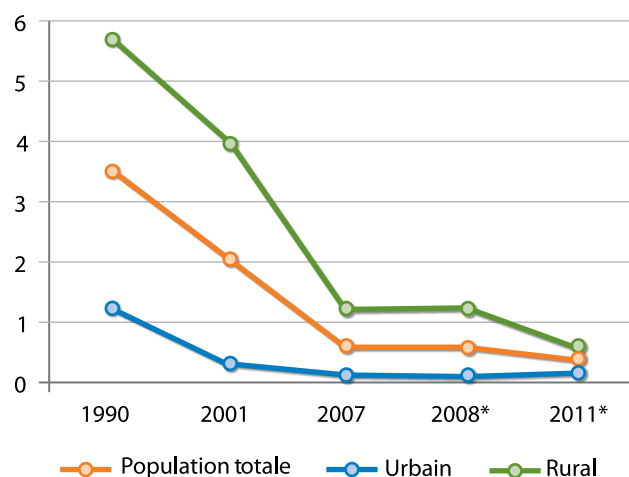
Evolution et analyse

Proportion de la population disposant de moins de 1 \$US par jour en PPA (%)

Année	1990	2001	2007	2008*	2011*
National	3,5	2	0,6	0,56	0,28
Urbain	1,2	0,3	0,1	0,07	0,09
Rural	5,7	4	1,2	1,2	0,54

Source: HCP*1.

* Les indicateurs relatifs à l'année 2008 sont tous obtenus à partir de la mise à jour de la dépense annuelle moyenne par personne, observée en 2007 par l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2007. Cette mise à jour se fonde sur l'hypothèse d'un prolongement à 2008 de la tendance des dépenses de consommation observée entre 2001 et 2007.



Le Maroc a mené une politique efficace en matière de lutte contre l'extrême pauvreté. Le pourcentage de la population disposant de moins de 1 \$ par jour représentait, au niveau national, 3,5% de la population en 1990, 2% au début des années 2000 et seulement 0,28% en 2011. En milieu urbain, le taux est passé de 1,2% en 1990 à 0,3% en 2001, pour finalement atteindre 0,09% en 2011. Cela représente des progrès considérables en matière de lutte contre l'extrême pauvreté, même s'il faut noter une légère augmentation entre 2008 et 2011, puisque le taux est passé de 0,07 à 0,09%.

En milieu rural, 5,7% de la population vivait sous le seuil d'extrême pauvreté en 1990, 4% en 2001, 1,2% en 2008 et 0,54% en 2011.

Il faut noter les efforts importants menés par le Maroc et les bons résultats obtenus à travers la mise en œuvre de programmes tels que l'INDH. En effet, sur la même période, la population a largement augmenté, et le taux a, lui, fortement diminué. La cible 1 est d'ores et déjà atteinte.

Ces progrès sont à nuancer, car les avancées sont moins spectaculaires si l'on prend des seuils de pauvreté supérieurs. En effet, 14,2% de la population vivaient sous le seuil de pauvreté en 2008 en milieu rural, si l'on prend le seuil reconnu au niveau national, qui est légèrement supérieur au taux dont il est question dans cet indicateur.

Si le Maroc a pour objectif global de diminuer le taux de pauvreté, il souhaite éradiquer l'extrême pauvreté, et il est en très bonne voie pour y parvenir, car les taux atteints en 2008 sont très faibles.

Dès les années 90, le Maroc a mobilisé beaucoup d'énergie et de moyens pour lutter contre l'extrême pauvreté. Au début des années 2000, les programmes et agences dédiés se sont développés.

C'est ainsi qu'est créée en 2001 l'Agence de développement social, qui est l'un des principaux opérateurs de la politique de développement social au Maroc. Ses objectifs sont la réduction de la pauvreté et la promotion du développement social.

Dans le même temps, d'autres stratégies sont mises en œuvre telles que l'INDH, pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la marginalisation. Une des forces de cette stratégie est son champ d'action, puisqu'elle intervient en milieu rural mais aussi en milieu urbain, en ciblant les communes ou quartiers dans lesquels les taux de pauvreté sont importants. Un taux de près de 0,5% de la population disposant de moins d'un dollar par jour est un indicateur de réussite qui montre que le Maroc est bien sur la voie du développement durable, en ayant presque éliminé la pauvreté absolue.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: la consommation est évaluée à travers les enquêtes sur les niveaux de vie et de consommation réalisées périodiquement par le HCP. Il est procédé, au préalable, à la conversion d'un dollar par jour en dirham, en utilisant le taux de change à parité du pouvoir d'achat, tiré des dernières estimations de la Banque mondiale. Converti en monnaie locale, le calcul de l'indicateur est obtenu, de ces enquêtes, en divisant l'effectif des personnes dépensant moins d'un dollar PPA par la population totale.
- Source: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autre IDD-clés lié: pourcentage de population vivant sous le seuil de pauvreté.
- Bibliographie
Rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2009.
Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages, HCP.
Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, HCP.

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation finale

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Inégalité de revenus

Définition

C'est la part, dans la masse globale des dépenses de consommation, des populations réparties en 5 quintiles. Le quintile 1 regroupe les 20% qui réalisent les plus faibles dépenses de consommation par habitant, le quintile 2 regroupe les 20% suivants, etc., jusqu'au quintile 5 qui regroupe les 20% qui réalisent les plus fortes dépenses par habitant.

Cet indicateur s'intéresse donc au quintile 1.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur mesure le niveau d'inégalité socio-économique dans le pays et permet de mieux appréhender la répartition des richesses. Réduire les inégalités est un moyen de favoriser le développement humain et économique. De fortes inégalités représentent une menace pour le développement durable du pays. Cet indicateur est en lien avec l'ODD 1, « Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ».

Evolution et analyse

Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale

Année	1990	2001	2007	2008*	2011
Part du cinquième le plus pauvre	6,6	6,46	6,51	6,51	6,55

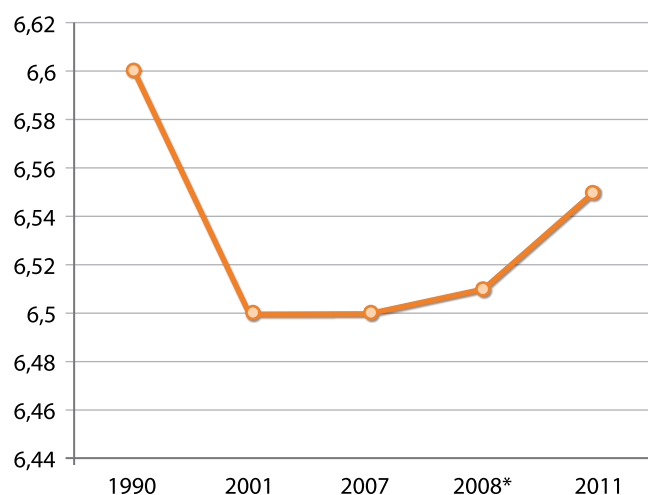
Source: HCP*2.

Cet indicateur mesure la concentration des revenus. Le Maroc a déployé des efforts considérables pour lutter contre la pauvreté. Le taux de pauvreté a en effet connu une baisse significative, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, mais les inégalités sociales entre les plus riches et les plus pauvres ont tendance à s'accroître ces

*2 Les indicateurs relatifs à l'année 2008 sont tous obtenus à partir de la mise à jour de la dépense annuelle moyenne par personne, observée en 2007 par l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2007. Cette mise à jour se fonde sur l'hypothèse d'un prolongement à 2008 de la tendance des dépenses de consommation observée entre 2001 et 2007.

dernières années. Or, c'est précisément sur ce point que le pays doit concentrer ces efforts. En effet, les risques de déstabilisation sociale découlent en majeure partie de ces inégalités.

Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale



Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur représente le rapport entre la somme des dépenses des 20% des ménages de contribuables les plus riches et celle des 20% les plus pauvres. Le calcul est établi en divisant la consommation revenant au quintile le plus riche de la population par la consommation revenant au quintile le plus pauvre.
- Source: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres IDD-clés liés:
 - indice de Gini;
 - pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté.
- Bibliographie
<http://www.hcp.ma>
<http://omdh.hcp.ma/>

Indice de Gini

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Inégalité des revenus

Définition

Le calcul de l'inégalité se fonde sur l'indice de Gini, reconnu à l'échelle internationale comme la mesure du niveau des disparités des niveaux de vie. C'est une mesure synthétique de la différence entre la répartition effective des dépenses de consommation et une répartition hypothétique dans laquelle chaque personne reçoit une part identique. Il se situe entre la valeur 0 – égalité parfaite – et 1 – inégalité absolue.

Lien avec le développement durable

L'indice de Gini est un indicateur de la cohésion sociale d'un pays dans la mesure où il rend compte des inégalités sociales. On l'appelle d'ailleurs indicateur d'inégalité. Pour se développer de manière durable, une société doit permettre le bien-être de chacun, intégrer chaque individu dans ce développement, et les différences doivent être acceptables et acceptées.

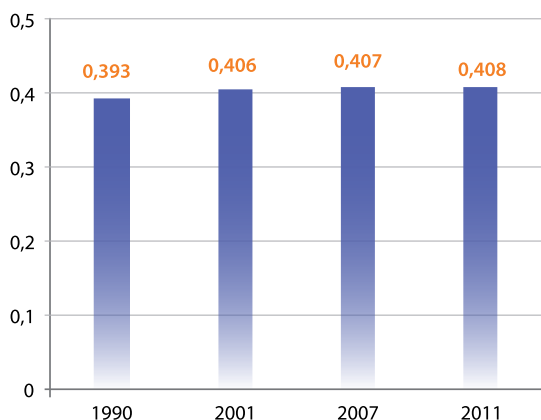
Cet indicateur reflète les dimensions sociales et économiques du développement durable et correspond à l'ODD 1 cible 5, « Réduire de moitié (...) les inégalités dans les dépenses ».

Evolution et analyse

Indice de Gini

Année	1990	2001	2007	2011
Indice de Gini	0,393	0,406	0,407	0,408

Source: HCP.



L'indice de Gini est resté relativement stable entre 1990 et 2007. Il était de 0,393 en 1990, de 0,406 en 2001 puis de 0,407 en 2007. Enfin, il atteignait 0,408 en 2011. La variation est minime, mais elle augmente très légèrement, ce qui tend vers une augmentation globale des inégalités.

La lutte contre les inégalités sociales est un objectif que s'est fixé le Maroc, qui souhaite aller vers un meilleur partage des richesses. Mais si la lutte contre la pauvreté absolue et relative est une réussite, à travers les différentes stratégies mise en œuvre au premier titre desquelles l'INDH, les inégalités sociales ont plutôt tendance à se creuser ces dernières années.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est une mesure de la distribution du revenu entre les individus et entre les ménages au sein d'une économie. Il illustre l'écart par rapport à une distribution théorique parfaitement uniforme.
- Source de données: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autre IDD-clés liés: part du quintile le plus pauvre de la population dans la dépense nationale.
- Bibliographie
<http://omdh.hcp.ma/>
<http://www.wmaker.net/>
<http://www.albacharia.ma/>
Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, HCP.

Taux d'accès à l'assainissement

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Conditions sanitaires

Définition

Le Taux d'accès à l'assainissement (TAA) exprime la proportion de la population (ou des ménages) ayant accès à un système d'assainissement amélioré rapportée à la population totale (ou au nombre total des ménages) en milieu urbain et rural.

Le Taux de raccordement à l'assainissement (TR) exprime le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement rapporté à la population totale.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur est étroitement lié au développement durable dans toutes ses dimensions. Un faible taux de raccordement au réseau d'assainissement a pour conséquence directe une dégradation rapide et profonde de la qualité des ressources en eau et des milieux et représente une véritable menace pour l'environnement et la santé des populations, pouvant mettre en péril le développement économique et social du pays.

Cet indicateur est en relation avec l'ODD 7, « Assurer un environnement durable » et plus spécifiquement la cible 23, « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement ».

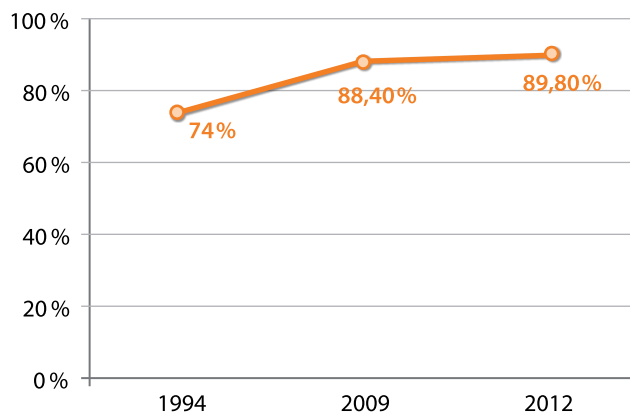
Cet indicateur est lié au développement humain en général, car seul un assainissement effectif peut garantir des conditions de vies respectueuses de la dignité de la personne humaine et de son environnement.

Evolution et analyse

Années	1994	2009	2012
TAA	74 %	88,4 %	89,8 %

Selon le dernier rapport national des OMD (HCP), le taux d'accès à l'assainissement, exprimé par la portion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées, est passé de 74,2 % en 1994 à 88,4 % en 2009 et à 89,8 % en 2012.

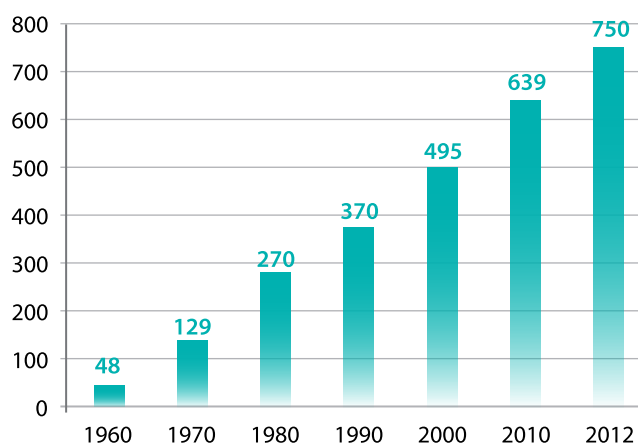
Taux d'accès à l'assainissement (%)



Par ailleurs, le taux de raccordement national au réseau d'assainissement (TR) en milieu urbain et périurbain, exprimé en nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement, a atteint 72 % en 2013, contre 70 % en 2005 (source: Ministère délégué chargé de l'Environnement).

Le volume annuel des eaux usées domestiques rejeté dans le milieu naturel est estimé à 750 millions de mètres cubes, dont 55 % sont déversés dans les eaux marines depuis les villes côtières. Ainsi, en l'absence d'un dispositif d'assainissement adéquat, une grande partie des rejets chargés de polluants sont directement déversés dans le milieu naturel sans traitement préalable. Les pressions de la production des eaux usées sur l'environnement augmentent d'une façon presque exponentielle. En effet, ces rejets se sont accrus de plus de 15 fois entre 1960 et 2012, passant de 48 à 750 millions de mètres cubes par an.

Volume brut des eaux usées (en millions de m³)



En 2013, les eaux usées déversées dans le réseau national d'assainissement sont traitées au niveau de 79 stations d'épuration, couvrant 87 villes et centres urbains et permettant le traitement d'un volume de 272 millions de mètres cubes par an des eaux usées produites.

Nombre de stations d'épuration des eaux usées (STEP)

Années	2005	2011	2012	2013
STEP	21	49	73	79

Source: Ministère délégué chargé de l'Environnement.

Proportionnellement à l'accroissement de la production en eaux usées, la production en boues augmente également. Actuellement, les quantités de boues produites sont évaluées à plus de 60 000 tonnes par an.

Face aux défis environnementaux posés par l'augmentation de la production d'eaux usées, le Maroc a consenti des efforts importants en matière d'assainissement liquide depuis 2005, année du lancement par le gouvernement du «Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées» (PNA). Ce programme s'est fixé pour objectif d'atteindre le taux de 80% de raccordement au réseau sanitaire dans les zones urbaines d'ici 2020. Le budget global du programme a été révisé en 2008, pour atteindre un investissement total d'environ 50 milliards de dirhams. A partir de cette étape, le rythme d'exécution du programme s'est accéléré pour permettre à la majeure partie des grandes agglomérations et centres urbains de disposer d'un réseau d'assainissement collectif en 2013.

Avec l'accélération de la mise en œuvre enregistrée ces 5 dernières années, il est fort probable que le Maroc dépasse l'objectif fixé pour 2020, soit d'atteindre un taux de raccordement au réseau d'assainissement de 80%.

Objectifs et état d'avancement du PNA

	TR (%)	Villes/Centres avec STEP	Volume des eaux usées traitées (%)	Traitement tertiaire (%)
Objectifs du PNA				
2014	73	100	40	—
2016	75	150	50	—
2020	80	200	60	50
2030	100	330	100	100
Etat d'avancement				
2011	72	54 (49 STEP)	20	11
2012	72	81 (73 STEP)	28	16
2013	73	87 (79 STEP)	37	22

Source: Ministère délégué chargé de l'Environnement.

Le taux d'épuration, défini par le rapport entre le volume des eaux usées traitées et le volume total des eaux usées produites, a enregistré une importante progression durant la dernière décennie. Il est ainsi passé d'un faible taux de 6% en 2005, à 20% en 2011 et à plus de 37% aujourd'hui. Ce taux a ainsi été multiplié par six en l'espace de huit ans.

La progression globale du niveau d'assainissement a des effets positifs sur le développement en général et comporte des avantages à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Le défi pour le pays demeure cependant l'assainissement liquide en milieu rural.

Pour en savoir plus

- Méthode de l'indicateur: rapport de la population raccordée au réseau d'assainissement par rapport à la population totale urbaine.
- Source: Ministère délégué chargé de l'Environnement.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres IDD-clés liés:
 - proportion de la population ayant accès à l'eau potable ;
 - part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes ;
 - proportion de la population urbaine vivant dans des habitats insalubres.
- Bibliographie
 - « Evaluation des indicateurs descriptifs de l'assainissement collectif », 2013.
 - Tableau de bord du PNA.
 - « Objectifs du Millénaire pour le Développement », Rapport national 2012.

Proportion de la population ayant accès à l'eau potable

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Eau potable

Définition

C'est la population bénéficiant d'un système d'adduction en eau potable (borne fontaine, branchement individuel, source aménagée ou autres) dans un rayon de 200 mètres en milieu urbain ou de 500 mètres en milieu rural, rapportée à la population totale.

Lien avec le développement durable

L'accès à l'eau potable est un élément essentiel du développement d'un pays et a des répercussions importantes sur tous les aspects du développement durable.

L'augmentation du taux d'accès à l'eau potable a des conséquences positives directes sur le taux de scolarisation des enfants, notamment des petites filles, qui sont libérées de la corvée d'eau. Cela permet également d'impacter positivement l'activité économique, car les populations, n'ayant plus à se préoccuper de cet élément essentiel pour leur survie, peuvent alors se concentrer sur d'autres tâches. D'autre part, un taux d'accès à l'eau potable maximal permet de réduire les maladies hydriques véhiculées par l'eau non potable, cause de mortalité, notamment infantile.

Il ne peut y avoir de développement durable sans un accès à l'eau potable garanti pour tous. La proportion de la population ayant accès à l'eau potable correspond à l'OMD 7, « Assurer un environnement durable », et plus spécifiquement la cible 23, « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement ».

Selon le Rapport national des OMD paru en 2013, cet objectif a été atteint pour le milieu urbain où la proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre est passée de 81 % en 1994 à 88 % en 2000 pour se stabiliser à 100 % à partir de l'année 2007. Pour le milieu rural, cette proportion a connu une large évolution, passant de 14 % en 1994 à 43 % en 2000 pour enfin atteindre 92 % en 2012.

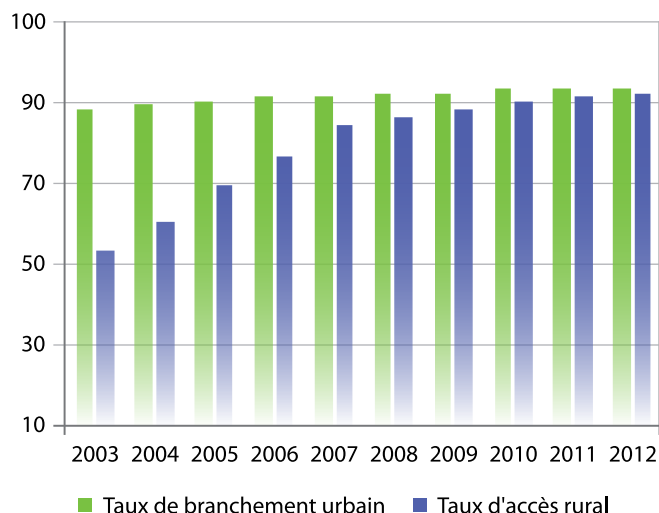
Evolution et analyse

Proportion de la population ayant accès à l'eau potable

Eau potable (%)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de branchement urbain	89	90	91	92	92	93	93	94	94	94
Taux d'accès rural	54	61	70	77	85	87	89	91	92	93

Source : ONEE-Branche Eau.

Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)



En milieu urbain, l'accès à l'eau potable est garanti à 100 % depuis une dizaine d'années, selon la définition de l'ONEE/Branche Eau. En revanche, le taux de branchement n'a pas encore atteint les 100 %, mais il est passé de 89 % en 2003 à 94 % en 2011. La différence est due à quelques poches d'habitat informel et/ou insalubre qui subsistent dans les grandes villes. Ils ont accès à l'eau potable, le plus souvent par borne-fontaine, mais ne sont pas directement raccordés au réseau d'eau potable.

C'est en milieu rural que l'évolution est la plus spectaculaire, puisque le taux d'accès est passé de 54 % en 2003 à 77 % en 2006, pour atteindre 92 % en 2011.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural sera très bientôt garanti à 100 %.

C'est le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) initié en 1995 qui a permis d'atteindre de tels résultats. Les principes de l'ONEE/Branche Eau pour la généralisation de l'accès à l'eau potable sont les suivants :

- considérer l'eau potable comme un droit pour tous les citoyens ;
- profiter de la solidarité entre l'urbain et le rural ;
- adopter l'approche participative avec les populations rurales ;
- promouvoir le partenariat avec les collectivités locales ;
- viser la pérennité du service de l'eau potable ;
- assurer le contrôle de la qualité de l'eau distribuée ;
- donner la priorité aux projets structurants et aux régions déficitaires en ressources en eau.

De même, l'office développe de plus en plus les branchements individuels en milieu rural. La politique du Maroc en matière d'accès à l'eau potable est

véritablement un succès et permettra au pays d'atteindre la cible 23 de l'ODD 7, pour la partie eau potable.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : l'accès à l'eau potable est défini comme le rapport de la population ayant l'eau potable à domicile ou dans un rayon de 200 mètres en milieu urbain ou 500 mètres en milieu rural, sur la population totale concernée.
- Source : ONEE/Branche Eau.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - taux d'accès à l'assainissement ;
 - part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes.
- Bibliographie : <http://www.onep.ma/>
Rapport national des ODD, 2013.

Part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Accès à l'énergie

Définition

Cet indicateur est défini par la proportion de ménages qui n'a pas accès à l'énergie commerciale et par la part des ménages pour lesquels la dépendance vis-à-vis des carburants non commerciaux (traditionnels) dépasse 75% de la consommation totale d'énergie.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur est lié aux dimensions environnementales et économiques du développement durable. Les services énergétiques modernes sont importants pour l'éducation et l'accès à la communication, par exemple. Le manque d'accès à ces services énergétiques contribue à la pauvreté et limite le développement économique.

Cet indicateur est lié à l'OMD 3, «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes», car ce sont les femmes qui sont responsables de la corvée de bois dans les ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes. Il est également en lien avec l'OMD 7, «Assurer un environnement durable», car l'utilisation de services énergétiques modernes permet de préserver les ressources naturelles.

L'accès aux services énergétiques est lié de manière indirecte à l'ensemble des OMD, et il y a un lien étroit entre accès aux services énergétiques et réduction de la pauvreté.

Cet indicateur est renseigné par la part des ménages disposant de l'électricité, les données officielles pour celle-ci étant disponibles et fiables.

Evolution et analyse

La part des ménages disposant de l'électricité au Maroc est passé de 87,2% en 2007 à 94,8% en 2011, enregistrant ainsi une augmentation de plus de 7 points en l'espace de quatre ans. Si cette augmentation reflète une augmentation de la part des ménages ayant accès à l'électricité, en milieux urbain et rural, l'augmentation

au niveau national reste en grande partie due à la forte augmentation de la part des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural, qui passe de 72,5% à 88,2% entre 2007 et 2011. La part des ménages en milieu urbain n'augmente que de 2 points pendant cette même période.

Part des ménages disposant de l'électricité

Année	2007	2008	2009	2010	2011
National (part restante)	87,2 (12,8)	91,0 (9,0)	92,4 (7,6)	93,7 (6,3)	94,8 (5,2)
Urbain (part restante)	96,3 (3,7)	97,4 (2,6)	97,4 (2,6)	97,9 (2,1)	98,5 (1,5)
Rural (part restante)	72,6 (27,4)	80,0 (20)	83,9 (16,1)	86,4 (13,6)	88,2 (11,8)

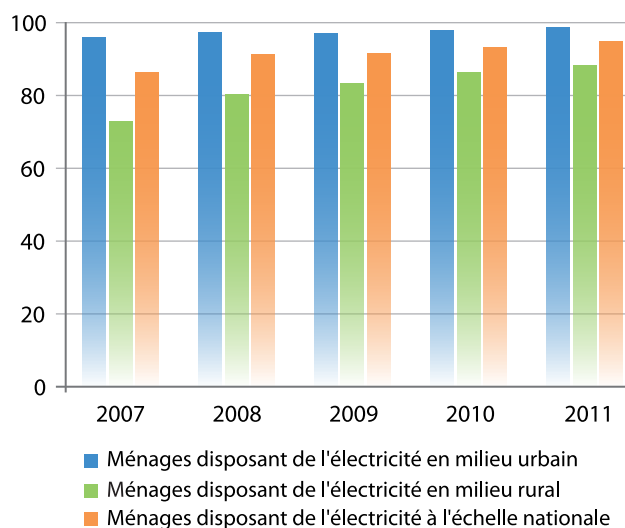
Source : HCP, les Indicateurs sociaux du Maroc en 2011.

Ménages ne disposant pas de l'électricité selon le mode d'éclairage

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Eclairage par pétrole	1,5	0,3	0,1	0,6	0,2
Eclairage par gaz	54,4	58,3	59,3	52,2	50,2
Bougie	42	37,7	35,1	41,6	39,3
Autres	2,1	3,7	5,5	5,7	10,3

Source : HCP, les indicateurs sociaux du Maroc en 2011.

Ménages disposant de l'électricité (%)



Le Maroc a effectué des progrès indéniables en termes d'accès à l'électricité depuis la fin des années 90, particulièrement en termes d'électrification rurale où il enregistrait un retard notable par rapport aux pays de la région. En moins de vingt ans, le taux d'électrification rurale est en effet passé de moins de 20% (1995) à près de 90% (2011). Ce bond en avant est le résultat direct de la mise en œuvre du Programme d'électrification rurale global (PERG), à travers lequel l'État marocain s'est fixé pour objectif de généraliser l'électrification à l'ensemble du royaume à l'horizon 2010. Ce chantier national de très grande envergure est considéré parmi l'une des plus grandes actions menées par l'État en termes d'aménagement du territoire et a permis de quintupler, en moins de vingt ans, la part des ménages ruraux ayant accès à l'électricité.

Le succès du PERG a ainsi permis de réduire les disparités entre villes et campagnes et d'améliorer le niveau de vie de plus de deux millions de foyers ruraux jusque-là exclus de ce service de base qu'est l'accès à l'électricité. Se basant sur les données officielles analysées ci-dessus, la part des ménages sans accès à l'électricité en 2011 est vraisemblablement inférieure à 5% au niveau national, à 1,5% en milieu urbain et à 12% en milieu rural. En 2007, cette part était d'environ 12,8% au niveau national, de 3,7% en milieu urbain et de 27,4% en milieu rural. Pour cette partie de la population, les moyens utilisés pour l'éclairage sont variés. Toutefois, le gaz et les bougies sont les modes les plus utilisés. En effet, plus de 50% des ménages ne disposant pas de l'électricité utilisent le gaz, alors que ceux utilisant des bougies avoisinent les 40%. Moins de 2% de ces ménages utilisent le pétrole pour l'éclairage, alors que les autres préfèrent d'autres moyens d'éclairage.

La part de la population marocaine sans accès à l'électricité a diminué de manière constante et continue durant la dernière décennie, et les résultats obtenus en termes d'électrification rurale sont incontestablement positifs. Ceci dit, l'écart entre les milieux urbain et rural, bien que drastiquement réduit ces dernières années, subsiste et doit continuer de faire l'objet d'efforts au niveau des politiques nationales et territoriales relatives au développement rural et au développement durable du pays.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: l'indicateur est calculé en rapportant le nombre des ménages ne disposant pas de l'électricité ou utilisant des sources énergétiques traditionnelles au nombre total des ménages.
- Source: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres IDD-clés liés:
 - proportion de la population ayant accès à l'eau potable ;
 - taux d'accès à l'assainissement ;
 - taux de scolarisation (primaire, secondaire, supérieur) ;
 - taux d'abandon scolaire.
- Bibliographie
<http://www.hcp.ma/>
HCP, *les Indicateurs sociaux du Maroc en 2011*.

Proportion des ménages urbains vivant dans des habitats insalubres

Thème : Pauvreté

Sous-thème : Condition de vie

Définition

Cet indicateur mesure le pourcentage des ménages urbains vivant dans des logements insalubres : habitat non réglementaire, bidonville, habitat menaçant ruine, le tout rapporté au nombre total de ménages urbains.

Lien avec le développement durable

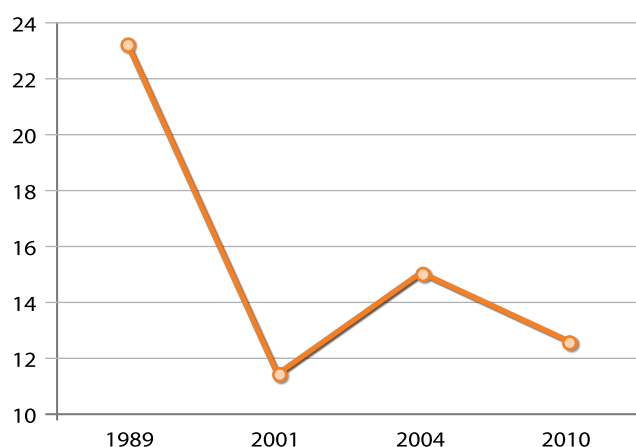
La pauvreté urbaine se manifeste principalement par la proportion de la population urbaine vivant dans des habitats insalubres. En effet, cette frange de la population qui vit dans des conditions de sécurité, de salubrité et de dignité non satisfaisantes se retrouve en partie exclue de l'accès aux services essentiels. La lutte contre l'habitat insalubre participe à la fois de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement.

Evolution et analyse

Taux de l'habitat insalubre (%)

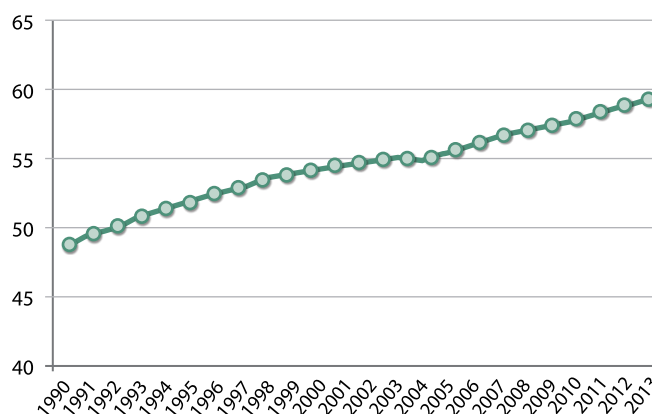
Années	1989	2001	2004	2010
Taux de l'habitat insalubre	23	11,51	15	12,6

Source: Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville.



La proportion des ménages urbains vivant dans des habitats insalubres était de 23 % en 1989, ce qui est un taux élevé. Elle a ensuite été divisée par deux pour atteindre 11,5 % en 2001. Il y a eu ensuite une légère augmentation (15 %), due aux efforts de diagnostic mis en place avec le lancement du Programme Villes sans Bidonville (PVSB), en 2004. Le taux atteignait 12,6 % en 2010.

Taux d'urbanisation (%)



Source: HCP.

Le problème des bidonvilles est accentué par l'augmentation continue du taux d'urbanisation. Ce taux qui, au début des années 90, était de 48,9 % atteint aujourd'hui 60 % (2013).

Devant ces contraintes, la lutte contre l'habitat insalubre est un des principaux enjeux du développement durable d'un pays comme le Maroc, car elle a de réels impacts sur tous les aspects du développement. L'enjeu est socio-économique puisque les bidonvilles sont des lieux d'exclusion et de pauvreté, mais il est également environnemental, car ces lieux ne sont pas équipés en infrastructures de base.

85 villes font partie du PVSB. Depuis 2010, 42 sont considérées comme VSB et 18 de plus le seront à la fin de l'année 2013. L'objectif du programme était d'éradiquer l'habitat insalubre en 2012. Les efforts déployés ont été à la hauteur des enjeux, mais il a été difficile de maintenir l'objectif très ambitieux d'éradication totale en 2012.

Il subsiste donc 25 villes (Kénitra, Marrakech, Rabat, Salé, Témara, le Grand Casablanca, etc.) qui accueillent toujours des milliers de familles dans des bidonvilles très anciens (environ 170 000 ménages).

La situation est plus délicate concernant l'habitat non réglementaire, dans la mesure où il est plus difficilement localisable. De nombreux efforts ont été engagés, toujours dans le cadre du PVS. Il s'agit de poches d'habitat qui peuvent être des bâtis acceptables mais qui ne sont pas ou très peu équipées en termes de réseaux.

Il y aurait aujourd'hui environ 144 000 constructions menaçant ruine, dont 112 000 dans les médinas, ksour et kasbah et 32 000 dans les quartiers non réglementaires.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en se basant sur le nombre de ménages vivant dans les habitats insalubres rapporté à la population urbaine.
- *Source de données*: MHUPV/HCP.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs liés:
 - taux d'accès à l'assainissement ;
 - proportion de la population ayant accès à l'eau potable ;
 - pourcentage de population vivant sous le seuil de pauvreté.
- Bibliographie
<http://www.mhu.gov.ma>
www.hcp.ma

Taux de participation aux élections

Thème : Gouvernance

Sous-thème : Participation à la vie active

Définition

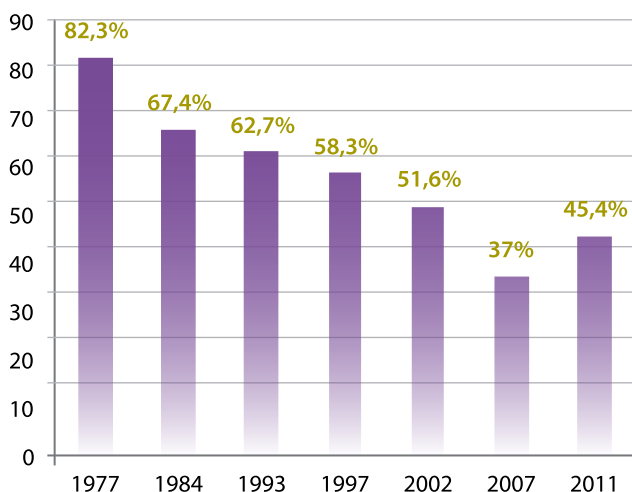
Cet indicateur mesure la participation des citoyens aux élections. Cela permet d'apprécier leur implication dans les grands débats collectifs et, plus largement, dans la société. Il se calcule en faisant le rapport entre les personnes inscrites sur les listes électorales et ayant voté et le nombre total des inscrits.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur est important pour le développement durable puisqu'il renseigne sur le niveau de participation des citoyens dans la société. C'est un élément important de la bonne gouvernance, et le niveau de l'indicateur démontre un niveau plus ou moins important d'implication des citoyens dans la vie publique et reflète également leur confiance dans les institutions. Cet indicateur est le reflet de l'existence ou non d'une société civile forte et est également un élément d'appréciation de la présence d'un Etat de droit.

Evolution et analyse

Taux de participation aux élections législatives (%)



Source : Ministère de l'Intérieur.

Le taux de participation aux élections législatives a connu une baisse continue de 1977 à 2007. Il était de 82,3% en 1977, de 62,7% en 1993, d'à peine plus de 50% en 2002 et de 37% en 2007.

Dans l'ensemble, le Maroc a veillé, au cours des vingt dernières années, au respect des délais légaux normaux des législatures. Les deux cas d'exception concernent la tenue d'élections anticipées, rendues obligatoires par la révision constitutionnelle de 1996, et l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2011 impulsée par la dynamique enclenchée par le « Printemps arabe ». Ces dernières ont enregistré un taux de participation relativement important et largement en hausse par rapport à 2007. Le Maroc œuvre en vue de favoriser une participation électorale importante des citoyens, compte tenu de son impact direct sur la représentativité et la légitimité des institutions. Elle est le gage d'une bonne gouvernance des institutions.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: l'indicateur est calculé en se basant sur le nombre des personnes inscrites sur les listes électorales et ayant voté, rapporté au nombre total des inscrits sur les listes électorales.
- Source: Ministère de l'Intérieur.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés: –
- Bibliographie
B.L. Garcia, *La question électorale au Maroc*, Université Autonoma de Madrid, 2012.

Part des femmes dans les instances de gouvernance

Thème : Gouvernance

Sous-thème : Genre

Définition

La part des femmes dans les instances de gouvernance représente la participation des femmes à la vie politique et aux emplois décisionnels de la fonction publique. Au Maroc, les femmes occupent des postes de responsabilité selon différents niveaux hiérarchiques : ministre, secrétaire général, inspecteur général, wali, gouverneur, directeur général, directeur, chef de division et chef de service, ainsi que des postes de responsabilité assimilés (comme le délégué du ministère par exemple).

Lien avec le développement durable

Cet indicateur est lié à l'aspect « gouvernance » du développement durable. Il est lié à l'ODD 3, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », et à ses cibles 12, « Éliminer les disparités hommes-femmes en matière d'accès aux différents emplois », et 13, « Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ».

Cet indicateur renseigne sur le degré d'égalité des sexes, et plus spécifiquement dans l'accès aux postes de responsabilité, dans le processus de prise de décision.

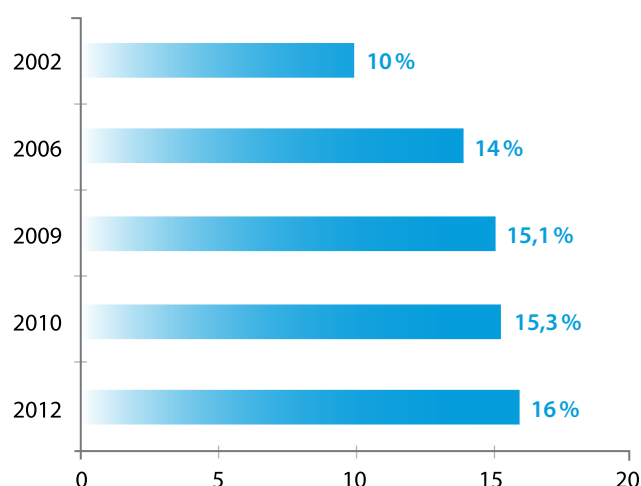
La participation des femmes dans les instances gouvernementales représente une concrétisation des principes relatifs à la bonne gouvernance, condition nécessaire à la réalisation du développement durable d'un pays.

Evolution et analyse

Evolution du taux de féminisation des postes de responsabilité

Année	2002	2006	2009	2010	2012
Part des femmes dans les postes de responsabilité (%)	10	14	15,1	15,3	16

Source: Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration.



Les femmes occupent actuellement une part relativement faible des postes de responsabilité. En effet, la participation des femmes aux instances de gouvernance progresse, mais elle reste très largement insuffisante. Le taux de féminisation des postes de responsabilité est passé de 10% en 2002 à 16% en 2012, ce qui représente une augmentation encore trop faible pour le pays.

La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes, mise en place en 2006, consiste à prendre en compte les aspirations et les intérêts spécifiques des deux sexes dans les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des programmes de développement. Le but de cette stratégie est de favoriser l'évolution de la société en mobilisant toutes les compétences et de construire une société plus moderne et plus équitable, sans aucune forme de discrimination entre les sexes.

Le Maroc n'atteindra pas la cible 13 d'un tiers de femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire en 2015.

Le pays doit donc redoubler d'efforts dans ce domaine. L'article 19 de la Constitution de 2011 stipule: « L'État marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. » De plus, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination (APALD) doit être prochainement créée.

Un quota de soixante sièges (15%) à la Chambre des représentants a été réservé aux femmes par la loi

organique relative aux élections du 25 novembre 2011. Sans cette loi organique, il est vraisemblable que les femmes seraient encore moins nombreuses.

En outre, un tiers des sièges du conseil régional est réservé aux femmes. A cet effet, la loi organique relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales prévoit la mise en place de deux circonscriptions électorales au niveau de chaque préfecture, province ou préfecture d'arrondissement composant la région, dont l'une est réservée uniquement aux femmes, avec un nombre de sièges au moins égal au tiers des sièges à pourvoir, sans pour autant qu'elles soient privées de leur droit de candidature dans l'autre circonscription électorale.

De même, pour les élections communales, la circonscription électorale complémentaire réservée aux femmes et créée au niveau de chaque commune et arrondissement constitue un important levier pour la promotion de la participation effective des femmes à la gestion de la chose locale.

Dans le même ordre d'idée, il a été institué en 2011 le mécanisme de l'alternance des candidats de sexe différent dans les listes de candidats aux élections de la Chambre des conseillers.

Le Maroc est en train d'instaurer le cadre juridique et législatif propice à l'égalité hommes-femmes, mais un travail plus profond de réforme de la société doit être

opéré. Les médias ont un rôle important à jouer en la matière, car ce sont eux qui véhiculent les images discriminatoires et les stéréotypes qui ne favorisent pas l'évolution des mentalités. Il faut noter l'importance de l'école et de l'éducation en la matière. En effet, c'est dès le plus jeune âge que la discrimination commence pour les petites filles, lorsqu'elles doivent quitter l'école à la fin du cycle primaire parce que les bâtiments ne comportent pas de toilettes ou que le chemin pour s'y rendre est considéré trop dangereux par la famille. Il faut donc œuvrer à tous les niveaux et engager un important processus de réformes.

Pour en savoir plus

- **Méthode de calcul:** cet indicateur est calculé en rapportant le nombre des femmes occupant des postes de responsabilité au nombre total de postes de responsabilité.
- **Source:** Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration.
- **Fréquence de mise à jour:** variable.
- **Bibliographie**
Ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'Administration, Les femmes fonctionnaires en chiffre 2012.
<http://www.mmsp.gov.ma/>

Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Thème : Santé

Sous-thème : Mortalité

Définition

Nombre de décès des enfants de moins de 5 ans durant une certaine période par rapport à 1000 naissances vivantes en vie durant la même période. C'est la probabilité qu'un nouveau-né sur 1000 meure avant d'atteindre l'âge de cinq ans.

Lien avec le développement durable

C'est un indicateur majeur du développement durable d'un pays, dans sa dimension humaine. Les efforts consentis par le Maroc en la matière sont considérables. Cet indicateur est lié au niveau des soins de santé des populations, en général, et des femmes enceintes et des enfants, en particulier. Il permet d'évaluer les stratégies de lutte contre la morbidité et la mortalité infantiles, et de planifier les actions pour l'amélioration du système de santé.

Il correspond à l'ODM 4, « Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans », et à la cible 15, « Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ».

Evolution et analyse

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (mortalité infanto-juvénile) (‰)

	2003-2004	2008-2009	2009-2010	2011
National	47,6	37,9	36,2	30,5
Urbain	38	—	31	25,4
Rural	69	—	42	34

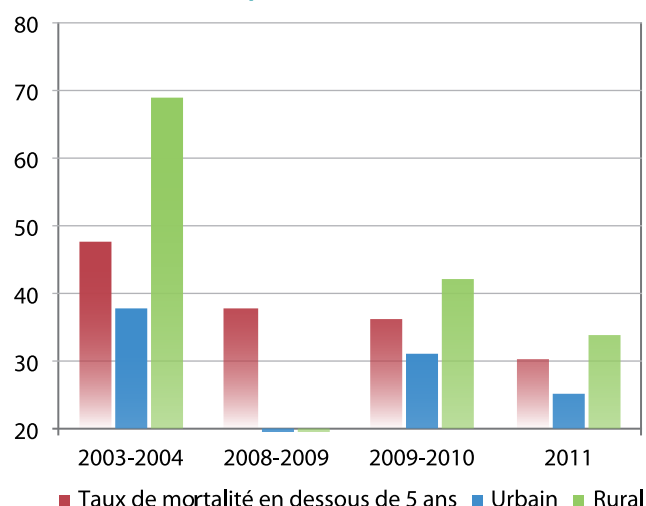
Source : Ministère de la Santé et HCP.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances a connu une diminution importante entre 2003 et 2011, en passant de 47,6 ‰ à 30,5 ‰. Il a ainsi enregistré une baisse de plus de 15 ‰.

En milieu urbain, le taux est passé de 38 ‰ en début de période à 31 ‰ en 2009-2010, pour atteindre 25,4 ‰ en 2011. Cela représente une baisse de plus de 10 ‰ en moins de dix ans. C'est en milieu rural que la baisse est la plus importante : le taux de mortalité des enfants

de moins de 5 ans s'élevait à 69 pour 1 000 naissances en 2003-2004. Puis il a chuté de façon importante pour atteindre 42 ‰ en 2009-2010 et 34 ‰ l'année suivante. Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans en milieu rural a donc été divisé en deux. La baisse est globalement significative, mais c'est en milieu rural que la progression est la plus spectaculaire.

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances



Cette diminution est le résultat de la politique menée par le pays en matière de santé, en général, et de santé infantile, en particulier, notamment dans le domaine de la lutte contre les maladies infantiles et l'amélioration de la couverture vaccinale.

Malgré les efforts fournis et le développement des services de santé, le niveau de la mortalité infantile et maternelle reste encore relativement élevé et constitue une problématique préoccupante du volet sanitaire du pays. Le secteur de la santé accuse de nombreux retards. Il faut noter l'insuffisance des établissements de santé de base et les inégalités des soins selon les milieux. Le Maroc a mis en place une stratégie ayant pour objectif la généralisation de la couverture vaccinale et de la couverture maladie pour les plus démunis. L'objectif est de rendre équitable l'offre de soins entre les régions et entre milieu urbain et milieu rural. La loi 65-00 portant sur le Code de la couverture médicale de base (2002) a institué l'Assurance maladie obligatoire, entrée en vigueur en 2005. Le Régime d'assistance médicale est un autre mécanisme public de prise en charge des frais de soins pour les personnes économiquement faibles.

Instauré dans la région-pilote de Tadla-Azilal en 2008, l'expérience a été un succès, et elle sera progressivement généralisée à 8,5 millions de bénéficiaires. L'ensemble de ces actions va dans le sens d'une plus grande équité dans l'accès aux soins, et cela participe à la lutte pour la baisse de la mortalité infantile.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans au cours d'une période, sur l'effectif des enfants de moins de 5 ans au milieu de la période.
- *Source*: Ministère de la Santé.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - espérance de vie à la naissance;
 - mortalité maternelle pour 100 000 naissances;
 - nombre de médecins pour 10 000 habitants;
 - état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans.
- Bibliographie
Santé en chiffres: 2006, 2009, 2010 et 2011.

Espérance de vie à la naissance

Thème : Santé

Sous-thème : Mortalité

Définition

Nombre moyen d'années durant lesquelles un nouveau-né pourrait espérer vivre, si les taux de mortalité par tranche d'âge, tels qu'ils ont été calculés à l'année de sa naissance, s'appliquaient de son vivant.

Lien avec le développement durable

L'espérance de vie à la naissance est un indicateur important du développement d'un pays et, plus largement, du développement durable. Il est admis que plus un pays est développé, plus l'espérance de vie à la naissance est grande. Cet indicateur renseigne sur de nombreux éléments du développement tels que le niveau de santé, les infrastructures de santé, l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement liquide et solide, etc. Il permet de connaître clairement le cadre de vie de la population, car l'espérance de vie dépend à la fois du niveau des services sanitaires, de la qualité de l'alimentation, de l'habitat, et de l'environnement.

Cet indicateur renvoie aux thématiques économiques, sociales et environnementales du développement durable. Il est lié aux OMD 4, « Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans », et 5, « Améliorer la santé maternelle ».

Evolution et analyse

Espérance de vie à la naissance

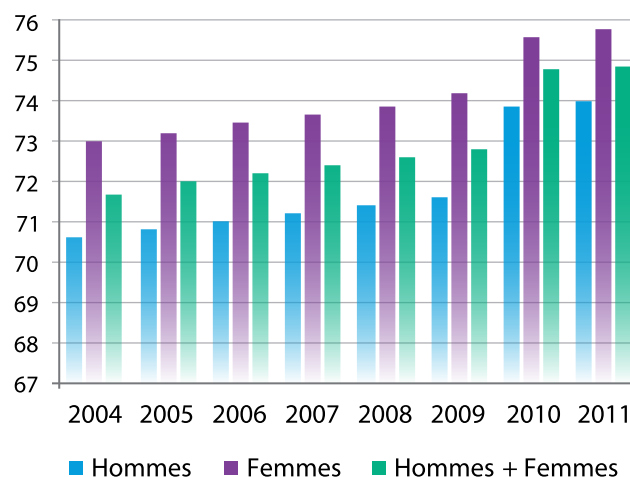
Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hommes	70,6	70,8	71	71,2	71,4	71,6	73,9	74,0
Femmes	73,0	73,2	73,5	73,7	73,9	74,2	75,6	75,8
Hommes + Femmes	71,7	72,0	72,2	72,4	72,6	72,8	74,8	74,9

Source: HCP.

L'espérance de vie à la naissance de la population marocaine, pour les deux sexes, a connu une grande amélioration. Alors qu'elle n'était que d'environ 60 ans dans les années 80, elle est passée de 71,7 en 2004 à

environ 75 ans en 2011. Cela représente un gain de près de quinze ans.

Espérance de vie à la naissance



Cependant, il existe des disparités entre hommes et femmes, avec des écarts d'espérance de vie qui vont de 2,4 ans en 2004 à 1,8 ans en 2011. L'écart va donc en se réduisant.

Pour le Maroc, l'espérance de vie à la naissance reste un indicateur-clé pour mesurer le développement humain. L'évolution de cet indicateur reflète les efforts consentis notamment dans le domaine de la santé et pour améliorer le niveau nutritionnel et les conditions d'hygiène.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en se basant sur le taux de mortalité spécifique d'une tranche d'âge.
- Source: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs liés:
 - taux de mortalité maternelle;
 - taux de mortalité infantile;
 - taux d'accès à l'assainissement;
 - taux d'accès à l'eau potable;
 - taux d'habitat insalubre;
 - nombre de médecins pour 100 000 habitants et couverture paramédicale.
- Bibliographie
<http://www.hcp.ma/>

Mortalité maternelle pour 100 000 naissances

Thème : Santé

Sous-thème : Mortalité

Définition

Nombre de femmes qui meurent des suites de la procréation durant une certaine période. Ces morts maternelles sont provoquées par les complications de la grossesse et de l'accouchement. Le nombre de décès maternels est rapporté à 100 000 naissances vivantes.

Lien avec le développement durable

La mortalité maternelle est un indicateur primordial pour déterminer le niveau de développement d'un pays. C'est le reflet de l'aspect du développement humain et social du développement durable.

Cet indicateur permet de mesurer les résultats de l'OMD 5, « Améliorer la santé maternelle », et plus spécifiquement de la cible 16, « Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de la mortalité maternelle ». Un pays engagé dans un processus de développement dit durable ne peut avoir une mortalité maternelle importante et doit œuvrer à sa diminution.

Evolution et analyse

Mortalité maternelle pour 100 000 naissances

	1978-1984	1985-1991	1992-1996	2003-2004 ⁽²⁾	2009-2011 ⁽¹⁾
Urbain	249	284	125	187	73
Rural	423	362	307	267	148
National	359	332	228	227	112

1. Enquête nationale démographique, HCP.

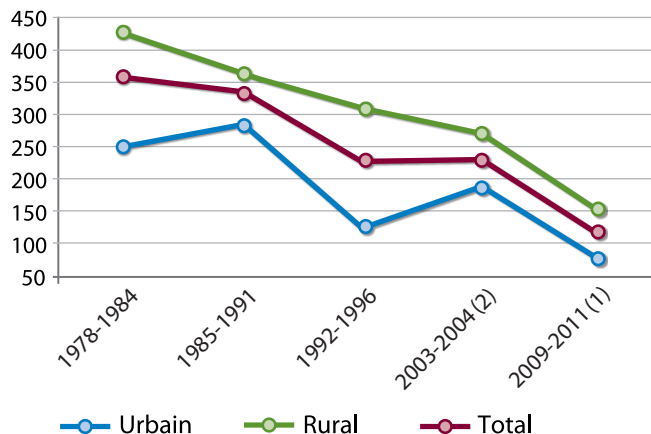
2. Enquête nationale sur la population familiale (EPSF), 2003-2004, MS, SEIS.

Les valeurs sont calculées pour une période de 10 ans (1994-2003)
Source: Ministère de la santé, *Santé en chiffres*, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008.

La mortalité maternelle a significativement diminué durant les dernières décennies. Elle est passée de 359 décès pour 100 000 naissances sur la période 1978-1984 à 227 sur la période 1994-2003. Des progrès considérables ont été accomplis durant la dernière décennie, car on dénombre 112 décès pour 100 000 naissances sur la période 2009-2011. La mortalité

maternelle a été divisée par trois sur une période d'environ trente ans.

Mortalité maternelle pour 100 000 naissances



Le nombre de décès maternels en milieu urbain a connu une légère augmentation entre les périodes 1978-1984 et 1985-1991, passant de 249 à 284. Il a ensuite considérablement chuté pour atteindre 73 en 2010. En milieu rural, la mortalité maternelle a diminué de façon progressive entre les périodes 1978-1984 et 2009-2011, passant de 423 à 148. L'écart entre le milieu urbain et le milieu rural s'est réduit de manière importante.

Néanmoins, en milieu rural, les femmes restent plus exposées à des risques de complication durant la grossesse et l'accouchement, dus principalement à l'insuffisance, voire à l'absence, de soins et de couverture médicale.

Le taux de mortalité maternelle a enregistré une nette diminution ces dernières décennies, mais il reste toutefois considéré comme élevé. Le Maroc est appelé à intensifier ses efforts pour atteindre l'OMD 5, « Améliorer la santé maternelle », et la cible 16, « Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle ».

Pour ce faire, le Maroc s'est engagé dans un plan d'action 2012-2016 dont voici les objectifs :

- réduire la mortalité maternelle de 112 à 50 décès pour 100 000 naissances vivantes ;
- réduire la mortalité néonatale de 19 à 12 pour mille naissances vivantes.

Afin d'atteindre ces objectifs, le plan d'action du ministère de la Santé souhaite :

- augmenter la couverture des accouchements en milieu surveillé de 73 % à 90 % (de 55 % à 75 % en milieu rural);
- atteindre un taux de césarienne de 10%;
- augmenter la couverture en consultation prénatale (CPN) de 77 % à 90 % (il faut noter que les progrès en matière de couverture des consultations prénatales ont largement contribué à la baisse de la mortalité maternelle: la proportion de femmes enceintes de 8 mois qui ont eu recours à une consultation prénatale s'élèverait à environ 80 % en 2009-2010);
- atteindre une couverture de 95 % pour la consultation du post-partum (CPP);
- maintenir un taux de prévalence contraceptive supérieur ou égal à 67 %.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: le taux de mortalité maternelle est calculé en divisant le nombre de décès maternels

par le nombre total des naissances vivantes pendant la même période et en multipliant le résultat par 100 000.

- *Source*: Ministère de la Santé.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - nombre de médecins pour 100 000 habitants et couverture paramédicale;
 - indice synthétique de fécondité;
 - mortalité infantile.

- Bibliographie

www.albacharia.ma/

www.omdh.hcp.ma/

Santé en chiffres: 2012, 2011, 2010, 2009, 2008.

Ministère de la Santé, *Plan d'action 2012-2016: pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale*, 2012.

Nombre de médecins pour 10 000 habitants

Thème : Santé

Sous-thème : Offre de soins de santé

Définition

C'est l'effectif des médecins actifs pour une tranche de 10 000 habitants. Au Maroc, le ministère de la Santé recense le nombre d'habitants par médecin, ce qui rend l'analyse et les comparaisons difficiles.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur renseigne sur la densité médicale des ressources humaines dans le domaine de la santé. C'est un indicateur essentiel du niveau de développement en général et du développement durable en particulier, dans la mesure où de nombreux indicateurs découlent de celui-ci.

En effet, il est en lien avec l'OMD 4, « Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans », l'OMD 5, « Améliorer la santé maternelle » et l'OMD 6, « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ».

Le développement harmonieux d'un pays implique une juste répartition territoriale des efforts en matière sociale, économique, et environnementale. Le développement durable nécessite une distribution adéquate des personnels de santé sur l'ensemble du territoire.

Evolution et analyse

Nombre de médecins, par secteur, pour 10 000 habitants

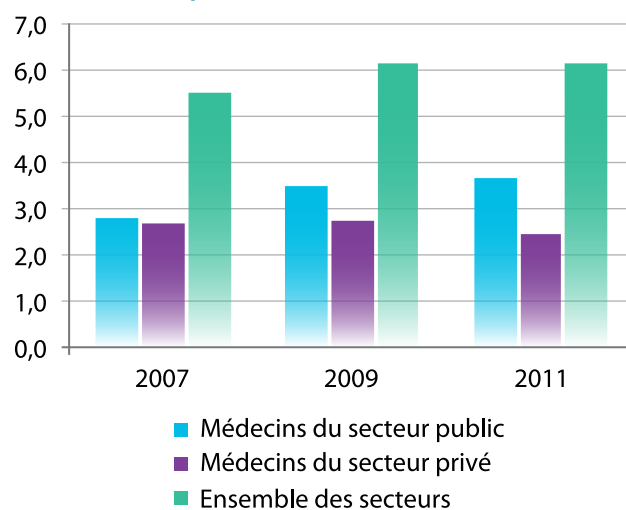
Année	2007	2009	2011
Médecins du secteur public	2,8	3,5	3,7
Médecins du secteur privé	2,7	2,7	2,5
Total des médecins* (secteurs public et privé)	5,5	6,1	6,1

(*) Pour l'année 2011, y compris les médecins-chercheurs et les médecins des collectivités locales
Source : Ministère de la Santé.

La densité médicale a connu une légère fluctuation durant ces dernières années. Dans le secteur public, le nombre de médecins par habitant dans le secteur public a augmenté de 2,8 en 2007 à 3,7 en 2011, alors

que dans le secteur privé, ce nombre a légèrement diminué de 2,7 en 2007 à 2,5 en 2011. Cela signifie donc qu'il y a eu une légère amélioration dans le secteur public, avec plus de médecins par habitants, mais pas dans le secteur privé.

Nombre de médecins, par secteur, pour 10 000 habitants



La situation du Maroc en termes de couverture médicale n'est pas très bonne, d'autant plus que les chiffres ne sont pas disponibles par milieu de résidence. Mais l'on sait que le milieu rural est très mal loti et que la grande majorité des médecins, tous secteurs confondus, sont localisés sur l'axe Rabat-Casablanca.

Néanmoins, le ministère de la Santé tente de renforcer la couverture médicale dans les différentes régions du Royaume et notamment dans le milieu rural et dans les zones marginalisées.

Pour améliorer les indicateurs relatifs à la santé et spécifiquement la densité médicale en milieu rural, le ministère de la Santé a mis en place un plan de santé rurale entre 2008 et 2012, articulé autour de 3 axes principaux, à savoir :

1. l'augmentation et l'amélioration de la couverture sanitaire fixe ;
2. le renforcement et l'amélioration de la couverture sanitaire mobile ;
3. le renforcement des actions et de la participation communautaire.

De nombreux efforts restent à fournir en vue d'atteindre un taux de couverture médicale et une égalité

territoriale satisfaisants. En décembre 2013, Le Conseil économique, social et environnemental a présenté son avis sur « les soins de santé de base, vers un accès équitable et généralisé ». Le diagnostic a démontré les profondes lacunes du système de santé, et le CESE a fait un certain nombre de recommandations, pour que l'accès aux soins de santé de base soit basé sur les principes d'équité, de solidarité et de justice sociale, comme par exemple :

- élaborer une politique nationale de santé ciblant en priorité les régions défavorisées, le monde rural et les populations pauvres ou vulnérables ;
- affirmer et rendre effective la régionalisation comme principe fondamental de planification, d'organisation et de gestion des services de santé, en transférant aux régions les compétences humaines et les moyens financiers nécessaires ;
- rendre effective la loi-cadre 34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins et définir la carte sanitaire nationale et les schémas régionaux d'offre de soins ;

- lutter contre les inégalités d'accès aux soins de santé de base en assurant l'accès aux soins de santé de base des personnes en situation de handicap et les migrants en situation irrégulière ;
- prévenir et lutter contre la corruption en adoptant une approche stratégique globale de prévention et de lutte contre la corruption, etc.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: rapport entre le nombre de médecins et le nombre d'habitants, rapporté à 10 000 habitants.
- Source : Ministère de la Santé.
- Fréquence de mise à jour : tous les deux ans.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - taux de mortalité maternelle ;
 - taux de mortalité infantile.
- Bibliographie
www.srvweb.sante.gov.ma

Etat nutritionnel des enfants

Thème : Santé

Sous-thème : Etat nutritionnel

Définition

La prévalence des enfants présentant une insuffisance pondérale (modérée ou élevée) est le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans, dont le poids en fonction de l'âge est inférieur à la norme de moins deux écarts-types Z-Scores pour la population de référence internationale (NCHS).

Lien avec le développement durable

L'état nutritionnel des enfants est un indicateur fondamental du développement durable. Pouvoir répondre aux besoins nutritionnels basiques des enfants est indispensable au développement d'une société. Santé et développement sont interconnectés, et le développement durable d'un pays implique d'éradiquer la sous-nutrition, spécifiquement celle des enfants, cause de nombreux maux, à court et à long terme. Les enfants sont des personnes vulnérables qu'il convient de protéger et d'aider à se développer.

Cet indicateur est primordial dans la mesure où les enfants sont le futur de la société. Leur garantir un développement optimal permet de construire une société forte. Il renvoie à l'OMD 1: « Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ».

Evolution et analyse

Etat nutritionnel des enfants (%)

Année	1989	2004	2011
Insuffisance pondérale selon l'âge	14,8	9,3	3,1
Insuffisance pondérale selon la taille	—	10,2	3

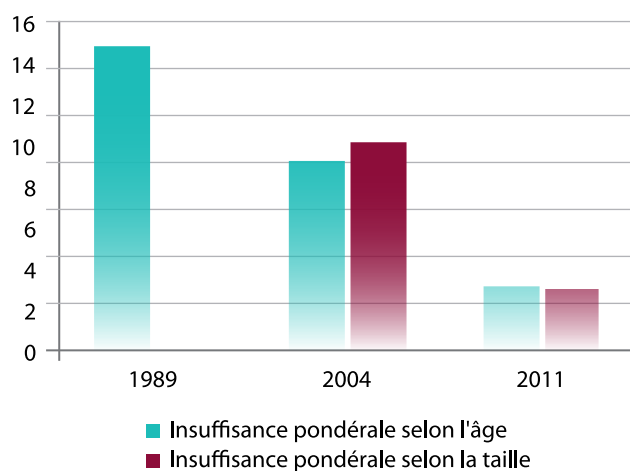
Source: HCP, Enquête anthropométrique, 2012.

L'état nutritionnel des enfants s'exprime par l'insuffisance pondérale selon l'âge ou selon la taille.

L'insuffisance pondérale selon l'âge a considérablement diminué, passant de presque 15 % en 1989 à seulement 3 % en 2011. De même, l'insuffisance pondérale selon la taille est passée d'environ 10 % en 2004 à 3 % en 2011. En près de vingt ans, l'état nutritionnel des enfants marocains a évolué de manière très positive.

La diminution du taux de pauvreté, le développement socio-économique et l'amélioration des conditions de vie du point de vue de l'hygiène, de la santé et de l'environnement sont des facteurs qui ont permis de lutter de manière indirecte contre l'insuffisance pondérale des enfants.

Etat nutritionnel des enfants (%)



L'état nutritionnel des enfants n'est pas recensé par milieu de résidence, mais l'on sait que les enfants du milieu rural et des milieux socio-économiques défavorisés sont davantage sujets aux insuffisances pondérales et aux maladies qui peuvent en découler.

Pourcentage de diminution des cas de maladie nutritionnelle des enfants entre 2004 et 2011

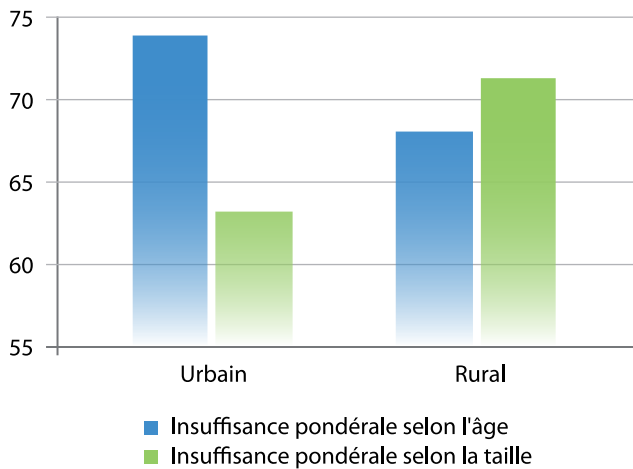
Origine des maladies nutritionnelles	Pourcentage de diminution par milieu	
	Urbain	Rural
Insuffisance pondérale selon l'âge	73,8%	68,1%
Insuffisance pondérale selon la taille	63,2%	71,2%

Source: HCP.

Les cas de maladie nutritionnelle causés par des insuffisances pondérales selon l'âge ont diminué, entre 2004 et 2011, en milieu urbain de près de 74 %, en milieu rural, de l'ordre de 68 %.

Pour les maladies causées par une insuffisance pondérale selon la taille, la diminution entre 2004 et 2011 est d'environ 63 % en milieu urbain et 71 % en milieu rural.

Diminution des cas de maladie nutritionnelle entre 2004 et 2011



Depuis les années 90, le Maroc a donné la priorité à l'amélioration des soins de santé des populations vulnérables, à savoir les femmes et les enfants.

La Stratégie sectorielle de santé 2012-2016 a consacré un de ses sept axes au renforcement de la santé de la mère et de l'enfant. Sept actions ont été identifiées pour l'aspect nutrition :

1. action 36 : mise en œuvre de la Stratégie nationale de la nutrition (SNN : 2011-2019) ;
2. action 37 : promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ;
3. action 38 : prévention et lutte contre les carences en micronutriments ;
4. action 39 : promotion de la nutrition en milieu scolaire et universitaire ;

5. action 40 : mise en œuvre d'un plan d'information, éducation et communication en faveur de la nutrition ;
6. action 41 : mise en place d'un système de suivi et d'évaluation en matière de nutrition ;
7. action 42 : développement de la recherche et de l'expertise en matière de nutrition.

Avec la mise en œuvre de cette stratégie, les progrès en matière d'alimentation des enfants vont s'accélérer.

Les progrès accomplis dans le domaine plus large de la lutte contre la pauvreté, le développement économique et l'accès à la santé par exemple, contribuent également à l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : l'indicateur est calculé en rapportant le poids sur l'âge, selon la formule suivante :

$$\% (P/A) = (\text{Nb des enfants de moins de 5 ans avec le P/A en-dessous de } -2 \text{ ET}) / (\text{Nb total d'enfants de moins de 5 ans pesés}).$$
- Source : HCP.
- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
 - nombre de médecins pour 10 000 habitants.
- Bibliographie
www.omdh.hcp.ma/
www.srvweb.sante.gov.ma

Mortalité due aux maladies graves telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose

Thème : Santé

Sous-thème : Etat de santé et risques

Définition

Mesure le pourcentage des décès dus à des maladies graves telles que le SIDA, le paludisme, la tuberculose.

Lien avec le développement durable

Le taux de la mortalité due aux maladies graves donne des indications sur le niveau de santé du pays et le niveau de vie de la population. Il permet de mesurer et d'évaluer les efforts déployés par les pouvoirs publics et l'efficacité des stratégies et des campagnes de lutte contre les maladies.

Cet indicateur correspond à l'OMD 6, « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies », et à ses 3 cibles :

- cible 18: d'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance;
- cible 19: d'ici 2015, avoir éliminé le paludisme;
- cible 20: avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle.

L'OMD 7, « Assurer un environnement durable », et la cible 23, « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement », sont liés à la problématique du taux de la mortalité due aux maladies graves pour la partie paludisme et tuberculose.

Ces maladies sont de véritables obstacles au développement social et économique; elles doivent être combattues et les individus sensibilisés et protégés.

Evolution et analyse

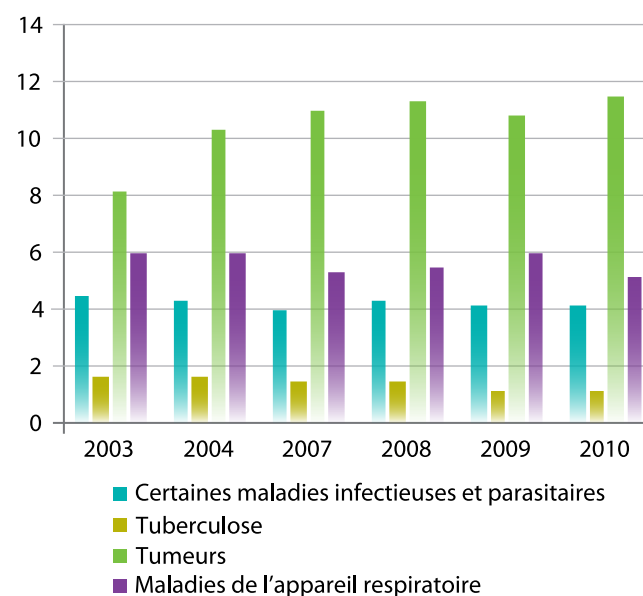
Le niveau de la mortalité due aux maladies graves a connu une légère diminution durant la dernière décennie pour certaines maladies. Pour les maladies de l'appareil respiratoire et certaines maladies infectieuses,

par exemple, le taux des décès causés par ces maladies est passé respectivement de 5,9% en 2003 à 5,2% en 2010 et de 4,5% en 2003 à 4,1% en 2010.

Répartition du total des décès causés par des maladies graves (%)

Année	2003	2004	2007	2008	2009	2010
Certaines maladies infectieuses et parasitaires	4,5	4,3	3,9	4,3	4,2	4,1
Tuberculose	1,7	1,6	1,4	1,4	1,2	1,2
Tumeurs	8,2	10,4	11	11,3	10,9	11,5
Maladies de l'appareil respiratoire	5,9	5,9	5,3	5,5	5,9	5,2

Source: Ministère de la Santé.

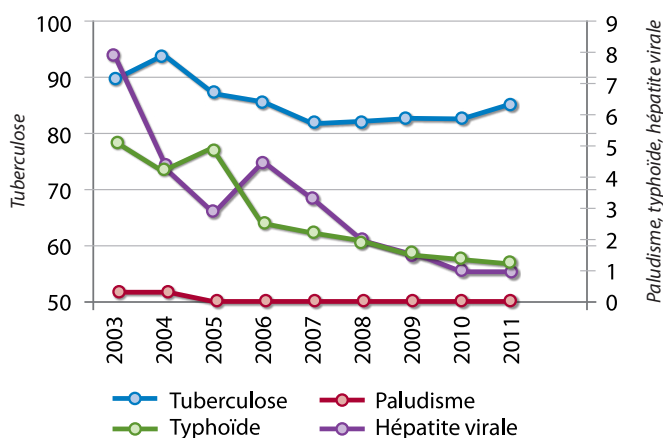


Dans les années 80, le Maroc était considéré comme un des pays les plus touchés par la tuberculose. Le taux des décès dus à cette maladie a faiblement diminué ces dernières années, passant de 1,7% en 2003 à 1,2% en 2010. Toutefois, le taux des décès dus à des tumeurs a progressé significativement entre 2003 et 2010, passant de 8,2% à 11,5%.

Taux d'incidence pour 100 000 habitants

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Tuberculose	90	93,8	87	85,1	82,2	81,7	82,7	82,7	85,2
Paludisme	0,2	0,2	0	0	0	0	0	0	0
Typhoïde	5,2	4,1	5	2,5	2,2	2	1,4	1,3	1,1
Hépatite virale	7,9	4,4	2,9	4,5	3,2	2	1,5	1	1

Source : Ministère de la Santé.



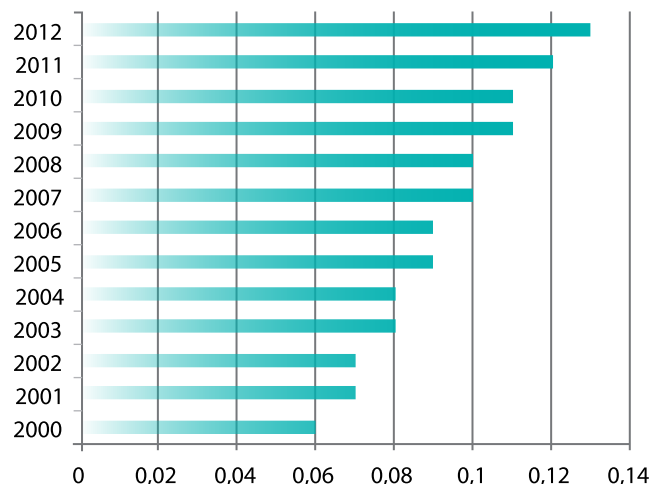
Le nombre de cas de tuberculose est resté relativement stable entre 2003 et 2011, avec un taux d'incidence pour 100 000 habitants qui est passé de 90 à 85,2. Concernant la typhoïde et l'hépatite virale, ce taux est passé respectivement de 5,2 à 1,1 et de 7,9 à 1. Cela représente des taux d'incidence très faibles.

Le Maroc a éradiqué le paludisme, et les quelques rares cas qui peuvent être constatés sont des cas importés. Néanmoins, le Maroc doit rester vigilant sur ces questions, car certains foyers épidémiques subsistent.

Prévalence du VIH (%)

Année	Prévalence du VIH	Année	Prévalence du VIH
2000	0,06	2007	0,1
2001	0,07	2008	0,1
2002	0,07	2009	0,11
2003	0,08	2010	0,11
2004	0,08	2011	0,12
2005	0,09	2012	0,13
2006	0,09		

Source : Ministère de la Santé.



La prévalence³ du VIH/SIDA a connu une légère augmentation entre 2000 et 2012, passant de 0,06 % à 0,12 %. Selon les prévisions du ministère de la Santé, cette prévalence restera relativement stable durant les prochaines années. La faible prévalence du VIH/SIDA est le résultat des efforts consentis par les pouvoirs publics et la société civile en matière de prévention, de dépistage et de prise en charge. En effet, le Maroc a réussi à généraliser l'accès gratuit à la trithérapie pour toutes les personnes vivant avec le VIH éligibles au traitement. Des systèmes de dépistage gratuit et anonyme ont été mis en place.

Environ 70 % des personnes atteintes par le virus sont âgées entre 25 et 44 ans, et la proportion des femmes atteint près de 50 % des cas recensés. Le nombre cumulé de cas déclarés de 1986 à octobre 2013 est de 8 040. Néanmoins, il y aurait selon les dernières estimations environ 30 000 cas de personnes vivant avec le VIH sans le savoir.

Les personnes atteintes par le VIH sont très souvent victimes de discrimination et de stigmatisation, au sein de la société mais également dans le cercle familial. Pour cela, des programmes d'accompagnement psychologique et social ont également été mis en place.

L'axe 4 de la Stratégie sectorielle de santé 2012-2016, « Renforcement de la surveillance épidémiologique et développement des vigilances sanitaires », prévoit de nombreuses actions pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles et notamment le VIH :

- action 66 : développement des mesures de prévention du VIH ;

³ Rapport du nombre de cas d'un trouble morbide à l'effectif total d'une population, sans distinction entre les cas nouveaux et les cas anciens, à un moment ou pendant une période donnée.

- action 67: amélioration de l'accès des personnes vivant avec le VIH à la prise en charge;
- action 68: renforcement de la gouvernance du Plan national du VIH/SIDA.

A la fin de l'année 2013 a eu lieu la 3^e campagne nationale de dépistage, organisée par le ministère de la Santé, avec pour objectif de sensibiliser la population et de promouvoir les services de dépistage. Depuis quelques années, le Maroc a mis en place tout un arsenal de mesures de lutte et de prévention, afin de limiter la propagation des maladies graves et transmissibles telles que le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Il s'est engagé dans un processus avec l'ensemble des parties prenantes (organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, société civile, secteur privé et collectivités locales).

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant le nombre des décès par un type de maladie grave au nombre total de la population.
- Sources: Ministère de Santé
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés: espérance de vie à la naissance.
- Bibliographie
www.albacharia.masrvweb.sante.gov.ma

Taux de scolarisation (primaire, secondaire, supérieur)

Thème : Éducation

Sous-thème : Niveau d'éducation

Définition

Le taux net de scolarisation est le rapport entre l'effectif des élèves inscrits dans un cycle d'enseignement et qui appartiennent au groupe d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement et le nombre total d'enfants appartenant à ce même groupe d'âge.

Lien avec le développement durable

L'éducation est un processus qui permet aux sociétés d'atteindre leur plein potentiel. Cet indicateur est intimement lié au développement du pays, dans tous ses aspects. De l'accès et de la qualité de l'éducation dépend directement ou indirectement l'ensemble des indicateurs du développement durable.

Il ne peut y avoir de durabilité dans le développement d'une société sans la généralisation de la scolarisation ou l'atteinte de taux de scolarisation élevés. Il contribue à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais il permet également d'atteindre de bonnes performances économiques car le niveau de formation de la société devient optimum. La protection de l'environnement et une bonne gouvernance sont également liées à un important taux de scolarisation et à la sensibilisation des élèves, futurs citoyens, dès le plus jeune âge.

L'OMD 2, « Assurer l'éducation primaire pour tous », et les cibles 7, 8, 9 et l'OMD 3, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », et la cible 11 sont en lien direct avec cet indicateur.

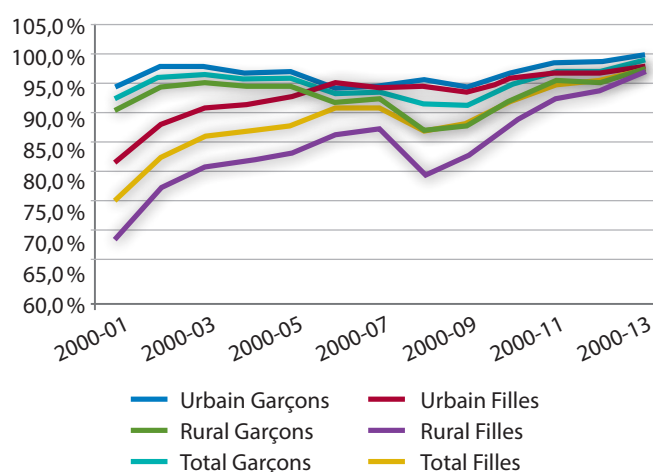
Évolution et analyse

Le taux net de scolarisation au primaire est passé de 52,4 % pour l'année scolaire 1990-1991 à 98,4 % en 2012-2013. En une vingtaine d'années, le pays a donc connu une progression maximale du taux de scolarisation au primaire, et l'écart entre les filles et les garçons, qui était assez important au début de la période (respectivement 43,5 % et 61 %), s'est estompé au fil des années scolaires pour devenir insignifiant ces dernières années (respectivement 97,8 % et 99 %).

Taux net de scolarisation au primaire

Année	Urbain		Rural		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2000-2001	94,8%	82,5%	91,2%	70,4%	93,0%	76,6%
2001-2002	98,0%	88,6%	94,7%	78,6%	96,4%	83,8%
2002-2003	98,3%	91,4%	95,7%	82,2%	97,0%	87,0%
2003-2004	97,1%	92,2%	95,3%	83,1%	96,2%	87,8%
2004-2005	97,1%	93,4%	95,1%	84,2%	96,1%	88,9%
2005-2006	94,8%	95,5%	92,9%	87,1%	93,8%	91,4%
2006-2007	94,9%	94,6%	92,9%	88,2%	93,9%	90,7%
2007-2008	95,9%	94,9%	88,1%	80,7%	92,1%	91,5%
2008-2009	94,8%	94,0%	88,9%	83,8%	91,9%	88,0%
2009-2010	97,1%	96,2%	92,7%	88,9%	95,0%	89,1%
2010-2011	98,7%	97,2%	95,6%	93,1%	97,2%	92,7%
2011-2012	98,9%	97,3%	95,5%	94,4%	97,3%	95,3%
2012-2013	100,0%	98,2%	97,6%	97,2%	99,0%	96,0%

Source : MENFP.



La progression est aussi importante en milieu urbain, avec un taux de scolarisation au primaire de 74,6 % au début de la période et de près de 100 % en 2012-2013, avec 100 % des garçons scolarisés et 98,2 % des filles.

C'est en milieu rural que l'augmentation est la plus spectaculaire, avec une augmentation du taux de 35,9 % en 1990-1991 à 97,4 % en 2012-2013. Là aussi, il n'y a presque plus d'écart entre les filles et les garçons.

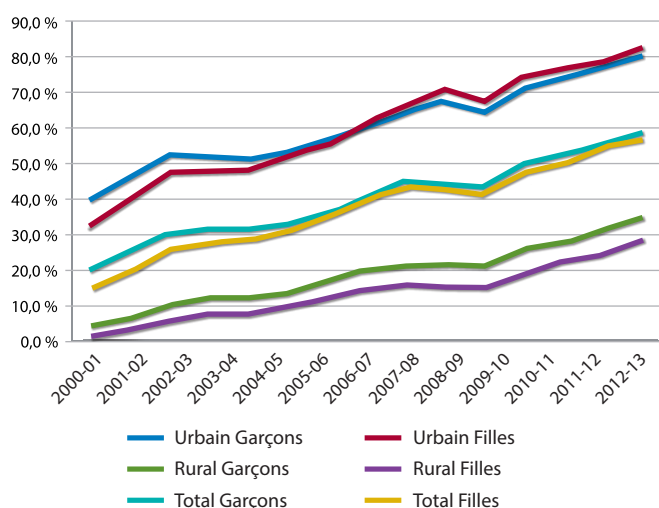
puisque le taux est passé respectivement de 22,5 % à 97,7 % et de 48,8 % à 99 %. La progression du taux en milieu rural démontre les efforts importants faits par le Maroc en la matière.

Le pays a atteint des taux de scolarisation très importants pour le niveau primaire, mais des problèmes subsistent pour les niveaux supérieurs.

Taux net de scolarisation au secondaire collégial

Année	Urbain		Rural		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2000-2001	52,1%	46,8%	10,6%	5,9%	30,0%	26,3%
2001-2002	51,9%	48,0%	12,1%	7,1%	30,9%	27,9%
2002-2003	51,3%	48,2%	12,8%	8,1%	31,2%	28,7%
2003-2004	52,9%	51,4%	13,8%	9,3%	32,8%	31,2%
2004-2005	56,2%	55,3%	16,2%	11,6%	35,9%	34,6%
2005-2006	60,5%	60,5%	19,4%	14,1%	40,6%	39,4%
2006-2007	65,4%	65,6%	21,2%	15,6%	43,9%	42,9%
2007-2008	66,8%	69,9%	20,8%	14,5%	44,0%	43,0%
2008-2009	64,5%	67,1%	21,3%	15,4%	43,3%	42,2%
2009-2010	70,4%	73,5%	25,8%	18,5%	48,7%	47,2%
2010-2011	73,2%	76,2%	28,6%	21,4%	51,8%	50,3%
2011-2012	76,1%	78,7%	31,3%	23,6%	54,8%	52,9%
2012-2013	79,3%	82,1%	33,9%	27,2%	58,0%	56,8%

Source: MENFP.



Le taux net de scolarisation national au niveau secondaire collégial était de seulement 17,5 % en 1990-1991, et il a atteint 57,4 % à la dernière rentrée scolaire. La progression est donc très importante, mais le taux reste beaucoup trop faible pour assurer un niveau de formation satisfaisant de la population.

En milieu urbain, le taux atteint plus de 80 % en 2012-2013, alors qu'il était d'à peine 35,7 % il y a vingt ans. L'écart entre les filles et les garçons s'est peu à peu réduit, et le taux de scolarisation des filles au collège a même dépassé celui des garçons depuis la rentrée 2006.

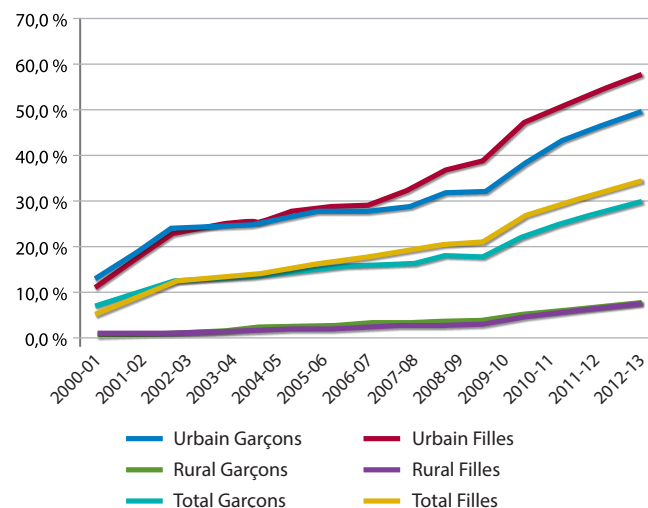
La situation est particulièrement délicate en milieu rural puisque moins d'un tiers des élèves sont scolarisés au niveau secondaire collégial. Ceci doit être nuancé, car il y a effectivement eu de grands progrès, le taux de scolarisation au niveau collège étant très faible au début des années 90 (2,3 %). Cela est essentiellement dû à l'éloignement des établissements d'enseignement secondaire.

La situation est encore plus problématique pour l'enseignement du niveau lycée.

Taux net de scolarisation au secondaire qualifiant

Année	Urbain		Rural		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
2000-2001	23,5%	22,9%	1,5%	0,9%	12,3%	12,4%
2001-2002	24,9%	24,3%	1,6%	1,1%	13,0%	13,3%
2002-2003	25,7%	25,5%	1,9%	1,4%	13,5%	14,1%
2003-2004	27,3%	27,5%	2,1%	1,6%	14,4%	15,4%
2004-2005	27,9%	28,6%	2,7%	2,1%	15,1%	16,4%
2005-2006	28,0%	29,2%	3,0%	2,5%	15,7%	17,3%
2006-2007	29,2%	31,9%	3,4%	3,0%	16,5%	19,0%
2007-2008	31,1%	36,8%	3,5%	2,9%	17,6%	20,6%
2008-2009	31,7%	38,6%	3,5%	3,2%	18,0%	21,8%
2009-2010	38,4%	46,7%	4,8%	4,3%	22,1%	26,6%
2010-2011	42,8%	50,8%	5,6%	5,1%	24,9%	29,3%
2011-2012	46,4%	54,0%	6,5%	5,9%	27,3%	31,6%
2012-2013	49,1%	57,5%	7,6%	7,0%	29,4%	34,2%

Source: MENFP.



Au niveau national, le taux de scolarisation au secondaire qualifiant reste extrêmement faible puisque en 2012-2013, seulement un tiers de la population concernée est scolarisé. A ce niveau-là, les disparités garçons-filles s'inversent, et ces dernières connaissent des taux net de scolarisation supérieurs (34,2% contre 29,4% en 2012-2013).

Le taux reste très faible, y compris en milieu urbain (à peine plus de la moitié en 2012-2013, soit 53,3%). Il faut toutefois noter la progression continue de ce taux puisqu'au début des années 90 il était d'à peine 12%.

C'est en milieu rural que la situation est la plus difficile, avec un très faible taux de scolarisation en 2012-2013, soit 7,3%.

Le pays a fait des efforts considérables en matière de scolarisation, et la progression est indéniable. Néanmoins, si les taux sont aujourd'hui tout à fait satisfaisants au niveau primaire et si les inégalités garçons-filles et urbain-rural ont largement diminué, il faut concentrer les efforts sur le niveau secondaire.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant le nombre d'élèves inscrits dans un groupe d'âge spécifique sur la population totale ayant l'âge d'être inscrite dans ce groupe et en multipliant le résultat par 100.
- *Source*: Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.
- Fréquence de mise à jour: année scolaire.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - taux d'alphabétisation;
 - taux de chômage;
 - taux d'abandon scolaire.
- Bibliographie
www.albacharia.ma
www.omdh.hcp.ma
www.men.gov.ma

Taux d'abandon scolaire

Thème : Education

Sous-thème : Niveau d'éducation

Définition

C'est la proportion d'élèves inscrits à un niveau d'étude n à l'année t et qui quittent le système scolaire durant l'année scolaire $t+1$ pour une raison quelconque.

Lien avec le développement durable

Un taux d'abandon scolaire minimal est essentiel au développement de la société. Si les pays ont souvent de bons résultats en termes de taux de scolarisation, il n'en demeure pas moins que le taux d'abandon scolaire reste parfois important.

Le niveau de formation des jeunes représente un enjeu important pour le développement social, économique et aussi environnemental. Tous les indicateurs liés à l'éducation revêtent une importance substantielle pour le développement durable.

Le taux d'abandon scolaire est lié à l'OMD 2, « Assurer l'éducation primaire pour tous », et plus spécifiquement aux cibles 8, « D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires », et 9, « D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales ».

Evolution et analyse

Taux moyen d'abandon au primaire (%)

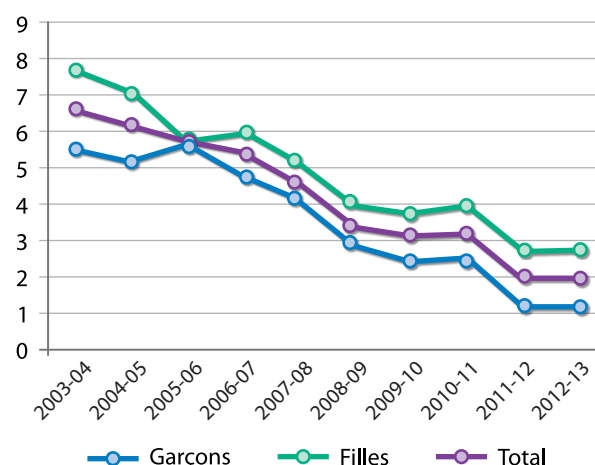
Année	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Garçons	5,5	5,1	5,7	4,8	4,1	2,8	2,4	2,5	1,2	1,2
Filles	7,7	7,1	5,7	6	5,2	3,9	3,8	4	2,7	2,7
Total	6,6	6,1	5,7	5,4	4,6	3,3	3,1	3,2	1,9	1,9

Source : MENFP.

Le taux d'abandon scolaire au primaire est relativement faible et a connu une baisse continue entre les années scolaires 2003-2004 et 2011-2012, pour les garçons et les filles. Il était de 6,6% au début de la période et atteignait moins de 2% en 2011-2012. Des efforts importants ont été menés pour permettre aux enfants

d'achever le cycle primaire. Toutefois, l'abandon scolaire au primaire reste plus important chez les filles (2,7% en 2011-2012 contre 1,2% seulement pour les garçons). Plusieurs facteurs socio-économiques et socioculturels conduisent à l'abandon scolaire, surtout chez les filles en milieu rural. Le manque d'équipement en sanitaires dans les écoles rurales peut en être une cause parmi d'autres. Des efforts importants ont été déployés ces dernières années pour équiper les écoles en sanitaires et les raccorder à l'eau. Ceci, ainsi que les actions d'appui social menées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a très largement contribué à la baisse du taux d'abandon scolaire au cycle primaire.

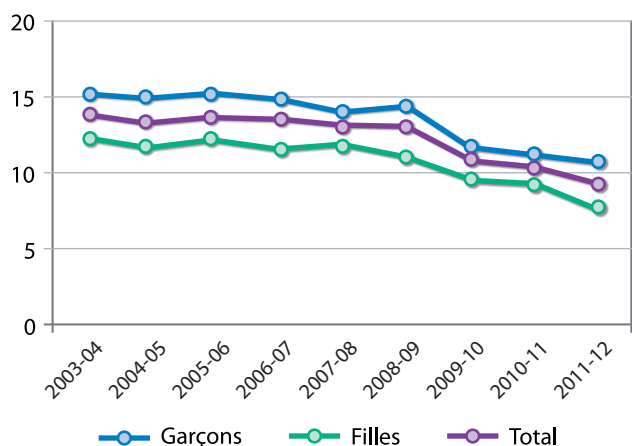
Taux moyen d'abandon au cycle primaire (%)



Taux moyen d'abandon au secondaire collégial (%)

Année	Garçons	Filles	Total
2003-2004	15,2	12,4	13,8
2004-2005	14,8	11,8	13,3
2005-2006	15,2	12	13,6
2006-2007	14,9	11,5	13,4
2007-2008	14	11,9	13,1
2008-2009	14,3	11,1	12,9
2009-2010	11,7	9,6	10,8
2010-2011	11,2	9,3	10,4
2011-2012	10,6	7,6	9,3

Source : MENFP.

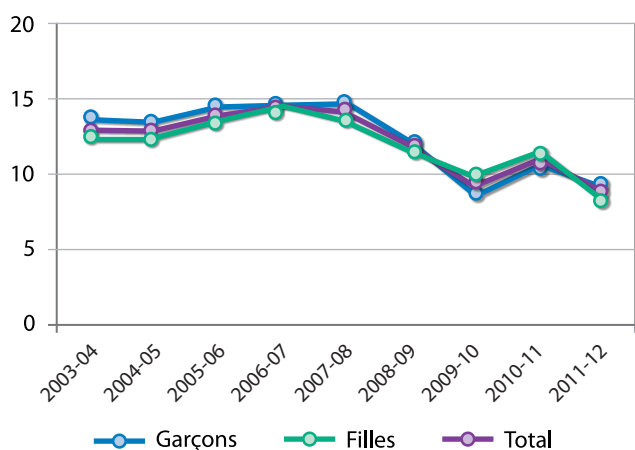


Au niveau collégial, les taux d'abandon scolaire sont relativement supérieurs, mais également en nette diminution. En 2003-2004, on comptait 13,8% d'abandon scolaire, contre 9,3% en 2011-2012. La tendance est inversée entre les filles et les garçons, car ce sont les garçons qui sont le plus concernés par l'abandon scolaire après le primaire. Quel que soit le sexe, la diminution est continue puisque l'on passe de 15,2% d'abandon scolaire pour les garçons au début de la période à 10,6%, et de 12,4 à 7,6% pour les filles.

Taux moyen d'abandon au secondaire qualifiant (%)

Année	Garçons	Filles	Total
2003-2004	13,6	12,4	13
2004-2005	13,4	12,4	12,9
2005-2006	14,4	13,4	13,9
2006-2007	14,5	14,5	14,5
2007-2008	14,7	13,4	14,1
2008-2009	12	11,8	11,9
2009-2010	8,6	9,9	9,2
2010-2011	10,7	11,4	11
2011-2012	8,9	8,4	8,7

Source: MENFP.



Les taux d'abandon scolaire au secondaire qualifiant sont similaires à ceux du niveau secondaire collégial. Néanmoins, on ne retrouve pas le même écart fille-garçon. Les taux sont plus ou moins semblables, avec des taux très légèrement supérieurs pour les garçons. Pour l'ensemble, les taux d'abandon scolaire au niveau du secondaire qualifiant étaient de 13% en 2003-2004 et de 8,7% en 2011-2012.

De manière globale, bien que les taux d'abandon scolaire aient enregistré une diminution à tous les niveaux de l'enseignement, ils restent néanmoins élevés pour les niveaux secondaire collégial et secondaire qualifiant. La problématique de l'abandon scolaire est complexe, et le Maroc a conscience de l'importance de lutter contre l'abandon scolaire qui favorise l'analphabétisme et le chômage. Les causes sont multiples: faibles revenus familiaux, travail des enfants dans les champs ou corvée d'eau, analphabétisme de la famille, éloignement et accès difficile des établissements scolaires, mariage précoce des filles, absentéisme des enseignants, etc.

Le programme d'alimentation en eau potable en milieu rural a contribué à la baisse du taux d'abandon scolaire, en libérant les petites filles de la corvée d'eau. De plus, le programme national des routes rurales a également participé à cette diminution, en désenclavant de nombreuses zones rurales autrefois inaccessibles.

Des progrès importants ont été faits en matière d'accès à l'éducation et de lutte contre l'analphabétisme, mais il reste encore de nombreux efforts à déployer pour promouvoir la qualité de l'enseignement dispensé en général. L'éducation dans toutes ses dimensions a des implications sur le niveau de développement humain qui est lié au niveau de développement économique, environnemental et également à la bonne gouvernance. En investissant sur l'éducation, le pays garantit son développement futur.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant le nombre d'abandons recensés au cours de l'année scolaire ($n/n+1$) sur l'effectif des élèves à la fin de l'année scolaire ($n-1/n$), en multipliant le résultat par 100.
- Source: Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle.
- Fréquence de mise à jour: année scolaire.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - taux de scolarisation;
 - taux de chômage;
 - taux d'analphabétisme.
- Bibliographie
 - www.albacharia.ma/
 - www.omdh.hcp.ma/

Taux d'alphabétisation des adultes

Thème : Education

Sous-thème : Alphabétisation

Définition

Pourcentage des personnes âgées de 10 ans et plus qui peuvent lire et écrire un texte simple relatif à leur vie quotidienne en le comprenant.

Lien avec le développement durable

L'alphabétisation est une composante essentielle du développement durable. Elle permet le développement et l'épanouissement de chaque individu. Une société dans laquelle l'analphabétisme est éradiqué est une société plus forte, qui dispose d'un capital humain qui lui permet de se développer économiquement. Un fort taux d'alphabétisation favorise la cohésion sociale et aussi la protection de l'environnement. En effet, plus la société est éduquée, plus elle devient sensible à ces problématiques. L'analphabétisme a des répercussions négatives sur le développement en général et favorise la délinquance et le chômage. Cet indicateur est un de ceux qui ont des répercussions multisectorielles. L'OMD 2, « Assurer l'éducation primaire pour tous », et plus spécifiquement la cible 10, « D'ici à 2015, éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus) », ainsi que l'OMD 3, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » sont en lien avec cet indicateur.

Evolution et analyse

Le taux d'alphabétisation est en augmentation constante depuis les années 2000, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. L'alphabétisation est un domaine dans lequel le Maroc a fait des efforts considérables ces dernières décennies. Il faut dire qu'il accusait un fort retard, avec un taux d'alphabétisation égal à 13 % dans les années 60 et d'à peine 45 % en 1994.

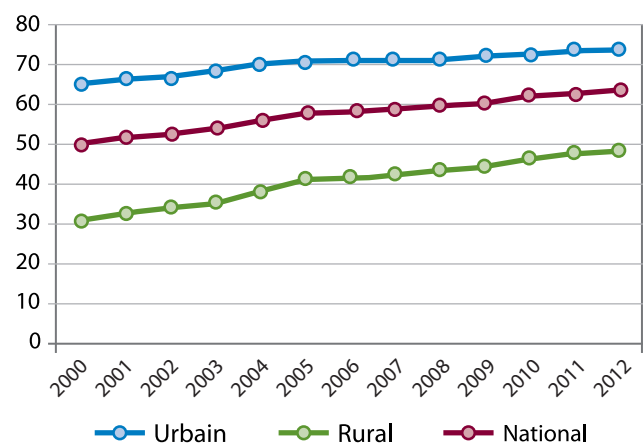
En 2000, ce taux atteignait à peine les 50 % au niveau national, avec de fortes disparités entre les zones rurales (seulement 31 % de personnes alphabétisées) et les zones urbaines (plus de 65 % d'alphabétisation). En 2012, le taux d'alphabétisation atteint près de 64 % au

niveau national, avec près de 74 % en milieu urbain et environ 49 % en milieu rural.

Taux d'alphabétisation (%)

Année	Urbain	Rural	National
2000	65,1	30,9	50,1
2001	66,2	32,7	51,7
2002	66,8	34,0	52,6
2003	68,4	35,5	53,9
2004	69,6	38,1	55,9
2005	71,0	41,0	58,1
2006	71,0	41,2	58,3
2007	71,0	41,9	58,8
2008	71,3	43,3	59,5
2009	71,6	44,4	60,3
2010	72,8	46,3	61,9
2011	73,3	47,6	62,8
2012	74,0	48,7	63,8

Source: HCP.



Le taux d'alphabétisation est en augmentation constante depuis les années 2000, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. L'alphabétisation est un domaine dans lequel le Maroc a fait des efforts considérables ces dernières décennies. Il faut dire qu'il accusait un fort retard, avec un taux d'alphabétisation égal à 13 % dans les années 60 et d'à peine 45 % en 1994.

En 2000, ce taux atteignait à peine les 50 % au niveau national, avec de fortes disparités entre les zones rurales (seulement 31 % de personnes alphabétisées) et les zones urbaines (plus de 65 % d'alphabétisation). En 2012, le taux d'alphabétisation atteint près de 64 % au

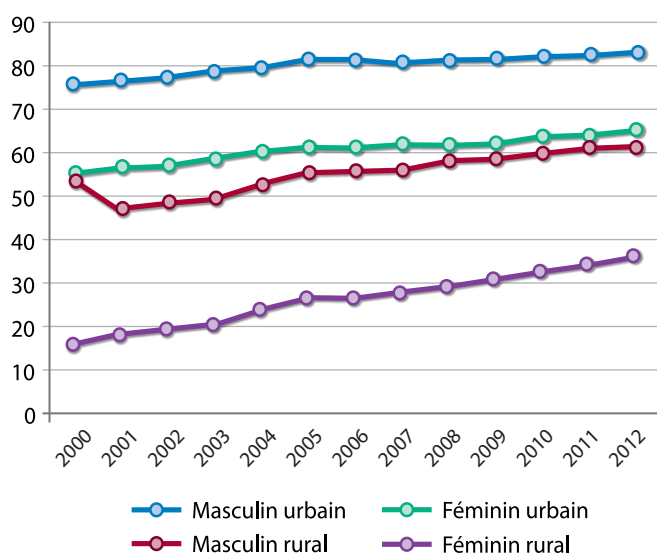
niveau national, avec près de 74 % en milieu urbain et environ 49 % en milieu rural.

Sur l'ensemble de la période, le taux d'alphabétisation a progressé de près de 20 % en milieu rural et de presque 10 % en milieu urbain. Néanmoins, malgré les progrès très importants, les taux restent relativement faibles, et des disparités très importantes subsistent entre hommes et femmes.

Taux d'alphabétisation par sexe en milieu rural et en milieu urbain (%)

Année	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
2000	75,7	54,9	54,1	15,8
2001	76,6	56,3	47,2	18,1
2002	77,0	57,0	48,1	19,6
2003	78,9	58,4	49,7	20,9
2004	79,8	59,7	52,6	23,8
2005	81,3	61,0	55,7	26,6
2006	81,1	61,3	55,8	27,0
2007	81,0	61,5	56,5	27,8
2008	81,4	61,6	57,8	29,3
2009	81,6	62,1	58,4	31,0
2010	82,3	63,8	60,0	33,1
2011	82,5	64,5	61,4	34,4
2012	83,3	65,2	61,9	36,0

Source: HCP.



L'écart hommes-femmes est très important. En début de période, le taux d'alphabétisation en milieu urbain pour les hommes s'élevait à près de 76 %, et celui des femmes à environ 55 %, ce qui représente une différence d'environ 20 %. En 2012, le taux masculin urbain est de

83,3 %, mais à peine 65,2 % pour les femmes. Le taux a progressé, mais l'écart est resté identique et demeure de près de 20 % entre les taux de scolarisation masculin et féminin en milieu urbain.

En milieu rural, les taux sont faibles et les disparités criantes au début de la période. Le taux masculin rural est de près de 54 %, alors que le taux féminin n'atteint pas les 16 % en 2000. L'écart est de près de 40 %. En 2012, près de 62 % des hommes sont alphabétisés en milieu rural et environ 36 % des femmes. L'écart est moindre en fin de période (26 %) mais demeure substantiel. Si les différences subsistent, il faut noter que le taux d'alphabétisation des femmes en milieu rural a connu une augmentation remarquable puisqu'il a plus que doublé sur l'ensemble de la période.

Le taux d'alphabétisation a augmenté notamment grâce à la progression du taux de scolarisation. Cet indicateur est primordial pour le Maroc, qui prend très à cœur cette problématique depuis quelques années et a conscience que le fort taux d'analphabétisme, très fortement lié à de nombreuses autres problématiques, a longtemps été un frein au développement durable du pays. Un faible taux d'alphabétisme entraîne des répercussions à la fois sur le développement économique, social et environnemental et sur la bonne gouvernance. Il est difficile pour le pays d'être compétitif économiquement, d'assurer l'emploi et d'intégrer les individus dans la société sans un taux maximum d'alphabétisation. En agissant sur cet aspect, le Maroc agit sur beaucoup d'autres : bien-être et cohésion sociale, emploi, croissance économique, mais aussi maîtrise du nombre d'enfants par femme, diminution du taux de pauvreté, mortalité par accident de circulation, etc.

En milieu rural, c'est essentiellement le programme d'alphabétisation initié dans les mosquées depuis 2000 qui a permis ces avancées notables. Le ministère des Habous et des Affaires islamiques affirme qu'un total de près de 1 300 000 personnes ont été inscrites durant la période 2000-2012, dont 81 % de femmes et 37 % vivant en milieu rural. Le taux de réussite s'élevait à 85,3 %.

En outre, les initiatives et les innovations se poursuivent continuent en la matière, et parallèlement au programme d'alphabétisation dans les mosquées, le ministère des Habous et des Affaires islamiques prépare un nouveau programme télévisé de formation à distance, diffusé à partir de l'année scolaire 2013-2014 par la chaîne Mohammed VI du Saint Coran.

La Charte nationale de l'éducation et de la formation a été adoptée en 1999. Elle donne une place primordiale à l'alphabétisation. En outre, un projet de décret a été adopté, le 15 juillet 2013, en application de la loi

38.09 portant création de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme. Lorsque cette Agence sera opérationnelle et que ses représentations régionales seront en place, il est probable que les progrès s'accéléreront et que le Maroc règlera **définitivement le problème** de l'analphabétisme.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : effectif de la population de 10 ans et plus sachant lire et écrire un texte simple en le comprenant, sur l'effectif total de la population âgée de 10 ans et plus.
- *Source* : Haut Commissariat au Plan.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - taux de scolarisation ;
 - taux d'emploi ;
 - proportion de la population.
- Bibliographique
Indicateurs sociaux 2011.
Rapport OMD 2012.

Taux de croissance démographique

Thème : Démographie

Sous-thème : Population

Définition

Le taux de croissance démographique est le taux avec lequel une population augmente (ou diminue) durant une période donnée.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur est directement lié au développement durable, car il permet de connaître les tendances de l'évolution de la population dans le pays, ce qui rend possible une planification des services socio-économiques. Il est important à tous points de vue, car il doit être suffisant pour permettre à la population de se renouveler, mais pas trop élevé pour veiller à la durabilité des ressources naturelles. En effet, un taux de croissance de la population est considéré durable s'il est à la fois positif et pas trop élevé. Il doit avant tout être en adéquation avec les ressources du pays.

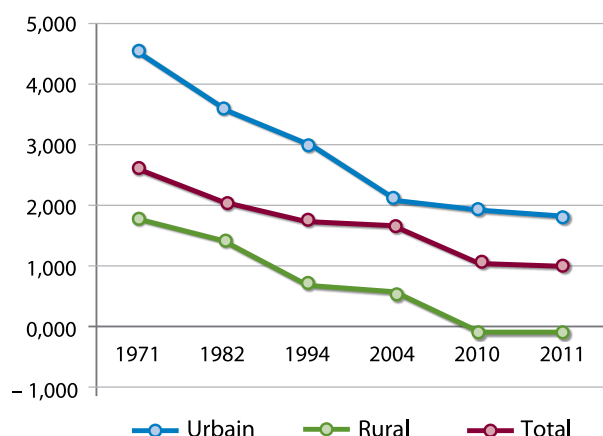
La relation avec les OMD est indirecte mais très forte pour l'ensemble des OMD, qui seront plus facile à atteindre avec une population en croissance maîtrisée.

Evolution et analyse

Croissance de la population en %

Année	1971	1982	1994	2004	2010	2011
Urbain	4,500	3,600	3,010	2,100	1,910	1,837
Rural	1,800	1,400	0,700	0,600	-0,090	-0,086
National	2,610	2,060	1,730	1,660	1,050	1,010

Source: HCP.

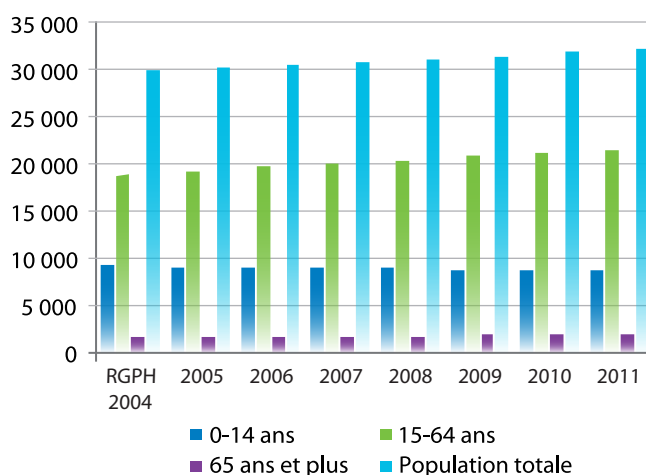


La croissance de la population est en diminution constante depuis 1971 mais reste positive. Le taux d'accroissement moyen de la population est passé de près de 2,6 % par an en 1971 à 1,7 % en 1994, avec une grande disparité entre l'urbain et le rural, le taux de croissance en milieu urbain étant bien plus élevé qu'en milieu rural. En 2010, le taux de croissance est de 1% par an, devenu négatif en milieu rural (-0,09%) et toujours positif en milieu urbain (1,91%). En 2011, il est en très légère diminution mais reste proche de 1 %, avec une diminution toujours continue en milieu urbain (1,8%) et en milieu rural (-0,08 %).

Evolution de la population en milliers d'habitants

Année	Population totale	0-14 ans	15-64 ans	65 ans et plus
RGPH 2004*	29 892	9 265	18 956	1 637
2005	30 172	9 174	19 326	1 672
2006	30 506	9 083	19 708	1 714
2007	30 841	8 991	20 090	1 760
2008	31 177	8 907	20 470	1 800
2009	31 514	8 832	20 849	1 833
2010	31 851	8 768	21 225	1 858
2011	32 245	8 706	21 623	1 916

Source: HCP (* n'intègre pas l'actualisation basée sur les enquêtes à passages répétés de 2009-2010).



En 2004, la population du Maroc s'élevait à environ 29,8 millions d'habitants. Elle était de 30,7 millions en 2007, et elle atteint 32,2 millions en 2011.

La part des personnes dépendantes (moins de 14 ans et plus de 65 ans) a diminué, puisqu'elle représentait 36,6% en 2004 et 33 % en 2011. La part des personnes

Démographie

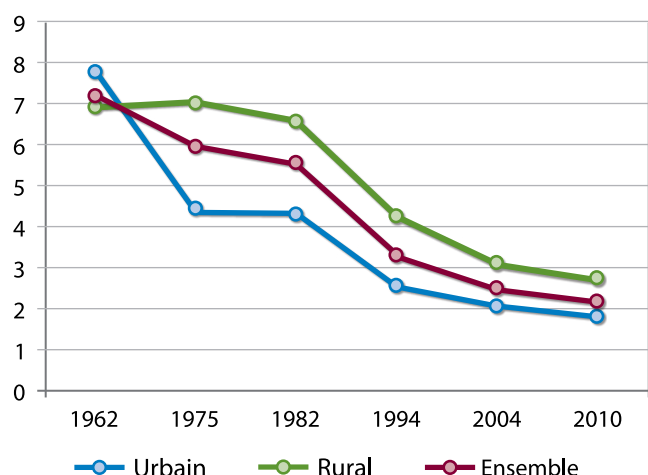
dités actifs (15-64 ans) a donc augmenté, passant de 63,4% à 67%. C'est une période intéressante pour l'économie du pays, qui va tendre inexorablement vers un vieillissement de sa population.

La démographie marocaine a été bouleversée ces 50 dernières années et prend de plus en plus la forme de celles de pays en transition achevée. En effet, il y a plus d'un demi-siècle, des niveaux élevés de mortalité et de fécondité caractérisaient le pays, l'espérance de vie était faible, la mortalité infantile forte, et le contexte socioculturel favorable à une forte fécondité. Le Maroc a ensuite réalisé qu'il était nécessaire de maîtriser la variable démographique pour pouvoir développer le pays du point de vue économique et social. Des politiques dites de population (planification familiale, etc.) ont été initiées dès les années 60, dans le but d'améliorer le bien-être de la population, et l'ensemble des paramètres démographiques ont subi des changements importants.

Evolution de l'indice de fécondité

Année	1962	1975	1982	1994	2004	2010
Urbain	7,77	4,38	4,28	2,56	2,05	1,8
Rural	6,91	7,02	6,59	4,25	3,06	2,7
Ensemble	7,2	5,91	5,52	3,28	2,47	2,19

Source: HCP.



La période analysée enregistre une constante diminution de l'ISF au Maroc. Cette diminution semble toutefois ralentir ces dernières années. Cela s'explique par le fait que le Maroc est actuellement à un stade avancé de la transition démographique. En treize ans, de 1962 à 1975, il a connu une baisse de 1,29 enfant par femme, mais la baisse ne s'effectue qu'en milieu urbain. De 1975 à 1982, on observe une faible diminution de l'indicateur de 0,39 enfant par femme. L'ISF commence

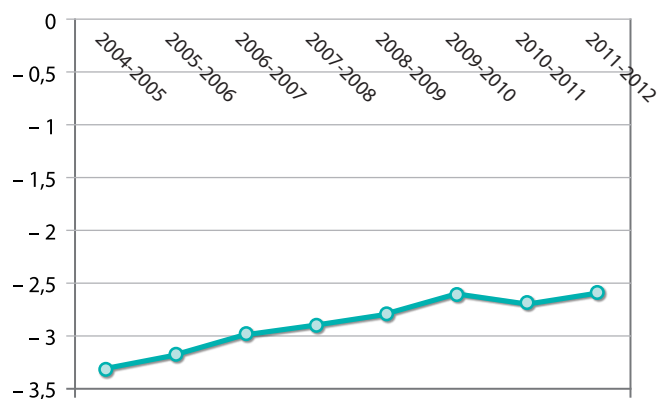
alors à diminuer également en milieu rural. De 1982 à 1994, cette diminution s'accélère: en quatorze ans, l'ISF diminue de 2,24, passant ainsi de 5,52 à 3,28 enfants par femme. Durant les seize dernières années (de 1994 à 2010), la diminution continue à un rythme moins soutenu: l'indicateur passe de 3,28 à 2,19 enfants par femme, enregistrant ainsi une diminution de 1,09 (diminution de 1,55 en milieu rural et 0,76 en milieu urbain).

La nuptialité tardive, l'emploi des femmes et la contraception sont autant d'éléments qui engendrent une diminution de l'ISF et ont participé à la maîtrise de la croissance démographique.

Evolution de taux de migration nette en %

Année	Taux de migration internationale nette
2004/2005	-3,3
2005/2006	-3,2
2006/2007	-3,0
2007/2008	-2,9
2008/2009	-2,8
2009/2010	-2,6
2010/2011	-2,7
2011/2012	-2,6

Source: HCP.



Le taux de migration est également une composante importante de la croissance démographique. Le Maroc est en grande partie un pays d'émigration et non d'immigration. Le taux de migration était de -3,3% en 2004-2005 et atteignait -2,6% en 2011-2012. Cela signifie que le pays perd une partie de sa population, mais que l'émigration se ralentit.

Un nouveau phénomène est à noter ces dernières années. Le Maroc devient un pays d'immigration, avec des migrations de plus en plus importantes d'Afrique subsaharienne, même si cela reste marginal.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: le taux de croissance démographique est égal à la somme du taux d'accroissement naturel et du taux net de migration. Il est calculé à partir des effectifs de la population de deux dates différentes.

- *Source*: Haut Commissariat au Plan.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autre indicateurs-clés liés: taux de dépendance.
- Bibliographie
www.hcp.ma/

Taux de dépendance

Thème : Démographie

Sous-thème : Population

Définition

Le rapport de dépendance démographique est le rapport des effectifs des moins de 15 ans et des 60 ans et plus à celui de la population âgée de 15 à 59 ans.

Lien avec le développement durable

Le moment où le nombre de personnes en âge de produire est équivalent à celui des personnes dépendantes (moins de 15 ans et plus de 60 ans) est intéressant dans le processus de développement du pays. On assiste alors à un développement de l'épargne et de l'investissement des ménages importants.

Evolution et analyse

Evolution du taux de dépendance en %

Année	Urbain	Rural	Total
2004	55,4	75,7	63,9
2005	54,1	73,7	62,2
2006	52,8	71,6	60,5
2007	51,6	69,6	58,9
2008	50,6	67,8	57,6
2009	50,0	66,4	56,5
2010	49,6	65,3	55,8
2011	49,5	64,5	55,4
2012	49,6	64,0	55,2
2013	49,8	63,6	55,1

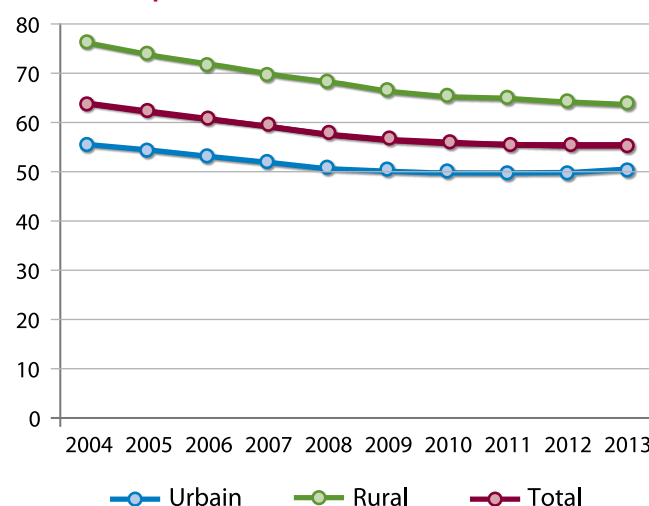
Source: HCP, Données des projections du Centre d'études et de recherches démographiques (CERED).

Un des premiers effets des changements démographiques au Maroc est la baisse du rapport de dépendance démographique de la population totale qui passe de 64% en 2004 à 55,4% à 2011. Cette baisse découle essentiellement de la baisse du ratio de dépendance des jeunes qui passe de 50,9% à 42,0% entre 2004 et 2011.

Les efforts fournis par les personnes en âge de travailler pour prendre en charge les plus jeunes et les personnes âgées se calculent à travers le taux de dépendance économique. Le rapport entre l'effectif de la population

qui dépend des autres et l'effectif de la population qui peut les prendre en charge doit être équilibré. L'évolution de ce taux est positive pour le Maroc car il va en diminuant depuis 2004. Il est en effet passé de 58% en 2004 à environ 49% en 2011. Cela signifie que le nombre de personnes dépendantes diminue par rapport aux personnes en âge de travailler.

Evolution du rapport de dépendance démographique de la population totale et par milieu de résidence (en %)



Un des premiers effets des changements démographiques au Maroc est la baisse du rapport de dépendance démographique de la population totale qui passe de 64% en 2004 à 55,4% à 2011. Cette baisse découle essentiellement de la baisse du ratio de dépendance des jeunes qui passe de 50,9% à 42,0% entre 2004 et 2011.

Les efforts fournis par les personnes en âge de travailler pour prendre en charge les plus jeunes et les personnes âgées se calculent à travers le taux de dépendance économique. Le rapport entre l'effectif de la population qui dépend des autres et l'effectif de la population qui peut les prendre en charge doit être équilibré. L'évolution de ce taux est positive pour le Maroc car il va en diminuant depuis 2004. Il est en effet passé de 58% en 2004 à environ 49% en 2011. Cela signifie que le nombre de personnes dépendantes diminue par rapport aux personnes en âge de travailler.

C'est une période intéressante économiquement parlant, car les personnes en âge de travailler ont moins d'enfants qu'auparavant et sont suffisamment nombreuses pour prendre en charge leurs aînés.

Néanmoins, cette situation ne peut durer, et le Maroc va tendre inexorablement vers un vieillissement de sa population et donc une augmentation des personnes à charge par rapport à un nombre de personnes en âge de travailler stable ou en diminution.

Ce taux de dépendance est le résultat des politiques de population mises en œuvre ces dernières années, avec une maîtrise du taux de croissance et de l'indice de fécondité et une large augmentation de l'espérance de vie. Le Maroc doit profiter de cette période propice au développement de l'épargne et des investissements.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant l'effectif de la population considérée

comme économiquement dépendantes (somme des moins de 15 ans et des plus des 60 ans) sur l'effectif de la population considérée comme économiquement active (de 15 à 59 ans).

- Source: Haut Commissariat au Plan.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - taux synthétique de fécondité;
 - taux de croissance de la population;
 - espérance de vie à la naissance.
- Bibliographie
www.hcp.ma

Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles

Thème : Risques naturels et technologiques

Sous-thème : Préparation et réponses aux désastres

Définition

Cet indicateur représente le nombre de personnes décédées, disparues et/ou blessées en conséquence directe d'une catastrophe impliquant des risques naturels et le montant des pertes économiques et des infrastructures engagées comme une conséquence directe de la catastrophe naturelle.

Lien avec le développement durable

Les catastrophes naturelles ont des effets désastreux sur la société et l'économie d'un pays. Elles peuvent provoquer des pertes importantes en vies humaines, des traumatismes importants et de graves perturbations économiques des activités. Certaines zones du monde sont plus exposées que d'autres aux catastrophes naturelles, mais aucune n'est à l'abri. Le Maroc est sensible aux catastrophes naturelles, car c'est un pays où la sismicité est importante, et les phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, sont assez fréquents.

Evolution et analyse

Le Maroc est exposé aux différents risques naturels tels que les séismes, les inondations, les incendies et les sécheresses. Le Maroc a lancé une stratégie nationale dédiée à la lutte contre les catastrophes naturelles et les risques technologiques, l'objectif étant de sauver des vies humaines, d'épargner à l'Etat des pertes irréparables et de sécuriser les investissements. Il s'agit de la Stratégie nationale de gestion des catastrophes et des risques, présentée en 2012 par le ministre des Affaires générales et de la gouvernance.

Quatre risques naturels majeurs sont pris en considération par le Maroc : les glissements de terrain, les tremblements de terre, les tsunamis et les inondations. Actuellement, seules les inondations, séismes et sécheresses sont recensés et associés à des pertes économiques et humaines.

Impacts humains et économiques des principales catastrophes naturelles au Maroc entre 1950 et 2013

Catastrophe	Séisme	Inondation	Sécheresse
Réurrence	3	11	5
Nombre de décès	12 728	1 192	—
Nombre de personnes affectées	38 465	557 270	412 000
Estimation des dommages (en mille US\$)	520 000	330 200	900 000

Source: Morocco Natural Hazards Probabilistic Risk Analysis and National Strategy Development Flood Hazard Report (EM-DAT The OFDA/CRED International Disaster Database, www.em-dat.net – Université Catholique de Louvain - Brussels – Belgium), 2012-2013.

Impacts humains et économiques des inondations au Maroc, par période de vingt ans depuis 1950

Période	1950-1969	1970-1989	1990-2010
Fréquence	4	2	5
Nombre de décès	382	—	810
Nombre de personnes affectées	82 823	304 444	170 003
Estimation des dommages (mille US\$)	5 000	30 000	295 200

Source: Morocco Natural Hazards Probabilistic Risk Analysis and National Strategy Development Flood Hazard Report (EM-DAT The OFDA/CRED International Disaster Database, www.em-dat.net – Université Catholique de Louvain - Brussels – Belgium), 2012-2013.

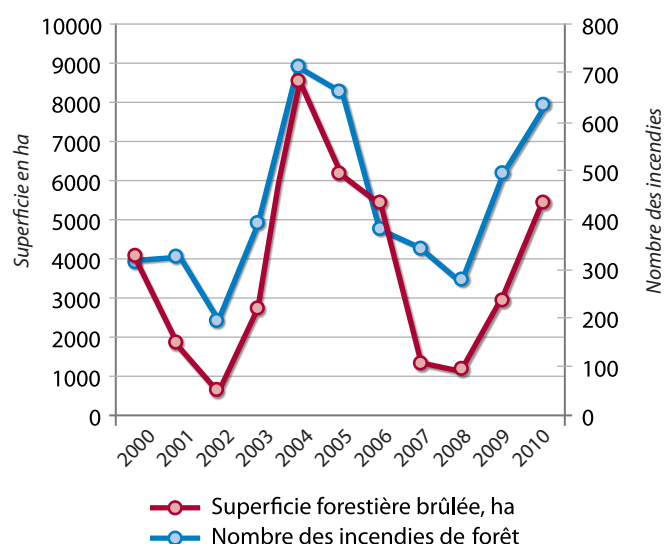
Entre 1950 et 2014, le Maroc a enregistré 3 séismes, 5 sécheresses et 11 inondations qui ont significativement affecté les populations et engendré des pertes humaines et économiques considérables. Ces catastrophes naturelles de récurrence irrégulière ont généré 1 192 décès causés par les inondations et 12 728 décès causés par les séismes pendant cette période. Les inondations et les sécheresses sont les phénomènes les plus récurrents qui affectent le plus grand nombre de personnes. Ainsi, les 5 sécheresses recensées durant cette période ont affecté 412 000 personnes et les inondations 557 000 personnes. Quant aux dommages économiques, ils ont été estimés à 520 millions US\$ pour les séismes, 330,2 millions US\$ pour les inondations et 900 millions US\$ pour les sécheresses. Les sécheresses, du point de vue économique, représentent la catastrophe naturelle la plus dévastatrice pour le Maroc.

Le recensement des inondations et de leur impact étant plus précis et détaillé dans le temps, il permet d'observer l'évolution de l'impact de cette catastrophe sur des périodes distinctes de 1950 à aujourd'hui. Sur la base de ces observations, le nombre d'inondations a augmenté durant les vingt dernières années par rapport aux vingt années précédentes, passant de 2 à 5. Alors que le nombre d'inondations d'une période à l'autre a plus que doublé, le montant des dommages estimés a été, quant à lui, multiplié par 10, passant de 30 millions US\$ pour la période 1970-1989 à près de 300 millions US\$ pour la période 1990-2010. Le nombre de personnes affectées a diminué de 304 444 à 170 003. Les pertes humaines et économiques dues aux inondations durant la période 1990-2010 ont sensiblement augmenté par rapport à la période précédente 1970-1989.

Evolution du nombre d'incendies de forêt et de la superficie forestière brûlée en hectares

Année	Nombre des incendies de forêt	Superficie forestière brûlée
2000	321	4064
2001	327	1806
2002	202	593
2003	392	2858
2004	714	8661
2005	662	6198
2006	381	5360
2007	340	1367
2008	273	1127
2009	501	3108
2010	629	5511

Source: HCEFLCD.



Les incendies sont également considérés comme des catastrophes des plus menaçantes pour le couvert forestier du Maroc. Malgré les efforts déployés par les différents départements ministériels pour garantir la protection des forêts, le nombre d'incendies ne cesse d'augmenter: il est passé de 378 en 2006 à 632 en 2010. La superficie forestière incendiée est passée de 73 870,7 hectares en 2006 à 136 528,2 hectares en 2010.

Il faut noter que les changements climatiques risquent d'engendrer une augmentation et une intensification des catastrophes naturelles. Ce sont très souvent les personnes les plus vulnérables qui sont les premières victimes des catastrophes. La mise en œuvre prochaine de la nouvelle stratégie va permettre au Maroc d'aller plus loin dans le développement économique et social, en sécurisant les investissements et en protégeant ses populations.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: –
- Source des données: MdE, HCEFLCD.
- Fréquence de mise à jour: –
- Autres indicateurs-clés liés: –
- Bibliographie:
 - Morocco Natural Hazards Probabilistic Risk Analysis and National Strategy Development Flood Hazard Report. The International Disaster Database.*
 - Examen des performances environnementales, Maroc ECE/CEC/170, New York et Genève, 2014.*

Emissions de gaz à effet de serre

Thème : Atmosphère

Sous-thème : Changement climatique

Définition

Cet indicateur correspond aux émissions nationales anthropiques agrégées des principaux gaz à effet de serre (GES) : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O), exprimés en tonnes d'équivalent de CO₂ par an.

Lien avec le développement durable

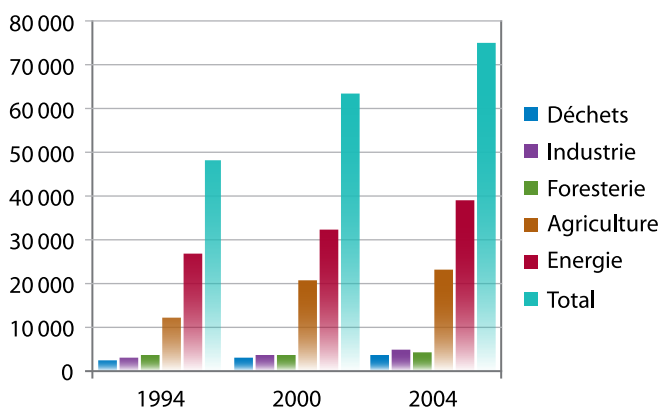
Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et correspond à l'ODD 7, « Assurer un environnement durable », et à la cible 22, « Limiter les émissions des gaz nocifs pour la santé et l'environnement ».

Evolution et analyse

Emission de GES (Gg E-CO₂) par secteur

Année	1994	2000	2004
Déchets	2 419	3 096,78	3 739,97
Industrie	3 158	3 772,31	4 991,74
Foresterie	3 544	3 645,93	3 998,43
Agriculture	12 092	20 634,03	23 081,57
Energie	26 859	32 290,82	39 235,66
Total	48 072	63 439,86	75 047,36

Source: Département de l'Environnement.



Emissions des principaux GES au Maroc entre 1994 et 2004

Année		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Total
1994	Gg	31 907	7 349	8 816	48 072
	%	66,37	15,29	18,34	100
2000	Gg	37 187,78	9 960,07	16 292,01	63 439,86
	%	58,62	15,7	25,68	100
2004	Gg	45 613,32	10 914,18	18 519,86	75 047,36
	%	60,78	14,54	24,68	100
Taux annuel moyen	1994-2000	2,50	5,20	10,78	4,73
	2000-2004	5,24	2,31	3,26	4,29
	1994-2004	3,64	4,03	7,70	4,55

La quantité totale des émissions de GES a augmenté de près de 48 millions de tonnes Eq-CO₂ en 1994 à 63 millions de tonnes en 2000, puis à 75 millions de tonnes en 2004. Au niveau des contributions des gaz à effet de serre directes, la part de CO₂ a diminué de 66 % en 1994 à 61 % en 2004, la part de N₂O a augmenté de 18 % à 25 % durant la même période, alors que la part de CH₄ a stagné à 15 % environ.

Le secteur de l'énergie représente plus de la moitié des émissions (56 % en 1994 et 53 % en 2004). L'agriculture est responsable d'environ un tiers des émissions, avec une part en légère augmentation entre 1994 et 2004.

Les autres secteurs (déchets, industrie et foresterie) représentent une part à peu près constante des émissions, puisqu'ils représentaient environ 19 % du total en 1994 et 17 % en 2004.

La croissance démographique, les évolutions des habitudes de consommation de la population, le développement de l'activité économique et l'aménagement du territoire et l'affectation des sols sont autant d'éléments responsables de la croissance des émissions des GES. Selon la 2^e Communication nationale sur les changements climatiques, les émissions nettes de GES par habitant ont été évaluées à 2,4 tonnes Eq-CO₂ en 2000.

A l'instar des pays en voie de développement, le Maroc est considéré comme un faible émetteur de gaz à effet de serre. Néanmoins, il s'est très largement impliqué

dans la problématique des émissions des GES et a mis en place des mesures d'atténuation des émissions. Ces mesures concernent le secteur de l'énergie, l'agriculture, le transport et l'industrie et reposent principalement sur la Stratégie énergétique lancée en 2008, axée sur le développement rapide des sources d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le Maroc dispose d'un potentiel éolien et solaire important, qui est valorisé à travers divers projets.

Le ministère de l'Environnement pilote les mesures d'atténuation suivantes: promotion du Mécanisme de développement propre institué par le Protocole de Kyoto, incitation à la réalisation d'inventaires des émissions de gaz à effet de serre en respectant les engagements du Maroc au titre de la CCNUCC.

La réduction des GES passe par des modifications importantes des comportements et des modèles de production et de consommation. Le scénario d'atténuation identifié comprend 44 projets visant l'atténuation des émissions de GES dans les différents secteurs émetteurs. Il totalise un potentiel d'atténuation de 57 535 Gg Eq-CO₂ par année à l'horizon 2030.

Les investissements de base requis totalisent près de 29 milliards US\$. Toutefois, globalement, ces mesures apportent un bénéfice net de 25,76 \$/tonne E-CO₂, pour un bénéfice annualisé direct de 1,480 million US\$.

Les options d'atténuation ont été réparties entre celles du module Énergie et celles des autres modules « Non-Énergie » qui sont: Procédés industriels, Agriculture, Forêts et Déchets.

Emissions de GES et développement sont étroitement liés: le développement ne peut être durable sans une maîtrise et une tendance à la réduction de ces émissions. En effet, les scénarios climatiques élaborés dans le cadre de la première et de la deuxième Communication nationale sur les changements climatiques indiquent une tendance nette vers le réchauffement, avec une augmentation des températures dans l'ensemble du

pays, provoquant une augmentation du niveau des mers, une réduction du niveau de précipitations et des phénomènes météorologiques de forte intensité.

Ces événements font peser de graves risques sur le Maroc, à la fois sur les milieux naturels et sur les milieux artificiels. Les changements climatiques sont susceptibles de porter atteinte à tous les secteurs économiques du Maroc ainsi qu'à toutes les franges de sa population, en particulier les plus vulnérables d'entre elles.

L'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (loi 16-09 portant création de l'ADEREE, publiée en mars 2010) a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Elle collabore avec de nombreuses autres agences, dans le but d'intégrer les changements climatiques dans l'ensemble des stratégies sectorielles. En outre, le Maroc s'est doté en 2009 d'un Plan national de lutte contre le réchauffement climatique.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: estimation des émissions de GES en utilisant leur Potentiel de réchauffement global (PRG) comme coefficient de pondération par source.
- Source: Ministère délégué chargé de l'Environnement.
- Fréquence de mise à jour: variable
- Autres indicateurs-clés liés:
 - pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles.
- Bibliographie
Deuxième Communication nationale sur les changements climatiques.
<http://www.aderee.ma>

Fréquence de dépassement des normes de la qualité de l'air

Thème : Atmosphère

Sous-thème : Qualité de l'air

Définition

Cet indicateur est défini par le nombre de jours qui connaissent des pics de pollution par l'ozone stratosphérique (O₃), par le dioxyde de soufre (SO₂), par le dioxyde d'azote (NO₂), par les matières particulaires en suspension (MPS) et par le plomb (Pb).

Lien avec le développement durable

Cet indicateur répond à la problématique de la fréquence de la pollution à l'échelle des villes et des agglomérations. Il permet de mesurer l'état de l'environnement en termes de qualité de l'air et d'exposition de la population à la pollution atmosphérique et de prendre les mesures adéquates. Cet indicateur renseigne sur la poursuite de la 22^e cible du 7^e OMD, « Assurer un environnement durable », qui vise à « Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement ».

Evolution et analyse

L'évolution de la fréquence de dépassement des normes d'O₃, de SO₂, de NO₂ et de PM10 est commentée en fonction des données disponibles. L'analyse est donc parfois limitée car certaines données n'ont pas pu être exploitées, soit parce qu'elles n'étaient pas disponibles, soit parce qu'elles sont exprimées sous un format différent. Les données sur le plomb n'étaient pas disponibles.

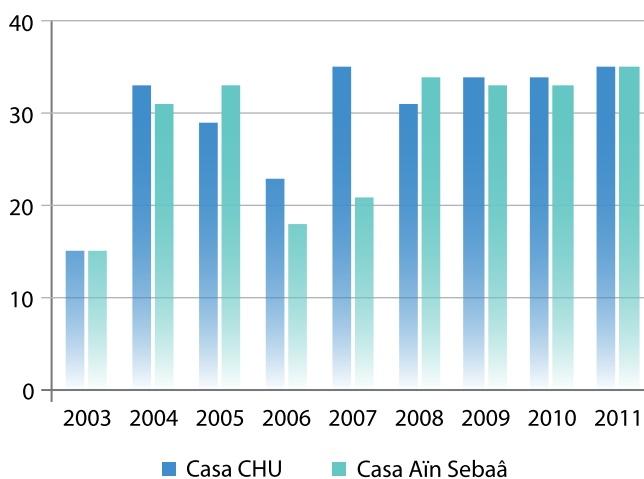
De 2003 à 2011, la fréquence de dépassement de la valeur-limite de PM10, particules en suspension dans l'air ayant un diamètre inférieur à 10 micromètres, varie entre 3 et 37 jours par an pour chaque station. Ces deux fréquences ont été enregistrées en 2010, respectivement à Casa Sidi Othmane et El Jadida.

Entre 2010 et 2011, le nombre de jours de dépassement a diminué de manière importante sur l'ensemble des stations, excepté pour les stations de Safi, Salé et Casa (CHU, Aïn Sebaâ et Sidi Othmane).

Nombre de jours de dépassement du centile 90,4 des moyennes journalières du PM10 de la valeur-limite pour la protection de la santé (50 µg/m³), par station

Année	2009	2010	2011
Casa CHU	34	34	35
Casa Ain Sebaâ	33	33	35
Casa Sidi Othmane	20	3	23
Casa Wilaya	33	35	28
Casa-Jahid	32	35	28
Mohammedia Préfecture	24	29	25
Mohammedia Khansâa	30	34	33
Agadir	15	22	8
Essaouira		25	12
Fès	6	23	10
Jadida		37	29
Kénitra	7		
Marrakech Jamae Lfna	24	31	12
Marrakech Mhamid	12	35	27
Marrakech Dawdiate		29	28
Salé		21	32
Safi		29	35
Tanger		32	12

Source: Direction de la Météorologie nationale.



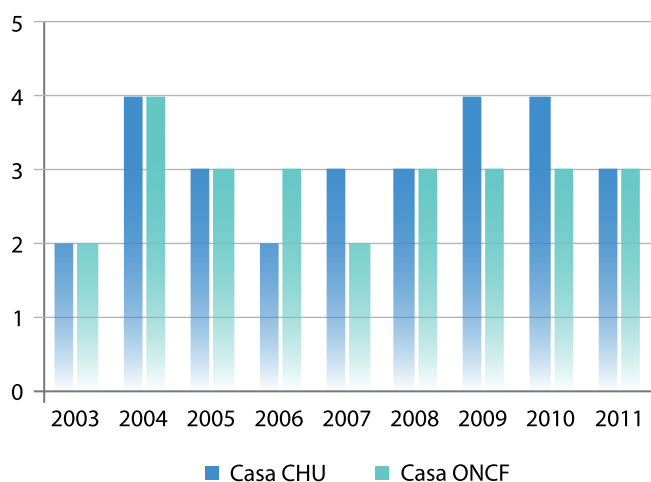
De 2003 à 2011, la fréquence de dépassement de la valeur limite de SO₂ varie entre 1 et 6 jours par an

pour chaque station. Ce nombre varie sans enregistrer d'amélioration, l'année 2010 étant marquée par des records.

Nombre de jours de dépassement du centile 99,2 des moyennes journalières du SO₂ de la valeur-limite

Année	2009	2010	2011
Casa CHU	4	4	3
Casa ONCF	3	3	3
Casa Sidi Othmane	2	1	3
Casa Wilaya	3	3	3
Casa-Jahid	3	3	3
Mohammedia Khansâa	3	3	3
Mohammedia préfecture	3	3	3
Agadir	2	3	2
Essaouira		3	3
Fès	1	2	1
Jadida		4	3
Jorf Lasfar			3
Kénitra			
Marrakech Jamae Lfna	3	3	1
Marrakech Mhamid	3	3	3
Marrakech Dawdiate		3	1
Salé		3	3
Safi		6	3
Tanger	2	3	1

Source: Direction de la Météorologie nationale.



Le record (6 jours) a par exemple été atteint en 2010, à Safi. Il doit toutefois être relativisé car pour Salé il n'y a qu'une donnée disponible. Le 2^e record est de 4 jours, enregistré à Casa CHU (2004, 2009 et 2010), Casa ONCF (2004) et El Jadida (2010).

En 2011, le nombre de jours de dépassement varie entre 1 et 3, avec des stagnations ou des améliorations entre 2010 et 2011 pour l'ensemble des stations, excepté pour la station Casa Sidi Othmane qui passe de 1 à 3.

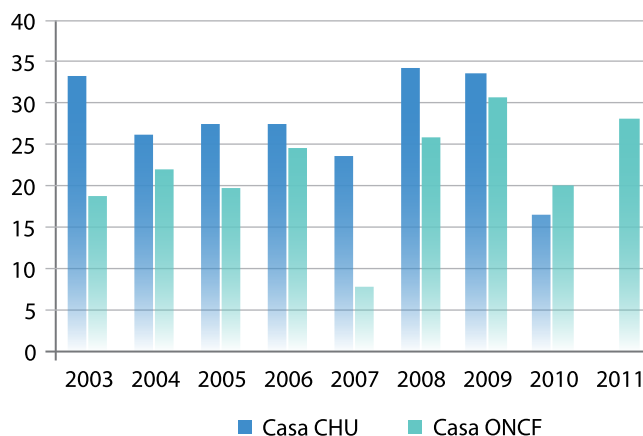
Moyenne annuelle de NO₂

Année	2009	2010	2011
Casa-CHU	33,47	16,38	
Casa-ONCF	30,56	19,95	28,07
Casa-Sidi Othmane	54,33		28
Casa-Wilaya	39,36	13,31	7,53
Casa-Jahid	35,4	32,49	45,62
Mohammedia-Khansâa	3,98	12,98	10,61
Mohammedia-préfecture	17,25	14,15	14,42
Agadir	10,7	20,35	17,69
Essaouira		10,98	10,43
Fès	74,5	34,85	
Jadida		10,45	17,2
Jorf Lasfar			10,95
Marrakech-Jamae Lfna	26,8	20,61	41,44
Marrakech-Mhamid	17	24,62	26,63
Marrakech-Dawdiate		13,94	15,54
Salé		23,62	13,87
Safi		50,35	53,62
Tanger	31,86	31,27	

Source: Direction de la Météorologie nationale.

Quatre moyennes annuelles du NO₂ dépassent la norme annuelle qui vaut 50 µg/m³:

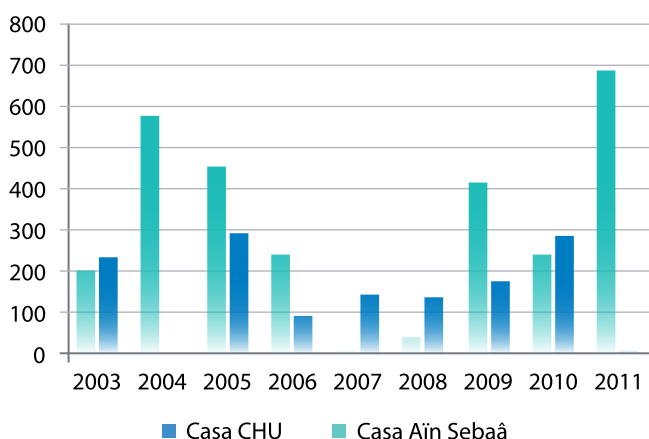
- la station de Casa Sidi Othmane en 2009 (54,33 µg/m³);
- la station de Fès en 2009 (74,5 µg/m³);
- la station de Salé en 2010 (50,35 µg/m³);
- et la station de Safi en 2011 (53,62 µg/m³).



Nombre de dépassements de la norme huit horaires ($110 \mu\text{g}/\text{m}^3$) pour l'ozone

Année	2009	2010	2011
Mohammedia-Khansâa	61	3	37
Essaouira		0	32
Casa-Jahid	460	514	157
Mohammedia-Préfecture	32	78	230
Marrakech-Mhamid	32	1	0
Marrakech-Dawdiate		63	12
Salé		0	53
Safi		50,35	53,62
Tanger	3	0	16
casa-Wilaya	6	0	343
Casa-CHU	416	236	681
Casa-Aïn Sbaâ	175	283	6
Sidi Othmane	24	0	4

Source: Direction de la Météorologie nationale.



Les normes de dépassement pour la protection de l'état de l'ozone ne sont pas définies par jour, mais pour des plages horaires de 8 heures.

Les données disponibles pour les stations d'Agadir, Essaouira, Salé, Marrakech Jama el fna et Fès montrent que ces stations n'enregistrent pas de dépassement de la norme.

Les stations de Casa-Wilaya, Tanger, Safi et El Jadida enregistrent une faible fréquence de dépassement, comprise entre 0 et 7 dépassements annuels par station.

Les stations de Casa-CHU, Casa-Aïn Sbaâ et Casa-Jahid enregistrent un nombre important de dépassements avec des fréquences maximales de 681 (Casa-CHU), 514 (Casa-Jahid) et 283 dépassements (Casa-Aïn Sbaâ).

La station Mohammedia-Préfecture a connu une évolution négative ces trois dernières années (32, 78 et 230). La station Casa-Wilaya est quant à elle passée de

6 en 2009 à 343 en 2011. Les stations qui connaissent le nombre de dépassements le plus important sont en 2011 Casa-CHU et Casa-Wilaya.

La lutte contre la pollution de l'air est une priorité nationale de protection de l'environnement et de la santé des populations. La loi 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air, promulguée par le dahir 1-03-61 du 12 mai 2003, introduit des mesures qui réglementent les activités nocives pour la qualité de l'air. Les normes de qualité de l'air représentent les valeurs limites qui ne doivent pas être dépassées. Elles sont définies par le décret 2-09-286 du 8 décembre 2009 fixant les normes de qualité de l'air et les modalités de surveillance de l'air. Ces normes sont notamment fixées pour le SO_2 , le NO_2 , les MPS, le Pb et l' O_3 .

Le décret 2-09-631 du 6 juillet 2010 fixe, lui, les valeurs-limites des émissions polluantes dans l'air émanant de sources de pollution fixes et les modalités de contrôle de ces émissions. De plus, il faut noter que certaines installations, comme les cimenteries et le traitement des phosphates, sont soumises à des valeurs limites sectorielles, fixées par arrêtés conjoints du ministre chargé de l'Environnement et du ministre dont relève le secteur d'activité concerné. De très nombreux arrêtés sont en attente.

Un programme national de lutte contre la pollution de l'air est en cours de préparation par le département de l'Environnement, et des plans d'action territoriaux seront définis afin de réduire la pollution de l'air. L'amélioration de la connaissance de l'état de la qualité de l'air, grâce au renforcement du réseau national de surveillance et à la réalisation des cadastres des émissions atmosphériques au niveau des grandes villes, représente un axe fondamental de ce programme. Il est ainsi prévu de mettre en place 40 nouvelles stations, en plus des 21 déjà existantes en 2010, afin de généraliser ce réseau à toutes les grandes villes.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: la fréquence de dépassement des normes de la qualité de l'air est le nombre de jours connaissant des pics de pollution par O_3 , SO_2 , NO_2 , MPS et Pb.
- Source des données: Direction de la Météorologie nationale.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - émissions des gaz à effet de serre.
- Bibliographie
 - <http://www.marocmeteo.ma/>

Densité de la population dans les provinces côtières

Thème : Océan, mer et côtes

Sous-thème : Zones côtières

Définition

C'est le nombre d'habitants par kilomètre-carré dans les provinces côtières, défini comme le rapport entre la population permanente et la superficie de ces provinces.

Lien avec le développement durable

La densité de la population dans les provinces côtières est un indicateur intéressant pour le développement durable d'un pays comme le Maroc. En effet, le littoral constitue un milieu hypersensible, théâtre d'une multiplicité d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Cet indicateur permet d'évaluer la poursuite du 7^e OMD, « Assurer un environnement durable ».

Evolution et analyse

	Population		Superficie en km ²	Densité	
	2004	2010		2004	2010
Maroc	29 891 708	31 882 851	710 850	42,05	44,85
Provinces et préfectures côtières	15 952 026	17 212 116	307 458	51,88	55,98

Source : Direction de l'Aménagement du territoire.

Le littoral marocain regroupe la majeure partie des activités économiques et sociales du pays, ce qui explique la forte densité de population dans ces zones en comparaison avec les autres zones du Royaume. Ceci engendre une grande pression sur les ressources naturelles du littoral, ce qui augmente les risques de pollution notamment à cause des activités anthropiques. L'objectif du Maroc est de garantir le développement durable des zones côtières, ce qui nécessite une meilleure gestion des ressources et une intégration équilibrée et harmonieuse des différentes activités dans cet espace vulnérable.

La population des provinces et préfectures côtières représente plus de la moitié de la population totale du Maroc (53,4% et 54% en 2004 et 2010), alors que la superficie des provinces côtières ne couvre que 43,3% du territoire national. Les provinces côtières enregistrent des densités bien supérieures à celles de la moyenne

nationale. En 2010, la densité des provinces côtières est de 55,98 contre 44,85 habitants/km² pour la densité moyenne du Maroc. Il y a donc 11,13 habitants/km² de plus pour les provinces côtières. Entre 2004 et 2010, la densité dans les provinces côtières croît rapidement : elle augmente en effet de 4,1 habitants/km² (contre 2,8 habitants/km² pour la moyenne nationale), passant de 51,88 à 55,98 habitants/km².

Cette densité moyenne, bien supérieure à la moyenne nationale, reste relativement faible et s'explique par le fait qu'environ 64% de la superficie des provinces et préfectures côtières sont couverts par 4 provinces situées dans le sud du Maroc (Aousserd, Boujdour, Oued Eddahab et Tarfaya). Elles ont des densités extrêmement faibles, comprises entre 0,74 (Aousserd) et 1,59 habitant/km² (Oued Eddahab) en 2010. La densité de la population dans les provinces et préfectures de la côte méditerranéenne enregistre une hausse de 8,79 habitants/km², passant de 129,95 habitants/km² en 2004 à 138,74 habitants/km² en 2010.

La préfecture de Casablanca enregistre les densités les plus élevées de toutes les provinces côtières, avec 7 821,26 habitants/km² en 2004 et 8 087,05 habitants/km² en 2010, ce qui correspond à une augmentation de 265,79 habitants/km² en l'espace de six ans. La préfecture de Rabat est en deuxième position, avec des densités de 5 321,46 habitants/km² en 2004 et 5 573,36 habitants/km² en 2010. L'augmentation enregistrée est également importante (251,9 habitants/km²). La préfecture de Mohammedia arrive en 3^e position, avec des densités de 5 035,72 habitants/km² en 2004 et 5 489,86 habitants/km² en 2010. Mais c'est cette préfecture qui enregistre la plus forte augmentation (454,14 habitants/km²) pour la période analysée.

La surdensification et l'urbanisation rapide, souvent non planifiée, caractérisent la littoralisation au Maroc. Les impacts sont nombreux et parfois irréversibles : déséquilibres spatiaux, dégradation des milieux naturels sensibles et dégradation de l'environnement socio-économique. Mais la concentration des activités économiques sur la côte atlantique est en partie responsable de cette surdensification. La préfecture de Casablanca, pôle économique du pays, et la préfecture de Mohammedia présentent les augmentations de densité les plus élevées. Il faut dire que ces deux préfectures font partie de la région du Grand Casablanca, qui concentre près de 50% de la production industrielle du pays.

Densité des provinces et préfectures côtières du Maroc

Province / préfecture	Population 2004	Population 2010	Superficie km ²	Densité 2004	Densité 2010
Agadir Ida ou Tanane	487 954	565 565	2 294	212,71	246,54
Al Haouz	484 312	504 504	5 762	84,05	87,56
Al Hoceima	395 644	416 416	3 550	111,45	117,30
Aousserd	20 513	45 045	60 896	0,34	0,74
Ben Slimane	199 612	207 207	2 672	74,72	77,56
Berkane	270 328	282 282	1 830	147,72	154,25
Berrechid	361 710	379 892	2 625	137,81	144,74
Boujdour	46 129	67 067	54 309	0,85	1,23
Casablanca	2 949 805	3 050 047	377	7 821,26	8 087,05
Chefchaouen	422 882	459 936	3 913	108,07	117,53
Chtouka Ait Baha	297 245	327 327	3 320	89,53	98,59
Driouch	216 987	223 871	2 751	78,89	81,39
El Jadida	662 922	699 060	3 259	203,44	214,53
Essaouira	452 979	460 460	6 335	71,50	72,69
Fahs-Anjra	97 295	110 110	790	123,16	139,38
Guelmim	166 685	173 173	11 033	15,11	15,70
Inezgane Ait Melloul	419 614	507 507	302	1 389,13	1 680,10
Kenitra	853 647	926 752	3 049	279,96	303,93
Laayoune	199 606	228 324	11 050	18,06	20,66
Larache	472 386	486 486	2 783	169,74	174,81
M'diq Fnidq	96 259	107 107	245	392,74	437,00
Mohammedia	322 286	351 351	64	5 035,72	5 489,86
Nador	511 647	527 880	3 379	151,40	156,20
Nouacer	236 119	269 269	472	500,61	570,89
Oued Eddahab	78 854	111 111	70 002	1,13	1,59
Rabat	627 932	657 657	118	5 321,46	5 573,36
Safi	643 399	654 272	4 233	152,01	154,58
Sale	823 485	940 940	716	1 149,44	1 313,39
Settat	595 194	625 112	7 125	83,53	87,73
Sidi Bennour	440 110	464 102	2 741	160,54	169,29
Sidi Ifni	127 794	128 356	3 023	42,28	42,47
Skhirate-Temara	393 262	511 511	1 086	362,05	470,92
Tanger-Assilah	762 583	863 863	860	886,72	1 004,49
Tan-Tan	70 146	77 077	9 520	7,37	8,10
Tarfaya	10 417	11 916	12 899	0,81	0,92
Tetouan	517 246	571 571	2 997	172,59	190,72
Tiznit	217 037	217 990	5 077	42,75	42,94
Total côte atlantique	13 423 738	14 512 943	288 002	46,61	50,39
Total côte méditerranéenne	2 528 289	2 699 173	19 455	129,95	138,74
Total	15 952 026	17 212 116	307 458	51,88	55,98

Source: Direction de l'Aménagement du territoire. Les données sont les résultats de calculs mathématiques basés sur des compensations afin de tenir compte du dernier découpage provincial adopté en juin 2009. Les données ont ainsi été reconstituées pour les provinces nouvellement créées.

Le développement du tourisme balnéaire participe également à la surdensification. Néanmoins, il faut noter que les données analysées ne prennent en compte que la population permanente et non le nombre réel de personnes présentes dans les zones touristiques. Le développement du tourisme engendre un exode vers ces provinces côtières, pourvoyeuses d'emploi. Cet aspect est pris en compte par la stratégie touristique « Vision 2020 » présentée en 2010, qui cherche à contrôler la surdensification des zones touristiques, en mettant en place des indicateurs de durabilité du secteur comme le respect des seuils de densité.

Le littoral est un milieu fragile qui subit de fortes pressions (constructions sur les cordons dunaires, pollutions, surexploitation des ressources, etc.). On assiste au Maroc à un nombre parfois alarmant de constructions sur les côtes, alors même que les infrastructures n'existent pas et ne sont parfois même pas planifiées.

Le littoral est l'atout stratégique majeur du Maroc, et il doit être protégé en tant que vecteur de développement économique et social. Des lois et des plans de gestion du littoral comme la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) doivent être adoptés au plus vite. Le littoral

marocain est actuellement victime d'un vide juridique. Il existe quelques textes lacunaires anciens, appliqués sans coordination entre les différentes institutions. Il est urgent, pour le développement durable du pays, d'adopter le projet de loi relatif à la protection et à la mise en valeur du littoral.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : la densité de la population dans les provinces côtières est le rapport de la population permanente dans les provinces côtières à la superficie de ces provinces, multiplié par 100.
- Source des données : MHPV.
- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - taux de croissance démographique ;
 - qualité des eaux marines côtières ;
 - taux d'accès à l'assainissement ;
 - taux d'accès à l'eau potable.
- Bibliographie
<http://www.territoires.gov.ma/>

Qualité des eaux marines côtières

Thème : Océan, mer et côtes

Sous-thème : Zones côtières

Définition

Cet indicateur détermine la qualité microbiologique des eaux de baignade des plages du Maroc.

Lien avec le développement durable

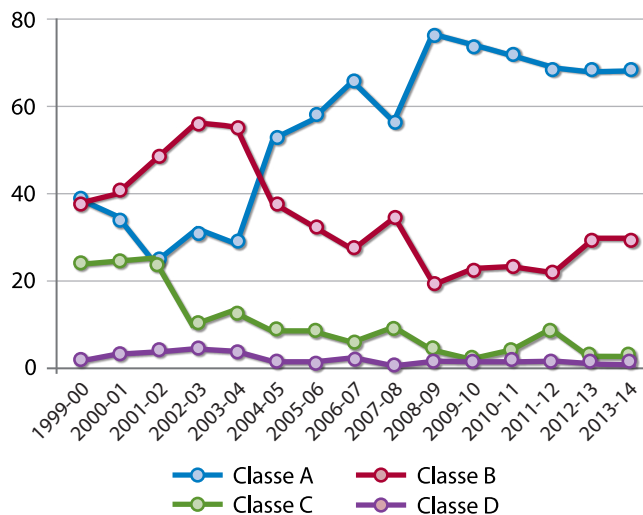
Cet indicateur est étroitement lié aux dimensions économique et environnementale du développement durable. Le littoral est une des forces du Maroc, et la lutte pour l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et portuaires participe au développement durable des zones littorales et plus largement du pays. Il répond à la poursuite de l'OMD 7, « Assurer un environnement durable ».

Evolution et analyse

Qualité hygiénique des plages

Année	Nombre de plages surveillées	Catégorie A bonne qualité	Catégorie B qualité moyenne	Catégorie C momentanément polluée	Catégorie D mauvaise qualité
1999-2000	50	38,61	37,29	23,02	1,08
2000-2001	80	34,30	39,30	23,70	2,70
2001-2002	80	23,80	48,20	24,40	3,60
2002-2003	80	31,10	55,60	9,50	3,80
2003-2004	80	28,52	55,19	12,96	3,33
2004-2005	86	52,70	37,20	8,70	1,40
2005-2006	90	57,66	32,67	8,66	1
2006-2007	90	65,97	26,74	5,56	1,73
2007-2008	100	55,82	34,59	9,25	0,34
2008-2009	118	76,18	18,79	4,02	1,01
2009-2010	130	73,88	22,82	2,10	1,20
2010-2011	140	71,22	23,26	4,36	1,16
2011-2012	140	68,48	21,78	8,31	1,43
2012-2013	146	67,78	29,44	2,50	0,28
2013-2014	147	67,80	29,50	2,40	0,30

Source: Rapport national 2013-2014, Surveillance de la qualité des eaux de baignade.



Classe A : Eaux de bonne qualité

Classe B : Eaux de qualité moyenne

Classe C : Eaux momentanément polluées

Classe D : Eaux de mauvaise qualité

Les eaux de bonne qualité ont très largement augmenté sur l'ensemble de la période. Toutefois, l'augmentation n'est pas continue, et il y a eu des fluctuations. Elles représentaient seulement 38,61% en 1999-2000 et 67,8% en 2013-2014, ce qui représente une avancée notable. C'est lors de la saison 2008-2009 que les eaux de bonne qualité ont atteint leur plus fort taux, soit 76,18%.

Les eaux de qualité moyenne ont diminué sur l'ensemble de la période, passant de 37,29% en 1999-2000 à 29,5% en 2013-2014.

Le taux des eaux momentanément polluées a considérablement diminué, passant de 23,02% à 2,4% pour la même période.

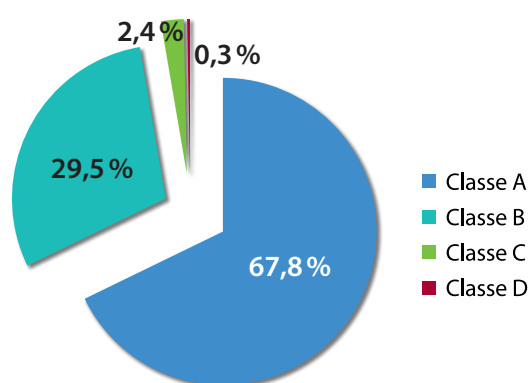
Les eaux de mauvaise qualité ont presque disparu des côtes marocaines entre 1999-2000, période à laquelle elles étaient de 1,08%, et 2013-2014 où elles représentent seulement 0,3%.

Lors de la dernière campagne, les eaux de bonne et de moyenne qualité représentaient plus de 97%.

Conscient de l'importance de la problématique de la qualité des eaux, le Maroc a mis en place tout un programme de surveillance de la qualité des eaux marines côtières, afin de garantir la préservation de l'environnement et le développement socio-économique du littoral marocain. En effet, le pays tire

de grandes richesses de son littoral, et de nombreuses ressources proviennent du tourisme balnéaire intérieur et international. Il est aussi fondamental d'un point de vue social, car la baignade est une activité très prisée des familles marocaines, et il est important de leur offrir une eau de baignade de bonne qualité.

Qualité des eaux de baignade en 2013-2014



Source: Rapport national 2013-2014, Surveillance de la qualité des eaux de baignade.

Le ministère de l'Équipement et du transport a entrepris en 1993 un contrôle annuel et systématique de la qualité des eaux de baignade. Depuis 2002, un programme conjoint est mené dans un cadre de partenariat entre le ministère de l'Équipement et du transport et le ministère délégué chargé de l'Environnement pour assurer la surveillance des eaux de baignade de toutes les plages du Royaume. Dans ce cadre, un rapport sur la surveillance de la qualité des eaux de baignade est produit annuellement.

La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, créée en 2001, œuvre pour la qualité des eaux de baignade et, de manière plus générale, pour l'amélioration de la qualité des plages marocaines, grâce aux programmes « Plages propres » et « Pavillon bleu ».

Il faut souligner que 25 plages marocaines sont labélisées « Pavillon bleu » en 2013 parmi les 74 inscrites dans le programme national « Plages propres ».

Les améliorations de la qualité des eaux de baignade sont également liées à la mise en œuvre du programme national d'assainissement liquide et du programme national des déchets ménagers et assimilés. De plus, la mise en œuvre de la loi-cadre 99-12 portant sur la charte nationale de l'environnement et du développement durable ainsi que le projet de loi n° 81-12 relatif au littoral participeront de manière générale au renforcement de la protection de l'environnement et de manière particulière à la préservation des régions plus fragiles telles que le littoral.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est déterminé par la qualité microbiologique des eaux marines côtières comparée aux normes marocaines.
- Source : MET et MEMEE.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs clés liés :
 - densité de la population dans les provinces côtières ;
 - taux d'accès à l'assainissement.
- Bibliographie
Rapport national, 2012-2013 et 2013-2014, Surveillance de la qualité des eaux de baignade, MET, MEMEE.

Volume des produits halieutiques

Thème : Océan, mer et côtes

Sous-thème : Pêche

Définition

Cet indicateur renseigne sur les quantités de poissons et de bivalves capturées par la pêche (hauturière, côtière et artisanale) et produites par l'aquaculture (volume en tonne).

Lien avec le développement durable

L'indicateur renseigne sur la richesse du Maroc en patrimoine biologique marin. Il est lié à la fois à la dimension environnementale et économique du développement durable et correspond à l'OMD 7, « Assurer un environnement durable », cible 21, « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales ». Cet indicateur a également une dimension sociale, puisque de nombreux emplois proviennent du secteur de la pêche.

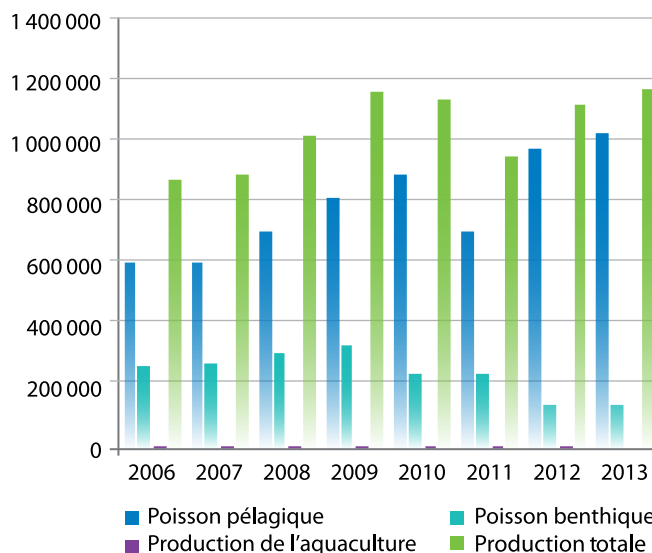
Evolution et analyse

Production par grands groupes d'espèces et de l'aquaculture (en tonnes)

Production	Poisson pélagique	Poisson benthique	Production de l'aquaculture	Production totale
2006	610875	270281	291	881447
2007	610881	279876	441	891198
2008	708306	310693	214	1019213
2009	819857	341084	271	1161212
2010	892141	245407	333	1137881
2011	712728	244272	279	957279
2012	979 762	141174	413	1 121 349
2013	1030108	142865	—	1172973

Source: Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Département des Pêches maritimes/ONP

Le volume des produits halieutiques augmente de manière continue de 2006 (881 447 tonnes) à 2009 (1 161 212 tonnes). Puis il commence à diminuer légèrement en 2010 (1 137 881 tonnes), pour repasser en dessous de la barre du million de tonnes en 2011 (957 279).



Les trois types de production connaissent des variations similaires, mais la production de poissons pélagiques est la seule à être en fin de période analysée supérieure à 2006, puisqu'elle passe de 610 875 tonnes à 712 728 tonnes. La production de poissons benthiques était de 270 281 tonnes en 2006 et de 244 272 tonnes en 2011. Quant à la production de l'aquaculture, elle reste marginale et représente 279 tonnes en 2011.

La part de la production des poissons pélagiques a augmenté en 2006 et 2010. Elle représentait 69,3% du total en 2006 et plus de 74,4% en 2010. Celle des poissons benthiques a diminué, passant de 30,6% à 25,5% sur la même période. Celle de l'aquaculture reste dérisoire (moins de 0,1%).

Au Maroc, le secteur de la pêche n'est pas optimisé et reste dominé par la pêche artisanale. Il est donc nécessaire de mettre en place des programmes nationaux d'amélioration de l'infrastructure de la pêche artisanale et des conditions de vie des pêcheurs. Le département des pêches maritimes a pour objectif d'intégrer la pêche artisanale au circuit formel, de maintenir l'effort de pêche et la concentration des activités liées à la pêche artisanale à un niveau compatible avec les impératifs environnementaux et d'augmenter les revenus de la filière pêche avec une meilleure valorisation du produit.

De manière plus globale, le secteur est doté depuis 2009 d'une nouvelle stratégie de développement, baptisée « Halieutis ». Ses deux principaux objectifs sont de valoriser la richesse halieutique marocaine et de tripler le PIB du secteur d'ici 2020.

Cette nouvelle stratégie est basée sur quatre axes majeurs, à savoir :

- l'exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable ;
- le développement d'une pêche performante en visant l'amélioration de la chaîne de traitement du produit ;
- le renforcement de la compétitivité en vue de conquérir de nouveaux segments du marché (l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient par exemple) ;
- réunir l'ensemble des acteurs du secteur.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : le volume des produits halieutiques est déterminé par les quantités de poissons et de bivalves produites par la pêche et l'aquaculture.

- Source : Département des Pêches maritimes.

- Fréquence de mise à jour : annuelle.

- Autres indicateurs-clés liés :
 - structure du PIB par secteur ;
 - qualité des eaux marines côtières.

- Bibliographie

« Halieutis : Stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020 », MAPM, Département de la Pêche maritime.

Rapport statistique 2013, ONP.

<http://www.mpm.gov.ma/>

Taux de mobilisation des ressources en eau

Thème : Eau douce

Sous-thème : Quantité d'eau

Définition

C'est le volume d'eau mobilisé annuellement rapporté au volume total d'eau mobilisable.

Cet indice est renseigné par le potentiel total de ressources en eaux, d'une part, et par la capacité de mobilisation des ressources en eau, d'autre part.

Lien avec le développement durable

Si l'eau est une priorité pour l'ensemble des pays, elle revêt une importance particulière pour le Maroc, qui est dans la majeure partie de son territoire un pays à climat essentiellement semi-aride, avec des ressources en eau limitées. En outre le Maroc connaît de grandes disparités territoriales concernant les ressources en eau, et la thématique de l'eau est intimement liée au développement durable du pays.

Le taux de mobilisation des ressources en eau permet de rendre compte des efforts déployés. Il est lié à la cible 23, « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement », de l'ODM 7, « Assurer un environnement durable ».

Evolution et analyse

Potentiel des ressources en eaux

Eaux de surface	18 milliards de m ³ /an
Eaux souterraines	4 milliards de m ³ /an
Total des ressources en eau naturelle	22 milliards de m ³ /an

Source : Ministère délégué chargé de l'eau.

Le potentiel des ressources en eau naturelle est évalué à 22 milliards de mètres-cubes par an, 18 milliards d'eau de surface et 4 milliards d'eau souterraine, dont plus de 50 % sont répartis dans les régions Centre et Nord du pays. Le Maroc compte 130 nappes aquifères, dont 32 sont des nappes profondes et 98 des nappes superficielles.

Capacité de mobilisation des ressources en eau

Type d'infrastructure	Nombre d'infrastructures	Capacité de mobilisation
Grands barrages	135	Capacité globale de 17,5 milliards de m ³ (eaux de surface)
Petits barrages	Une centaine + environ 15 en cours de réalisation	Environ 100 millions de m ³
Ouvrages de dérivation traditionnels		En moyenne, plus de 1,7 milliard de m ³ (eaux de surface)

Source : Ministère délégué chargé de l'eau.

La politique volontariste de mobilisation des ressources en eau engagée depuis les années 60 a permis de développer largement le nombre de grands barrages : le Maroc en compte 135, qui totalisent une capacité globale de plus de 17,5 milliards de mètres-cubes et permettent de mobiliser une grande partie des eaux de surface.

13 barrages structurants sont en cours de réalisation d'une capacité de 2,6 milliards de mètres-cubes et une trentaine de petits barrages sont en cours de construction.

Outre les grands barrages, les pouvoirs publics ont réalisé plus d'une centaine de petits barrages. Ces petits barrages visent la satisfaction des besoins locaux en eau potable, d'irrigation et d'abreuvement du cheptel. La capacité totale des petits barrages est évaluée à près de 100 millions de mètres-cubes.

Les eaux de surface sont également utilisées par les prélèvements au fil de l'eau à l'aide d'ouvrages de dérivation traditionnels, notamment en région de montagne. Ces prélèvements sont estimés en moyenne à plus de 2,4 milliards de mètres-cubes par an.

Le taux de mobilisation actuel au Maroc permet d'approvisionner en eau potable 100% de la population urbaine et 94% de la population rurale et d'irriguer 1,5 million d'hectares.

En 2020, la demande en eau est estimée à environ 14 milliards de mètres-cubes dont 85 % pour l'irrigation, 10 % pour l'eau potable et industrielle et 5 % pour la demande environnementale. La demande en eau potable et industrielle en milieu urbain et rural passera de 1,4 milliard de mètres-cubes à 2 milliards de mètres-

cubes en 2020. La demande en eau de l'agriculture irriguée, évaluée à près de 12,03 milliards de mètres-cubes en 2010, devrait passer à 12,4 milliards de mètres-cubes en 2030. Cette évolution prend en compte les économies d'eau prévues dans le cadre du Programme national de l'économie en eau d'irrigation (PNEEI).

Pour le Maroc, pays à climat semi-aride en majorité et à ressources en eaux limitées, l'eau est une priorité nationale. Dès le **début des années 90**, le Maroc a entrepris la refonte de son arsenal législatif et réglementaire, notamment à travers la promulgation de la loi 10-95 sur l'eau. Il faut néanmoins signaler la lenteur de promulgation des textes d'application de cette loi. Une nouvelle stratégie nationale de l'eau a également été adoptée en 2009. Elle repose sur trois axes :

1. La gestion de la demande en eau et la valorisation de l'eau : la pertinence de cet axe pour l'indicateur réside notamment dans l'amélioration de la valorisation des ressources en eau mobilisées. Cela vise ainsi la satisfaction des besoins en eau sans forcément augmenter le taux de mobilisation et s'inscrit ainsi dans le cadre d'une gestion durable des ressources en eau.

2. La gestion et le développement de l'offre : cet axe vise notamment à poursuivre les efforts dans la mobilisation des ressources en eau. Il pourra ainsi permettre d'augmenter le taux de mobilisation, tout en adoptant une logique de gestion durable des ressources en eau.

3. La préservation et la protection des ressources en eau, du milieu naturel et des zones fragiles : cet axe s'intéresse notamment à la sauvegarde et à la reconstitution des nappes phréatiques, passant notamment par une gestion durable des ressources en eau et incitant à recourir aux ressources en eau non

conventionnelles pour soulager la pression sur les eaux souterraines.

Il faut noter que la mise en place des infrastructures pour la mobilisation des ressources en eau a permis d'assurer :

- le développement de l'irrigation à grande échelle ;
- l'approvisionnement en eau potable des populations ;
- la satisfaction des besoins en eau industriels et touristiques ; et
- la contribution à la protection des biens et des personnes contre les inondations.

Pour que les besoins en eau futurs puissent être satisfaits, d'autres infrastructures hydrauliques comme les barrages et les transferts d'eau doivent être mis en place, et il est nécessaire d'axer la réflexion sur le recours à l'utilisation de ressources en eau non conventionnelles comme la réutilisation des eaux usées épurées et le dessalement de l'eau de mer.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : la quantité des ressources en eau est calculée en rapportant le volume d'eau mobilisé sur le volume total d'eau mobilisable et en multipliant le résultat par 100 (exprimé en %).
- Source : Ministère délégué chargé de l'eau.
- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - taux d'accès à l'eau potable ;
 - part des terres agricoles irriguées.
- Bibliographie
Rapport des performances environnementales Maroc/NU. Chapitre 7 : Eau. ECE/CEP/170.
www.water.gov.ma/

Qualité de l'eau

Thème : Eau douce

Sous-thème : Qualité de l'eau

Définition

La qualité des ressources en eau, superficielles et souterraines, est déterminée dans le cadre du programme de surveillance de la qualité de l'eau, sur la base des paramètres et indicateurs de pollutions physico-chimiques, bactériologiques, biologiques, et toxiques.

Lien avec le développement durable

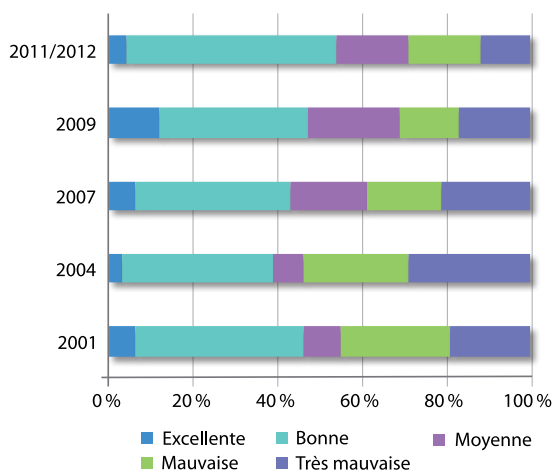
Cet indicateur renseigne sur l'état de la qualité des ressources en eau, à la fois superficielles (lacs, rivières, etc.) et souterraines, sur l'ensemble du territoire. Il correspond à l'ODD 7, « Assurer un environnement durable », et est lié en premier lieu à la dimension environnementale du développement durable, mais également aux dimensions économiques, sociales et de bonne gouvernance.

Evolution et analyse

Evolution de la qualité des eaux de surface (en pourcentage des stations échantillonnées)

Classe de qualité	Excellente	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise
2001	6	40	9	26	19
2004	3	36	7	25	29
2007	6	37	18	18	21
2009	12	35	22	14	17
2011-2012	4	50	17	17	12

Source: Ministère délégué chargé de l'eau.



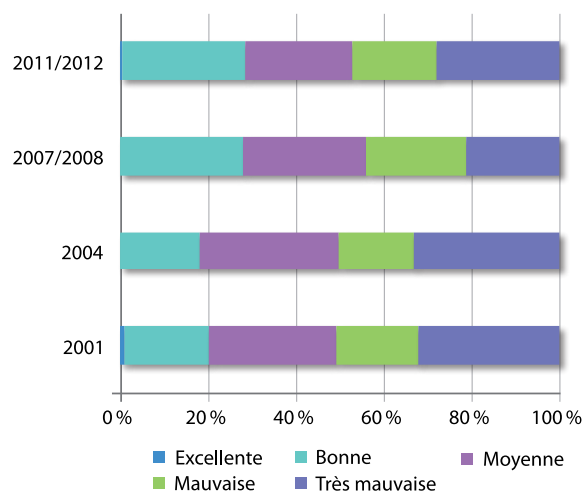
Le Maroc ne dispose que de 6% des eaux de surface qui sont déclarées d'excellente qualité. Néanmoins, entre les périodes 2000-2001 et 2011-2012, il y a une diminution du taux des eaux présentant une qualité dégradée de 7%, et une augmentation des eaux de bonne qualité de 3%.

Les eaux de qualité bonne et excellente sont passées de 47% en 2000-2001 à 54% en 2011-2012. Ceci dit, le pourcentage d'eaux de surface d'excellente qualité a baissé drastiquement entre 2009 et 2012, passant de 12% à 4%.

Evolution de la qualité des eaux souterraines (en pourcentage des stations échantillonnées)

Classe de qualité	Excellente	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Très mauvaise
2001	1	19	29	19	32
2004	0	18	32	17	33
2007-2008	0	28	28	23	21
2011-2012	0,5	28	24,5	19	28

Source: Ministère délégué chargé de l'eau.



Concernant les eaux souterraines, le Maroc disposait en 2000-2001 d'1% d'eau d'excellente qualité, presque disparue depuis 2004. Le pourcentage des eaux dégradées (classe de qualité mauvaise et très mauvaise) a diminué, passant de 51% à 47%. La proportion des eaux dites de qualité moyenne reste stable, et les eaux souterraines de bonne qualité ont connu une augmentation d'environ 10%, passant 28% en 2012.

La qualité des eaux reste globalement mauvaise et l'évolution faible. La forte minéralisation est une des

causes de la mauvaise qualité des eaux souterraines et concerne principalement les nappes de Berrechid, Chaouia côtière, Beni Amir et Tafilalt. Des teneurs élevées en nitrate sont également responsables de la dégradation de la qualité des eaux et concernent par exemple les nappes de Témara, Meskala-Kourimate, Berrechid et Chaouia.

L'eau joue un rôle moteur dans le développement économique du pays. Le Maroc, conscient des différentes pressions exercées sur les ressources en eau et qui contribuent à la dégradation de leur qualité, a mis en place une stratégie de développement durable des ressources en eau participant à la gestion rationnelle de celles-ci. Dans ce sens, la loi 10-95 sur l'eau et ses textes d'application, notamment le décret n° 2-97-787 du 4 février 1997 relatif aux normes de qualité et à l'inventaire du degré de pollution des eaux, a mis en évidence plusieurs normes de qualité des eaux fixant les exigences auxquelles un milieu doit satisfaire selon les différents usages.

747 stations de suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines permettent de réaliser près de 30 000 analyses physico-chimiques par an.

Des efforts ont été entrepris pour améliorer la qualité de l'eau, avec l'adoption en 1995 de la loi 10-95 sur l'eau, l'instauration des Agences de bassin hydraulique et des Plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau, le Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (2008) et la Stratégie de l'eau (2009).

La préservation et la protection des ressources en eau constituent un des axes de la Stratégie de l'eau dont les objectifs sont les suivants :

1. La protection de la qualité des ressources en eau et la lutte contre la pollution, à travers :

- l'accélération du rythme de mise en œuvre du programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées: taux d'accès à l'assainissement de 90 % en 2030;
- la mise en œuvre du Programme national d'assainissement rural: taux d'accès à l'assainissement de 90 % en 2030;
- la mise en place du Programme national de prévention et de lutte contre la pollution industrielle;
- la mise en œuvre du Plan national de gestion des déchets ménagers et assimilés.

2. La protection des nappes souterraines et la reconstitution des stocks stratégiques, à travers :

- le renforcement du système de contrôle et de sanctions en cas de surexploitation;
- la limitation des pompages dans les nappes;
- le renforcement de la responsabilité des ABH dans la gestion des nappes et généralisation des contrats de nappe;
- le recours systématique aux ressources en eau de substitution conventionnelles et non conventionnelles pour soulager la pression sur les eaux souterraines;
- les programmes de recharge artificielle des nappes (stockage de 180 Mm³/an);
- la réinjection des eaux usées après traitement pour les nappes côtières utilisées pour l'irrigation (100 Mm³ à l'horizon 2030), etc.

Si l'on observe une légère évolution positive de la qualité des eaux au Maroc durant la dernière décennie, on ne peut cependant pas parler d'amélioration, car la qualité des eaux reste globalement dégradée. De plus, les paramètres des analyses de qualité demeurent insuffisants aujourd'hui, et les pesticides, responsables de nombreuses pollutions des eaux, ne sont pas pris en compte. Les impacts de la mauvaise qualité des eaux sont très nombreux et parfois irréversibles. On peut citer à titre d'exemple la dégradation des conditions d'hygiène et de santé de la population et le déséquilibre des écosystèmes.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: la qualité des ressources en eau est déterminée par une grille de qualité simplifiée et définie par cinq couleurs correspondant à des usages ou vocations définis.

- Source: Ministère délégué chargé de l'eau.

- Fréquence de mise à jour: variable.

- Autres indicateurs-clés liés:
 - qualité des eaux marines côtières;
 - taux d'accès à l'assainissement.

- Bibliographie

www.Water.gov.ma

Etat de la qualité des ressources en eau au Maroc, 2002-2008, Département de l'Eau.

Part des terres agricoles irriguées

Thème : Terre (usage des terres et agriculture)

Sous-thème : Usage des terres et statuts

Définition

C'est le rapport exprimé en pourcentage, de la surface des zones irriguées, à la superficie agricole utile (SAU). La superficie totale irriguée comprend la superficie totale des périmètres publics aménagés par l'Etat, en termes de grande hydraulique et de petite et moyenne hydraulique, et la superficie totale irriguée par le secteur privé.

Lien avec le développement durable

Les terres agricoles irriguées sont des surfaces équipées pour fournir de l'eau aux cultures. Cet indicateur est lié à la dimension économique du développement durable. Il renseigne sur les efforts d'équipement pour l'utilisation intensive des ressources en eau pour l'irrigation. L'agriculture représente une part non négligeable du Produit intérieur brut du Maroc.

Néanmoins, il faut noter que cet indicateur est également en lien avec la dimension sociale du développement durable, car de très nombreux emplois découlent du secteur agricole.

Cet indicateur renseigne sur la poursuite de l'OMD 1, « Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim », car il renseigne indirectement sur l'augmentation des rendements agricoles.

Evolution et analyse

Evolution de la SAU irriguée en %

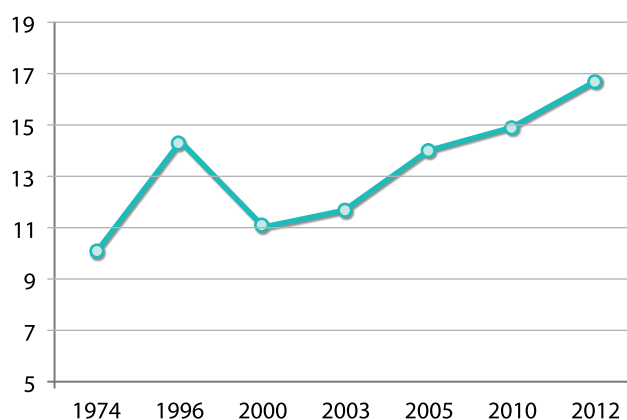
Année	1974	1996	2000	2003	2005	2010	2012
SAU irriguée (%)	10	14,3	11	11,7	14	15	16,7

Source: Direction de la Stratégie et de la statistique, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime.

Entre les années 1974 et 1996, la superficie des terres irriguées a connu une légère augmentation, passant de 10 % à 14,3 %. Puis, la part des terres agricoles irriguées a diminué pour atteindre 11 % en 2000 et 11,7 % en

2003. Ensuite, la superficie des terres irriguées dans la SAU a progressé de façon significative, passant de 11,7 % en 2003 à 16,7 % en 2012. Cette évolution traduit les efforts consentis dans le secteur agricole notamment avec la mise en place du Plan Maroc vert.

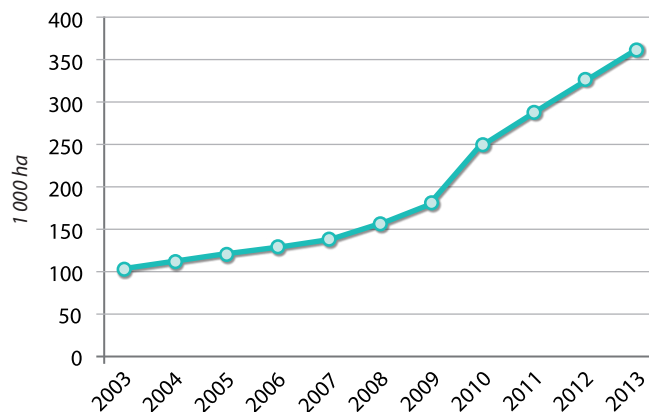
SAU irriguée (%)



Evolution de la superficie irriguée en localisé

Années	Superficie en hectares	Années	Superficie en hectares
2003	104,2	2009	180,1
2004	112,9	2010	250,0
2005	121,8	2011	288,0
2006	130,6	2012	324,0
2007	138,6	2013	360,0
2008	155,4		

Source: MAPM.



Source: MAPM, Agriculture en chiffres 2012 (actualisé).

Le système d'irrigation localisée est le système du goutte-à-goutte qui vient remplacer l'irrigation de surface et par aspersion. C'est un système d'économie d'eau. La superficie irriguée en localisé a connu une progression continue depuis 2003, avec une forte accélération en 2009, année de l'adoption du Plan national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI). L'économie et la valorisation de l'eau en irrigation sont un enjeu important pour le développement agricole durable. La reconversion des systèmes d'irrigation gravitaire et aspersion en systèmes d'irrigation localisée à économie d'eau est l'objectif du PNEEI. On estime à 220 000 hectares la superficie pouvant faire l'objet d'une reconversion collective à l'irrigation localisée dans les périmètres de Grande Hydraulique (GH).

Le Plan Maroc Vert prône également l'intensification agricole, la valorisation de l'eau et l'amélioration de la productivité. De plus, la stratégie nationale du secteur de l'eau, formulée en 2009, a pour objectif une économie de plus de 40% de la dose d'irrigation requise pour une culture donnée. Le PNEEI s'intègre donc parfaitement dans la stratégie plus globale de l'eau.

La superficie des terres agricoles irriguées augmente de manière continue. Ce processus est indissociable d'une amélioration de l'efficacité de l'usage de l'eau agricole car le Maroc est un pays en situation de stress hydrique : rareté des ressources hydriques, conflits pour l'usage de l'eau, etc. La menace des changements climatiques ne va pas améliorer la situation du pays.

Le développement durable du secteur agricole est un enjeu de taille pour le Maroc :

- enjeu de croissance économique et de création d'emploi ;
- enjeu social avec la lutte contre la pauvreté ;
- enjeu environnemental avec une protection nécessaire des ressources en eau.

Le Maroc a mis en place de nombreux plans, programmes et stratégies pour allier développement agricole, développement durable et protection des ressources en eau.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est calculé en rapportant la superficie totale irriguée sur la superficie agricole utile (SAU) et en multipliant par 100.
- *Source* : Direction de la stratégie et de la statistique, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime.
- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - taux de mobilisation des ressources en eau.
- Bibliographie
 - http://www.ada.gov.ma/Plan_Maroc_Vert/plan-maroc-vert.php
 - <http://www.agriculture.gov.ma/>

Part des unités fourragères pastorales dans le bilan fourrager

Thème : Terre (usage des terres et agriculture)

Sous-thème : Usage des terres et statuts

Définition

C'est la contribution de la production pastorale en biomasse dans la ration animale globale sur une année. Cet indicateur est exprimé par le besoin alimentaire en unité fourragère (UF) du cheptel concerné.

Lien avec le développement durable

Le développement durable est lié à la préservation des terres de parcours, qui participe à la protection et à la bonne gestion des ressources naturelles. De la bonne gestion des parcours découle la préservation d'écosystèmes particuliers. Cela permet également de lutter contre l'érosion et la désertification des sols. Cet indicateur est en lien avec l'OMD 7, « Assurer un environnement durable », et la cible 21, « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales ».

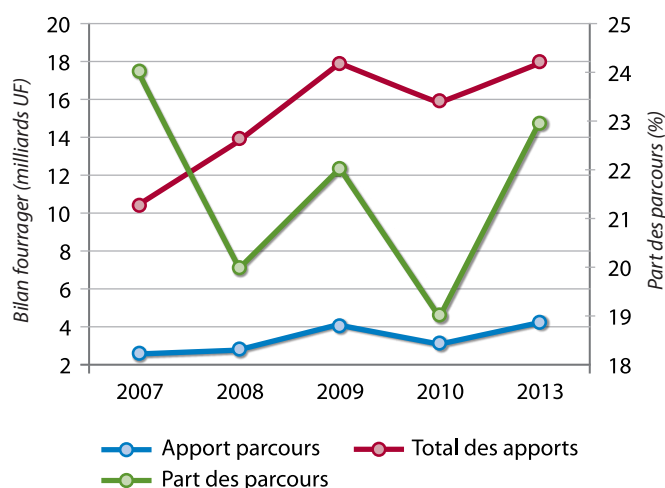
Evolution et analyse

Part des unités fourragères dans le bilan fourrager

Année	2007	2008	2009	2010	2013
Apport parcours (milliards UF)	2,5	2,8	4	3	4,14
Total des apports (milliards UF)	10,4	13,9	17,8	15,7	18
Part des parcours (%)	24	20	22	19	23

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Direction du développement des filières de production.

La part des parcours a diminué entre 2007 et 2013, passant de 24 % à 23 %. Cela a engendré une augmentation des apports totaux passant de 10,4 milliards à 18 milliards UF sur la même période.



L'apport des parcours est resté à peu près stable, passant de 2,5 milliards UF à 3 milliards UF, avec un pic en 2009 (4 milliards UF).

Au Maroc, la plupart des terres de parcours se trouvent dans les zones arides et semi-arides (54 % du territoire). Ces parcours ont une productivité limitée, ce qui explique leur part quasi constante dans l'apport en unités fourragères. La mobilisation des unités fourragères pour satisfaire les besoins du cheptel se fait en puisant sur le capital sur pied des écosystèmes forestiers dont la problématique majeure au Maroc reste le surpâturage. Des actions d'amélioration sylvo-pastorale sont exécutées avec une cadence moyenne de 7 000 hectares par an.

La mise en œuvre du Plan Maroc Vert, notamment de ses programmes de développement de la production de viande ovine rouge, peut engendrer une pression supplémentaire future sur ces parcours. Pour se régénérer, des zones de mises en défens temporaires doivent être strictement respectées, ce qui est rendu plus difficile par une augmentation des besoins.

De plus, les effets des changements climatiques, avec la réduction des apports en eaux pluviales, menacent également une grande partie des superficies de parcours.

Dans une vision de développement agricole durable, un programme de revalorisation des parcours et une réflexion globale autour du système de production de viande rouge ovine devraient être initiés.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est déterminé par la contribution de la production pastorale en biomasse dans la ration animale globale sur toute l'année.
- Source: Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Direction de développement des filières de production.

- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés : –
- Bibliographie
<http://www.agriculture.gov.ma/>

Superficie des terres réhabilitées

Thème : Terre (usage des terres et agriculture)

Sous-thème : Désertification

Définition

C'est la part des terres dégradées sur laquelle des opérations de restauration ou de rénovation ont été menées, en utilisant des moyens techniques appropriés et des mesures d'accompagnement et de facilitation.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur reflète les efforts de l'Etat pour restaurer les terres dégradées. La réhabilitation des terres permet d'inverser la tendance à la dégradation et est un instrument de mesure des réponses de l'Etat au problème de la dégradation des terres.

Cet indicateur correspond à l'OMD 7, « Assurer un environnement durable ». Il est important pour l'ensemble des dimensions du développement durable, car il répond aussi bien à des problématiques environnementales évidentes (déperdition des terres, de la biodiversité, etc.) qu'économiques (terres improductives, etc.) ou sociales (perte de revenus, de lieu de récréation, etc.).

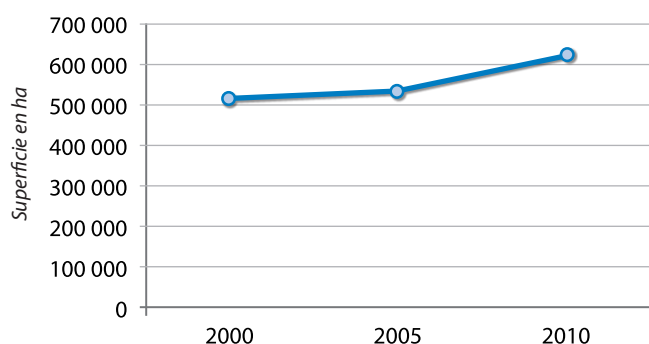
Evolution et analyse

Evolution de la superficie cumulée des terres réhabilitées (en ha)

2000	2005	2010
516 118	526 703	621 283

Source: HCEFLCD.

Superficie cumulée des terres réhabilitées



Le Maroc voit les superficies de ses terres réhabilitées augmenter depuis 2000. Cette année-là, 516 116 hectares avaient été réhabilités. En 2005, 526 703 hectares étaient réhabilités contre 621 283 hectares en 2010, ce qui correspond à la superficie la plus importante sur l'ensemble de la période.

Cet indicateur est important, mais la réhabilitation intervient en dernier recours, lorsque la terre est déjà sérieusement dégradée. Il est bien sûr important d'augmenter la superficie des terres réhabilitées, mais il est plus important encore de prévenir et d'atténuer la dégradation.

Les terres peuvent être dégradées par plusieurs phénomènes :

- érosion hydrique ou éolienne : c'est une érosion de surface qui provoque la perte de la couche arable ;
- dégradation physique des sols : terres compactées et asphyxiées ;
- dégradation biologique : diminution de la couverture végétale, perte d'habitats, de biomasse et de biodiversité ;
- dégradation hydrique : aridification, modification du régime, déclin de la qualité des eaux de surfaces et des sous-sols, etc.
- dégradation chimique des sols : baisse de la fertilité, salinisation, etc.

Le Maroc doit faire face à de nombreux défis pour sauvegarder et améliorer ses terres, au premier titre desquels la désertification. En ce sens, le Maroc a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1996 et a validé son Plan d'action national (PAN-LCD) en 2001 qui a été actualisé depuis. Le PAN-LCD a pour objectifs principaux de :

- préserver et conserver la qualité des terres productives par des mesures préventives ;
- améliorer la productivité des terres moyennement dégradées par des mesures de correction ;
- réhabiliter les terres gravement dégradées en utilisant des moyens techniques appropriés et des mesures d'accompagnement et de facilitation ;
- promouvoir la participation des populations, la coordination et l'intégration des actions sectorielles ;
- atténuer les effets de la sécheresse et réduire la pauvreté.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est défini en calculant la part des terres réhabilitées par rapport à l'ensemble des terres dégradées.
- *Source*: HCEFLCD.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - superficies reboisées et régénérées.
- Bibliographie
<http://www.eauxetforets.gov.ma>

Consommation d'engrais et de pesticides

Thème : Terre (usage des terres et agriculture)

Sous-thème : Agriculture

Définition

Cet indicateur mesure l'utilisation des engrais et des pesticides pour les terres agricoles. Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs, relatifs aux engrais, d'une part, et aux pesticides, d'autre part :

- les types d'engrais utilisés sont les engrais chimiques : azote minéral, phosphates et potassium ;
- les pesticides sont regroupés en 4 classes : les insecticides, les fongicides, les herbicides, les nématoïdes.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur est étroitement lié à la dimension environnementale du développement durable. Les pesticides sont une des principales sources de pollution, que ce soit du sol ou des ressources en eau superficielles et souterraines. De plus, les pesticides nuisent à la qualité de l'air et peuvent représenter un danger pour la faune et la flore. Ils sont également nocifs pour la santé des agriculteurs qui les manipulent et celle des animaux. De même, les engrais doivent être utilisés de manière rationnelle, pour une gestion durable des ressources.

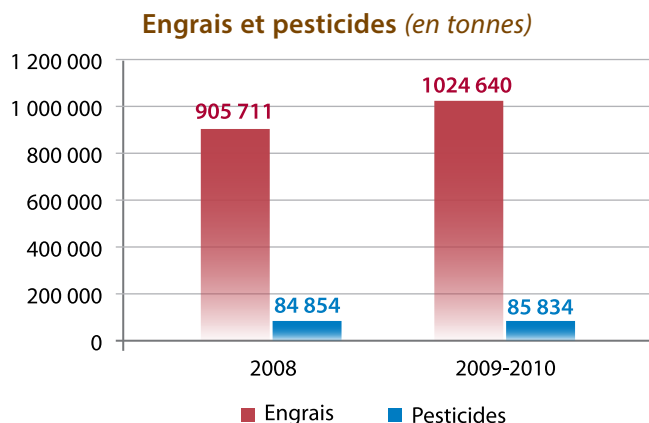
Cet indicateur est en lien avec l'OMD 7 qui vise à assurer un environnement durable et principalement avec la cible 21, « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales ».

Evolution et analyse

Production d'engrais et de pesticides en tonnes

Facteurs de production	2008	2009-2010
Engrais	905 711	1 024 640
Pesticides		
Fongicides	48 237	48 678
Herbicides	32 360	32 599
Insecticides	4 220	4 513
Nématoïdes	37	44
Total pesticides	84 854	85 834

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime.



L'utilisation des engrais a augmenté entre 2008 et 2010, passant de 905,7 à 1 024,6 kilotonnes.

L'utilisation des pesticides est restée plutôt stable, passant de 84,9 à 85,8 kilotonnes entre 2008 et 2010.

L'utilisation d'engrais permet aux plantations de mieux grandir et de résister aux maladies. Les pesticides, eux, sont un moyen de lutter contre les mauvaises herbes et de protéger les récoltes contre les ravageurs. Le Maroc est un très faible consommateur de pesticides et d'engrais. Si les engrais et les pesticides peuvent permettre d'accroître la production agricole, ils doivent être utilisés de manière rationnelle, pour ne pas nuire à l'environnement.

Un enjeu important dans l'utilisation des engrais et pesticides est la protection de la santé des populations. En effet, des revenus insuffisants poussent parfois les petits agriculteurs à acquérir des pesticides génériques, moins chers mais plus dangereux, et à ne pas acheter les équipements nécessaires à leur utilisation tels que des gants et des masques de protection.

De plus, il est très fréquent de voir des foyers réutiliser des emballages de pesticides vides à des fins domestiques, mettant leur santé en danger. C'est le manque d'information, de formation et de connaissances des dangers d'une utilisation non adéquate de ces produits qui engendrent de nombreux problèmes, à la fois sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

En outre, il faut noter que les données sur la contamination des eaux par les pesticides sont presque inexistantes au Maroc. Certaines analyses de l'ONEE-Branche Eau ont révélé la présence de pesticides organochlorés et organophosphorés dans les eaux de l'oued Sebou et de l'oued Martil.

Dans le cadre de ces diverses stratégies de développement agricole et de protection des ressources en eau, il s'avère important de mettre en place des analyses plus systématiques.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est déterminé par la quantité et la qualité des engrais et pesticides utilisés par hectare de terre agricole : engrais chimiques (azote minéral, phosphates et potassium) ; pesticides (insecticides, fongicides, herbicides, etc.).

- *Source* : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Direction de la stratégie et des statistiques.
- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - qualité de l'eau.
- Bibliographie
<http://www.agriculture.gov.ma>

Superficie des forêts aménagées

Thème : Terre (usage des terres et agriculture)

Sous-thème : Forêt

Définition

L'indicateur renseigne sur la superficie du couvert forestier ayant été étudié dans ses contextes socio-économique, de gestion historique et de potentialités des écosystèmes forestiers et géré selon un plan d'aménagement et un plan de gestion.

Lien avec le développement durable

L'indicateur permet d'évaluer les efforts mis en œuvre pour aménager les forêts. Il est lié à la dimension environnementale du développement durable, mais également économique, car des populations tirent leurs revenus de l'exploitation des ressources de la forêt, qui doivent être gérées de façon durable. De même, la superficie des forêts aménagées a une importance sociale, car de nombreuses familles profitent de la forêt comme source de divertissement.

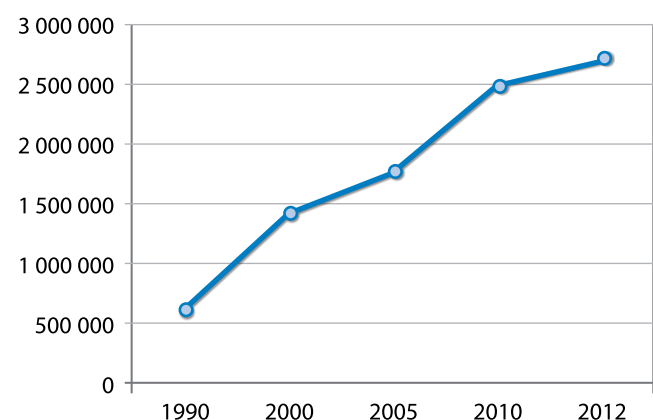
Cet indicateur répond à l'OMD 7, « Assurer un environnement durable ».

Evolution et analyse

Superficie cumulée des forêts aménagées (en ha)

1990	2000	2005	2010	2012
622 000	1 389 120	1 766 530	2 457 400	2 688 400

Source: HCEFLCD.



La superficie des forêts aménagées a connu une évolution significative entre 1990 et 2012.

Entre 1990 et 2000, elle a plus que doublé, passant de 622 000 à 1 389 120 hectares. Puis la progression continue et reste soutenue. La superficie des forêts aménagées double encore une fois entre 2000 et 2012, année où elle atteint 2 688 400 hectares. C'est une progression considérable en près de vingt ans.

Selon le HCEFLCD, l'aménagement des forêts répond principalement aux objectifs suivants :

- écologique, afin d'assurer la pérennité de la forêt et la conservation de la biodiversité ;
- économique, pour permettre une exploitation durable des produits forestiers, ligneux et non ligneux ;
- social, pour prendre en considération les droits d'usage reconnus aux populations riveraines.

Les forêts remplissent en effet de multiples rôles : protection contre l'érosion et la désertification, fonction socio-économique, etc. Elles sont régies par un texte très ancien, le dahir du 10 octobre 1917, relatif à la conservation et à l'exploitation des forêts. Avant 1917, la notion d'aménagement n'existe pas. De la promulgation du dahir aux années 40, on voit apparaître les premiers plans d'aménagement avec notamment un contrôle de l'exploitation du cèdre et des programmes de replantation dans les forêts mutilées (par exemple chêne-liège).

Puis peu à peu, le constat du défrichement, du surpâturage et des prélèvements excessifs accélère la prise de conscience des autorités. En 2013, le Maroc dispose de près de 2,7 millions d'hectares aménagés.

Au Maroc, pays de tradition agricole et rurale, la forêt est très importante. Le pays intensifie son agriculture et connaît une urbanisation notable. Dans le même temps, il doit préserver son développement économique et son environnement forestier, garant majeur de l'équilibre écologique et de la protection de la biodiversité. En effet, les forêts marocaines sont des lieux très riches en faune et en flore.

Si des efforts sont mis en œuvre et que certains résultats sont palpables (très large augmentation de la superficie des forêts aménagées), il semblerait qu'ils ne soient pas assez rapides et importants, étant données l'ampleur du chantier et l'importance de la problématique.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: superficie cumulée des forêts ayant un plan d'aménagement en cours d'exécution.
- *Source*: Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertisation (HCEFLCD).
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - superficies reboisées et régénérées;
 - superficies des terres réhabilitées.
- Bibliographie
<http://www.eauxetforets.gov.ma>

Superficie reboisée et régénérée

Thème : Terre (usage des terres et agriculture)

Sous-thème : Forêt

Définition

Cet indicateur renseigne sur la superficie reboisée et régénérée annuellement, et reflète l'effort de l'Etat pour compenser les pertes dues au déboisement.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur renseigne sur les actions de reboisement mises en œuvre pour le développement durable de la forêt.

L'indicateur est lié à la 21^e cible du 7^e OMD, « Assurer un environnement durable » / « Veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales ». Il est également en relation avec la 22^e cible, « Limiter les émissions de gaz nocifs à la santé et à l'environnement », dans la mesure où le reboisement et la régénération des forêts participent à la constitution de puits de carbone qui limitent l'émission des gaz à effet de serre.

Les superficies reboisées et régénérées participent à la durabilité des ressources naturelles forestières.

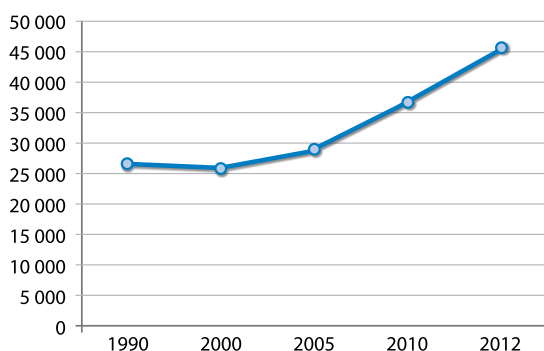
Evolution et analyse

Superficie reboisée et régénérée (en ha/an)

1990	2000	2005	2010	2012
26 600	25 800	29 100	36 500	45 200

Source: HCEFLCD.

NB: A l'exception de l'année 2012, pour les autres années de référence l'indice est calculé par la moyenne de cinq années dont l'année de référence est au milieu.



La superficie reboisée et régénérée a connu une légère diminution entre 1990 et 2000, passant de 26 600 à 25 800 hectares par an. Toutefois, cette superficie a ensuite augmenté de manière continue, pour atteindre 29 100 en 2005, 36 500 en 2010 et 45 200 en 2012 avec une amélioration sylvo-pastorale. Cela représente une avancée importante pour le développement durable du secteur forestier.

Le double constat de la dégradation des forêts et de leur importance pour l'équilibre écologique du pays a conduit à de nouvelles orientations du secteur forestier : préservation et gestion durable des ressources génétiques forestières et encouragement du reboisement avec des essences autochtones. Les efforts deviennent conséquents à partir des années 70, quand le Département des Eaux et Forêts initie une véritable politique de reboisement, en adoptant le Plan national de reboisement (PNR). Les objectifs de ce plan sont nombreux et traduisent la prise de conscience politique de l'importance de la forêt : répondre aux besoins du pays en matière de production de bois, de protection des sols contre l'érosion et d'espace de récréation. Mais c'est dans le cadre du Plan directeur de reboisement (PDR), lancé en 1994 et inscrit sur une perspective de trente ans, que les objectifs sont revus à la hausse et que les efforts s'accroissent.

Si les efforts consentis par le HCEFLCD ont permis d'accroître le rythme du reboisement, il est nécessaire de l'accroître encore, pour inverser définitivement la tendance à la dégradation des forêts marocaines.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : le bilan annuel des superficies plantées, replantées ou à régénération assistée en essences forestières.
- Source : Haut Commissariat des Eaux et Forêt et de la Lutte Contre la Désertification.
- Fréquence de mise à jour : annuelle ; à l'exception de l'année 2012, l'indice est calculé par la moyenne de cinq années.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - superficie des forêts (superficies des forêts aménagées) ;
 - superficie des terres réhabilitées.
- Bibliographie
<http://www.eauxetforets.gov.ma>

Superficie des aires protégées

Thème : Biodiversité

Sous-thème : Ecosystème

Définition

C'est la superficie totale des aires (terrestres, zones humides, côtières, marines ou mixtes) qui sont classées "protégées" par un texte de loi, en fonction de leurs caractéristiques, de leur vocation et de leur envergure socio-économique, dans l'une des catégories suivantes : parc national, parc naturel, réserve biologique ou réserve naturelle, exprimée en hectares.

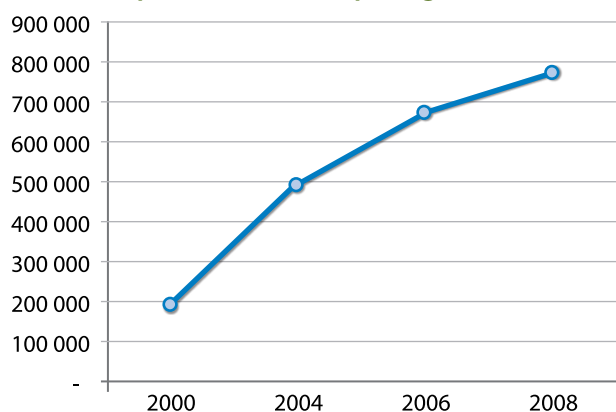
Lien avec le développement durable

Pour veiller à la conservation des ressources naturelles, l'aménagement et la gestion des aires protégées constituent un moyen efficace. Le nombre des aires protégées et leur bonne gestion sont fondamentaux pour le développement durable et répondent à la poursuite de l'OMD 7, « Assurer un environnement durable », et notamment la cible 21, « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales ».

C'est la dimension environnementale du développement durable qui est prise en compte en premier lieu par cet indicateur, mais il faut noter qu'il répond aussi à des enjeux économiques et sociaux.

Evolution et analyse

Superficie des aires protégées (en ha)



Source: HCEFLCD.

La superficie cumulée des aires protégées a connu une progression très importante. Elle est ainsi passée de 206 537 hectares en 2000 à 493 449 hectares en 2004 puis à 771 849 hectares en 2008. Depuis, cette superficie totale est restée constante.

En 1996, une dizaine de parcs nationaux et 154 sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) classés pour leurs valeurs écologique, scientifique, socio-économique ou patrimoniale avaient été identifiés par le Plan directeur des aires protégées. Ces SIBE sont répartis sur une superficie de plus d'un million d'hectares mais n'ont toujours pas de statut juridique.

Liste des parcs nationaux

	Superficie (en ha)	Plan d'aménagement et de gestion	Date de création
Parc national de Toubkal	36 000	oui	19/01/1942
Parc national de Tazeka	13 737	oui	11/07/1950
Parc national de Souss-Massa	33 800	oui	8/08/1991
Parc national d'Iriqui	123 000	non	11/03/1994
Parc national d'Al Hoceïma	48 460	oui	8/10/2004
Parc national de Talassemtane	58 950	oui	8/10/2004
Parc national du Haut-Atlas oriental	55 252	oui	8/10/2004
Parc national d'Ifrane	124 150	oui	8/10/2004
Parc national de Khénifiss	185 000	oui	26/09/2006
Parc national de Khenifra	93 500	non	9/04/2008

Source: HCEFLCD.

Le HCEFLCD s'est doté d'un plan d'action 2012-2016 construit autour trois axes. C'est l'axe « reboisement et réhabilitation des écosystèmes forestiers » qui intéresse cet indicateur. Il vise notamment le développement et la préservation de la biodiversité.

Afin de se conformer aux différentes conventions internationales ratifiées par le Maroc, notamment la Convention sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992 et ratifiée en 1995, le plan d'action 2012-2016 prévoit la

mise en place d'un système de préservation des aires protégées et de la biodiversité. Ces principales actions sont résumées comme suit :

- réalisation d'un réseau national des aires protégées couvrant les différents grands écosystèmes au Maroc;
- aménagement, gestion et mise en place de 25 aires protégées;
- suivi des différents plans directeurs des réserves naturelles.

Le patrimoine naturel du Maroc est très riche, en faune, flore et paysages. Le Maroc s'est engagé, au niveau national et international, pour la protection de ce patrimoine.

La loi 22-07 relative aux aires protégées, entrée en vigueur en 2010, met en place un véritable cadre juridique qui définit, régit et protège les aires protégées. Cela représente une avancée notable pour le Maroc. Néanmoins, des efforts de diagnostic devraient être entrepris car les inventaires sont incomplets et

souvent obsolètes. Le Maroc a la chance de disposer d'une très riche biodiversité végétale et animale et se doit de la protéger.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cumul de la superficie de l'ensemble des aires protégées en hectares sur l'année de référence.
- *Source*: Haut Commissariat aux Eaux et Forêt et à la Lutte Contre la Désertification.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - nombre d'espèces protégées.
- Bibliographie
<http://www.eauxetforets.gov.ma/>
Plan d'action 2012-2016, HCEFLCD.
Rapport sur l'Etat de l'Environnement du Maroc.

Nombre d'espèces protégées (espèces faisant l'objet du plan de conservation)

Thème : Biodiversité

Sous-thème : Espèces

Définition

Nombre d'espèces menacées rapporté au nombre total d'espèces, pour les groupes de faune et de flore dont le nombre total d'espèces est connu. Les espèces menacées sont celles qui risquent l'extinction, cela comprend notamment les espèces en danger, vulnérables et rares, conformément aux définitions de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Lien avec le développement durable

L'importance des espèces de faune et de flore réside dans leur existence en tant qu'espèces individuelles et en tant qu'écosystèmes. La disparition des espèces est une problématique qui compromet le développement durable et la diversité de la vie sur terre. L'indicateur permet d'évaluer la poursuite de la 21^e cible, « Veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales », du 7^e OMD, « Assurer un environnement durable ».

Evolution et analyse

Biodiversité faunistique du Maroc

Catégorie	Nombre total d'espèces	Endémiques	Rares ou menacées
Faune marine	7 136	236	271
Faune aquatique continentale	1 575	136	125
Invertébrés terrestres	15 293	2 280	69
Amphibiens	11	2	3
Reptiles	92	21	31
Oiseaux	449	12	98
Mammifères ⁴	105	22	16
Total	24 661	2 709	613

Source : Centre d'échange d'information sur la biodiversité au Maroc.

⁴ Chiffres actualisés selon la publication de la Liste rouge de l'UICN, Centre de coopération pour la Méditerranée, *The Status and Distribution of the Mediterranean Mammals*, 2008.

D'après l'Étude nationale de la biodiversité de 1998, le nombre total d'espèces inventoriées dépasse 32 000 taxa⁵. Ce chiffre est probablement bien en deçà de la réalité. En effet, plusieurs régions n'ont pas encore été explorées et étudiées, de nombreux taxa sont encore très peu ou pas étudiés, et les études concernant la majorité des écosystèmes restent limitées.

La faune marocaine peut être considérée comme riche et diversifiée. Ainsi, 24 661 espèces ont été identifiées. Parmi ces données, 613 espèces, soit environ 2,5 % de la faune marocaine, sont considérées comme rares ou menacées. Cela comprend 271 espèces de la faune marine (3,8 % du nombre total d'espèces de la faune marine), 125 espèces de la faune aquatique (7,9 %), 69 espèces d'invertébrés terrestres (0,45 %), 3 espèces d'amphibiens (27,3 %), 31 espèces de reptiles (33,7 %), 98 espèces d'oiseaux (21,8 %) et 16 espèces de mammifères (15,2 %).

Nombre d'espèces de la flore marocaine inventoriées et estimées

Genres taxonomiques	Nombre d'espèces inventoriées	Nombre d'espèces estimées
Algues pluricellulaires	500	600
Champignons supérieurs	820	1 000
Lichens	700	1 000
Mousses	350	500
Fougères	60	60
Phanérogames	4 500	4 500
Total	6 930	7 660

Source : Centre d'échange d'information sur la biodiversité au Maroc et Fennane, 1996.

Environ 7000 espèces de flore ont été inventoriées au Maroc. Ce nombre ne comprend pas les algues unicellulaires et les champignons inférieurs, et il est certainement très inférieur à la réalité.

L'inventaire et l'étude des plantes inférieures (algues, champignons, lichens et mousses) sont encore très

⁵ Taxon (plur.: taxa): ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques et à partir desquelles leur classification est définie.

limités et insuffisants pour définir les espèces rares ou menacées.

L'inventaire de la flore vasculaire (fougères et phanérogames) est relativement bien établi: il comprend environ 4 500 espèces de phanérogames et 60 espèces de fougères. L'état actuel des connaissances de la flore vasculaire permet de répertorier 1 641 taxa (espèces ou sous-espèces) de plantes vasculaires rares ou menacées au Maroc, dont plus des deux tiers sont très rares. Ce nombre doit toutefois être constamment révisé. Les plus grands effectifs de taxa rares identifiés se situent dans le Rif, le Haut-Atlas, le Moyen-Atlas et les plaines et plateaux atlantiques du Maroc septentrional. D'autre part, 475 taxa sont considérés à la fois rares et endémiques. Ces espèces n'existent qu'au Maroc, et leur importance dépasse alors le cadre national. Il est donc urgent de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour réduire ou éliminer les menaces sur ces espèces.

Le Maroc dispose d'une diversité biologique d'une grande qualité, mais celle-ci reste fragile et insuffisamment protégée. De nombreux facteurs lui portent atteinte: la déforestation, les incendies, l'élevage et le surpâturage, la littoralisation, l'urbanisation, l'industrialisation, l'agriculture, la surpêche, le tourisme, le transport, l'introduction d'espèces exotiques, etc.

Le Maroc a ratifié la Convention sur la diversité biologique en 1995 et a mis en place une stratégie (publiée en 2004) et un plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. La stratégie s'articule autour de cinq objectifs:

- la gestion rationnelle et l'utilisation durable des ressources biologiques;
- l'amélioration des connaissances sur la diversité biologique;
- la sensibilisation et l'éducation;

- la législation et les institutions;
- la coopération internationale.

D'autre part, la conservation de la biodiversité passe également par la mise en place d'un réseau d'aires protégées selon le Plan directeur des aires protégées, élaboré en 1996. L'inventaire pour le classement des écosystèmes présenté dans ce plan identifie 145 sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE). Ces SIBE sont progressivement aménagés en zones protégées. En 2008, le Maroc a renforcé ces actions en adoptant la loi 07-22 relative aux aires protégées.

Par ailleurs, le projet de loi 29.05 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages et au contrôle de leur commerce a été adopté en 2010. Cette loi met en place un cadre juridique pour mettre fin à l'exploitation intensive et irrationnelle des espèces de faune et de flore sauvages marocaines. Le Maroc se conforme ainsi aux dispositions contenues notamment dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée en 1975.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: le nombre d'espèces protégées est calculé par la formule suivante: (Nombre d'espèces menacées (plantes et animaux) / nombre total d'espèces autochtones) X 100.
- Source: Haut Commissariat aux Eaux et Forêt et à la Lutte Contre la Désertification.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - superficies des aires protégées.
- Bibliographie
www.ma.chm-cbd.net/

PIB courant par habitant

Thème : Développement économique

Sous-thème : Performance macro-économique

Définition

Le Produit intérieur brut (PIB) représente le résultat final de l'activité des unités productrices du pays. Ce résultat est ramené à la population, en faisant le ratio du PIB à prix courant sur la population totale, multiplié par 100. Il s'exprime en dirhams par habitant.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur renseigne sur la croissance économique du pays. Il est important pour le développement durable, car une économie dynamique est indispensable au développement de la société. Si la croissance économique est forte, les pouvoirs publics pourront mobiliser plus de moyens pour satisfaire les besoins sociaux et environnementaux de la société.

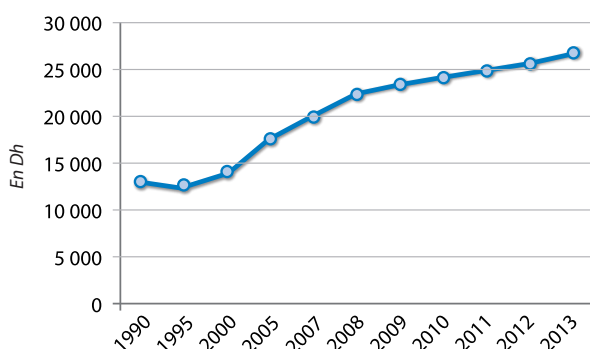
C'est la dimension économique du développement durable qui est prise en compte dans cet indicateur.

Evolution et analyse

Evolution du PIB/habitant (en Dh)

Année	PIB/habitant (base 98)	Année	PIB/habitant (base 98)
1990	12 898	2009	23 242
1995	12 363	2010	23 988
2000	13 819	2011	24 891
2005	17 489	2012	25 444
2007	19 982	2013	26 567
2008	22 095		

Source : HCP.

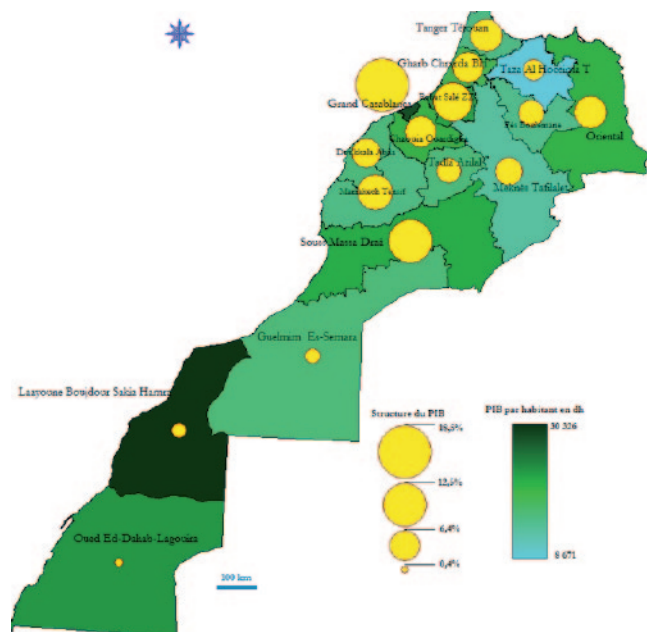


Le PIB par habitant connaît une légère baisse entre 1990 et 1995, passant de 12 898 à 12 363 dirhams.

A partir des années 2000, une tendance à la hausse est enregistrée. Le PIB courant par habitant est passé de 13 819 dirhams en 2000 à 26 567 dirhams en 2013. Il a presque doublé en dix ans, mais il faut noter qu'il reste relativement faible.

Par ailleurs, cette évolution cache des disparités régionales qu'il conviendrait de relever. Ainsi, sur la période 1998-2011, sept régions seulement sur seize ont un PIB par habitant qui dépasse le niveau national moyen (18 327 Dh/hab.). Il s'agit de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (30 326 Dh/hab.), du Grand Casablanca (28 170 Dh/hab.), de Oued Ed-Dahab-Lagouira (22 871 Dh/hab.), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (21 862 Dh/hab.), de Souss-Massa-Drâa (21 454 Dh/hab.), de l'Oriental (20 169 Dh/hab.) et du Chaouia-Ouardigha (19 623 Dh/hab.).

Structure du PIB et du PIB par habitant (1998-2011)



Source : DEPF, Ministère de l'Economie et des Finances.

Sur la période 2000-2010, le PIB et la population ont augmenté, mais la croissance démographique maîtrisée et le dynamisme de l'économie ont permis la croissance du PIB par habitant. Cela reflète l'augmentation globale

du niveau de vie. Les politiques publiques et les stratégies économiques et sociales visant l'amélioration du niveau de vie, la baisse du taux de chômage, la réduction des insuffisances de l'économie nationale et son adaptation à l'environnement international ont permis la progression de cet indicateur.

Il est communément admis qu'il existe un lien entre développement socio-économique et PIB courant par habitant. Néanmoins, ce seul indicateur ne permet pas de rendre compte des réalités socio-économiques qui ont cours dans le pays, car il ne prend en compte ni les inégalités de richesse et de revenus, ni les taux de pauvreté. De même, aucune distinction n'est faite entre le milieu urbain, le milieu rural et l'intra-milieu.

Le Maroc a connu de grandes avancées du point de vue économique et aussi social, avec une baisse significative des taux de pauvreté, par exemple. Néanmoins, la pauvreté subsiste, et les inégalités croissent. Si le pays doit continuer à œuvrer pour développer son économie et augmenter le PIB par habitant, il doit également se concentrer sur la réduction des inégalités et sur la répartition équitable des richesses.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant le PIB à prix courant sur la population totale. Il est exprimé en dirhams courants.

- *Source*: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - indice de Gini;
 - pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté;
 - structure du PIB par secteur;
 - part des investissements dans le PIB.
- Bibliographie
 - « Comptes nationaux provisoires 2013 (base 1998) », HCP.
<http://www.hcp.ma/file/139305/>
 - « Etude comparative des contributions régionales à la création de la richesse nationale: ordre et reconfiguration des systèmes productifs locaux à la faveur du découpage proposé par la Commission consultative de la régionalisation », DEPF, Ministère de l'Economie et des Finances, juin 2011.
http://www.finances.gov.ma/depf/publications/en_catalogue/etudes/2011/pib_regional.pdf

Epargne brute

Thème : Développement économique

Sous-thème : Performance macro-économique

Définition

L'épargne nationale brute est la partie du RNBD (Revenu national brut disponible) non affectée à la consommation finale.

Lien avec le développement durable

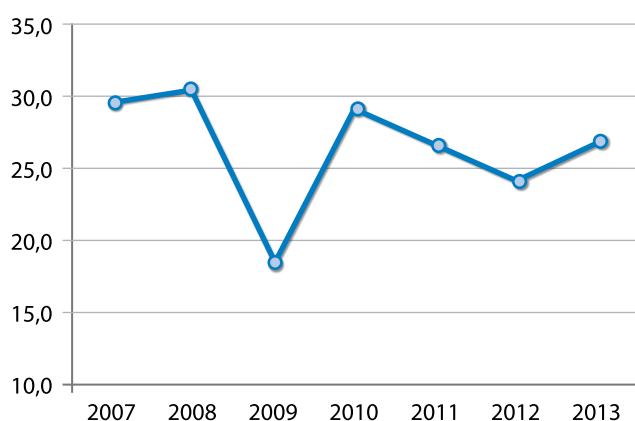
Cet indicateur est important du point de vue économique, car il représente à la fois l'épargne des ménages, celle des entreprises et celle des administrations publiques. Un taux suffisamment important d'épargne brute permet une croissance économique future durable, car cela signifie que les entités analysées (ménages, entreprises et administrations) disposent de suffisamment de ressources pour s'autofinancer. Un taux d'épargne élevé favorise l'investissement et permet d'éviter la surconsommation, qui peut être interprétée comme un frein au développement durable.

Evolution et analyse

Evolution du taux de l'épargne (en % du PIB)

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
29,7	30,4	18,6	29,0	27,9	24,3	26,6

Source : HCP.



Source : HCP.

L'évolution du taux de l'épargne connaît des fluctuations sur l'ensemble de la période. Il a subi une légère augmentation entre 2007 et 2008, passant de 29,7% à 30,4%. Cette faible augmentation fut suivie par une chute brutale d'environ 12%, pour atteindre 18,6% en 2009. Ce phénomène est lié à la conjoncture économique qui a vu la contraction de la croissance économique et donc du revenu total disponible. La consommation et les dépenses d'investissement des acteurs économiques ont crû bien plus vite que le PIB. Puis, entre les années 2009 et 2010, le taux d'épargne a significativement augmenté, pour retrouver son niveau de 2007 (29%), porté par une reprise de la croissance et une stagnation des investissements publics et privés. Il a ensuite de nouveau diminué, pour atteindre 27,9% en 2011, puis 26,6% en 2013. L'évolution positive du taux de l'épargne des ménages et des entreprises, qui devrait augmenter notamment avec le développement de la bancarisation, est contrebalancée par l'évolution négative du taux de l'épargne des administrations : les charges de l'Etat (majoritairement la Caisse de compensation) l'empêchent pour le moment d'épargner.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : le taux d'épargne brute = épargne nationale brute/PIB.
- Source : HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - PIB courant par habitant.
- Bibliographie
 - « Comptes nationaux provisoires 2012 (base 1998) », HCP, juin 2013.
<http://www.hcp.ma/file/139305/>
 - « Rapport économique et financier, PLF 2014 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2013.
http://www2.finances.gov.ma/docs_internet/esp_doc/2012/db/1148_ref_fr.pdf
 - http://www.hcp.ma/glossary/Epargne-nationale-brute_gw40.html

Structure du PIB par secteur

Thème : Développement économique

Sous-thème : Performance macro-économique

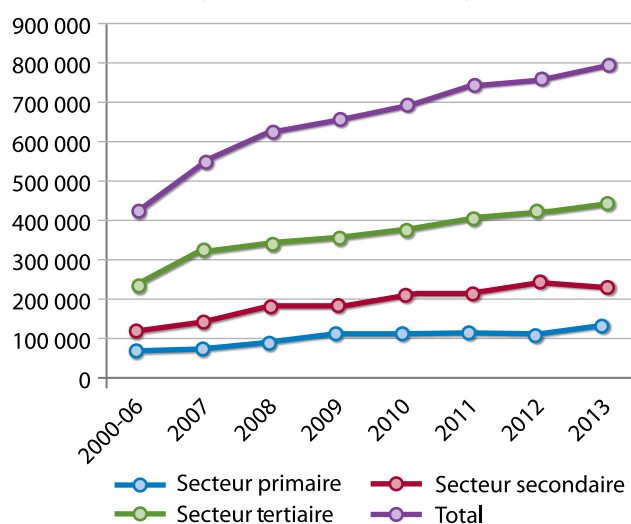
Définition

C'est la part des trois principaux secteurs d'activité (primaire, secondaire et tertiaire) dans le produit intérieur brut (PIB).

Lien avec le développement durable

La structure du PIB par secteur renseigne sur les principales activités économiques du pays et donc sur la durabilité de l'économie nationale. Un PIB, selon sa structure, peut être qualifié de plus ou moins durable. Cet indicateur reflète l'aspect purement économique du développement durable.

Part du PIB par secteur
(en millions de dirhams)



Source: HCP.

Evolution et analyse

Part du PIB par secteur (en millions de dirhams)

Année	2000-2006 (moyenne)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire	69 355	74 928	90 690	107 050	105 534	114 866	110 575	132 465
Secteur secondaire	119 672	149 052	187 866	186 742	204 075	224 556	232 872	228 079
Secteur tertiaire	239 234	321 713	341 076	359 365	378 113	402 997	424 283	438 861
Total	428 261	545 693	619 632	653 157	687 722	742 419	767 730	799 405

Source: HCP.

La structure du PIB marocain par secteur est relativement stable ces dix dernières années: le secteur tertiaire en représente plus de la moitié, le

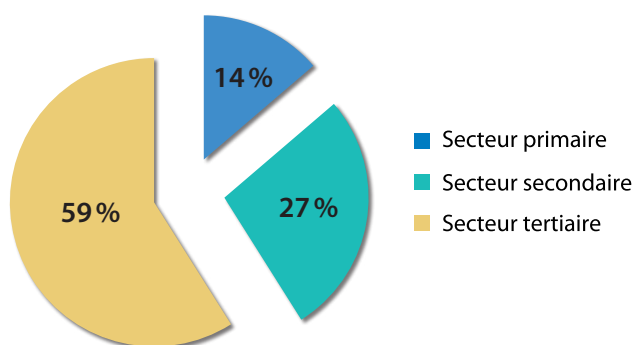
secteur secondaire environ un tiers et le secteur primaire autour de 15%. Entre 2000 et 2013, le PIB a été multiplié par 1,8.

Structure du PIB par secteur d'activité économique (en %)

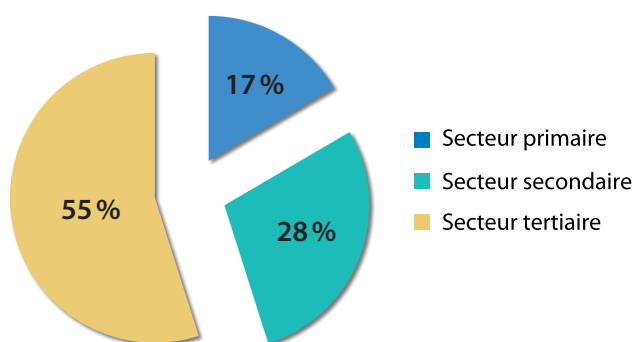
Année	2000-2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur primaire	16,2	13,7	14,6	16,4	15,3	15,5	14,4	16,6
Secteur secondaire	27,9	27,3	30,3	28,6	29,7	30,2	30,3	28,5
Secteur tertiaire	55,9	59,0	55,1	55,0	55,0	54,3	55,3	54,9

Source: HCP.

Structure de PIB par secteur en 2007



Structure de PIB par secteur en 2013



Source: HCP.

Si le PIB a une structure stable depuis dix ans, il faut noter que le secteur primaire connaît une légère tendance à la hausse (de 13,7% en 2007 à 16,6% en 2013), le secteur secondaire une tendance globale à la hausse malgré une baisse récente (de 27,3% en 2007 à 30,3% en 2012 et 28,5% en 2013), et le secteur tertiaire reste relativement stable, aux alentours de 55%, avec toutefois une légère tendance à la baisse.

Cette structure a permis de maintenir une croissance soutenue tout au long de la dernière décennie, passant à 4,6% en moyenne par an sur la période 2006-2012 contre 3,8% sur la période de 1999-2005. Cette accélération du rythme d'évolution du PIB est attribuable à la contribution significative du secteur tertiaire de 2,7 points de croissance en moyenne sur cette période, contre 0,8 point pour le primaire et un repli de celle du secondaire qui passe de 1,1 point à 0,8 point entre les deux périodes.

Depuis le début des années 80, de nombreuses réformes ont été entreprises pour moderniser l'économie marocaine, avec pour objectifs de réduire les déséquilibres macro-économiques et de relancer la croissance par les exportations. L'évolution du PIB marocain est aujourd'hui intimement liée à celle des secteurs secondaire et tertiaire. Toutefois, cela reste à nuancer, car le secteur agricole est très important dans le pays, puisqu'il est pourvoyeur de nombreux emplois, notamment en milieu rural. Le « Plan Maroc Vert » est une des grandes stratégies marocaines, qui a pour but de développer et de moderniser le secteur agricole. L'Agence pour le développement agricole (décret 2-08-563 pris pour l'application de la loi 42-08 portant création de l'Agence pour le développement agricole, 2009) a été spécifiquement créée pour la mise en œuvre du plan.

L'économie marocaine, par la mise en œuvre de nombreuses stratégies sectorielles, a résisté aux perturbations économiques mondiales. Ainsi, le Maroc a lancé en 2005 une nouvelle stratégie industrielle, baptisée « Plan Emergence », pour le développement du secteur industriel, et la « Vision 2010 » puis la « Vision 2020 » pour le développement du secteur touristique. Ces stratégies sectorielles complémentaires permettent au pays de développer son économie et de moderniser l'ensemble des secteurs.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : le calcul de cet indicateur se base principalement sur la somme des valeurs ajoutées générées par les différents agents et des droits et taxes à l'importation.
- Source : HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour : variable.
- Autres indicateurs-clés liés : –
- Bibliographie
« Comptes nationaux provisoires 2013 (base 1998) », HCP.
<http://www.hcp.ma/file/139305/>
« Rapport économique et financier, PLF 2014 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2013.
<http://www2.finances.gov.ma/>

Part des investissements dans le PIB

Thème : Développement économique

Sous-thème : Performance macro-économique

Définition

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements dans la production totale. Il est obtenu en rapportant la formation brute de capital (FBC) au produit intérieur brut.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur permet de mesurer la part des dépenses d'investissement dans le PIB. Une économie qui se développe doit avoir un taux important d'investissement, car l'efficacité économique dépend du niveau d'investissement.

Il est lié au développement durable, notamment dans sa dimension économique, mais il a également des retombées sociales et environnementales sur le long terme. Pour maintenir ou même améliorer l'efficacité de l'économie et améliorer son fonctionnement futur, l'investissement public ou privé dans les biens d'équipements et d'infrastructures tels que les réseaux autoroutiers, ferroviaires, les ports, les aéroports, l'aménagement des zones touristiques ou encore la construction de barrages.

Evolution et analyse

Evolution de taux d'investissement (% du PIB)

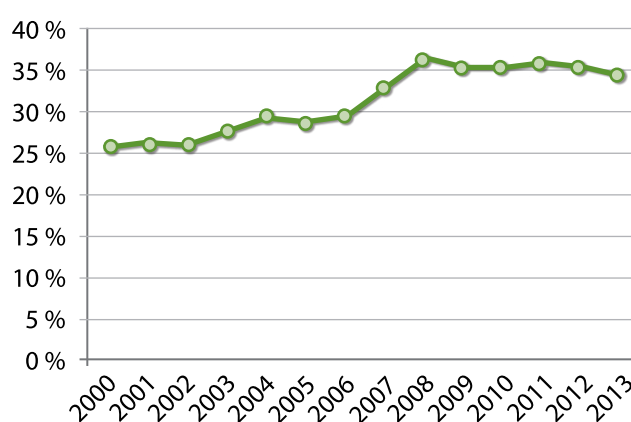
Année	Taux d'investissement	Année	Taux d'investissement
2000	26 %	2007	33 %
2001	26 %	2008	36 %
2002	26 %	2009	36 %
2003	27 %	2010	35 %
2004	29 %	2011	36 %
2005	29 %	2012	35 %
2006	29 %	2013	34 %

Source : HCP.

L'évolution du taux d'investissement est marquée par une tendance à la hausse entre 2000 et 2008 et une

très légère fluctuation depuis. Entre 2000 et 2008, ce taux a augmenté de 10 %, passant de 26 % à 36 % en huit ans. Entre 2009 et 2013, il a légèrement diminué pour atteindre 34 %, une valeur tout de même bien supérieure au taux moyen durant la période analysée, soit un taux d'environ 30 %.

Taux d'investissement



On peut donc dire que la part des investissements dans le PIB a connu une progression positive depuis 2000 et demeure relativement stable sur les cinq dernières années.

Selon le projet de loi de finance 2014, le taux d'investissement (y compris la variation de stock) se situerait à 34,3 % en 2014, au moment où le taux de l'épargne nationale brute devrait s'améliorer, passant à 27,1 % en 2014, après avoir atteint 25,3 % du PIB en 2012. Par conséquent, le déficit du compte Epargne-Investissement devrait s'atténuer en passant à 7,2 % du PIB en 2014, après avoir été de 10 % du PIB en 2012. Cependant, ce besoin en financement reste en deçà de la situation où le Maroc présentait une capacité de financement de près de 2,6 % du PIB en 2006.

La part des investissements dans le PIB au Maroc n'est pas négligeable et participe largement au développement du pays. Il existe plusieurs exemples concrets de plan d'investissement, contenus dans la stratégie « Emergence », comme le Programme Azur 2020 qui vise à doter le pays d'une offre balnéaire de niveau international. Un autre exemple est celui du programme de mise en place des Plateformes industrielles intégrées (P2I) qui ont pour but de créer les conditions optimales du développement des secteurs de l'offshoring, de l'aéronautique, de l'automobile et de

l'électronique. Les principales P2I sont Casanearshore, Nouaceur Park, Atlantic Free Zone (Kénitra), Tanger Automotive City, Rabat Technopolis.

Néanmoins, si cet indicateur est important, il faut également souligner qu'il ne prend pas en compte les investissements immatériels, tout aussi essentiels pour le développement durable. En effet, les dépenses en éducation, formation et santé ne sont pas prises en compte dans cet indicateur. Ces investissements, quantitatifs et qualitatifs, relatifs au capital humain, sont primordiaux pour le développement durable du pays. Leur degré d'importance doit être supérieur à tout autre type d'investissement.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : ce ratio exprimé en pourcentage du PIB indique la formation brute de capital (FBC) de tous les agents économiques. Celle-ci est la somme de la formation brute de capital fixe (FBCF) et de la variation de stock (VS) aux prix courants. Le ratio est calculé selon la formule : $FBCF + VS / PIB \times 100$.
- *Source* : HCP.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs liés : PIB courant par habitant.
- Bibliographie
<http://www.hcp.ma/>

Taux d'endettement

Thème : Développement économique

Sous-thème : Etat des finances/durabilité des finances publiques

Définition

L'indicateur peut être défini comme le montant total de la dette (interne et externe) émise par les administrations publiques, divisée par le PIB aux prix courants.

Lien avec le développement durable

La dette externe et interne est un handicap pour le développement du pays et un obstacle important au développement durable. Elle réduit la quantité des ressources disponibles pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux. En effet, le service de la dette, qui est lié à l'importance du taux d'endettement, peut représenter dans certaines économies un montant plus important que les investissements socialement utiles comme les programmes d'éducation, de santé etc.

Evolution et analyse

Taux d'endettement direct du Trésor (en % du PIB)

	Taux d'endettement direct du Trésor (en % du PIB)
2000	68,1
2001	67,1
2002	63,7
2003	60,8
2004	58,2
2005	62,1
2006	57,3
2007	53,5
2008	47,3
2009	47,1
2010	50,3
2011	53,7
2012	59,7
2013	63,5

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.



Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Un taux d'endettement élevé est une preuve de dépendance des finances publiques. A l'inverse, un taux d'endettement minimal et maîtrisé est la garantie d'une marge de manœuvre indispensable à la bonne gestion sociale et économique.

L'assainissement des finances publiques et l'efficacité de la gestion de la dette ont contribué à la baisse tendancielle du taux d'endettement de 68,1 % en 2000 à 47,1 % en 2009. Cependant, les facteurs conjoncturels et le contexte économique international de ces dernières années ont contribué au relâchement de cette maîtrise du ratio d'endettement. Ainsi, l'encours de la dette s'est aggravé depuis 2009 de 16,4 points, passant à 63,5 % du PIB en 2013 (48,6 % pour la dette intérieure et 14,9 % pour la dette extérieure).

Nonobstant cette évolution, l'endettement reste relativement maîtrisé, vu que près de 76,6 % du stock de la dette globale sont constitués de la dette intérieure au moment où la dette extérieure, dont la part reste modérée, est contractée en grande partie auprès de créanciers institutionnels à des conditions concessionnelles. Par ailleurs, l'Etat continue de se financer à des taux relativement bas pour des maturités de plus en plus longues.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: le taux d'endettement direct est calculé en rapportant la dette externe et interne totale sur le produit intérieur brut (PIB) aux prix courants et en multipliant par 100.

- *Source* : Ministère de l'Economie et des Finances.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés :
- Bibliographie
« Rapport sur la dette, PLF 2014 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2013.

<http://www2.finances.gov.ma/>

« Tableau de bord des principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux », Direction des études et des prévisions financières (DEPF), Ministère de l'Economie et des Finances, avril 2013.

<http://www.finances.gov.ma/>

Taux d'emploi

Thème : Développement économique

Sous-thème : Emploi

Définition

C'est le rapport de la population active occupée sur la population active (15 ans et plus) totale.

Lien avec le développement durable

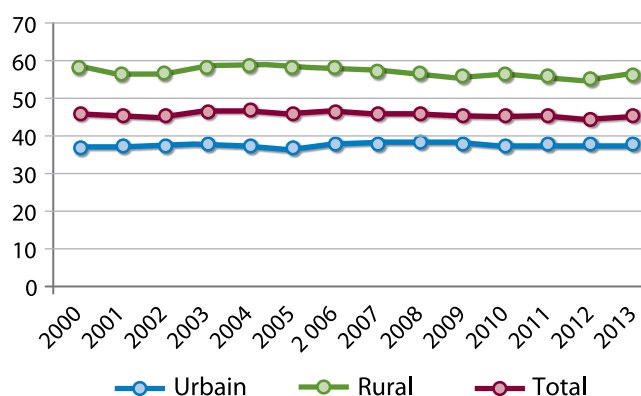
Le taux d'emploi est un indicateur fondamental pour le développement durable. Il est fortement lié aux dimensions sociale et économique du développement durable. Un taux d'emploi maximal est indispensable au développement harmonieux de la société, car un faible taux d'emploi peut avoir de graves répercussions : délinquance, insécurité, consommation en berne, etc. Il correspond à l'OMD 8, «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement», et plus spécifiquement à la cible 27, «En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile».

Evolution et analyse

Evolution du taux d'emploi (%)

	Taux d'emploi au niveau national		
	Urbain	Rural	Total
2000	36,9	58,3	46
2001	37	56,3	45,1
2002	37,1	56,2	45,1
2003	37	58,9	46,4
2004	37,1	59,3	46,6
2005	36,6	58,5	45,8
2006	37,8	58,2	46,3
2007	38	57,4	46
2008	38,2	56,6	45,8
2009	37,9	56,1	45,3
2010	37,6	56,2	45,1
2011	37,5	55,7	44,8
2012	37	54,7	44,1
2013	36,7	55,3	45,9

Source: HCP.



Le taux d'emploi, relativement stable sur l'ensemble de la période, diminue légèrement mais de manière continue, depuis 2008, en particulier en milieu rural.

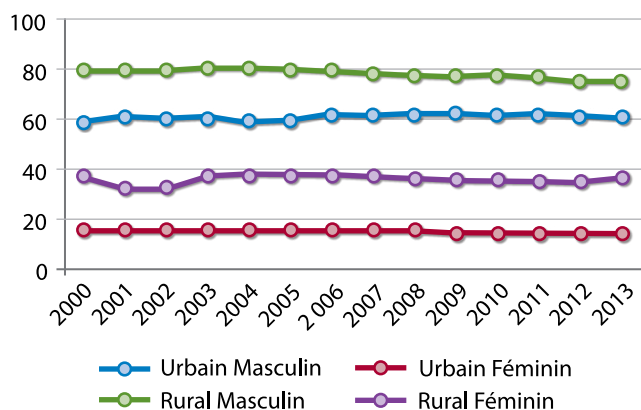
Le taux d'emploi est beaucoup plus important en milieu rural (55,3 % en 2013) qu'en milieu urbain (36,7 % en 2013), mais il reste de façon générale peu élevé.

Evolution du taux d'emploi par sexe et par milieu urbain et rural (%)

	Urbain		Rural	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
2000	59,3	15,6	79,9	36,8
2001	60,2	15,1	79,5	32,9
2002	60,6	15	80	32,1
2003	60	15,5	80,7	36,7
2004	59,6	15,5	80,9	38,3
2005	59,1	15,1	79,7	38
2006	61,5	15,2	79,5	37,7
2007	61,6	15,5	78,6	37,1
2008	62,3	15,4	77,9	36,3
2009	62,3	14,9	77,7	35,5
2010	61,8	14,7	77,2	36,2
2011	62,2	14,3	76,7	35,8
2012	61,6	14	75,8	34,9
2013	60,87	14,1	75,26	36,47

Source: HCP.

En milieu urbain, les taux d'emploi masculin et féminin ont connu de légères variations. Il était, respectivement pour les hommes et les femmes, de 59,3 % et de 15,6 % en 2000 et de 60,87 % et 14,1 % en 2013. Il a donc très légèrement augmenté pour les hommes et diminué pour les femmes. L'écart s'est donc creusé (plus de 47 % en 2013).



En milieu rural, le taux d'emploi a diminué entre 2000 et 2013, pour les hommes et pour les femmes. Le taux d'emploi masculin était de près de 80 % en 2000 et de seulement 75,26 % en 2013. Pour les femmes, il est passé de 36,8 % à 36,47 %. L'écart hommes-femmes a légèrement diminué en zone rurale mais reste très important (40 % en 2013).

La faiblesse du taux d'emploi peut s'expliquer par des capacités d'absorption du marché du travail (demande de travail) limitées alors que l'offre a dans le même temps augmenté. La croissance économique modérée ne suffit pas à créer un nombre suffisant d'emplois stables.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: le taux d'emploi est calculé en divisant la population active occupée sur la population active totale, en multipliant le résultat par 100.
- Source: HCP/Direction de la Statistique.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés: –
- Bibliographie
« **Activité, emploi et chômage, premiers résultats 2012** », HCP, 2013.
<http://www.hcp.ma>

Taux de pénétration mobile, fixe, internet

Thème : Développement économique

Sous-thème : Technologie de l'information et de la communication

Définition

Cet indicateur donne le pourcentage de personnes ayant accès aux services d'internet, mobile et fixe, par rapport à l'ensemble de la population.

Lien avec le développement durable

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont des composantes importantes du développement durable, dans toutes ses dimensions.

Il est intimement lié au développement humain de la société, car il peut permettre de limiter les inégalités sociales et participer à l'amélioration de la cohésion sociale. Cela peut également être un moyen d'atteindre de meilleures performances au niveau individuel, en facilitant l'accès à la connaissance.

Le taux de pénétration mobile, fixe, internet est également lié au développement économique de la société, car c'est un secteur à haute valeur ajoutée qui permet de créer des richesses et d'ancrer l'économie du pays dans l'innovation et la modernité.

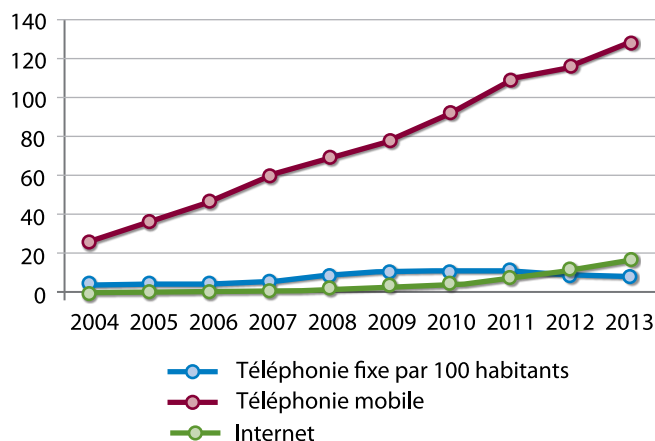
Cet indicateur correspond à l'OMD 8, « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement », et sa cible 28, « En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordées à tous ».

Evolution et analyse

Evolution de taux de pénétration mobile, fixe et internet (%)

	Téléphonie fixe par 100 hab.	Téléphonie mobile par 100 hab.	Internet par 100 hab.
2004	4,38	31,23	0,38
2005	4,49	31,45	0,88
2006	4,24	53,54	1,34
2007	7,85	65,66	1,72
2008	9,70	73,98	2,46
2009	11,28	81,18	3,81
2010	11,90	101,49	5,92
2011	11,08	113,57	9,89
2012	10,08	119,97	12,17
2013	8,90	129,13	17,58

Source: ANRT.



Source: ANRT.

Concernant le téléphone fixe, le nombre de lignes par 100 habitants a connu de légères fluctuations sur la période 2004-2013.

Ce nombre est très faible, et il est probable qu'il diminue encore, tandis que le taux de pénétration du téléphone mobile augmente de manière exponentielle.

En 2004, ce taux était de 31%. A partir de 2011, il dépasse les 100. Cela signifie que certains utilisateurs possèdent plusieurs numéros mobiles. La croissance a été fulgurante, puisqu'en moins de dix ans, le taux est passé de 30% à 130%. Le développement des opérateurs et des services offerts a permis à de larges catégories de consommateurs de s'équiper.

Le taux de pénétration internet a également connu une évolution importante, passant d'un taux quasi nul en 2004 (0,3%) à presque 17,6% en 2013. Cette forte progression est due principalement au déploiement de la 3G (85,5% du parc internet à fin 2013) et aux facilités offertes par les différents opérateurs pour encourager les différents types de consommateur à se connecter à internet. Le nombre d'internautes est plus important et représentait en 2012 55% de la population âgée de 12 à 64 ans.

Malgré l'essor connu par les NTIC en général ces dix dernières années, il subsiste une fracture numérique au Maroc, car l'essentiel des équipements reste encore localisé en zone urbaine, au profit notamment des catégories socio-économiques les plus aisées. Pour pallier ce fossé numérique constaté, une stratégie ambitieuse a été entreprise, notamment par le déploiement des réseaux de télécommunications nécessaires.

Ainsi, un programme national baptisé PACTE a été mis en place en 2008, aux fins de doter les localités rurales qualifiées de zones blanches, au nombre de 9 263 (zones dépourvues de moyens de télécommunications), des infrastructures leur permettant de disposer d'un accès aux services de télécommunications de base. Au 31 décembre 2014, plus de 8 800 localités ont été couvertes par des réseaux mobiles GSM de normes 2G, EDGE et 3G notamment, sachant que les localités rurales restantes au titre de ce programme seront desservies au cours de l'année 2015.

Par ailleurs, la stratégie nationale « Maroc Numéric 2013 » s'est articulée autour de 4 axes :

- transformation sociale : rendre accessible aux citoyens l'internet haut débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance ;
- mise en œuvre des services publics orientés usagers : rapprocher l'administration des besoins de l'utilisateur en termes d'efficacité, de qualité et de transparence à travers un ambitieux programme e-gouvernement ;
- informatisation des PME : inciter à l'informatisation des petites et moyennes entreprises pour accroître leur productivité ;
- développement de l'industrie des technologies de l'information : développer la filière locale des technologies de l'information en soutenant la création et la croissance des acteurs locaux ainsi qu'en favorisant l'émergence de pôles d'excellence à fort potentiel à l'export.

Si les progrès accomplis sont considérables, les efforts doivent être maintenus et ciblés sur les zones et les populations qui ont le moins profité de l'essor des NTIC.

Il faut noter que le secteur de la communication et de l'information est actuellement l'un des plus dynamiques de l'économie marocaine. C'est un moyen certain pour développer l'économie et la société et réduire les inégalités.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est calculé en se basant sur les formules suivantes :
 - pour le fixe : $(\text{nombre de lignes téléphoniques fixes}) / (\text{population totale}) \times 100$.
 - pour le mobile : $(\text{nombre d'abonnés au téléphone mobile cellulaire}) / (\text{population totale}) \times 100$.
 - pour l'internet : $(\text{nombre d'abonnés à internet}) / (\text{population totale}) \times 100$.
- Source : ANRT.
- Fréquence de mise à jour : trimestrielle et annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés : nombre d'utilisateurs d'internet.
- Bibliographie
« Analyse de l'évolution du secteur des télécommunications pour l'année 2012 », ANRT, 2013.
<http://www.anrt.net.ma/>
<http://www.egov.ma/>

Dépense intérieure brute de recherche et développement (R&D)

Thème : Développement économique

Sous-thème : Recherche et développement

Définition

La Dépense intérieure brute de recherche et développement (DIRD) est la somme des dépenses affectées à des travaux de R&D exécutés sur le territoire national pendant une période donnée, par chacun des quatre secteurs d'exécution, à savoir les entreprises, l'Etat, les institutions privées sans but lucratif et le ministère de tutelle. Elle comprend la R&D exécutée sur le territoire national et financée par l'étranger mais ne tient pas compte des paiements pour des travaux de R&D effectués à l'étranger.

Il est à préciser que ces dépenses comprennent les dépenses courantes (coûts salariaux, frais d'achat de matériaux, fournitures et équipements, frais administratifs et autres frais généraux, coûts des services indirects, etc.) et les dépenses en capital (terrains et constructions, instruments et équipements, logiciels, etc.).

Lien avec le développement durable

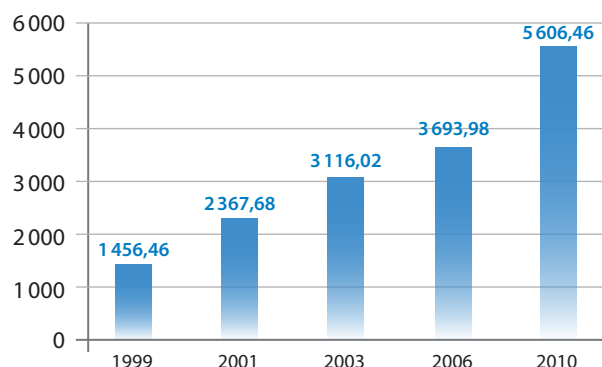
La R&D est un moteur essentiel de la croissance économique et contribue à l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi. Cet indicateur est également lié à la protection de l'environnement, en ce qu'il permet de faire des découvertes importantes dans ce domaine. Ainsi, les dépenses de recherche et développement (R&D) sont fondamentales dans la perspective d'un développement durable.

La part de ces dépenses dans le PIB est également importante car elle dénote l'intérêt porté à la R&D par le pays.

Evolution et analyse

Evolution de la DIRD (en millions de dirhams)

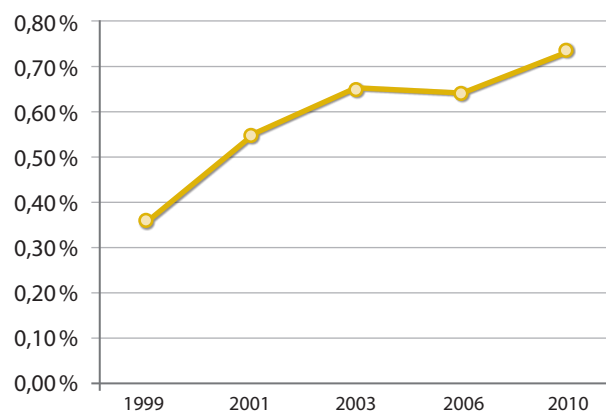
	1999	2001	2003	2006	2010
DIRD	1 456,46	2 367,68	3 116,02	3 693,98	5 606,46



Source: MESRSFC.

Evolution de la part du PIB consacrée à la recherche (en %)

	1999	2001	2003	2006	2010
Part du PIB consacrée à la recherche	0,37 %	0,55 %	0,65 %	0,64 %	0,73 %



Source: MESRSFC.

Depuis 1999, le secteur de la R&D a connu une évolution constante, passant de 1 456 à plus de 5 600 millions de dirhams en 2010. La DIRD a donc été multipliée par 4 environ en une dizaine d'années. Le Maroc a consolidé ses dépenses en R&D pour atteindre 0,8% du PIB en 2012 avec comme perspective annoncée par le gouvernement actuel d'atteindre l'objectif de 1% à l'horizon 2016.

Les ressources allouées à la DIRD proviennent du budget de l'Etat, des entreprises qui financent certaines activités de recherche et d'innovation technologique

et de la coopération internationale bilatérale et multilatérale.

Plus significative encore que la DIRD en valeur est la part du PIB consacrée à la recherche.

Pour assurer un développement appréciable de la recherche scientifique et technique, certaines organisations internationales (UNESCO, OCDE, etc.) ont recommandé d'y consacrer une part minimale du PIB égale à 1%.

C'était une des recommandations de la Charte nationale d'éducation et de formation (levier 11) qui invitait les autorités compétentes à atteindre ce pourcentage à l'horizon 2010. La stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025 réitère cet objectif à travers son plan d'action 2006-2010 et son programme d'urgence 2009-2012.

Cette stratégie a pour objectif la construction d'un système national de recherche et d'innovation performant, qui aurait des retombées concrètes sur le développement durable du pays et disposerait de moyens humains qualifiés, de ressources financières suffisantes et d'équipements scientifiques de haut niveau.

Trois grands secteurs sont identifiés :

- les secteurs compétitifs: tourisme, bâtiments et travaux publics, commerce et service;
- les secteurs à fort potentiel: l'activité agricole, la pêche, l'agro-industrie, l'artisanat, le secteur des mines;
- les secteurs fragiles: le textile.

L'objectif de 1% du PIB fait partie intégrante du plan d'action 2013-2016 du MESRSFC.

Le MCINT met également en œuvre une stratégie visant le développement de la R&D: «Initiative Maroc Innovation» qui fait de la promotion des clusters l'un des principaux chantiers de la stratégie. Il s'agit de favoriser l'éclosion de projets innovants en accompagnant les entreprises. Les clusters ont pour objectifs de:

- animer les acteurs (entreprises, centres de formation et unités de recherche) autour de projets collaboratifs à fort contenu R&D dans les niches et thématiques identifiées;
- créer un environnement technologique et des synergies favorables au développement de projets de R&D et d'innovation;
- améliorer la visibilité internationale des secteurs d'activités retenus.

Le Maroc doit consentir plus d'effort en la matière, allouer plus de ressources à la R&D, favoriser le

développement des laboratoires de recherche et accompagner la R&D au sein des entreprises. Cela aura des retombées positives sur l'ensemble de la société, car la R&D est facteur de croissance et d'emploi, permet le développement des connaissances de la société et de répondre aux défis environnementaux (climat, énergie, etc.) et sociétaux (santé, éducation, etc.).

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul

La méthode adoptée est basée sur la procédure qui mesure les dépenses consacrées à la Recherche-Développement⁶ (R&D), mesure préconisée par le manuel de Frascati, outil de base initié par l'OCDE pour permettre à ses pays-membres de disposer de statistiques et d'indicateurs de la Recherche-Développement fiables et comparables à l'échelle internationale.

Le calcul de la part du PIB consacrée à la R&D passe par le calcul de la DIRD. Les données nécessaires au calcul la DIRD ont été collectées par le MESRSFC auprès de tous les ministères membres du Comité permanent interministériel de la recherche scientifique et du développement technologique (CPIRSDT) et auprès des opérateurs nationaux de la recherche: les universités, les établissements de formation des cadres, les établissements publics de recherche, les établissements/organismes publics et privés exerçant des activités de recherche et de développement et la CGEM.

L'opération de collecte des données a permis d'obtenir les chiffres relatifs aux dépenses consacrées à la R&D par tous les opérateurs publics et privés concernés, y compris IAM et Méditel, à part les entreprises. Les données relatives à ces dernières ont été fournies par l'Association R&D Maroc sur la base des résultats de l'enquête qu'elle a réalisée en 2008 sur la R&D et l'innovation au sein des entreprises.

- Source: Direction de la recherche scientifique et de l'innovation, MESRSFC.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
- Bibliographie
<http://www.enssup.gov.ma>

⁶ D'après le manuel de Frascati, la recherche et le développement expérimental (R-D) recouvrent trois activités: la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants

Thème : Développement économique

Sous-thème : Tourisme

Définition

Cet indicateur est défini par le nombre d'entrées annuelles de touristes internationaux, rapporté au nombre d'habitants du pays.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur mesure le tourisme international dans le pays. Le secteur touristique représente une partie importante du PIB du Maroc. L'essor touristique est continu, et ce secteur participe au développement économique du pays. Le tourisme permet la création de très nombreux emplois.

Si le tourisme est positif pour le développement économique, il peut également être néfaste pour l'environnement. Ce secteur exerce une forte pression sur l'environnement mais également sur les populations.

Pour inscrire le tourisme dans le développement durable, il doit être pensé de manière globale, c'est-à-dire en tenant compte des dimensions économiques, environnementales et sociales : respecter les sites et les populations, s'insérer dans le paysage, etc.

Cet indicateur est lié à l'ODD 7, « Assurer un environnement durable », et à la cible 21, « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales ». Le développement du tourisme peut participer de manière substantielle au développement durable du Maroc, à condition qu'il se fasse en adéquation avec les principes de durabilité socio-économique et environnementale.

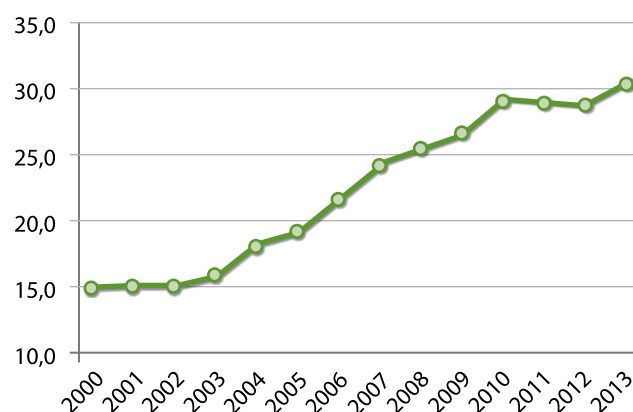
Evolution et analyse

Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants

	Population totale	Nombre de touristes internationaux	Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants
2000	28 499 000	4 278 120	15,0
2001	28 833 000	4 379 990	15,2
2002	29 520 000	4 453 260	15,1

	Population totale	Nombre de touristes internationaux	Nombre de touristes internationaux pour 100 habitants
2003	29 892 000	4 761 271	15,9
2004	29 892 000	5 476 713	18,3
2005	30 172 000	5 843 377	19,4
2006	30 506 000	6 558 333	21,5
2007	30 841 000	7 407 617	24,0
2008	31 177 000	7 878 639	25,3
2009	31 514 000	8 341 237	26,5
2010	31 851 000	9 288 338	29,2
2011	32 245 000	9 342 133	29,0
2012	32 597 000	9 375 156	28,8
2013	33 411 925	10 046 264	31,1

Source : Ministère du Tourisme.



Source : Ministère du Tourisme.

Le nombre de touristes internationaux a connu une évolution significative durant ces dernières années. Il a plus que doublé entre 2000 et 2013. Rapportée à la population, l'augmentation a été ininterrompue jusqu'en 2010, puis a très légèrement diminué en 2011 et 2012 pour ensuite augmenter en 2013.

Le développement de l'offre touristique, les nombreuses actions de promotion sur les principaux marchés extérieurs, la baisse du prix du transport et l'organisation de manifestations culturelles de renommée internationale expliquent en grande partie les progrès enregistrés par le nombre de touristes internationaux pour 100 habitants. Le secteur touristique a un très fort potentiel de développement, et il a un rôle très important dans la croissance économique nationale.

Le Maroc a développé des stratégies spécifiques au tourisme. La «vision 2010» mise en place en 2001 a permis l'augmentation du nombre de touristes et la diversification de l'offre.

La «vision 2020» va poursuivre ces efforts. Son objectif est de «continuer à faire du tourisme l'un des moteurs du développement économique, social et culturel du Maroc» en se basant sur ses attraits, à savoir :

- l'authenticité;
- la diversité;
- la qualité;
- la durabilité.

Les ambitions sont de faire du Maroc une des 20 plus grandes destinations touristiques mondiales.

Les objectifs fixés sont à la hauteur de ces ambitions :

- doubler la capacité d'hébergement, avec la construction de 200 000 lits dont 150 000 hôteliers et 50 000 assimilés, pour offrir aux visiteurs une expérience touristique riche et dense;
- doubler en conséquence les arrivées de touristes, en doublant les parts de marché sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant un million de touristes issus des marchés émergents;
- tripler le nombre de voyages domestiques, avec l'objectif de démocratiser le tourisme dans le pays;
- créer 470 000 emplois directs sur l'ensemble du territoire national, pour employer au terme de la décennie près d'un million de Marocains;
- accroître les recettes touristiques pour atteindre 140 milliards de dirhams en 2020, soit une somme cumulée sur la décennie proche de 1 000 milliard de dirhams;
- accroître de deux points la part du PIB touristique dans le PIB national pour atteindre près de 150 milliards de dirhams contre 60 aujourd'hui.

Le Maroc a pris conscience du développement du tourisme dit «équitable» et «durable» au niveau international et se positionne sur ce secteur. La

Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement a mis en place en 2007 le label international «Clef verte» au Maroc. Ce label permet de développer dans le secteur touristique des initiatives de bonne gestion environnementale.

Le Maroc développe de nouvelles offres touristiques, en s'orientant vers le tourisme rural et le tourisme équitable, qui permettent de tisser des liens plus forts avec les populations et qui mettent le respect de l'environnement au centre de leur développement. La demande internationale est en pleine expansion, et cela permettra également de lier le tourisme à la dimension sociale du développement durable, en participant à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de touristes internationaux sur la population totale résidente et en multipliant par 100.
- Source: Ministère du Tourisme, Direction de la Stratégie et de la Coopération.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - nombre de nuitées pour 100 habitants.
 - structure du PIB par secteur.
- Bibliographie
 - «Statistiques sur le tourisme au Maroc pour le mois d'octobre 2013», Observatoire du tourisme, novembre 2013.
<http://www.observatoiredu tourisme.ma/>
 - «Secteur du tourisme: bilan d'étape et analyse prospective», DEPF, Ministère de l'Economie et des Finances, Maroc, février 2011.
<http://www.finances.gov.ma/>

Nombre de nuitées pour 100 habitants

Thème : Développement économique

Sous-thème : Tourisme

Définition

Nombre de nuitées des touristes internationaux et nationaux dans les hôtels et les établissements assimilés, rapporté annuellement au nombre d'habitants d'un pays. Il est exprimé en nombre de nuitées pour 100 habitants.

Lien avec le développement durable

C'est un indicateur important pour décrire le secteur touristique et apprécier son développement à travers le taux de remplissage des établissements hôteliers. Le tourisme est un secteur créateur de richesses et d'emplois, et participe au développement économique, social et environnemental.

Il est lié à l'OMD 7, « Assurer un environnement durable », et à la cible 21, « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales ». Le développement du secteur touristique présente une véritable opportunité pour le développement durable du Maroc, s'il est mis en œuvre en adéquation avec ces principes.

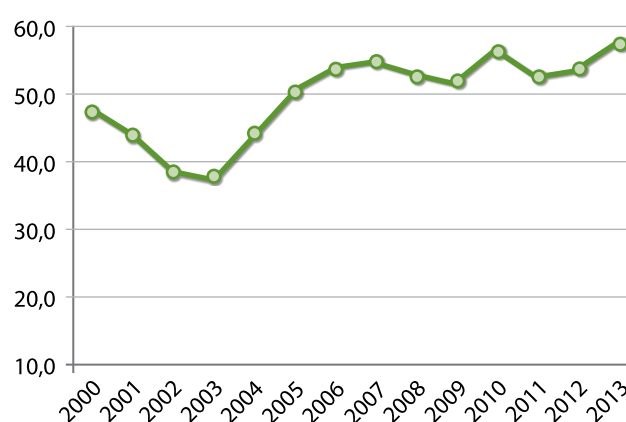
Evolution et analyse

Evolution de nombre de nuitées pour 100 habitants

	Nuitées dans les établissements classés	Population totale	Nombre de nuitées pour 100 habitants
2000	13 539 567	28 499 000	47,5
2001	12 695 227	28 833 000	44
2002	11 320 882	29 520 000	38,3
2003	11 173 119	29 892 000	37,4
2004	13 164 870	29 892 000	44
2005	15 215 589	30 172 000	50,4
2006	16 326 885	30 506 000	53,5
2007	16 893 803	30 841 000	54,8
2008	16 461 517	31 177 000	52,8
2009	16 238 581	31 514 000	51,5

	Nuitées dans les établissements classés	Population totale	Nombre de nuitées pour 100 habitants
2010	18 020 065	31 851 000	56,6
2011	16 867 222	32 245 000	52,3
2012	17 484 130	32 597 000	53,6
2013	19 114 129	33 411 925	57,2

Source: Ministère du Tourisme.



Source: Ministère du Tourisme.

Le nombre de nuitées pour 100 habitants a connu des variations sur la période 2000-2013. En 2000, il était de 47,5 puis il a diminué jusqu'en 2003 où il a atteint 37,5, le minimum sur l'ensemble de la période. Il a ensuite globalement augmenté malgré de légères fluctuations, notamment une baisse entre 2007 et 2009 puis entre 2011 et 2012. C'est en 2013 que le nombre de nuitées pour 100 habitants est le plus important, lorsqu'il atteint 57,2.

Il y a une augmentation sur l'ensemble de la période, mais peu significative, puisque le nombre de nuitées a augmenté de près de 10 unités en douze ans. Néanmoins, cette augmentation, même faible, montre un certain dynamisme du secteur touristique, engendré par le développement de l'offre, les nombreuses actions de promotion sur les principaux marchés extérieurs et l'organisation de manifestations culturelles de renommée internationale.

La « vision 2020 » a pour objectif de doubler la taille du secteur, et 3 sous-objectifs correspondent spécifiquement à l'indicateur du nombre de nuitées pour 100 habitants :

- doubler la capacité d'hébergement, avec la construction de 200 000 lits dont 150 000 hôteliers et 50 000 assimilés, pour offrir aux visiteurs une expérience touristique riche et dense;
- doubler en conséquence les arrivées de touristes, en doublant les parts de marché sur les principaux marchés européens traditionnels et en attirant un million de touristes issus des marchés émergents;
- tripler le nombre de voyages domestiques, avec l'objectif de démocratiser le tourisme dans le pays.

Le Maroc a pour ambition d'augmenter l'offre tout en stimulant la demande. Il est clair que le pays a de très nombreux atouts pour devenir une des 20 premières destinations touristiques mondiales.

Il faut noter que la «vision 2020» a intégré très largement la dimension du développement durable.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de nuitées de l'ensemble

des touristes sur le nombre d'habitants du pays en multipliant le résultat par 100.

- *Source des données*: Ministère du Tourisme, Direction de la Stratégie et de la Coopération.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - nombre de touristes internationaux pour 100 habitants.
- Bibliographie
 - «Statistiques sur le tourisme au Maroc pour le mois d'octobre 2013», Observatoire du tourisme, novembre 2013.
<http://www.observatoiredu tourisme.ma/>
 - «Secteur du tourisme: Bilan d'étape et analyse prospective», DEPF, Ministère de l'Economie et des Finances, Maroc, février 2011.
<http://www.finances.gov.ma/>

Le solde du compte courant en pourcentage du PIB

Thème : Partenariat économique mondial

Sous-thème : Commerce

Définition

La balance du compte courant est définie par le solde du compte courant (déficit ou excédent), divisé par le produit intérieur brut aux prix courants.

Lien avec le développement durable

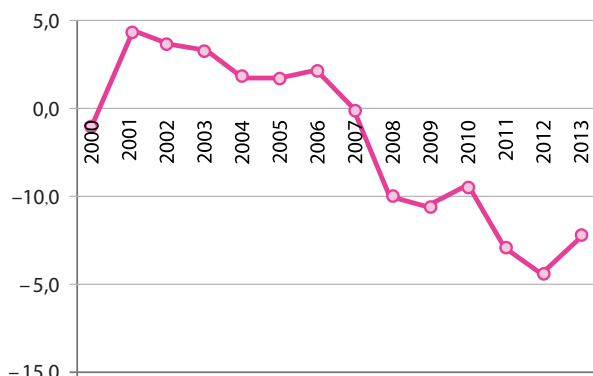
L'importance de cet indicateur réside dans le fait que les déficits courants indiquent une instabilité macro-économique, qui n'est pas propice à une croissance économique soutenue et, par conséquent, à des moyens soutenus pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Evolution et analyse

Evolution du solde du compte courant en % du PIB

Solde du compte courant en % du PIB		Solde du compte courant en % du PIB	
2000	-1,3	2007	-0,1
2001	4,3	2008	-5,2
2002	3,7	2009	-5,4
2003	3,2	2010	-4,5
2004	1,7	2011	-8,0
2005	1,8	2012	-9,7
2006	2,2	2013	-7,6

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.



Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

Sur l'ensemble de la période, c'est en 2001 que le solde du compte courant en % du PIB est le plus élevé (4,3%). Après 2001, il diminue de manière plus ou moins constante

mais reste positif jusqu'en 2006. Ainsi, le solde courant, excédentaire à hauteur de 2,7% du PIB en moyenne entre 2001 et 2006, est devenu déficitaire à partir de 2007 (un déficit moyen de 5,8% entre 2007 et 2013).

Ce constat est la résultante, en particulier, d'un déficit persistant de la balance commerciale (19,6% du PIB en 2013), qui a été multiplié par 2,4 entre 2000 et 2013, suite à une croissance moins importante des exportations de biens que celle des importations. L'évolution de ces dernières est due au dynamisme de la demande intérieure, à l'importance du poids de la facture énergétique et des importations des produits finis d'équipement et de consommation.

Ce déficit du solde des biens est atténué par le solde des services liés aux recettes de voyage (excédent de 6,2% du PIB en moyenne sur la période 2001-2013) et par celui des transferts courants (excédent moyen de 8,8% du PIB sur la même période) liés aux transferts des Marocains résidant à l'étranger.

Cela révèle un déséquilibre important et une assez forte instabilité macro-économique. La situation s'est détériorée ces dernières années. Afin de ramener le solde du compte courant à des niveaux positifs et atténuer les déséquilibres macro-économiques qui caractérisent l'économie marocaine, il est nécessaire d'accélérer les réformes structurelles et améliorer ainsi sa compétitivité économique.

Les grands chantiers initiés par le pays ces dernières années tels que le Plan Maroc vert ou le Plan national d'accélération industrielle, par exemple, devraient contribuer à renforcer l'économie marocaine et à rétablir un certain équilibre macro-économique. De plus, il faut noter que l'année 2013 a vu le déficit commercial se réduire, grâce à des importations maîtrisées.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est calculé en divisant le solde du compte courant par le PIB aux prix courants.
- Source : Ministère de l'Economie et des Finances.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés : –
- Bibliographie
«Tableau de bord des indicateurs macro-économiques», Direction des études et des prévisions financières (DEPF), Ministère de l'Economie et des Finances, avril 2013.
<http://www.finances.gov.ma/>

Investissement direct étranger

Thème : Partenariat économique mondial

Sous-thème : Financement extérieur

Définition

C'est l'investissement qu'une entreprise résidente d'une économie (investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie. Un intérêt durable implique une relation à long terme et l'exercice d'une influence notable sur la gestion de l'entreprise. L'investissement direct comprend à la fois l'opération initiale entre les deux entités et toutes les opérations ultérieures en capital entre les entreprises affiliées, qu'elles soient constituées ou non en sociétés. Selon le Fonds monétaire international, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10% du capital social de l'entreprise investie; en deçà de ce seuil de 10%, les opérations sur titres sont classées dans les investissements de portefeuille. Il s'exprime en millions de dirhams.

Lien avec le développement durable

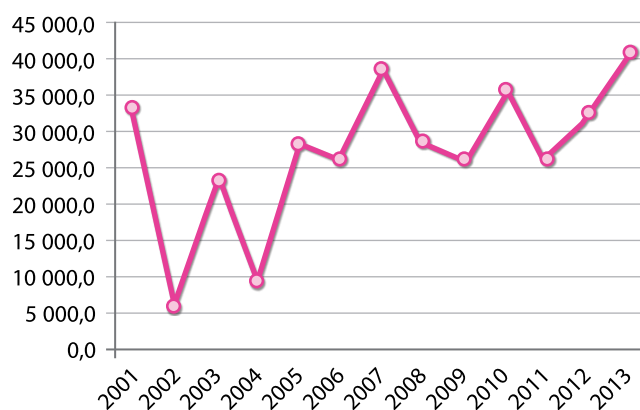
Cet indicateur est important pour le développement économique du pays et participe de manière indirecte à atteindre les OMD, notamment l'OMD 8, «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement». Les investissements directs étrangers permettent d'accroître les compétences des ressources humaines du pays récepteur et participent ainsi au développement social et économique.

Evolution et analyse

Evolution des IDE (en millions de dirhams)

IDE		IDE	
2001	32 522,6	2008	28 438,2
2002	61 54,5	2009	25 299,8
2003	23 330,1	2010	35 128,1
2004	9 494,3	2011	26 322,2
2005	27 557,0	2012	32 119,0
2006	26 391,7	2013	39 819,0
2007	38 052,0		

Source: Ministère de l'Économie et des Finances.



Source: Ministère de l'Économie et des Finances.

Les investissements directs étrangers (IDE) ont changé de rythme durant la période 2001-2013, passant de 3,9% du PIB entre 2001 et 2004 à 4,4% entre 2005 et 2013. Les parts dans les IDE des principaux pays investisseurs au Maroc, la France et l'Espagne, ont accusé des baisses et sont passées respectivement de 51,5% et 26,9% entre 2000 et 2004 à 44,3% et 9,1% entre 2005 et 2013. Au moment où les parts d'autres pays se sont consolidées (Emirats Arabes Unis: 10,7% en 2005-2013 contre 1% en 2000-2004), l'UEBL (4,3% contre 1,4%), la Suisse (4,5% contre 2,1%), la Grande-Bretagne (4,2% contre 2,4%) et le Koweït (3,0% contre 0,8%).

Par secteur, l'immobilier a vu sa part se raffermir pour atteindre 21,4% du total des IDE durant 2005-2013 contre 9,1% durant 2000-2004, suivi du secteur touristique (15,5% contre 3,3%) au moment où, bien qu'elles restent toujours à un niveau important, les parts de l'industrie et des télécommunications ont régressé et sont passées respectivement de 32,8% et de 38,6% entre 2000 et 2004 à 14,1% et 16,9% entre 2005 et 2013.

Les politiques sectorielles menées par le Maroc ces dernières années ont été très efficaces pour attirer les IDE. Pour le secteur industriel, le Plan Emergence est venu favoriser les investissements étrangers, notamment dans les secteurs de l'offshoring, de l'automobile, de l'aéronautique, de l'électronique de spécialité et de l'agro-industrie. Le Plan Azur pour le tourisme a également permis d'attirer des investissements.

Si la stabilité du Maroc rassure les investisseurs et attire ainsi des IDE relativement importants, il faut noter que ces investissements sont soumis à une variabilité très

Partenariat économique mondial

forte. En effet, ils subissent directement les fluctuations de l'économie mondiale et connaissent des baisses très importantes, conséquences des crises économiques internes aux pays ou mondiales.

Fort de ses atouts, notamment, en termes d'ouverture, de stratégies sectorielles et de stabilité socio-économique, le Maroc a su conserver son attractivité. Ainsi, selon la CNUCED, le Maroc a été en 2013, la deuxième destination des IDE en Afrique du Nord et la cinquième en Afrique. Aussi, selon la même source, les recettes nettes d'IDE au Maroc ont enregistré une hausse de 23,1 % en 2013, soit une contribution des flux d'IDE à la FBCF de 10,2 % et un stock d'IDE de 47,8 % du PIB.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: l'opération initiale entre deux entités et toutes opérations ultérieures en capital entre les entreprises affiliées, qu'elles soient constituées ou non en sociétés. L'investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

- *Source*: Ministère de l'Economie et des Finances.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés: –

Bibliographie

« Rapport économique et financier, PLF 2014 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2013.

<http://www2.finances.gov.ma/>

« Tableau de bord des indicateurs macro-économiques », Direction des études et des prévisions financières (DEPF), Ministère de l'Economie et des Finances, avril 2013.

« World Investment Report 2014: investing in the sustainable development goals: an action plan », Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), juin 2014.

http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf

Consommation/capacité de production de ciment

Thème : Modes de consommation et de production

Sous-thème : Consommation de matériaux

Définition

Cet indicateur est défini par la quantité totale de ciment consommée et vendue.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la croissance économique d'un pays. Un pays qui vend et consomme beaucoup de ciment est un pays dont l'économie est dynamique, du moins pour le secteur du bâtiment. Toutefois, il y a une limite, car le secteur du bâtiment, s'il doit être productif, doit être aussi respectueux de l'environnement, et ce n'est pas toujours le cas. Cet indicateur est donc également très important du point de vue environnemental, car le secteur de la cimenterie est un des plus gros émetteurs de CO₂, et tous les nouveaux domaines relatifs à la construction durable, à la haute qualité environnementale, doivent être pris en compte, pour que l'augmentation de la consommation de ciment soit véritablement liée au développement durable.

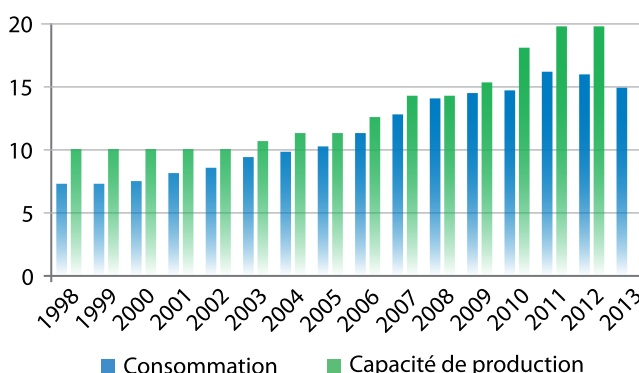
Evolution et analyse

Evolution de la capacité de production et de la consommation de ciment (en millions de tonnes)

Année	Consommation	Capacité de production
1998	7,15	10
1999	7,23	10
2000	7,48	10
2001	8,06	10
2002	8,49	10
2003	9,28	10,55
2004	9,80	11,17
2005	10,30	11,17
2006	11,36	12,5
2007	12,79	14,3
2008	14,05	14,3
2009	14,50	15,3

Année	Consommation	Capacité de production
2010	14,60	18
2011	16,10	19,6
2012	15,87	19,6
2013	14,86	—

Source : Association professionnelle du ciment.



La consommation et la production de ciment ont connu une augmentation progressive et quasi continue entre 1998 et 2012. La consommation de ciment est passée de 7,15 millions de tonnes en 1998 à 10,3 en 2005, puis à près de 16 millions de tonnes en 2012. La consommation a augmenté de manière ininterrompue, excepté entre 2011 et 2013, où elle a connu une très légère baisse, passant de 16,1 à 14,86 millions de tonnes. Sur l'ensemble de la période, la consommation a été multipliée par plus de deux, ce qui révèle un fort dynamisme.

Concernant la capacité de production de ciment, elle a stagné de 1998 à 2002, période pendant laquelle elle s'élevait à 10 millions de tonnes. Ensuite, elle a légèrement progressé jusqu'en 2005, pour atteindre 11,17 millions de tonnes. Depuis, l'augmentation est plus soutenue, et la capacité de production s'élève à plus de 14 millions de tonnes en 2007 et 2008. En fin de période (2011-2012), elle atteint 19,6 millions de tonnes.

La capacité de production est toujours excédentaire par rapport à la consommation. La progression de la consommation et de la production suit celle de l'activité économique et des grands chantiers nationaux tels que la construction de routes, d'autoroutes, de barrages, de bâtiments et d'infrastructures diverses. De plus, les grands chantiers touristiques de ces dernières années (Plan Azur) et les programmes de construction de logements sociaux ont participé à l'accélération de la consommation de ciment.

Modes de consommation et de production

Au Maroc, quatre entreprises composent l'industrie cimentière. Elles exploitent un total de neuf usines et quatre stations de broyage. Les objectifs de ce secteur sont :

- l'optimisation de la production ;
- l'amélioration des performances ;
- la protection de l'environnement.

Ce secteur investit en moyenne 550 millions de dirhams par an dans le but d'optimiser sa production par la maintenance des outils de production, leur mise à niveau technologique, l'optimisation et l'extension des capacités de production et aussi la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus

- **Méthode de calcul :** quantité totale du ciment consommé et vendu
- **Source :** Association professionnelle du ciment, MHUPV.
- **Fréquence de mise à jour :** annuelle.
- **Autres indicateurs-clés liés :** –
- **Bibliographie**
<http://www.apc.ma>
Ciment du Maroc, 2012, Rapport annuel.

Consommation énergétique annuelle par habitant

Thème : Mode de consommation et de production

Sous-thème : Consommation d'énergie

Définition

C'est la quantité d'énergie totale consommée par habitant pour une année donnée, calculée en faisant le ratio de la consommation totale d'énergie en T.E.P. (tonne équivalent pétrole) sur le nombre d'habitants.

Lien avec le développement durable

L'énergie est liée au développement économique et au développement social. Cet indicateur a évidemment des implications environnementales importantes; et pour répondre à des objectifs de développement durable, il est nécessaire non pas d'augmenter continuellement cet indicateur, mais d'améliorer les rendements énergétiques et de maîtriser la consommation d'énergie, en mettant en œuvre une politique d'efficacité énergétique.

Cet indicateur renseigne sur la poursuite du 7^e OMD, «Assurer un environnement durable». Son augmentation s'explique en partie par l'amélioration des conditions de vie, par l'accès généralisé de la population à l'énergie. D'un autre côté, une augmentation non maîtrisée de cet indicateur nuit à la poursuite des cibles 21 («(...) Veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales») et 22 (« limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement»), du fait respectivement de la réduction de ressources naturelles et de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

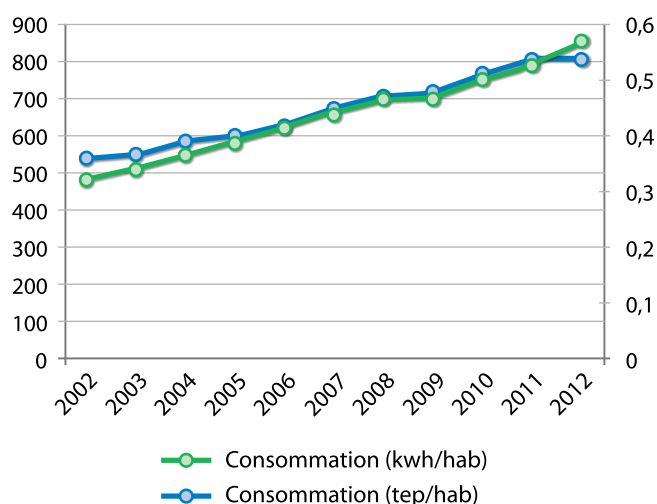
Evolution et analyse

Consommation énergétique annuelle par habitant

Année	Consommation (TEP/hab)	Consommation (kwh/hab)
2002	0,36	483
2003	0,37	515
2004	0,39	545
2005	0,4	584
2006	0,42	631

Année	Consommation (TEP/hab)	Consommation (kwh/hab)
2007	0,45	666
2008	0,47	694
2009	0,48	710
2010	0,51	744
2011	0,54	795
2012	0,54	845,5

Source: Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines.



La consommation énergétique par habitant est en croissance continue sur l'ensemble de la période, passant de 0,36 TEP/hab. en 2002 à 0,54 TEP/hab. en 2012.

Entre 2002 et 2007, l'indicateur augmente de 0,09 TEP/habitant, passant de 0,36 à 0,45 TEP/habitant. Cette augmentation est identique entre 2007 et 2012, passant de 0,45 à 0,54 TEP/habitant. Sur l'ensemble de la période, cet indicateur connaît une augmentation de 0,18 TEP/habitant. Cela représente une évolution importante de la consommation par habitant. Néanmoins, il faut souligner qu'une consommation de 0,54 TEP/habitant en 2012 reste assez faible, comparée à la moyenne mondiale de 1,7 TEP/habitant.

L'augmentation de la consommation énergétique s'explique notamment par le développement du pays, la croissance économique, la croissance démographique et la hausse de l'accès à l'électricité en milieu rural, notamment dans le cadre du Programme d'électrification rurale global (PERG). Grâce à ce

Modes de consommation et de production

programme, le taux d'électrification rurale est passé de 20 % en 1995 à 98 % en 2012.

Il est prévu que la demande en électricité au Maroc double d'ici 2020 et quadruple d'ici 2030. C'est dans ce contexte que la nouvelle stratégie énergétique nationale a été adoptée en 2009. Elle poursuit quatre objectifs fondamentaux :

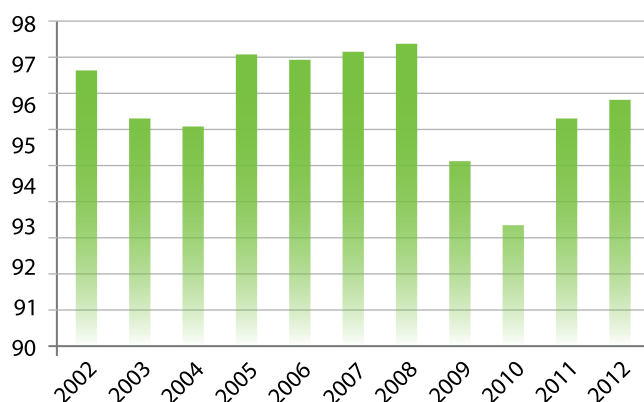
- assurer la sécurité de l'approvisionnement et la disponibilité en énergie ;
- permettre un accès généralisé à l'énergie à des prix raisonnables ;
- maîtriser la demande ;
- préserver l'environnement.

Le Maroc fait face à un défi important concernant l'énergie. En effet, son taux de dépendance énergétique est extrêmement élevé. Il était de près de 97 % en 2002 et a atteint 97,5 % en 2008, valeur la plus haute de la période considérée. Une légère baisse à 95,6 % a eu lieu en 2011. L'année suivante, il augmente de nouveau pour dépasser 96 %.

Evolution de la dépendance pétrolière (%)

Année	Dépendance pétrolière (%)	Année	Dépendance pétrolière (%)
2002	96,8	2008	97,5
2003	95,6	2009	94,6
2004	95,4	2010	93
2005	97,2	2011	95,6
2006	97,1	2012	96,1
2007	97,3		

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines.



La mise en œuvre du PERG, l'accroissement de la population et l'amélioration du niveau de vie ont engendré une augmentation de la consommation d'énergie.

Le taux de la dépendance énergétique du Maroc est beaucoup trop élevé, et c'est une des raisons pour lesquelles le pays a développé une nouvelle politique énergétique. Elle fait du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique une priorité et un moyen optimal de répondre aux défis de la sécurité de l'approvisionnement et de la préservation de l'environnement. C'est une réponse qui semble être à la hauteur des enjeux des besoins croissants en énergie entraînés par l'accélération du développement économique et social au Maroc.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est calculé en rapportant la consommation totale d'énergie primaire en TEP au nombre d'habitants sur la même année.
- Source : Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - part de la consommation des ressources énergétiques renouvelables.

Bibliographie

<http://www.mem.gov.ma>

<http://www.one.org.ma/>

Part de la consommation des ressources énergétiques renouvelables

Thème : Mode de consommation et de production

Sous-thème : Consommation d'énergie

Définition

Proportion de la consommation énergétique totale assurée par les énergies renouvelables.

Lien avec le développement durable

Le développement des énergies renouvelables garantit la durabilité énergétique et permet l'approvisionnement en énergies propres.

Les énergies dites renouvelables participent à la réduction de la pollution de l'air et à la lutte contre

le changement climatique. De plus, la production d'énergie à partir de sources renouvelables n'entraîne pas l'épuisement de la ressource initiale. Cet indicateur renseigne sur la poursuite du 7^e OMD, « Assurer un environnement durable », car l'augmentation de la part des ressources renouvelables dans la consommation énergétique permet de « Limiter les émissions de gaz nocifs pour la santé et pour l'environnement » (cible 22) et d'inverser « la tendance à la déperdition de ressources environnementales » (cible 21).

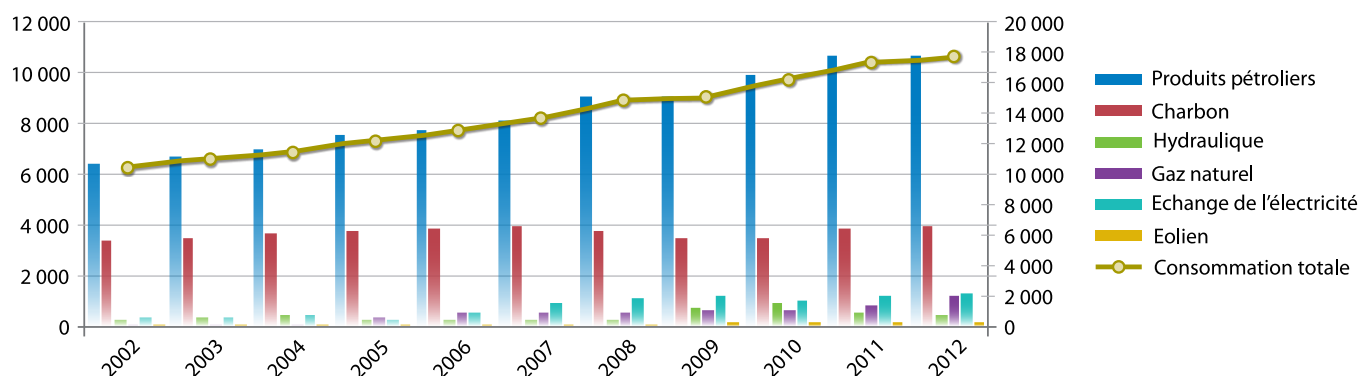
Cet indicateur correspond à la dimension environnementale du développement durable, mais il a également une importance économique, puisqu'une augmentation importante de la part de la consommation des ressources énergétiques renouvelables permettra de réduire d'autant la dépendance énergétique.

Evolution et analyse

Consommation énergétique totale en Ktep

Année	Produits pétroliers	Charbon	Hydraulique	Gaz naturel	Energie importée	Eolien	Consommation totale
2002	6 445	3 337	219	48	362	50	10 461
2003	6 681	3 439	375	46	374	46	10 961
2004	6 982	3 620	414	45	400	50	11 511
2005	7 582	3 716	251	379	212	50	12 190
2006	7 713	3 878	256	479	527	48	12 901
2007	8 069	3 910	235	540	910	70	13 734
2008	9 068	3 740	238	533	1 108	77	14 764
2009	9 106	3 475	668	586	1 202	102	15 139
2010	9 918	3 498	902	633	1 024	171	16 147
2011	10 681	3 881	521	801	1 198	180	17 262
2012	10 700	3 900	424	1 159	1 259	189	17 631

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines



Modes de consommation et de production

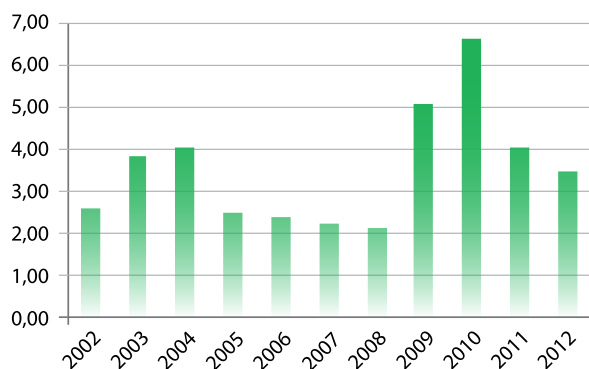
La consommation énergétique dépend de plusieurs produits. Les produits pétroliers constituent la majeure partie de la consommation et représentent 61,6 % du total avec 6 445 Ktep en 2002 et 60,6 % avec 10 700 Ktep en 2012. Le charbon, le gaz naturel et les importations représentent également une part importante dans la consommation. Il faut souligner que la part des importations et du gaz naturel augmente de manière significative, alors que celle du charbon diminue.

L'énergie éolienne et hydraulique, énergies renouvelables, ont également connu des augmentations significatives.

Evolution de la part des ENR dans la consommation totale d'énergie (%)

Part des ENR (%)		Part des ENR (%)	
2002	2,57	2008	2,13
2003	3,84	2009	5,09
2004	4,03	2010	6,65
2005	2,47	2011	4,06
2006	2,36	2012	3,48
2007	2,22		

Source : Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines.



La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale augmente de 2002 à 2004, passant de 2,57 % à 4,03 %. Puis elle connaît une baisse en 2005, où l'indicateur atteint 2,47 %.

Entre 2005 et 2008, cette part diminue encore légèrement, pour atteindre 2,13 %. Ces variations à la baisse sont essentiellement dues à la diminution de la part hydraulique pendant cette période. Entre 2008 et 2010, la part des énergies renouvelables augmente encore, pour atteindre une part de 6,65 % en 2010, valeur la plus importante sur l'ensemble de la période considérée.

De 2010 à 2012, l'indicateur diminue de nouveau. Cela est encore une fois causé par la diminution de la part hydraulique. En effet, alors que la part de l'énergie éolienne augmente de manière continue et progressive, l'énergie hydraulique subit des variations importantes,

car de fortes baisses sont enregistrées lors des périodes de sécheresse.

Le Maroc a investi de nombreux efforts pour le développement des énergies renouvelables. Selon la nouvelle stratégie énergétique du Maroc (2009), les centrales fonctionnant avec des énergies renouvelables représenteront 42 % de la capacité électrique totale en 2020, le solaire, l'éolien et l'hydraulique occupant chacun 14 %.

Pour développer ce secteur, le cadre institutionnel et juridique a été adapté en 2010, avec la création de l'Agence pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et l'Agence marocaine pour l'énergie solaire, MASEN. La SIE (Société d'investissements énergétiques) a également été créée en février 2010. Elle est dotée de 1 milliard de dirhams, provenant du Fonds de développement énergétique (FDE) et a pour objectif d'accompagner le Plan national de développement des énergies renouvelables.

Sur le plan juridique, la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables a été promulguée en 2010. Le Maroc, avec l'adoption de cette loi et de son décret d'application, a ouvert au secteur privé le secteur de la production d'énergie électrique à partir de ressources énergétiques renouvelables. Cela va très certainement permettre d'augmenter très largement la part des énergies renouvelables dans la totalité de l'énergie produite et consommée.

Le Maroc dispose d'un potentiel certain d'énergies renouvelables, en particulier solaire et éolienne. Afin d'atteindre les objectifs fixés par la nouvelle stratégie énergétique, le Maroc doit poursuivre ses efforts de développement des énergies renouvelables en misant aussi sur le développement d'une industrie locale et des compétences techniques et professionnelles liées à ces nouveaux secteurs.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul : cet indicateur est calculé en divisant le total des énergies renouvelables par le bilan énergétique national, multiplié par 100.
- Source : Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Énergie et des Mines.
- Fréquence de mise à jour : annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés :
 - consommation énergétique annuelle par habitant.
- Bibliographie
 - www.mem.gov.ma
 - www.aderee.ma
 - www.masen.org.ma
 - www.siem.ma

Production des déchets

Thème : Mode de consommation et de production

Sous-thème : Production et gestion des déchets

Définition

La production des déchets est estimée à partir de la quantité unitaire de déchets produits, en tonnes par an.

Lien avec le développement durable

Cet indicateur est important pour le développement durable, principalement du point de vue environnemental. Mais il a également une dimension économique, l'augmentation des déchets ménagers allant de pair avec l'amélioration de la qualité de vie. Le développement durable nécessite une maîtrise de l'augmentation des déchets et surtout une bonne gestion de ceux-ci.

Cet indicateur correspond à l'ODD 7, « Assurer un environnement durable », et notamment à la cible 21 qui vise à intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales.

Evolution et analyse

La quantité totale des déchets ménagers et assimilés produits au Maroc a été estimée en 2013 à environ 6,9 millions de tonnes, dont 77% sont générés en milieu urbain. Cette quantité correspond à une production moyenne de 0,76 kilo par habitant par jour en milieu urbain et 0,28 kilo par habitant par jour en milieu rural. Une nette augmentation a été enregistrée pendant la période 2007-2012, sachant que la quantité de déchets n'était que de 4,83 millions de tonnes en 2007. Ces déchets sont principalement des déchets ménagers auxquels s'ajoutent les déchets industriels et hospitaliers assimilés, les déchets des services du nettoyage, des espaces verts, etc. La multiplication des quantités de déchets solides produits a engendré en 2012 l'apparition de 220 décharges sauvages dans les périphéries des grandes villes.

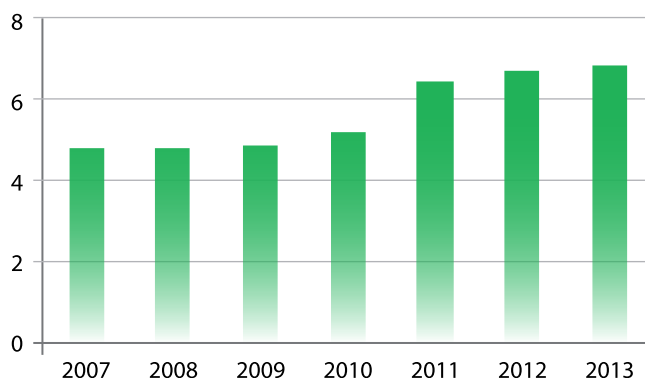
Avec la croissance démographique, l'urbanisation rapide et l'évolution des modes de consommation, la production des déchets ménagers au Maroc est en constante augmentation. Le taux de mise en

décharge contrôlée est de 37% des déchets produits soit 1 966 928 tonnes par an. Ce taux devrait atteindre 61% après l'achèvement des décharges contrôlées en cours de réalisation, qui augmenteront la capacité de 1 627 750 tonnes additionnels par an.

Evolution de la production des déchets ménagers (en millions de tonnes par an)

	Production de déchets (en t/an)
2007	4,83
2008	4,83
2009	4,9
2010	5,19
2011	6,5
2012	6,76
2013	6,9

Source: Ministère délégué, chargé de l'Environnement.



Les caractéristiques des déchets ménagers sont typiquement une forte humidité, une teneur élevée en matières organiques, une densité élevée et un pouvoir calorifique faible. Le taux de recyclage est estimé de 8 à 10%, et la composition de ces déchets ménagers est la suivante: matière organique (50 à 70%), papier et carton (8 à 10%), plastique (6 à 10%), verre (1 à 3%), métaux (1 à 4%) et autres (4 à 8%).

Concernant les déchets solides industriels, les quantités de déchets industriels solides générées en 2013, ont atteint environ 1,8 million de tonnes, dont 289 000 sont considérées comme dangereuses. La répartition des déchets industriels dangereux, selon les données 2008,

Modes de consommation et de production

montre que les secteurs de la chimie et parachimie et du textile et cuir produisent 73 % de ces déchets.

Répartition des déchets industriels dangereux en fonction de leur production par secteur d'activité (en % et en tonnes par an)

Grand secteur d'activité	Résultats	
	Production en t/an	Production en %
ICP (chimie et parachimie)	103 174	40
ITC (textile et cuir)	86 052	33
IAA (agro-alimentaire)	14 002	6
IMM (métal et énergie)	34 626	14
IEE (électrique et électronique)	3 083	1
Autres sources	15 108	6
Total	256 045	100

Source: Ministère délégué, chargé de l'Environnement.

Pour les déchets médicaux, leur production est estimée à 21 000 tonnes de déchets médicaux par an, dont 6 000 tonnes sont des déchets infectieux produits par 142 hôpitaux publics et 443 hôpitaux privés. Plusieurs

méthodes sont actuellement utilisées pour l'élimination des déchets médicaux et pharmaceutiques dangereux: broyage-désinfection, unités autoclaves et incinération.

Le Maroc a consenti de grands efforts en matière d'assainissement solide à partir de 2005, année du lancement par le gouvernement du « Programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés » (PNDM). Les objectifs de ce programme sont les suivants:

- assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte de 90 % en 2020 et 100 % en 2030;
- réaliser des décharges contrôlées dans tous les centres urbains (100 %) en 2020;
- réhabiliter ou fermer toutes les décharges existantes (100 %) en 2020;
- professionnaliser le secteur et le sensibiliser;
- développer la filière de « tri-recyclage-valorisation »;
- mettre en place des plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces.

L'état d'avancement de ce programme, depuis 2007, est illustré par le tableau ci-après:

	Taux de collecte (%)	Villes/centres avec décharges contrôlées	Nombre de décharges contrôlées	Quantité des déchets en décharges contrôlées (%)	Nombre de décharges réhabilitées	Taux de recyclage (%)
Objectifs						
2014	80	130	18	60	46	10
2016	85	185	33	75	112	16
2020	90	350	73	100	220	20
2030	100	—	—	—	—	—
Etat d'avancement						
2007	44	—	—	—	—	—
2009	68	—	—	—	—	—
2012	79	74	14	32	23	8
2013	81	98	15	37	24	8

Source: Ministère délégué, chargé de l'Environnement

En réponse à une situation qualifiée de préoccupante, en rapport avec la quantité et la complexité des déchets industriels et hospitaliers, le Plan national de gestion des déchets dangereux (PNDS) a été élaboré dans le but de diagnostiquer la situation actuelle de gestion des déchets dangereux, d'évaluer la quantité et la qualité des déchets produits au Maroc et leur impact sur l'environnement, de définir les lacunes juridiques, financières et techniques que connaît ce secteur et d'élaborer le concept:

Préliminaire du Centre national d'élimination des déchets spéciaux (CNEDS).

L'autorité gouvernementale environnementale a mis en place un projet relatif à la mise en place du CNEDS,

en collaboration avec la coopération allemande pour le développement. L'objectif principal est la mise à niveau du secteur industriel marocain pour se préparer aux accords de libre-échange et à la mondialisation qui ont retenu la composante « protection de l'environnement » comme axe fondamental de développement des échanges entre les pays.

Le ministère délégué chargé de l'Environnement s'est heurté à plusieurs difficultés lors des phases initiales de mise en œuvre du projet, dont on peut citer notamment la réticence de la population avoisinante quant à l'acquisition du site qui devra abriter le CNEDS.

La production des déchets des équipements électriques et électroniques est estimée à 30 000-50 000 tonnes par an. Aujourd'hui, il n'existe pas de système de collecte centralisée ou même organisée pour ce type de déchets. La quantité produite chaque année est insuffisante pour assurer la performance économique d'un centre de démontage et de recyclage, et la valeur vénale des métaux récupérés ne soutiendrait pas les coûts d'exploitation. Pour cette raison, ces déchets sont éliminés principalement avec les ordures ménagères. Les ramasseurs de déchets recueillent et démontent certains équipements électriques et électroniques mis au rebut et récupèrent les matériaux de valeur.

Plusieurs projets-pilotes ont été mis en place, comme le projet d'intégration sociale à Casablanca, où les ordinateurs sont démontés et réparés afin qu'ils puissent être réutilisés et remis aux écoles publiques. Un projet de recyclage des déchets électroniques sur le site de Guemassa consiste à séparer et récupérer les métaux précieux et non ferreux dans les cartes électroniques afin de produire des alliages de cuivre blister, d'or et d'argent.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: la production de déchets est exprimée par la quantité des déchets ménagers et assimilés produits par an (en tonnes par an).
- *Source*: Ministère délégué chargé de l'Environnement et ministère de l'Intérieur.
- Fréquence de mise à jour: variable.
- Autres indicateurs-clés liés:
 - gestion des déchets;
 - taux de croissance de la population.
- Bibliographie
Rapport sur le Gestion des déchets au Maroc, 2014, Tableau de bord du PNDM.
<http://www.environnement.gov.ma>
<http://www.gd-maroc.info/>
<http://pndm.environnement.gov.ma>

Taux de collecte des déchets ménagers et assimilés

Thème : Mode de consommation et de production

Sous-thème : Production et gestion des déchets

Définition

Cet indicateur est le pourcentage des déchets collectés, ou ratio de la quantité des déchets collectés sur la quantité des déchets produits.

Lien avec le développement durable

La gestion des déchets est considérée comme un facteur de développement durable. La collecte et l'élimination des déchets dans de bonnes conditions contribue à la préservation des ressources naturelles et favorise l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la santé de la population.

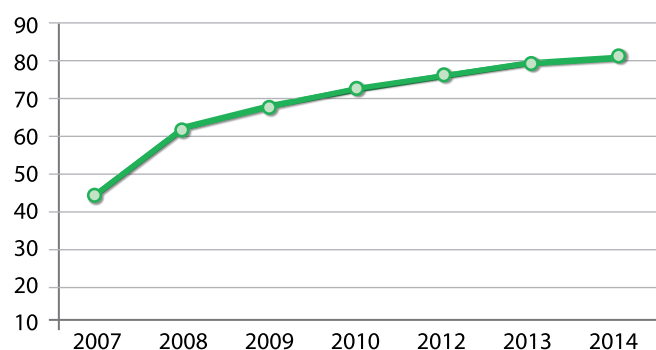
Cet indicateur correspond à l'ODD 7, « Assurer un environnement durable », et notamment à la cible 21, « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance actuelle liée à la déperdition des ressources environnementales ».

Evolution et analyse

Evolution de taux de collecte des déchets urbains (en %)

	2007	2008	2009	2010	2012	2013
Taux de collecte urbain	44	62	68	72	76	81

Source : Ministère délégué, chargé de l'Environnement.



Le taux de la collecte professionnelle a connu une augmentation significative durant la période analysée. Il a quasiment doublé (1,8) sur la période considérée 2007-2013.

Malgré ces progrès et ces efforts, la gestion des déchets représente toujours un défi pour le Maroc. C'est pour cela qu'a été mis en place en 2007 le Programme national des déchets ménagers (PNDM).

A noter que le recyclage des déchets est actuellement très limité et organisé de manière informelle. 10% seulement des déchets (verre, papier-carton, plastique et métaux) seraient concernés et ce secteur emploierait entre 15 000 et 20 000 personnes.

Si des progrès notables ont été faits en matière de déchets ménagers, le Maroc accuse un retard important pour les autres types de déchet. Par exemple, les déchets industriels banaux et les déchets industriels dangereux ne disposent pas encore de structures d'élimination adéquates. En revanche, les hôpitaux ont mis en place une politique de gestion des DASRI (déchets des activités de soins à risques) en externalisant leur élimination.

La loi 28-00 qui fixe les règles et les grands principes de la gestion des déchets et de leur élimination est venue renforcer le cadre juridique.

Considérant l'impact de ces déchets sur l'environnement et l'intégration du développement des filières de recyclage et de valorisation des déchets dans les principes de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, le ministère délégué chargé de l'Environnement envisage le développement des filières de valorisation des déchets, notamment les filières prioritaires à savoir les batteries, les huiles et les pneus usés, ainsi que les déchets plastiques.

Le développement des filières de valorisation est un pas vers l'économie circulaire et le premier pas d'une stratégie de sortie à moyen et long terme de l'option mise en décharge.

D'ailleurs, avec le statut avancé du Maroc, le développement de filières de recyclage s'inscrit dans le sens d'une harmonisation avec la réglementation européenne.

Le Maroc a clairement annoncé sa volonté de développer le recyclage dans le respect de la dimension sociale et

environnementale. Il a défini l'objectif stratégique de valoriser 20 % des déchets à l'horizon 2015.

Conformément aux bonnes pratiques internationales, la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable a instauré le principe de la « Responsabilité élargie des producteurs (REP) ».

Ce principe étend les obligations du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation. Il présente deux caractéristiques interdépendantes: (i) le transfert en amont de la responsabilité (matérielle et/ou économique; totale ou partielle) des communes vers les producteurs; et (ii) la création d'incitations en faveur de la prise en compte des aspects environnementaux par les producteurs dans le cadre de la conception des produits.

Le gouvernement a aussi opté pour utiliser l'instrument parafiscal de l'écotaxe pour financer le développement des filières de valorisation/recyclage en commençant par les déchets d'emballages plastiques des DMA. L'écotaxe a été introduite dans la loi de finance de 2013, et elle a commencé à alimenter en 2014 le Fond national pour l'environnement (FNE).

Les axes stratégiques du développement des filières des déchets visent les objectifs suivants:

- la Promotion d'une gestion intégrée et durable des déchets;
- l'organisation des filières de recyclage et de valorisation des déchets;
- la réduction du gaspillage des ressources naturelles;
- la minimisation des impacts engendrés par les activités industrielles et la mise à niveau de l'industrie nationale;
- la promotion des investissements et la création d'emplois.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en utilisant les formules suivantes: $(\text{déchets collectés}) / (\text{déchets produits}) \times 100$.
- Source: Ministère délégué chargé de l'Environnement et ministère de l'Intérieur.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés: production des déchets.
- Bibliographie
Rapport sur la gestion des déchets au Maroc, 2014.
Tableau de bord du PNDM.
<http://www.environnement.gov.ma>

Répartition modale du transport

Thème : Mode de consommation et de production

Sous-thème : Transport

Définition

Cet indicateur est composé de quatre sous-indicateurs :

- structure du transport: nombre d'unités et pourcentage de chaque mode;
- volume: trafic des voyageurs et des marchandises par mode de transport;
- taux d'augmentation: variation annuelle du trafic des passagers et des marchandises.

Lien avec le développement durable

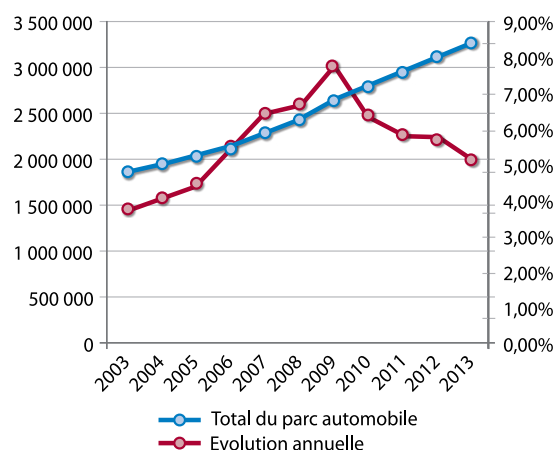
Les transports sont essentiels pour le développement de l'économie nationale et locale. Ils permettent le déplacement des biens et des personnes, que ce soit pour des raisons professionnelles ou pour le tourisme. C'est un élément important du développement durable. En effet, si les transports sont un secteur important du point de vue économique, ils sont également responsables d'impacts négatifs sur l'environnement tels que la pollution atmosphérique et sonore, les impacts causés par les infrastructures, etc. En ce sens, il est lié à l'OMD 7, « Assurer un environnement durable », et plus particulièrement à la cible 22, « Limiter les émissions des gaz nocifs pour la santé et pour l'environnement ».

Evolution et analyse

Evolution du parc automobile

	Motos	Véhicules de tourisme	Véhicules utilitaires	Total	Evolution annuelle
2003	21 887	1 372 274	480 708	1 874 869	3,72 %
2004	22 304	1 420 775	507 723	1 950 802	4,05 %
2005	23 227	1 477 330	535 772	2 036 329	4,38 %
2006	24 130	1 551 527	570 964	2 146 621	5,42 %
2007	25 377	1 642 348	616 335	2 284 060	6,40 %
2008	26 821	1 741 224	668 159	2 436 204	6,66 %
2009	28 784	1 864 805	731 269	2 624 858	7,74 %
2010	31 353	1 976 172	783 479	2 791 004	6,33 %
2011	33 765	2 083 710	836 598	2 954 073	5,84 %
2012	36 141	2 202 743	885 518	3 124 402	5,77 %
2013	38 792	2 314 826	932 803	3 286 421	5,19 %

Source: Mémento de statistiques, 2012, Direction des transports routiers et de la sécurité routière.



Transport ferroviaire : évolution du nombre de voyageurs et du trafic de marchandises

	Voyageurs transportés (en milliers)	Voyageurs/km transportés (en milliers)	Trafic marchandises (en milliers de tonnes transportées)	Trafic marchandises (en millions de tonnes/km transportées)
2002	16 685	2 145 000	29 945	—
2003	16 515	2 374 000	30 553	—
2004	18 543	2 644 583	32 901	—
2005	21 005	2 987 000	35 207	5 919
2006	23 582	3 333 208	35 507	5 827
2007	26 116	3 658 514	36 088	5 794
2008	27 527	3 820 076	31 703	4 986
2009	29 599	4 189 948	25 123	4 111
2010	31 000	4 398 000	36 000	5 572
2011	34 000	4 819 324	37 000	5 976
2012	36 000	5 080 000	36 900	5 830
2013	38 100	—	36 200	—

Source: Rapport annuel de l'Office national des chemins de fer, 2012, du Ministère de l'Équipement du Transport.

Le parc automobile-motos, véhicules dits de tourisme ou véhicules utilitaires est en constante augmentation. La croissance annuelle oscille entre 3,72 % en 2003 et 7,74 % en 2009. En 2012 et 2013, cette croissance a été respectivement de 5,77 % et 5,19 %. Le nombre total de véhicules est passé de 1 874 869 en 2003 à 3 286 421 en 2013.

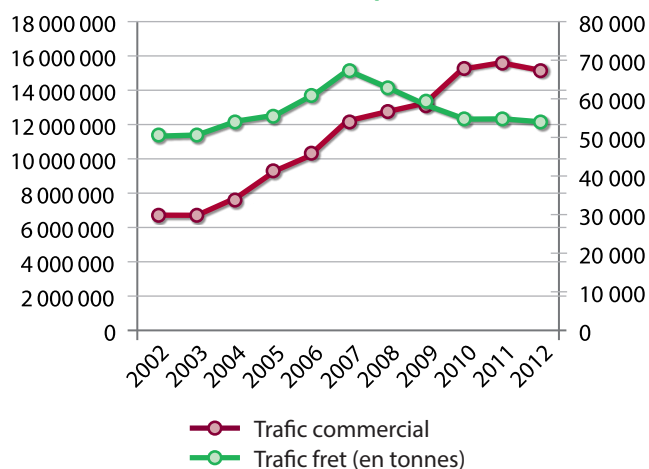
Le transport ferroviaire de voyageurs a plus que doublé en 10 ans. Quant au transport des marchandises, il connaît une augmentation globale pendant la période concernée, passant de 29 945 milliers de tonnes en 2002 à 36 900 en 2012. Toutefois, cette augmentation globale est nuancée par de légères variations avec, par exemple, seulement 25 123 milliers de tonnes transportées par train en 2009.

Transport aérien : évolution du nombre de voyageurs et trafic fret

	Trafic passagers	Trafic fret (en tonnes)
2002	6 697 130	50 386
2003	6 716 930	50 577
2004	7 697 986	54 372
2005	9 192 341	55 848
2006	10 395 552	60 754
2007	12 126 177	67 089
2008	12 866 461	62 885
2009	13 350 011	58 639
2010	15 361 841	55 057
2011	15 669 918	54 801
2012	15 104 662	54 013

Source : Ministère de l'Équipement et du Transport.

Évolution du transport aérien

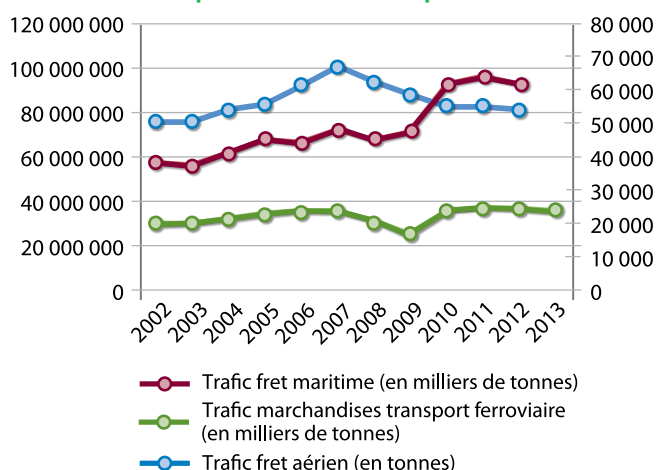


Source : Ministère de l'Équipement et du Transport.

Le trafic de voyageurs en transport aérien a plus que doublé entre 2002 et 2012, passant de 6 697 130

à 15 104 662. L'évolution a été constante. Quant au transport de fret, il est plus variable, avec 50 386 tonnes en 2002, 67 089 tonnes en 2007 et à peine 54 000 tonnes en 2012.

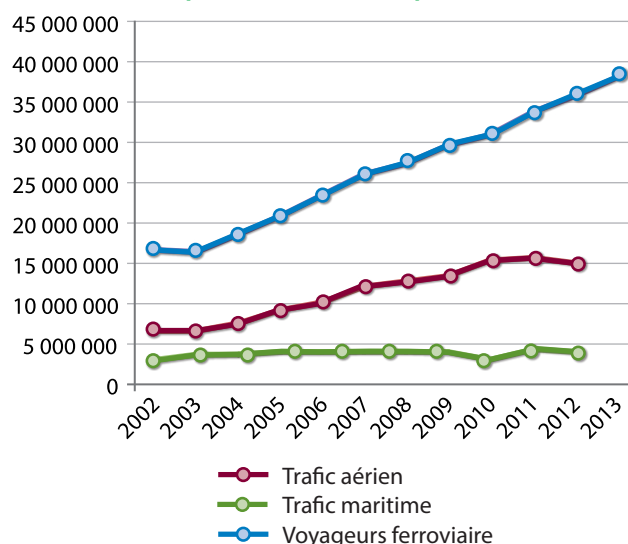
Évolution du trafic de marchandises par mode de transport



Source : Ministère de l'Équipement et du Transport.

Le transport maritime représente de loin la part la plus importante du transport de marchandises, les transports ferroviaire et aérien étant d'une moindre importance.

Évolution du trafic des passagers par mode de transport



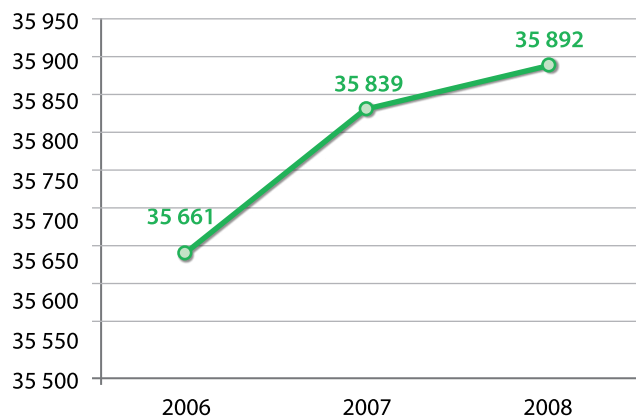
Source : Ministère de l'Équipement et du Transport.

Le trafic de voyageurs est en constante augmentation. À l'inverse du transport de marchandises, c'est le transport ferroviaire le plus important et le transport maritime le plus faible. Le transport aérien, lui, connaît une progression importante.

Modes de consommation et de production

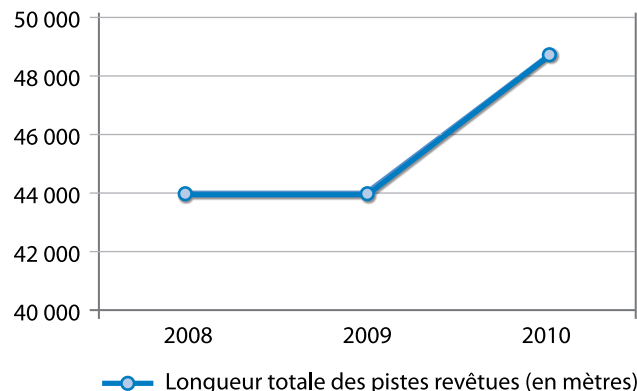
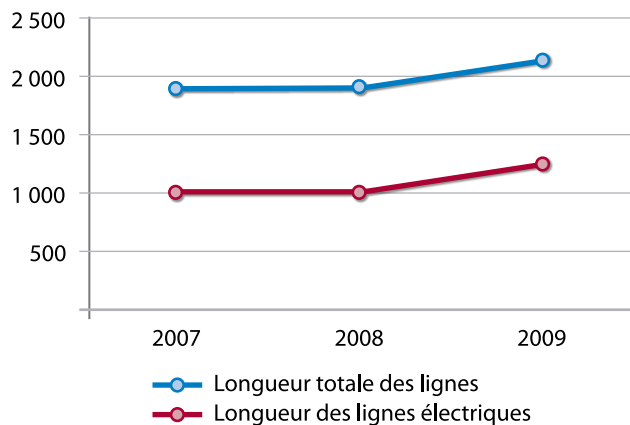
Durant ces dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin de développer les infrastructures de transport. C'est ainsi que des infrastructures portuaires, aéroportuaires, autoroutières, routières et ferroviaires ont connu des développements notables.

Evolution du réseau routier revêtu (en kilomètres)



Source: Ministère de l'Équipement et du Transport.

Evolution de la longueur des voies ferroviaires (en km)



Source: Ministère de l'Équipement et du Transport.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé en déterminant le nombre d'unités et le pourcentage de chaque mode, ainsi que le trafic de voyageurs et de marchandises par mode de transport.
- Source des données: Ministère de l'Équipement et du Transport.
- Fréquence de mise à jour: annuelle.
- Autres indicateurs-clés liés:
- Bibliographie
www.mtpnet.gov.ma
Mémento de statistiques, 2012, Direction des transports routiers et de la sécurité routière.

Mortalité par accident de la circulation

Thème : Mode de consommation et de production

Sous-thème : Transport

Définition

Taux de mortalité annuel moyen pour 100 000 habitants par accident de la circulation (voiture, piéton et deux-roues).

Lien avec le développement durable

La problématique de la sécurité routière est primordiale pour le développement durable d'un pays. En effet, un pays qui met le développement durable au cœur de sa politique et de ses actions ne peut tolérer que les routes soient non sécurisées et dangereuses, que ce soit pour les automobilistes, les piétons ou les deux-roues. De plus, les accidents de la circulation ont un coût économique élevé pour l'ensemble de la société.

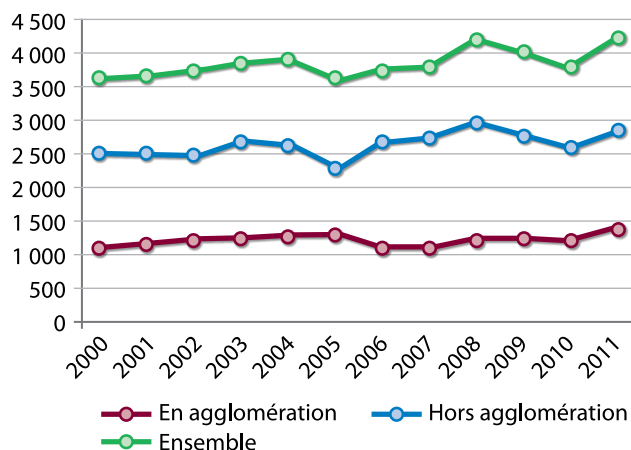
Au Maroc, cette question revêt une acuité particulière, car l'insécurité routière est un véritable fléau.

Evolution et analyse

Nombre de décès par accident de la circulation entre 2000 et 2010

	En agglomération		Hors agglomération		Ensemble	
	Nb	Evol. %	Nb	Evol. %	Nb	Evol. %
2000	1 117	-0,2	2 510	10,3	3 627	6,9
2001	1 136	1,7	2 508	-0,1	3 644	0,5
2002	1 248	9,9	2 513	0,2	3 761	3,2
2003	1 222	-2,1	2 656	5,7	3 878	3,1
2004	1 260	3,1	2 634	-0,8	3 894	0,4
2005	1 311	4	2 306	-12,5	3 617	-7,1
2006	1 099	16,17	2 655	15,13	3 754	3,79
2007	1 104	0,45	2 734	2,98	3 838	2,24
2008	1 227	11,10	2 935	7,40	4 162	8,40
2009	1 244	1,40	2 798	-4,70	4 042	-2,90
2010	1 201	-3,50	2 577	-7,90	3 778	-6,50
2011	1 413	17,6	2 809	9	4 222	11,8

Source : Recueils statistiques des accidents corporels de la circulation routière de 2000 à 2011, Direction des routes, Ministère de l'Équipement et des Transports, CNPAC.



Le nombre de décès par accident de la circulation connaît une faible fluctuation entre 2000 et 2010. Les décès hors agglomération restent plus nombreux que les décès en agglomération. En agglomération, le nombre est passé de 1 117 en 2000 à 1 311 en 2005, ce qui représente près de 200 décès supplémentaires. En revanche, hors agglomération, le nombre de décès par accident a diminué entre 2000 et 2005, passant de 2 510 à 2 306.

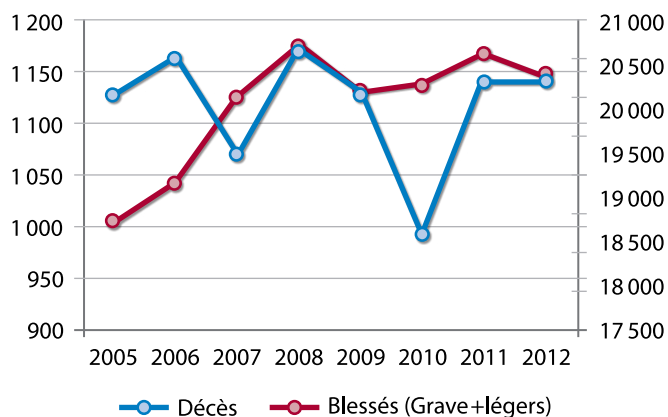
Après 2005, l'ensemble des décès par accident de la circulation commence à augmenter jusqu'à atteindre 4 162 décès en 2008, avant de diminuer de nouveau à 3 778 en 2010. Le nombre de décès le plus élevé est celui de l'année 2011 avec 4 222 décès, en augmentation de 12 % par rapport à 2010.

Nombre des piétons victimes d'accidents de la circulation

	Décès		Blessés (graves+légers)	
	Nb	Evol. %	Nb	Evol. %
2005	1 125	31,10	18 709	24,21
2006	116	31,06	19 171	23,20
2007	1 070	27,22	20 157	22,58
2008	1 175	28,23	20 718	20,95
2009	1 127	27,88	20 177	20,61
2010	995	26,33	20 284	20,60
2011	1 141	27,02	20 642	20,24
2012	1 138	27,31	20 377	19,91

Source : Recueils statistiques des accidents corporels de la circulation routière de 2000 à 2010, Direction des routes, Ministère de l'Équipement et des Transports.

Modes de consommation et de production

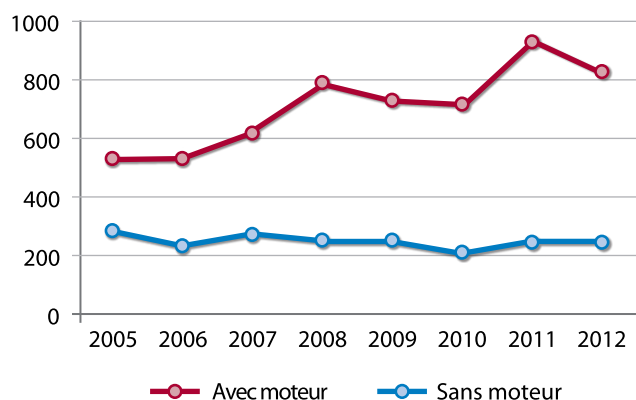


Le nombre des piétons victimes d'accidents de la circulation a connu une importante variation dans le temps. Il atteint son maximum en 2008, année meurtrière, avec 1 175 décès et 20 718 blessés. En 2012, 1 138 piétons sont décédés, ce qui représente la 3^e valeur la plus haute sur la période analysée.

Nombre des victimes en deux-roues des accidents de la circulation

	Décès pour deux-roues sans moteur		Décès pour deux-roues avec moteur	
	Nb	Evol. %	Nb	Evol. %
2005	281	7,77	529	14,62
2006	237	6,31	536	14,28
2007	273	7,11	626	16,31
2008	255	6,13	782	18,79
2009	248	6,14	730	18,06
2010	219	5,80	714	18,90
2011	253	5,57	923	21,86
2012	246	5,90	823	19,75

Source: *Ibid.*



Le nombre de décès par accident de circulation pour les deux-roues connaît une grande fluctuation dans le temps. Pour les deux-roues avec moteur, le nombre de décès est passé de 529 en 2005 à 782 en 2008 avant d'augmenter de nouveau et d'atteindre sa valeur maximale en 2011 avec 923 décès, soit une évolution d'environ 20%, pour ensuite diminuer légèrement en 2012 en atteignant 823 décès. Cependant, le nombre de décès pour les deux-roues sans moteur a connu une légère baisse entre 2005 et 2010, passant de 281 à 219, et a légèrement augmenté en 2006 pour atteindre 253, avant de régresser à nouveau en 2012 et atteindre 246.

La réduction du taux de mortalité par accident de circulation au Maroc représente un défi majeur. La situation au Maroc reste inquiétante en matière de sécurité routière, et c'est un domaine dans lequel le pays est un des plus mauvais élèves au niveau mondial. Des efforts sont pourtant consentis dans ce domaine depuis déjà plusieurs années, comme par exemple la mise en place du Plan stratégique intégré d'urgence de la sécurité routière et notamment le PSIU III 2011-2013. De nombreux contrôles sont opérés, principalement sur la vitesse, mais il est important de redoubler d'efforts sur d'autres facteurs accidentogènes, car il est prouvé que la vitesse n'est pas la cause la plus importante des accidents de la circulation au Maroc. Il s'agit plutôt du non-respect de la signalisation, de l'assoupissement et de l'absence d'éducation routière.

Pour en savoir plus

- Méthode de calcul: cet indicateur est calculé par la formule suivante:

$$Tx = N 108 / (L \times TMJA \times 365) \text{ avec:}$$

- N le nombre des accidents constatés sur le réseau ou sur une section donnée;
- L la longueur du réseau ou de la section considérée;
- TMJA le trafic moyen journalier annuel.

- Source: Comité national de prévention des accidents de la circulation (CNPAC).

- Fréquence de mise à jour: annuelle.

- Autres indicateurs-clés liés:

- Bibliographie:

Recueils statistiques des accidents corporels de la circulation routière 2000 à 2011, MET.

<http://www.cnpac.ma/>

Analyse multidimensionnelle des indicateurs

Introduction

Afin d'appréhender de manière plus synthétique, les 56 indicateurs du développement durable retenus dans le cadre de ce rapport d'approfondir la compréhension de leur évolution et de mieux cerner les corrélations entre eux-ci, une analyse statistique multidimensionnelle a été effectuée dont les résultats principaux sont présentés dans cette section du rapport.

Dans un premier temps, cette section présente une synthèse des résultats d'une analyse couplage-découplage des indicateurs. La deuxième partie présente une synthèse des résultats d'analyse statistique ayant permis une classification des indicateurs selon leur pertinence à expliquer la thématique en question et l'élaboration d'indicateurs composites pour chacun des 14 thèmes du développement durable choisis dans ce rapport⁷.

Il est à signaler que les résultats des tests présentés sont obtenus à l'aide de séries temporelles de données disponibles et d'autres reconstituées statistiquement sur la base des données collectées pour l'élaboration de ce rapport. Si le cadre de cette étude permet de présenter les résultats préliminaires de corrélation entre les différentes composantes du développement durable, une étude plus approfondie sera nécessaire pour confirmer et affiner la problématique du couplage/découplage abordée.

Étant donné les limites définies dans le cadre de cette étude, l'analyse du couplage/découplage développée ne s'appuie pas sur la construction d'un modèle statistique de simulation. Elle est en revanche basée sur trois paramètres: le coefficient de corrélation, le coefficient de détermination et l'élasticité.

Analyse couplage/découplage

A l'instar des autres pays en développement, l'évolution rapide du contexte socio-économique au Maroc a très vite favorisé l'émergence de modèles de production et de consommation qui posent de nombreux défis sur le plan environnemental. En effet, les besoins d'une

⁷ Le rapport statistique intégral connexe présente, quant à lui, la méthodologie détaillée de tous les tests statistiques de corrélation effectués et les résultats obtenus ainsi que la démarche statistique détaillée relative à la classification des indicateurs et l'élaboration d'indices composites.

population en croissance rapide ont rendu nécessaires un développement agricole intensif, l'exploitation continue et intense des ressources naturelles, des carrières et des côtes maritimes et un développement rapide du secteur industriel. Les conséquences de cette évolution axée sur la croissance économique se manifestent actuellement avec acuité au Maroc. L'urbanisation rapide au détriment des terrains agricoles et d'écosystèmes naturels, la dégradation des forêts, la désertification et la pollution des cours d'eau et de l'atmosphère sont des problèmes environnementaux qui se posent aujourd'hui pour le Maroc et risquent de nuire au développement futur du pays.

Le découplage est un des concepts permettant d'encadrer la réduction de l'empreinte environnementale des sociétés. Il est basé sur l'idée de découpler l'utilisation inexorablement grandissante des ressources de la croissance économique. Défendu par les Nations Unies, ce concept incite les pays à optimiser voire réduire l'utilisation des ressources. Pour évaluer ce concept, la quantité de ressources utilisées dans un pays (énergies fossiles, minerais, eau, biomasse, terres, etc.) est comparée à un indice économique caractérisant la richesse, le plus souvent le produit intérieur brut (PIB).

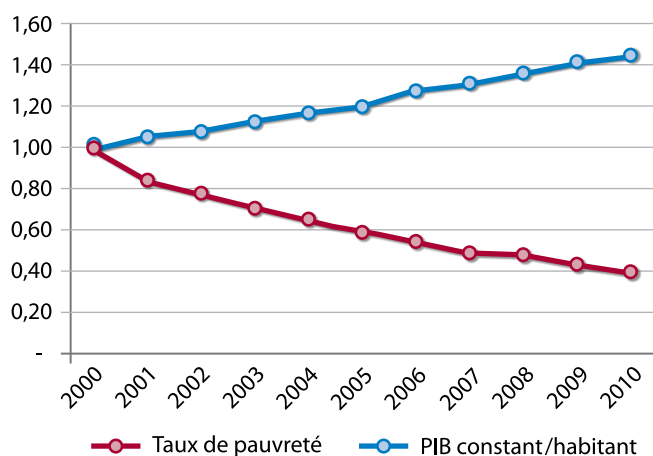
Dans le cadre de ce rapport, le concept est illustré à travers une analyse des corrélations entre le PIB et trois autres indicateurs reflétant les dimensions économique, sociale et environnementale, à savoir: le taux de pauvreté, la consommation énergétique et la production de déchets. Aussi, pour approfondir l'analyse de certains indicateurs de développement humain, les résultats de l'analyse des corrélations statistiques entre les indicateurs d'espérance de vie, le taux d'analphabétisme et le nombre de médecins pour 10 000 habitants sont également présentés.

Les valeurs des indicateurs présentés dans les graphiques issus de l'analyse couplage-découplage ci-dessous ont été re-basées à la valeur 1 (axe des ordonnées) pour l'année 2000 afin de faciliter la lecture de leur tendance.

Activité économique et pauvreté

La croissance économique durant la période 2000-2011 a été de l'ordre de 4,8% par an. Cette croissance a été associée à une réduction du taux de pauvreté de près de 9,2% par an. Ces chiffres sont corroborés par l'analyse de corrélation entre les deux variables qui sont fortement corrélées négativement, avec un coefficient de corrélation de l'ordre de (-0,98).

PIB constant/habitant – Taux de pauvreté



Selon le rapport⁸ du HCP sur l'impact de la croissance sur la pauvreté au Maroc, l'indice de croissance pro-pauvre était de l'ordre de l'unité, et le taux de croissance d'équivalent-pauvreté équivalent au taux effectivement enregistré par l'économie sur la période analysée (2001-2007). C'est dire que, de 2001 à 2007, les pauvres obtenaient, pour la première fois, le même bénéfice proportionnel de la croissance que les non-pauvres. Cette tendance est confirmée par l'élasticité inverse calculée entre le taux de pauvreté et le PIB constant par habitant (-1,44) qui indique que l'augmentation du PIB d'une unité engendre une baisse du taux de pauvreté de 1,44 (un accroissement plus qu'unitaire).

Activité économique et consommation énergétique

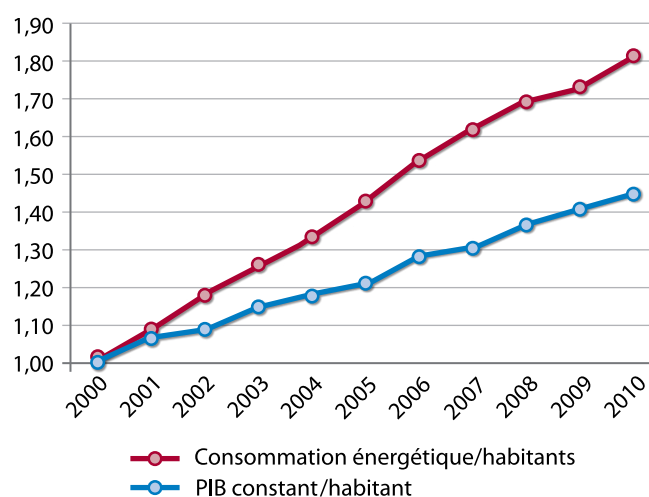
L'énergie est une ressource indispensable aux activités socio-économiques, mais elle a un coût économique et environnemental considérable. L'objectif prisé par le concept de découplage est de produire plus de richesse en consommant moins d'énergie, autrement dit, utiliser efficacement les ressources énergétiques dans une perspective de croissance plus verte.

Cependant, le niveau d'intensité de l'énergie primaire, qui est un indicateur qui mesure l'efficacité énergétique de l'économie marocaine (énergie consommée par unité de valeur ajoutée), reste élevé, variant entre 24,2 (Tep/million Dh) en 2004 à près de 26,2 en 2011. Ceci implique que le poids de la consommation énergétique devient plus important dans la production. Une hausse de cet indicateur signifie que la consommation

augmente pour produire une unité de valeur ajoutée. Il donne une idée sur le niveau de déprédation de l'énergie dans le processus de production de valeur ajoutée.

Ceci est corroboré par les tests de corrélation et de dépendance effectués dans le cadre de ce travail. En effet, les coefficients de corrélation et l'élasticité entre le PIB et la consommation d'énergie sont respectivement de 0,99 et de 0,53. Cette élasticité montre que pour une unité de consommation d'énergie, seulement 0,53 unité de PIB est produite. Ainsi, la maîtrise de la consommation et l'efficacité énergétique restent un enjeu majeur du développement durable au Maroc, en particulier dans la lutte contre le changement climatique.

PIB constant – Consommation énergétique



Activité économique et production de déchets

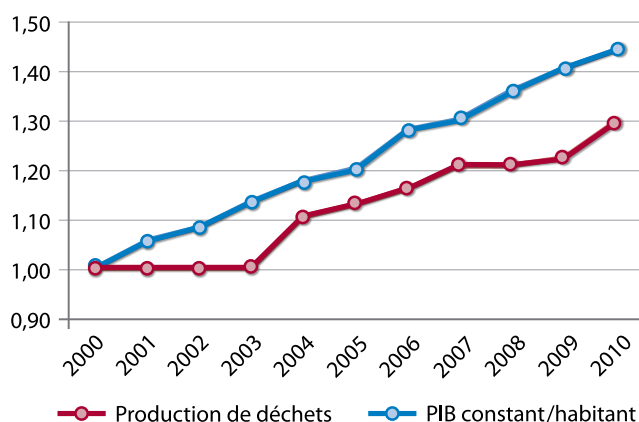
Tous les secteurs d'activité économique produisent diverses formes et concentrations de déchets. Les déchets solides, les eaux usées, les déchets organiques et les émissions atmosphériques sont autant d'exemples de déchets produits par les entreprises, l'administration et les ménages.

Au Maroc, 6,76 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés en milieu urbain ont été produites en 2012 contre seulement 4 millions de tonnes en 2000, soit une croissance annuelle moyenne de 4,5%. Dans le même temps, le taux de collecte de ces déchets en milieu urbain a augmenté annuellement de 7,4%, passant de 33,6% en 2000 à 79% en 2012.

⁸ Haut Commissariat au Plan, «La croissance est-elle pro-pauvres au Maroc?», décembre 2009.

Analyse multidimensionnelle des IDD

PIB constant/habitant – Production de déchets



Les tests statistiques qui ont été effectués montrent une corrélation positive entre le PIB par habitant et la production de déchets. Pour ce qui est de l'élasticité, elle est de l'ordre de 1,43, signifiant qu'une augmentation de la production de déchets d'une unité entraîne une augmentation du PIB de 1,43 unité.

Espérance de vie et taux d'analphabétisme

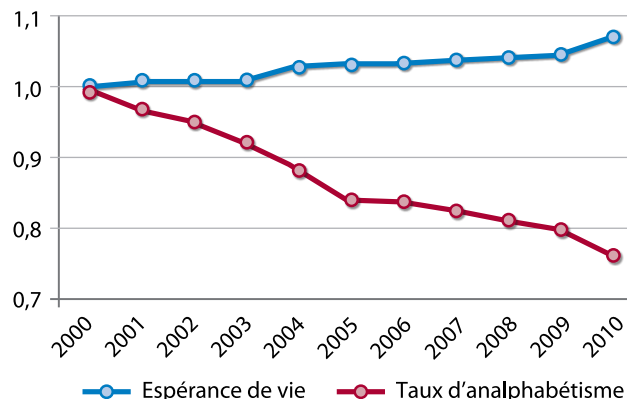
L'espérance de vie et le taux d'analphabétisme sont deux indicateurs utilisés pour apprécier le niveau de développement humain.

Si les individus s'attendent à vivre plus longtemps (et si les parents s'attendent à ce que leurs enfants et eux-mêmes vivent plus longtemps), ils tendent à investir davantage dans leur éducation. Il n'est alors pas étonnant que les théories de la croissance endogène considèrent la santé comme un élément crucial de l'accumulation de connaissances et de compétences, deux vecteurs-clés du progrès technique et, par là, de la croissance économique.

L'allongement de l'espérance de vie se traduit de fait à long terme par une plus grande accumulation de savoir individuel. Il ne faut pas oublier que la santé constitue elle-même une composante du capital humain : des individus en meilleure santé sont de fait plus productifs, s'adaptent mieux aux innovations technologiques et plus largement aux situations changeantes. Une mauvaise santé freine la créativité, l'entrepreneuriat et la capacité à l'innovation.

Au Maroc, l'espérance de vie à la naissance augmente alors que le taux d'analphabétisme baisse. Une baisse du taux d'analphabétisme implique une augmentation du niveau d'instruction et, par conséquent, l'espérance de vie.

Espérance de vie – Taux d'analphabétisme



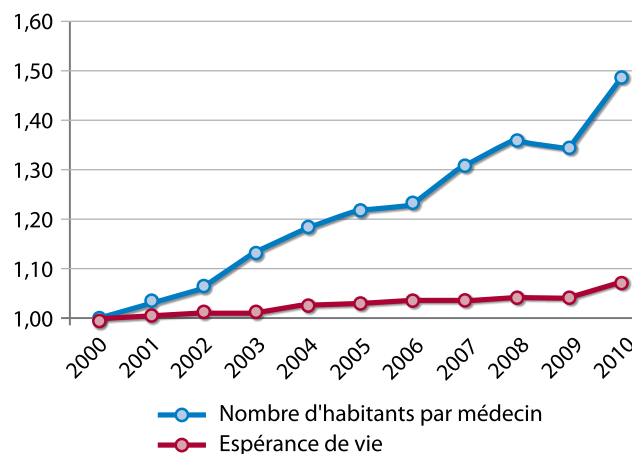
Le cas du Maroc est donc cohérent avec ce qui est observé dans d'autres pays. Il existe en effet une corrélation négative entre le taux d'analphabétisme et l'espérance de vie à la naissance ; plus la proportion d'analphabètes est élevée, plus l'espérance de vie à la naissance est basse.

Espérance de vie et nombre de médecins pour 10 000 habitants

Le secteur de la santé au Maroc souffre d'importantes déficiences, dont une pénurie de professionnels de la santé dans les régions rurales.

Le nombre de médecins exerçant dans les secteurs public (11 812) et privé (7 934) est de 19 746 en 2011 contre 11 907 en 2000, reflétant une croissance annuelle moyenne de 4,7%. Le nombre de médecins pour 10 000 habitants est de 6,1 en 2011 (contre 4,2 en 2000). Les chiffres reflètent une légère amélioration mais restent insuffisants pour répondre aux besoins croissants de la population et demeurent bien inférieurs aux normes de l'OMS fixées à 1 médecin pour 650 habitants.

Espérance de vie – Nombre de médecins pour 10 000 habitants



Si l'espérance de vie a augmenté, c'est grâce notamment à l'amélioration de l'accès à la médecine, des conditions d'hygiène, de vie et de travail et à la diminution de la mortalité infantile. L'espérance de vie à la naissance est donc influencée positivement par l'augmentation du nombre de médecins par habitants, comme l'indique la forte corrélation (0,95) qui existe entre ces deux variables. Ceci dit, le niveau de l'élasticité obtenu est faible (0,15), ce qui implique que l'augmentation d'une unité du nombre de médecins pour 10 000 habitants n'améliore l'espérance de vie à la naissance que de 0,15 unité.

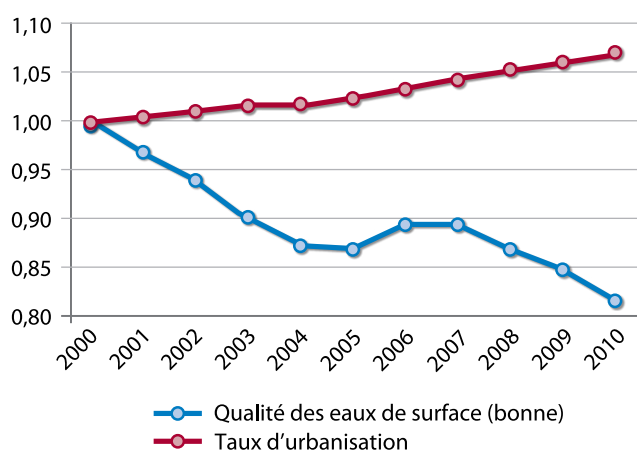
Qualité des eaux de surface, taux d'urbanisation et production des déchets

Au Maroc, les eaux de surface sont étroitement liées aux précipitations. En conséquence, d'une année à l'autre, les apports d'eau de surface sont très variables. L'importance de ces écoulements diminue du nord vers le sud.

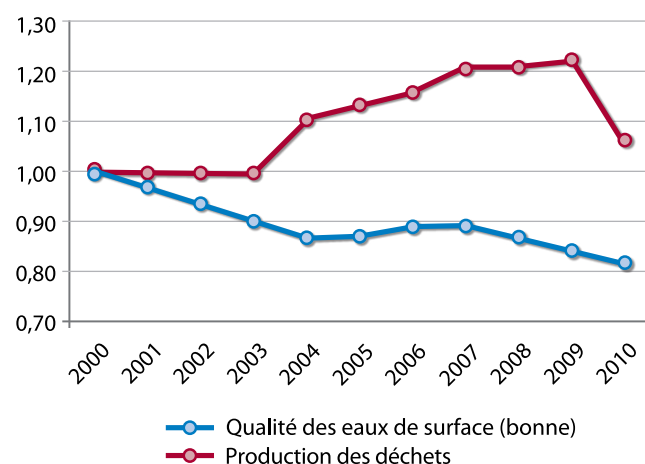
La qualité de l'eau est un paramètre important qui touche à tous les aspects du bien-être des écosystèmes et de l'homme tels que la santé d'une communauté, la production des denrées alimentaires, les activités économiques, la santé des écosystèmes et la biodiversité. En conséquence, la qualité de l'eau a également une influence sur la détermination des niveaux de pauvreté, de richesse et d'éducation de l'homme.

Vue sous l'angle de la gestion, la qualité de l'eau est déterminée par l'utilisation finale qui en est souhaitée. Il convient de remarquer qu'après avoir été utilisée, l'eau retourne généralement au système hydrologique et, si elle n'est pas traitée, elle peut avoir de graves effets sur l'environnement.

Qualité des eaux de surface – Taux d'urbanisation



Qualité des eaux de surface – Production de déchets



Les tests statistiques montrent que le taux d'urbanisation et la production des déchets sont corrélés négativement à la bonne qualité des eaux. De même, la bonne qualité des eaux de surface est plus qu'élastique par rapport au taux d'urbanisation (élasticité: $-2,78$). Ceci signifie que si le taux d'urbanisation augmente d'une unité, la qualité de l'eau de surface se détériore de 2,78 unités. Par contre, la bonne qualité des eaux de surface est peu élastique par rapport à la production des déchets puisque l'élasticité n'est que de $-0,62$.

Synthèse

Sur la base des coefficients de détermination et de corrélation ainsi que des élasticités calculées, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- L'activité économique est fortement corrélée à l'environnement. Ceci est confirmé par la forte corrélation et le niveau de l'élasticité qui existent entre le PIB/habitant, le taux de pauvreté ($R = -0,98$, $R^2 = 0,95$, α (élasticité) = $-0,7$, α^{-1} (l'inverse de l'élasticité) = $-1,44$), la consommation énergétique/habitant ($R = 0,99$, $R^2 = 0,99$, $\alpha = 0,53$, $\alpha^{-1} = 1,9$), la production de déchets ($R = 0,96$, $R^2 = 0,92$, $\alpha = 1,43$, $\alpha^{-1} = 0,7$), le parc automobile/100 habitants ($R = 0,98$, $R^2 = 0,96$, $\alpha = 0,78$, $\alpha^{-1} = 1,28$) et la production des eaux usées ($R = 0,98$, $R^2 = 0,96$, $\alpha = 1,23$, $\alpha^{-1} = 0,81$).
- Le volet social représenté par l'espérance de vie montre qu'il est en forte corrélation avec le taux de pauvreté ($R = -0,93$, $R^2 = 0,86$, $\alpha = -0,12$, $\alpha^{-1} = -8,38$), le taux d'analphabétisme ($R = -0,96$, $R^2 = 0,92$, $\alpha = -0,31$, $\alpha^{-1} = -3,23$), la bonne qualité des eaux de surface ($R = -0,89$, $R^2 = 0,80$, $\alpha = -0,4$, $\alpha^{-1} = -2,52$) et le nombre de médecins pour 10 000 habitants ($R = 0,97$, $R^2 = 0,95$, $\alpha = 0,15$, $\alpha^{-1} = 6,56$).

En somme, un niveau important de corrélation existe entre l'activité économique et l'environnement ainsi qu'entre les différentes composantes environnementales. Ce niveau est cependant faible entre les dimensions sociale et environnementale. Les niveaux de couplage devront être confirmés avec plus de précision dans le cadre d'une étude plus approfondie.

Classification des indicateurs et élaboration d'indicateurs composites du développement durable

Le nombre d'indicateurs du développement durable retenus pour l'élaboration de ce rapport s'élève à 56, un nombre relativement important qui limite le niveau de lisibilité et de synthèse souvent prisées par les décideurs à des fins de suivi et de prise de décision efficaces. L'approche choisie pour le traitement de ces indicateurs s'est basée sur une catégorisation par thématique, avec un total de 14 thématiques, chacune regroupant 2 à 6 indicateurs.

Afin de simplifier la communication, le suivi et la prise de décision liés aux indicateurs du développement durable, des méthodes statistiques permettent, d'une part, la classification des indicateurs par ordre de pertinence et, d'autre part, l'élaboration d'indicateurs composites. Dans le cadre de ce rapport, ce traitement statistique a été effectué pour chacun des 14 thèmes identifiés, réduisant le nombre total d'indicateurs initialement retenus à 14 indicateurs composites.

Ce traitement consiste d'abord à sélectionner pour chaque thème l'indicateur (ou les indicateurs) le plus pertinent, sur la base d'un test statistique d'homogénéité et de cohérence absolue (coefficient alpha de Cronbach). Dans un deuxième temps, afin de garantir des résultats robustes, un traitement statistique, connu sous le nom d'Analyse en composantes principales (ACP), permet de regrouper les indicateurs initiaux en un nombre limité d'indicateurs synthétiques appelés facteurs, plus simples et plus clairs à interpréter.

Les indices représentés dans cette analyse ne sont pas re-codifiés pour avoir un score sans unité de 0 à 100. Il a été préféré d'utiliser les centrés (par la moyenne), les réduits (par l'écart-type) et les décalés (par la valeur minimale). La centralisation et la réduction ont porté sur chaque indicateur formant chaque indice calculé, ce qui a permis d'avoir des indicateurs sans unités et d'atténuer leur dispersion.

L'agrégation des composantes de chaque indice se fait à l'aide des poids déterminés statistiquement par l'ACP. Afin de faciliter la lecture des indices calculés, les valeurs obtenues au niveau du premier axe factoriel ont été ramenées à 100, suite à quoi le principe de min-max a été appliqué (c'est-à-dire que pour chaque valeur le minimum a été retranché de la série puis a été divisé par l'étendue (max-min)).

Les résultats de cet exercice statistique sont présentés par thématique dans la section ci-dessous et synthétisés dans un tableau récapitulatif en conclusion de cette section.

Pauvreté

Le thème «pauvreté» est constitué de 4 sous-thèmes pour lesquels 9 indicateurs ont été retenus pour l'élaboration de ce rapport. Ces indicateurs sont désagrégés par milieu, sauf l'accès à l'énergie qui est désagrégé par milieu et par type d'éclairage, amenant le nombre total de variables à 18.

Le test d'homogénéité statistique a permis d'éliminer 8 variables et de n'en garder que 10 pour appréhender et mesurer cette thématique.

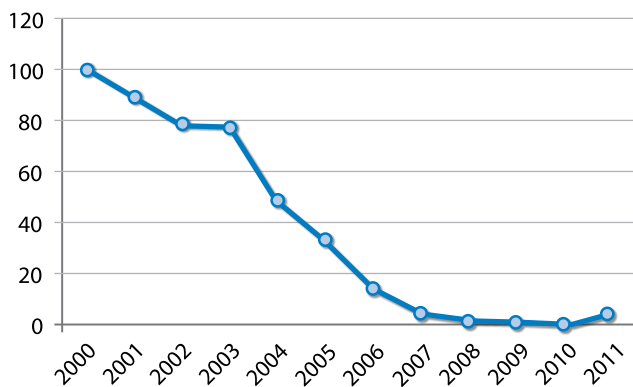
Les indicateurs retenus, par ordre d'influence, sont: le taux d'électrification rurale, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable en milieu rural, la part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes (rubrique autres), la proportion de la population ayant accès à l'eau potable en milieu urbain, la pourcentage de population vivant sous le seuil de pauvreté en milieu rural, la part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes utilisant le gaz, la part des ménages sans électricité ou sans accès à d'autres services énergétiques modernes utilisant la bougie, la proportion de la population urbaine vivant dans des habitats insalubres⁹, la part du quintile le plus pauvre de la population dans la dépense nationale et l'indice de Gini.

L'utilisation de l'ACP reflète la présence de deux composantes principales. La première composante extraite correspond à l'électrification rurale, et la deuxième composante est la proportion de la population ayant accès à l'eau potable en milieu rural. Ces deux indicateurs peuvent représenter à eux seuls 9 des 10 indicateurs retenus pour ce thème.

L'indice synthétique est obtenu sur la base des données des 10 indicateurs retenus en utilisant les pondérations tirées par l'ACP.

⁹ Données du HCP tirées des enquêtes de niveau de vie et de consommation.

Evolution de l'indice synthétique "Pauvreté"



L'indice du thème « pauvreté » s'est amélioré (tendance baissière), ce qui dénote d'une performance notable en matière de lutte contre la pauvreté au niveau national. Cette amélioration est due principalement au comportement des principaux indicateurs le constituant. Il s'agit essentiellement de l'électrification et de l'accès à l'eau potable en milieu rural qui ont connu un rythme soutenu depuis le lancement au Maroc du Programme d'électrification rurale global (PERG) et du Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER).

Selon les enquêtes de niveau de vie menées par le HCP, le taux de pauvreté en milieu urbain est de 4,8% en 2007 (contre 7,6% en 2001), alors qu'il est de 14,4% en milieu rural en 2007 (contre 25,1% en 2001). Bien que la pauvreté baisse au Maroc, elle reste relativement importante en milieu rural. Ainsi, tout effort de réduction de la pauvreté au niveau national passe principalement par l'amélioration des conditions de vie du monde rural.

Santé

Les indicateurs constituant ce thème sont de l'ordre de 25. Ces indicateurs sont répartis en 4 sous-thèmes (mortalité, offre de soin de santé, état nutritionnel et état de santé et risques).

Les résultats obtenus à l'aide du test d'homogénéité montrent que 20 indicateurs sont suffisants à mesurer ce thème. Par ordre d'importance, il s'agit du taux de mortalité en dessous de 5 ans en milieu urbain, du taux de mortalité en dessous de 5 ans en milieu rural, de la mortalité maternelle pour 100 000 naissances en milieu urbain, de la mortalité maternelle pour 100 000 naissances au niveau national, de la mortalité maternelle pour 100 000 naissances en milieu rural, du taux de la mortalité en dessous de 5 ans au niveau national, de l'insuffisance pondérale selon l'âge, de

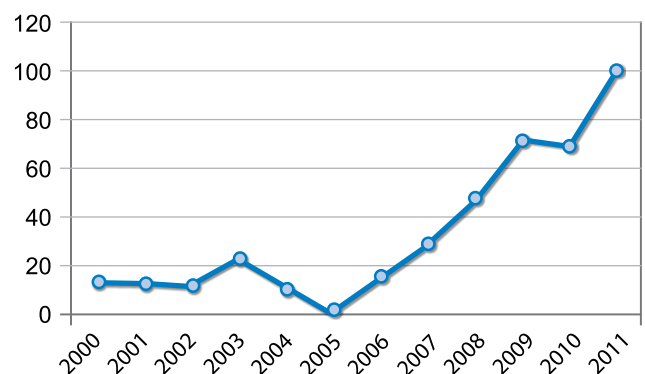
l'incidence VIH/SIDA, de l'incidence de la typhoïde, du taux de la mortalité due à la tuberculose, du retard de croissance, de l'insuffisance pondérale selon la taille, de l'incidence de l'hépatite, du nombre de médecins pour 10 000 habitants (privé), du taux de la mortalité due aux maladies graves (national), du taux de la mortalité due aux tumeurs, de l'incidence du paludisme, du taux de la mortalité due aux maladies respiratoires, de l'incidence de la tuberculose et du nombre de médecins pour 10 000 habitants (national).

De ces indicateurs, le taux de mortalité infantile (par milieu) et le taux de mortalité maternelle (national et par milieu) sont ceux qui impactent le plus fortement ce thème.

Sur la base des tests effectués, l'indicateur de la mortalité infantile en milieu urbain explique à lui seul près de 17 des 20 indicateurs analysés. Le deuxième indicateur important est celui de la mortalité infantile en milieu rural qui explique près de 1,4 indicateur. Ces deux indicateurs seuls peuvent représenter 18,4 des 20 indicateurs.

L'évolution de l'indice synthétique de santé obtenu sur la base des 20 indicateurs ci-dessus et en utilisant les pondérations tirées des résultats de l'ACP présente une tendance à la hausse. Cette hausse signifie une meilleure performance en matière de santé puisque cet indice est influencé par les principaux indicateurs qui le constituent, à savoir les taux de mortalité (infantile et maternelle), en net recul depuis plusieurs années. Cette baisse des taux de mortalité est un signe d'amélioration du niveau de santé de la population au niveau national.

Evolution de l'indice synthétique "Santé"



Education

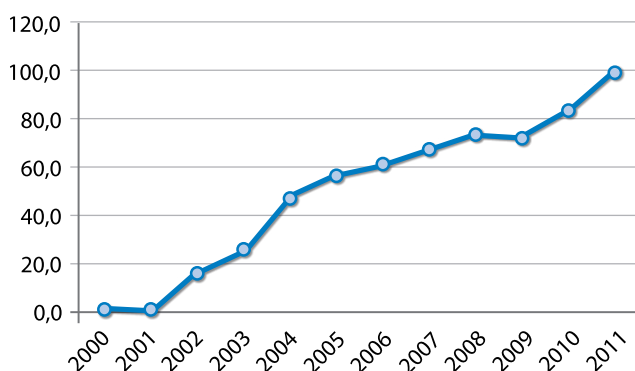
Le test d'homogénéité est effectué sur la base des 37 indicateurs relatifs à ce thème. 9 indicateurs seulement sont retenus après ce test. Il s'agit du taux d'analphabétisme des adultes (national),

Analyse multidimensionnelle des IDD

du taux d'analphabétisme des adultes (rural), du taux de scolarisation qualifiant (national), du taux d'analphabétisme des adultes (urbain), du taux de scolarisation collégial (national), du taux d'abandon scolaire collégial (national), du taux de scolarisation primaire (national), du taux d'abandon scolaire qualifiant (national) et du taux d'abandon scolaire primaire (national). Les plus importants d'entre eux sont le taux d'analphabétisme national et le taux d'analphabétisme rural. Ces deux indicateurs peuvent représenter près de 8 indicateurs des 9 retenus.

L'indice obtenu présente une tendance haussière, ce qui signifie une amélioration du niveau d'éducation de la population au niveau national puisque les principaux indicateurs qui l'influencent sont les taux d'analphabétisme. Ces derniers sont en recul continu, dénotant de l'amélioration du niveau d'alphabétisation de la population.

Evolution de l'indice synthétique "Education"



Démographie

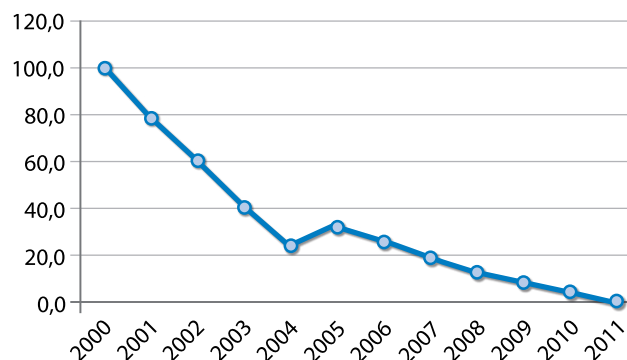
Le test d'homogénéité a été effectué sur la base des 8 indicateurs initialement retenus, suite auquel 7 indicateurs sont reconduits pour représenter ce thème. Il s'agit du taux de dépendance urbain, du taux de dépendance national, du taux de dépendance rural, du taux de croissance démographique rural, du taux de croissance démographique national, du taux de croissance démographique urbain et du taux d'urbanisation national.

Les indicateurs qui impactent fortement ce thème sont le taux de dépendance urbain et le taux de dépendance national. Ces deux indicateurs peuvent expliquer plus de 97 % de la variabilité et représenter 6,8 indicateurs des 7 indicateurs retenus pour ce thème.

L'indice synthétique obtenu a une tendance baissière, qui peut être considérée comme bonne, du fait que les principaux indicateurs le constituant sont en

baisse. C'est le cas de la croissance démographique et des taux de dépendance. Le seul indicateur qui augmente est le taux d'urbanisation, mais son poids dans la constitution de l'indice synthétique est faible.

Evolution de l'indice synthétique "Démographie"



Risques naturels et technologiques

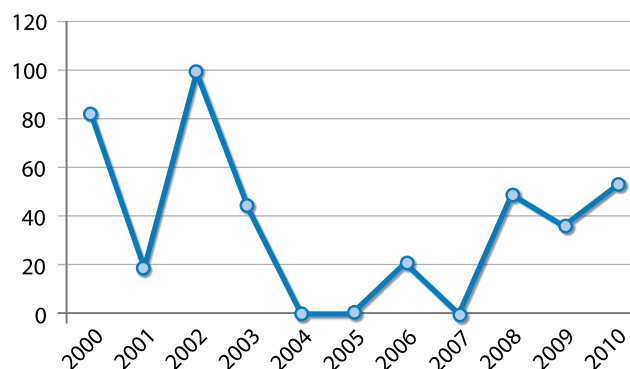
Ce thème est initialement représenté par trois indicateurs. Il s'agit des décès dus aux catastrophes naturelles, de la population affectée par les catastrophes naturelles et de l'estimation des dommages dus aux catastrophes naturelles.

Le nombre d'indicateurs retenus ne permet pas d'effectuer correctement les tests définis dans le cadre de ce travail. Ceci dit, le test de variance montre que deux des trois indicateurs devraient être retenus. Il s'agit des décès dus aux catastrophes naturelles et de l'estimation des dommages dus aux catastrophes naturelles.

Sur la base du test effectué, l'indicateur le plus important est le nombre de décès dus aux catastrophes naturelles. C'est cet indicateur qui est retenu pour représenter ce thème.

L'indice obtenu fluctue en fonction des décès déclarés durant les catastrophes survenues au Maroc.

Evolution de l'indice synthétique "Risques naturels et technologiques"

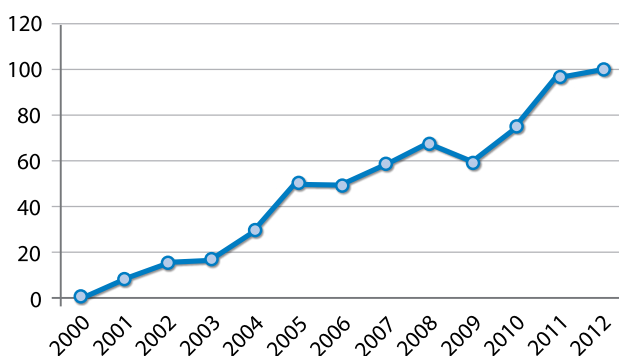


Atmosphère

Sur les 5 indicateurs disponibles pour ce thème, 2 ont été retenus, à savoir la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone et les émissions de CO₂ par habitant. Entre ces 2 indicateurs, les émissions de CO₂ par habitant est l'indicateur retenu puisqu'il présente une grande variance de l'échelle en cas de suppression.

L'indice obtenu a une tendance haussière du fait que la quantité des émissions de CO₂ est en augmentation au Maroc.

Evolution de l'indice synthétique "Atmosphère"

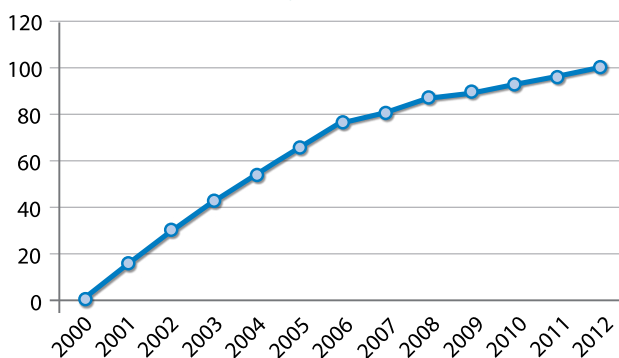


Gouvernance

Ce thème présente deux indicateurs. Le premier est le taux de participation aux élections pour lequel les données disponibles correspondent aux années d'élections parlementaires (2002, 2007, 2011). La construction d'une série continue sur la base de cet indicateur n'étant pas pertinente, c'est le deuxième indicateur, qui porte sur le taux de féminisation des postes à responsabilité, qui est retenu. Ce dernier est alimenté par des données sur toute la période 2000-2012.

Après traitement de cet indicateur, l'indice obtenu a une tendance haussière sur toute la période étudiée. Le taux de féminité des postes de responsabilité a ainsi été multiplié par 3 entre 2000 et 2012.

Evolution de l'indice synthétique "Gouvernance"



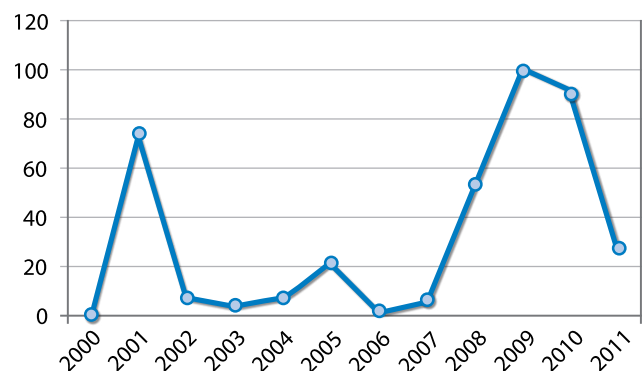
Océans, mers et côtes

Ce thème est renseigné par 6 indicateurs. 5 indicateurs portent sur la qualité des eaux marines côtières, et un indicateur sur le volume des produits halieutiques.

Deux indicateurs sont retenus après les tests statistiques effectués. Eu égard aux contraintes de disponibilité des données dans le temps, l'indicateur représentant le volume des produits halieutiques est finalement l'indicateur retenu pour représenter ce thème.

L'indicateur transformé en indice composite fait ressortir une tendance caractérisée par des fluctuations qui dépendent des captures de poissons réalisées annuellement.

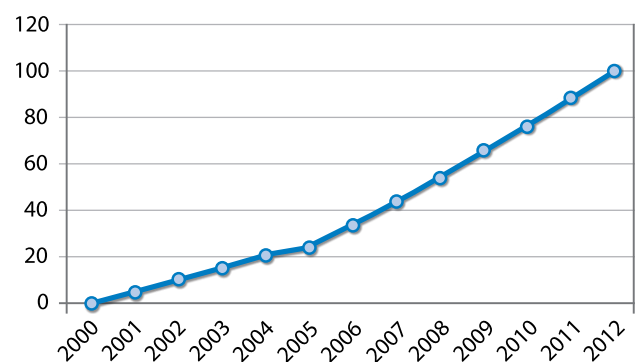
Evolution de l'indice synthétique "Océans, mers et côtes"



Eau douce

Ce thème est renseigné par 12 indicateurs. 9 indicateurs ne contiennent des valeurs que pour 2001, 2004 et 2007. Par contre, les trois autres ont des valeurs qui couvrent toute la période 2000-2012. Le test statistique effectué retient deux indicateurs. Il s'agit de la pluviométrie moyenne et de la production des eaux usées. Ce dernier est retenu comme l'indicateur le plus pertinent pour représenter ce thème.

Evolution de l'indice synthétique "Eau douce"



Analyse multidimensionnelle des IDD

L'indice obtenu a une tendance haussière : le volume de la production des eaux usées est en augmentation continue au Maroc.

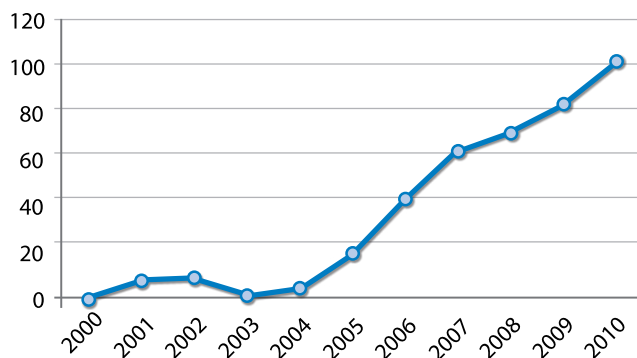
Terre

Ce thème est renseigné par 6 indicateurs. Il s'agit des superficies des terres réhabilitées, de la superficie des forêts aménagées, de la superficie reboisée et régénérée, des superficies incendiées, de la part des terres agricoles irriguées et de la superficie cultivée.

Le test statistique montre que parmi ces 6 indicateurs, deux sont fortement représentatifs. Il s'agit des superficies des terres réhabilitées et de la superficie des forêts aménagées. Ces deux indicateurs seuls peuvent représenter plus de 5 indicateurs sur les 6 disponibles pour ce thème.

L'indice obtenu indique deux tendances. La première tendance est baissière, entre 2000 et 2003. Elle est due à la baisse consécutive des superficies cultivées de l'ordre de 2 % par an et de la superficie reboisée de l'ordre de 19 % par an durant cette période. A partir de 2004, l'indice synthétique du thème prend une tendance haussière, due essentiellement au rythme soutenu des superficies des terres réhabilitées et des forêts aménagées.

Evolution de l'indice synthétique "Terre"

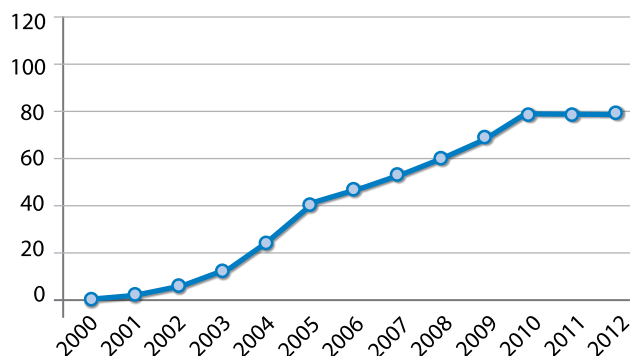


Biodiversité

Ce thème présente deux indicateurs. Le premier correspond à la superficie des aires protégées, et le second porte sur le nombre d'espèces protégées (nombre d'espèces faisant l'objet du plan de conservation). Étant donné les contraintes associées à l'absence de données standardisées et continues pour ce dernier indicateur, c'est l'indicateur portant sur la superficie des aires protégées qui est retenu.

L'indice obtenu, après avoir transformé l'indicateur, a une tendance haussière entre 2000 et 2010 : les superficies des aires protégées ont enregistré une hausse de près de 30 %. A partir de 2010, ces superficies ont stagné pour se stabiliser autour de 771 800 hectares.

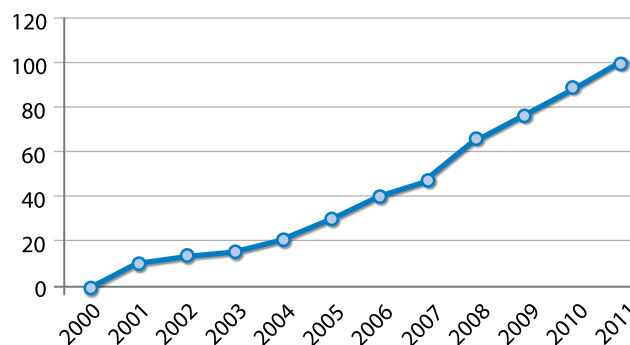
Evolution de l'indice synthétique "Biodiversité"



Développement économique

Le premier test a été effectué sur la base des 30 indicateurs constituant le thème "développement économique". Après plusieurs itérations du test statistique, 6 indicateurs ont été retenus pour représenter ce thème. Il s'agit du PIB courant par habitant, du PIB du secteur primaire, du PIB du secteur secondaire, du PIB du secteur tertiaire, du taux d'emploi national, du taux de pénétration du téléphone mobile et du nombre de touristes internationaux. Deux de ces 7 indicateurs s'avèrent les plus pertinents : le PIB courant par habitant et le PIB du secteur tertiaire. Le premier peut représenter à lui seul près de 6 indicateurs des 7 retenus pour ce thème. Quant au deuxième, il couvre le reste non expliqué par le premier indicateur.

Evolution de l'indice synthétique "Développement économique"



L'indice synthétique du thème "développement économique" a une tendance haussière du fait que

les indicateurs relatifs au PIB ont enregistré une augmentation continue entre 2000 et 2011, sauf le PIB primaire qui a connu des fluctuations.

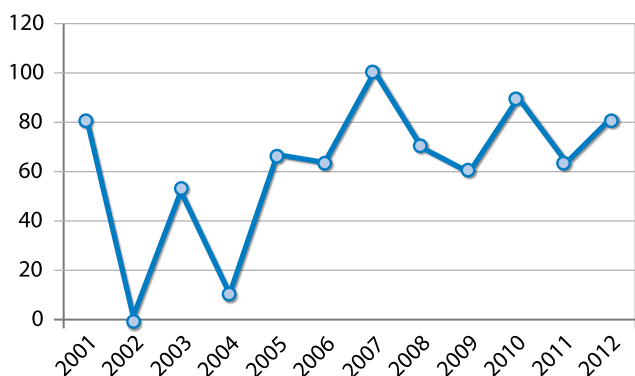
Quant au taux d'emploi, il a connu une régression moyenne de 0,4 % par an entre 2000 et 2012.

Partenariat économique mondial

Le thème partenariat économique mondial ne contient que deux indicateurs. Il s'agit du solde du compte courant de la balance des paiements et des investissements directs étrangers. L'indicateur portant sur les investissements directs étrangers est celui qui est retenu pour ce thème puisqu'il a une grande variance que le second indicateur ne peut pas expliquer.

L'indice traité obtenu enregistre des fluctuations d'une année à l'autre mais avec une légère stabilité entre 2005 et 2012.

Evolution de l'indice synthétique
"Partenariat économique mondial"



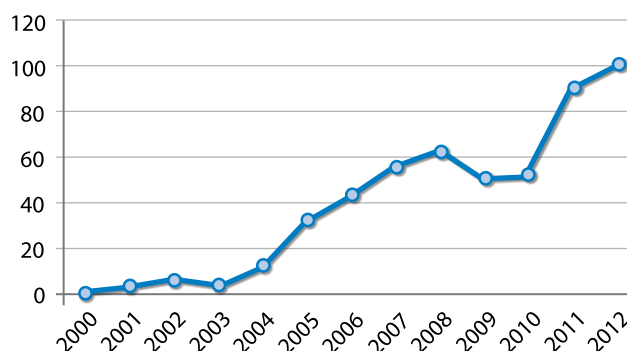
Modes de consommation et de production

Ce thème est renseigné par 11 indicateurs. 4 de ces indicateurs n'ont pas franchi le test statistique effectué.

Les principaux indicateurs candidats pour représenter ce thème sont le transport ferroviaire des voyageurs et le parc automobile. Ces deux indicateurs peuvent représenter 6,8 des 7 indicateurs retenus.

L'indice synthétique obtenu a une tendance haussière, sauf entre 2009 et 2010 où il enregistre une baisse due en particulier à la forte hausse de consommation d'énergies renouvelables qui contribue négativement au niveau du premier axe factoriel.

Evolution de l'indice synthétique
"Modes de consommation et de production"



Indice composite global du développement durable

Pour la constitution de l'indice composite du développement durable (ICDD), deux approches ont été appliquées sur la base des 14 thèmes choisis.

La première approche se base sur un calcul de l'ICDD sur la base de l'indicateur retenu comme étant le plus pertinent selon le test statistique d'homogénéité pour chacun des 14 thèmes étudiés. Ces indicateurs sont : l'électrification rurale, le taux de mortalité infantile urbain, le taux d'analphabétisme national, le taux de dépendance urbain, les décès dus aux catastrophes naturelles, les émissions du CO₂ par habitant, le taux de féminisation des postes de responsabilité, la production d'eaux usées, le PIB courant par habitant, les investissements directs étrangers, le transport ferroviaire de voyageurs, la superficies des terres réhabilitées, la production de la pêche halieutique et les superficies des aires protégées.

La deuxième approche consiste à calculer l'ICDD sur la base de l'indice synthétique établi pour chaque thème.

Deux indices composites sont ainsi obtenus. Le premier indice (basé sur les premiers indicateurs élémentaires) est noté ICDD_E. Cet indice est le plus simple à reproduire dans le temps, mais il est moins pertinent que le deuxième qui est basé sur les indices synthétiques des 14 thèmes. La constitution de ce dernier, noté ICDD_S, est plus riche que le premier puisque chaque indice synthétique d'un thème contient en plus de l'indicateur principal retenu d'autres indicateurs qui viennent contribuer à l'explication du thème en question.

• Indicateur composite ICDD_E

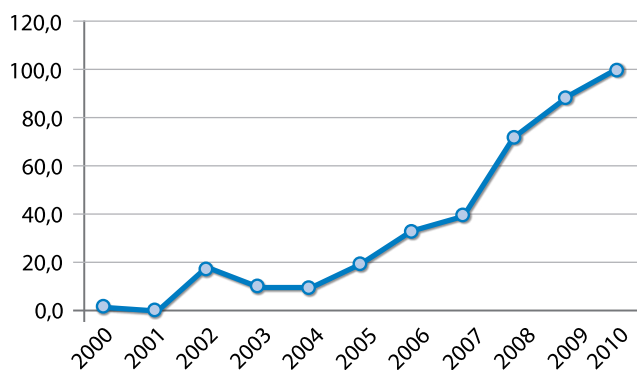
L'indice composite (ICDD_E), obtenu sur la base des indicateurs (premiers) principaux des 14 thèmes, enregistre une hausse continue à partir de 2003.

Analyse multidimensionnelle des IDD

Cette hausse s'explique par le fait que les indicateurs qui le constituent ont enregistré une amélioration durant cette période. C'est le cas, d'une part, des indicateurs en tendance à la hausse comme l'électrification rurale, le taux de féminisation des postes de responsabilité, le PIB courant par habitant, le transport ferroviaire de voyageurs, la superficie des terres réhabilitées, la production de la pêche halieutique et les superficies des aires protégées et, d'autre part, d'indicateurs qui ont reculé mais qui contribuent positivement à cette amélioration comme le taux de mortalité infantile urbain et le taux d'analphabétisme national.

Sur cette base, il peut être avancé que, globalement, le niveau du développement durable s'est amélioré entre 2003 et 2010.

Evolution de l'indice composite ICDD (premiers indicateurs)

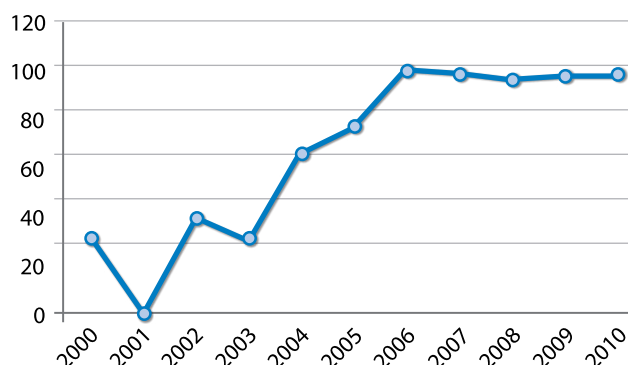


• Indicateur composite ICDD_s

L'indice composite (ICDD_s) obtenu à travers la deuxième approche basée sur les indices synthétiques des 14 thèmes connaît les mêmes fluctuations que celles observées au niveau de l'ICDD_E entre 2000 et 2002. A partir de 2003, il enregistre une tendance haussière jusqu'en 2006. A partir de cette année, l'ICDD_s enregistre une baisse en 2007 et 2008, suivie d'une légère hausse entre 2009 et 2010. Cette tendance est due à l'influence des autres indicateurs le constituant qui ne sont pas pris en compte dans l'ICDD_E.

L'indice obtenu est fortement impacté par les 4 thèmes suivants: le partenariat économique mondial (en baisse), les modes de consommation et de production (en hausse), la pauvreté (en baisse) et la gouvernance (en hausse). Les deux premiers thèmes contribuent négativement sur le plan environnemental alors que les deux derniers contribuent positivement.

Evolution de l'ICDD_s basé sur les IS des thèmes




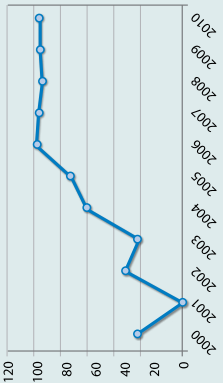

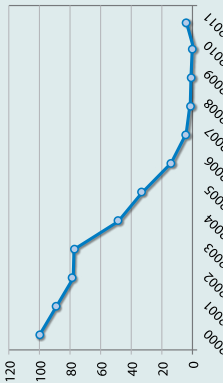


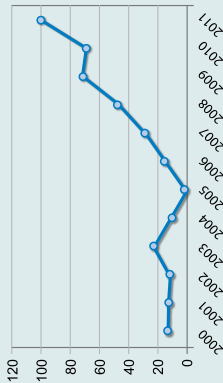


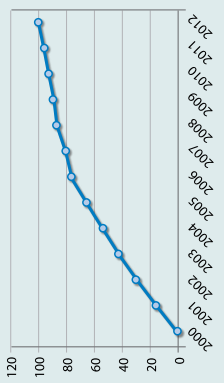
Synthèse des résultats

Les premiers résultats de cette analyse statistique multidimensionnelle montrent que le pays a enregistré une amélioration de la durabilité de son développement sur la base de l'évolution de l'indice synthétique du développement durable calculé dans le cadre de cette étude (12,2% par an). Cependant, ce résultat global ne reflète pas les différentes tendances observées au niveau des thèmes constituant cet indice. En effet, le Maroc a pu enregistrer une durabilité soutenue dans certains domaines comme la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation, la gouvernance, la démographie et, dans une certaine mesure, la biodiversité. Cependant, le pays accuse un déficit dans d'autres domaines associés au développement durable tels que: les risques naturels et technologiques, l'atmosphère, les océans, les mers et les côtes, l'eau douce, le développement économique, le partenariat économique mondial et les modes de consommation et de production.

Il est à noter que le pays enregistre une amélioration de la durabilité de son développement grâce aux domaines qui ont trait au social et non aux domaines relatifs à l'activité économique pour lesquels il enregistre un retard. Ceci interpelle les pouvoirs publics pour mettre en place les mesures nécessaires à l'atténuation des conséquences de l'activité économique sur la durabilité du développement du pays.


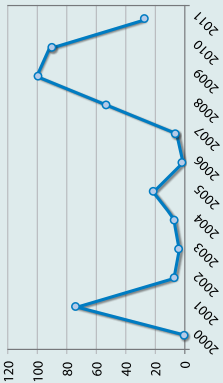

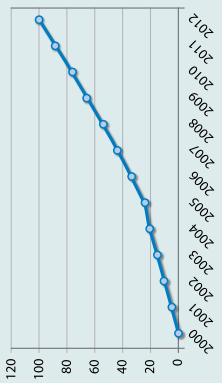

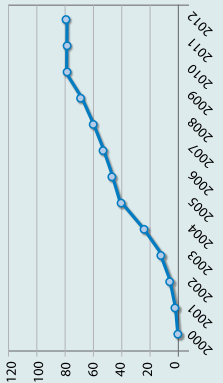

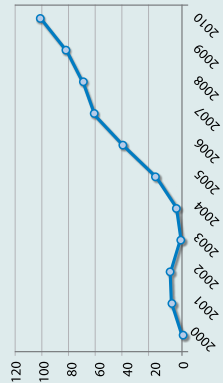
Une synthèse de l'évolution des indicateurs synthétiques et indicateurs premiers du développement durable, respectivement élaborés et identifiés dans le cadre de cette analyse statistique, est présentée dans le tableau ci-dessous, par thème.

Tableau synthétique des IDD principaux retenus et indicateurs composites

Libellés	Unité	Année de base 2000	Année récente 2010	Moyenne de l'indicateur	Variation annuelle	Evolution	Commentaire	Graphique
Indice composite DD _s	Sans	0,9	2,7	1,9	12,2%		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du niveau de développement durable du pays entre 2001 à 2006, et stagnation entre 2006 et 2010 	 <p>Evolution de l'ICDD_s basé sur les IS des thèmes</p>
Pauvreté								
IS pauvreté	Sans	0,3 (2001)	2,5	1,6	24,4%		<ul style="list-style-type: none"> Baisse annuelle moyenne de 24,4 % par an de l'indice synthétique de pauvreté Recul de la pauvreté au niveau national 	 <p>Evolution de l'indice synthétique "Pauvreté"</p>
Taux d'électrification rurale	%	45,0	98 (2012)	79,2	6,7%			
Santé								
IS santé	Sans	2,8	1,0	2,1	-10%		<ul style="list-style-type: none"> Tendance à la hausse de l'indice synthétique de santé, due principalement à une amélioration continue des taux de mortalité (infantile et maternelle) 	 <p>Evolution de l'indice synthétique "Santé"</p>
Taux de mortalité infantile urbain	1 000 naissances vivantes	39,8	25,4 (2012)	35,2	-4,0%			
Gouvernance								
Taux de féminisation des postes de responsabilité	%	0,5 (2001)	3 (2011)	1,8	20,1%		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du taux de féminisation des postes de responsabilité, en augmentation de 20,1 % par an 	 <p>Evolution de l'indice synthétique "Gouvernance"</p>

Analyse multidimensionnelle des IDD

Libellés	Unité	Année de base 2000	Année récente 2010	Moyenne de l'indicateur	Variation annuelle	Evolution	Commentaire	Graphique
Education								
IS éducation	Sans	3,0	0,0 (2011)	1,5	-44 %	😊	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'indice synthétique de l'éducation due à l'amélioration des taux d'analphabétisme Amélioration globale du niveau d'éducation de la population 	
Taux d'analphabétisme national	%	49,9	36,7 (2011)	43,0	-3,0 %			
Démographie								
IS démographie	Sans	3,2	0,1 (2011)	1,2	-27,1 %	😊	<ul style="list-style-type: none"> L'indice synthétique a une tendance baissière qui peut être considérée comme bonne du fait que les principaux indicateurs le constituant sont en baisse (croissance démographique et taux de dépendance) 	
Taux de dépendance	%	63,4	49,8 (2013)	53,8	-1,8 %			
Risques naturels et technologiques								
IS risques naturels et technologiques	Sans	2,5	1,6	1,1	-4,4 %	😞	<ul style="list-style-type: none"> L'indice fluctue en fonction des décès déclarés durant les catastrophes survenues au Maroc 	
Décès dus aux catastrophes naturelles	Nombre	66	42	29	-4,4 %			
Atmosphère								
IS atmosphère	Sans	0,2 (2001)	3 (2012)	1,6	23,6 %	😞	<ul style="list-style-type: none"> L'indice a une tendance haussière du fait que la quantité des émissions de CO₂ est en augmentation au Maroc 	
Emissions de CO ₂	Millions de tonnes	30,0	52,2 (2012)	40,7	4,7 %			

Libellés	Unité	Année de base 2000	Année récente 2010	Moyenne de l'indicateur	Variation annuelle	Evolution	Commentaire	Graphique
Océans, mers et côtes								
IS océans, mers et côtes	Sans	2 (2001)	0,8	0,9	- 100 %		La tendance de l'indice est caractérisée par des fluctuations qui dépendent des captures de poissons réalisées annuellement	
Production de la pêche halieutique	Tonnes	877 104	957 279 (2012)	968 775	0,8 %			
Eau douce								
IS eau douce	Sans	0,1 (2001)	3 (2012)	1,4	32 %		L'indice a une tendance haussière due à l'augmentation continue des eaux usées au Maroc impliquant une dégradation des eaux douces	
Production d'eaux usées	Millions de m³	495	719	587	3,2 %			
Biodiversité								
IS biodiversité	Sans	0,1 (2001)	2,6 (2012)	1,5	37 %		<ul style="list-style-type: none"> L'indice obtenu a une tendance haussière entre 2000 et 2010 due à une augmentation des superficies des aires protégées Stagnation à partir de 2010 due à la stabilisation de ces superficies 	
Superficies des aires protégées	Ha	36 600	771 800	554 600	28,9 %			
Terre								
IS terre	Sans	0,2 (2001)	2,7	1,1	31,3 %		<ul style="list-style-type: none"> L'indice a une tendance baissière, entre 2000 et 2003, due à la baisse consécutive des superficies cultivées et reboisées A partir de 2004, l'indice est en hausse due à l'augmentation des superficies des terres réhabilitées et des forêts aménagées 	
Superficies des terres réhabilitées	Ha	516 118	621 283 (2011)	549 045	1,9 %			

Analyse multidimensionnelle des IDD

Libellés	Unité	Année de base 2000	Année récente 2010	Moyenne de l'indicateur	Variation annuelle	Evolution	Commentaire	Graphique
Développement économique								
IS développement économique	Sans	0,3 (2001)	3,0 (2011)	1,4	24,9%	😊	<ul style="list-style-type: none"> L'indice a une tendance haussière due à l'augmentation continue des indicateurs relatifs au PIB entre 2000 et 2011, à part le PIB primaire qui a connu des fluctuations 	<p>Evolution de l'indice synthétique "Développement économique"</p>
PIB courant par habitant	Dh/habitant	13 819	24 891 (2011)	18 965	5,5%			
Partenariat économique mondial								
IS partenariat économique mondial	Sans	2,4 (2001)	2,3 (2012)	1,8	-0,24%	😐	<ul style="list-style-type: none"> L'indice enregistre des fluctuations d'une année à l'autre avec une légère stabilité entre 2005 et 2012 	<p>Evolution de l'indice synthétique "Partenariat économique mondial"</p>
Investissement directs étrangers	Millions Dh	2 704	32 040,7 (2012)	24 114	25,0%			
Modes de consommation et de production								
IS modes de consommation et de production	Sans	0,1 (2001)	3,0 (2012)	1,3	38,2%	😞	<ul style="list-style-type: none"> L'indice a une tendance haussière sauf en 2009 et 2010 où il enregistre une baisse due en particulier à l'augmentation de la consommation des énergies renouvelables 	<p>Evolution de l'indice synthétique "Modes de consommation et de production"</p>
Transport ferroviaire de voyageurs	Millions	1 956	5 080 (2012)	3 340	8,3%			

Le Maroc a indéniablement enregistré des avancées très significatives sur le plan du développement économique et social ces dix dernières années. En parallèle, le pays a déployé de nombreux efforts pour inscrire ce développement dans le cadre d'un développement durable respectueux de l'environnement et des contraintes écologiques associées au développement.

Sur les plans institutionnel et juridique, la nouvelle Constitution de 2011, qui reconnaît le droit des citoyens à un environnement sain, et la loi-cadre portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, dotent le pays d'un référentiel fort et nécessaire à l'intégration des questions environnementales dans toutes les politiques publiques. Concrètement, le pays s'est engagé dans la mise en œuvre de nombreuses stratégies et programmes nationaux qui ont permis d'appréhender aussi bien les dimensions économiques que sociales et environnementales du développement durable du Maroc. L'Initiative nationale pour le développement humain, le Programme d'électrification rurale global, le Programme national d'assainissement, le Programme d'approvisionnement en eau potable des populations rurales et les différents programmes sectoriels tel que le Plan Maroc Vert et le Plan Emergence ne sont que quelques exemples des grandes initiatives de développement mises en œuvre par le Maroc ces quinze dernières années.

L'analyse des 56 indicateurs de développement durable retenus dans ce rapport révèle des progrès positifs pour une grande majorité de ces indicateurs. En particulier, des progrès notables ont été enregistrés dans des domaines tels que la croissance du PIB, la réduction de la pauvreté, l'accès à l'électricité et l'assainissement,

la gestion des déchets ou encore la scolarisation et la mortalité infantile, pour ne citer que ceux-là.

Cependant, cette analyse reflète aussi des disparités importantes selon le milieu de vie, notamment entre les mondes urbain et rural. Pour certains indicateurs tels que la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, le taux d'alphabétisation et les taux de scolarisation, l'écart persiste, malgré les progrès, entre milieux urbain et rural mais aussi entre hommes et femmes. L'accroissement des inégalités, révélées par certains indicateurs, mitige aussi les progrès enregistrés en termes de développement socio-économique.

Aujourd'hui, l'absence de données déclinées par milieu, par région ou par genre ne permet pas d'approfondir les conclusions sur les disparités existantes pour la plupart des indicateurs traités. Afin de mieux orienter la décision politique à l'avenir et affiner le ciblage de mesures mises en œuvre en termes de développement durable, la déclinaison des données et indicateurs par région, par milieu de vie ou par genre constitue la prochaine étape-clé dans l'élaboration des rapports futurs. Dans ce cadre, un système d'information flexible et efficace pour la collecte de données devra être mis en place.

Si des efforts et progrès indéniables inscrivent le Maroc sur la voie positive d'un développement socio-économique respectueux de l'environnement, des efforts plus importants demeurent nécessaires pour atteindre une croissance plus inclusive et un développement durable dont bénéficieraient tous les citoyens marocains des générations présentes et futures. L'adoption imminente par le Maroc d'une Stratégie nationale de développement durable pourrait y contribuer significativement. ■

Liste bibliographique

Sites consultés

<http://omdh.hcp.ma/>
<http://pndm.environnement.gov.ma>
<http://srvweb.sante.gov.ma>
http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2013_en.pdf
http://www.ada.gov.ma/Plan_Maroc_Vert/plan-maroc-vert.php
<http://www.aderee.ma>
<http://www.agriculture.gov.ma/>
<http://www.albacharia.ma/>
<http://www.anrt.net.ma/>
<http://www.apc.ma>
<http://www.cnpac.ma/index.php/ar/>
<http://www.eauxetforets.gov.ma>
<http://www.egov.ma/Documents/Maroc%20Numeric%202013.pdf>
<http://www.enssup.gov.ma>
<http://www.environnement.gov.ma>
<http://www.finances.gov.ma/>
<http://www.gd-maroc.info/>
<http://www.hcp.ma>
<http://www.indh.gov.ma/fr/index.asp>
<http://www.marocmeteo.ma/>
<http://www.mem.gov.ma>
<http://www.mpm.gov.ma/>
<http://www.observatoiredu tourisme.ma/>
www.environnement.gov.ma
<http://www.ondh.ma/>
<http://www.one.org.ma/>
<http://www.onep.ma/>
<http://www.territoires.gov.ma/>
www.aderee.ma
www.ma.chm-cbd.net/
www.masen.org.ma
www.mem.gov.ma
www.mtpnet.gov.ma
www.siem.ma
www.tourisme.gov.ma
www.onp.co.ma

Rapports consultés

« 2^e Communication nationale sur le changement climatique », Département de l'Environnement, 2010.

« Activité, emploi et chômage, premiers résultats 2012 », HCP, 2013.

« Analyse de l'évolution du secteur des télécommunications pour l'année 2012 », ANRT, 2013.

« Comptes nationaux provisoires 2013 (base 1998) », HCP.

« Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages », HCP, 2000-2001.

« Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages », HCP, 2007.

« Etat de la qualité des ressources en eau au Maroc, 2002-2008 », Département de l'Eau.

« Etude comparative des contributions régionales à la création de la richesse nationale: ordre et reconfiguration des systèmes productifs locaux à la

faveur du découpage proposé par la Commission consultative de la régionalisation », DEPF, Ministère de l'Economie et des Finances, juin 2011.

« Evaluation des indicateurs descriptifs de l'assainissement collectif », Département de l'Environnement, 2013.

« Examen des performances environnementales du Maroc », Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 2014.

« Halieutis: Stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020 », MAPM, Département de la Pêche maritime.

« Les femmes fonctionnaires en chiffres », Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration, 2012.

« Mémento de statistiques, 2012 », Direction des Transports routiers et de la Sécurité routière.

« Ministère de la Santé, Plan d'action 2012–2016 : pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néonatale », Ministère de la Santé, 2012.

« Objectifs du Millénaire pour le Développement », Rapport national 2012, HCP.

« Plan d'action 2012-2016 », HCEFLCD.

« Rapport économique et financier, PLF 2014 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2013.

« Rapport national sur la qualité des eaux de baignade, 2013-2014 », Ministère de l'Équipement et du Transport.

« Rapport sur l'état de l'environnement au Maroc », Département de l'Environnement, 2010.

« Rapport statistique 2013 », ONP.

« Rapport sur la dette, PLF 2014 », Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2013.

« Santé en chiffres 2006 », Ministère de la Santé.

« Santé en chiffres 2009 », Ministère de la Santé.

« Santé en chiffres 2010 », Ministère de la Santé.

« Santé en chiffres 2011, édition 2012 », Ministère de la Santé.

« Santé en chiffres 2012, édition 2013 », Ministère de la Santé.

« Secteur du tourisme : bilan d'étape et analyse prospective », DEPF, Ministère de l'Economie et des Finances, Maroc, février 2011.

« Statistiques sur le tourisme au Maroc pour le mois d'octobre 2013 », Observatoire du tourisme, novembre 2013.

« Tableau de bord des indicateurs macro-économiques », Direction des études et des prévisions financières (DEPF), Ministère de l'Economie et des Finances, avril 2013.

« World Investment Report 2013 », Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), juin 2013.

« La question électorale au Maroc », B.L. Garcia, Université Autonoma de Madrid, 2012.

« Rapport annuel », Ciment du Maroc, 2011.

« Morocco Natural Hazards Probabilistic Risk Analysis and National Strategy Development », Flood Hazard Report, 2012.

« Recueils statistiques des accidents corporels de la circulation routière », Ministère de l'Équipement et du Transport, 2012.

**Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement**
Secrétariat général

Adresse : 9, avenue Al Araar, secteur 16, Hay Riad, Rabat, Maroc
Tél. : +212 537 576 647 / +212 537 576 661
Fax : +212 537 570 471
E-mail : sg@environnement.gov.ma
Site web : www.environnement.gov.ma